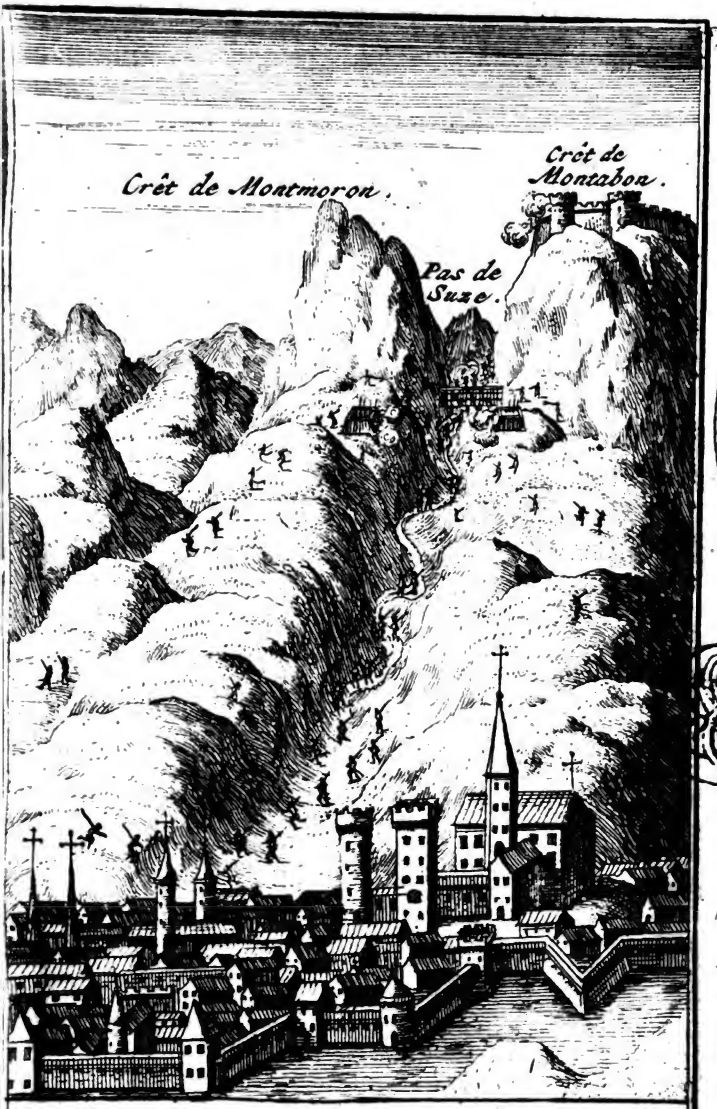

HISTOIRE DE LOUIS XIII. TOME VI.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME SIXIE'ME,

Contenant ce qui eſt arivé de plus remarquable en France & dans l'Europe, depuis la premiére expédition de ce Prince en Italie, juſques au Traité de Quieraſque.

In partibus ſingulis tanti operis fatigari minimè convenit. Provideo animo, velut qui proximis littori vadis inducti mare pedibus ingrediuntur, quidquid progredior, in vaſtiorem me altitudinem, ac velut profundum invehi, & creſcere pene opus, quod prima quæque perficiendo minui videbatur.

Tit. Livius Hiſtor. L. XXXI.

Par M. MICHEL LE VASSOR.

A AMSTERDAM,

Chez PIERRE BRUNEL, ſur le Dam,
MDCCIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

APrès ce qui a été dit dans la préface générale de cet ouvrage, on n'auroit jamais penſé qu'on dût ſe trouver encore dans la néceſſité de rendre raiſon de la longueur de l'Hiſtoire du Regne de Louïs XIII. Elle a été mieux reçuë que le mérite médiocre de l'Auteur ne permettoit de l'eſpérer. Je parle ſincérement & ſans aucune affectation de modeſtie. Mrs. les Journaliſtes de Trévoux ont prononcé à leur maniére que c'eſt une *miſerable* piece, & qu'*il faut m'abandonner au mépris & à l'exécration du genre humain.* On n'a pas tout-à-fait ſi mauvaiſe opinion de ſoi; avouons le ingénûment. Mais on ne s'imagine pas auſſi avoir fait quelque choſe d'achevé dans le genre hiſtorique. L'Auteur ſera toûjours bien-

3

Digitized by Google

aiſe de profiter des bons avis que les connoiſſeurs équitables auront l'honnéteté de lui donner. Et s'il ne corrige pas certaines choſes que quelques perſonnes ſemblent trouver à redire, il ne refuſe point de déclarer les raiſons qui l'empéchent de déferer à leur ſentiment, après y avoir ſérieuſement penſé. Si les Jéſuites du Journal de Trévoux euſſent bien voulu, je ne dis pas retrancher leurs maniéres pédanteſques & malhonnétes; ce ſeroit trop éxiger d'eux; mais marquer ſeulement en paſſant, pourquoi cette Hiſtoire eſt ſi *miſerable* à leur goût, on n'auroit fait aucune difficulté de profiter de leurs avis. Du moins, on leur auroit expliqué, ſans dire comme eux des injures groſſieres, pourquoi l'Auteur croit devoir continuer de la maniere dont il a commencé. Rien n'obligeoit ces bons Peres à parler d'un ouvrage, duquel ils ne croient pas devoir donner l'extrait. Pourquoi donc venir m'outrager de gaiéte de cœur, à propos de leur M. de S. Remi? Je ne m'en mets pas autrement en peine. Il y a long-temps que les Ecrivains, qu'il plaît à la *Socie té* de lâcher pour

pour ſes raiſons particulieres, ne ſont plus capables de flétrir la réputation de ceux qu'ils attaquent à tort & à travers.

J'avouë qu'après un pareil traitement, j'ai été un peu ſurpris de me voir tant épargné dans un des derniers Journaux, où l'on a mis quelques reflexions pour affoiblir l'autorité des Memoires de Vargas que j'ai donnez en François. Si celui qui a compoſé les premiers Journaux de Trevoux, ou du moins fait les extraits des lettres de Hollande, eſt le même que l'Auteur des Remarques ſur les Memoires de Vargas, je ſerai tenté de croire qu'il eſt plus ſenſible à ce qu'on nomme la gloire du Roi de France, & à la reputation de la Société, qu'à ce qui renverſe la prétenduë infaillibilité de l'Egliſe de Rome dans ſon dernier Concile univerſel. Il y a beaucoup d'aigreur & de chagrin dans un endroit, & l'autre eſt moderé. Quoiqu'il en ſoit, je ſai bon gré à l'Auteur des Reflexions ſur les Mémoires de Vargas, d'avoir dit ſa penſée en honnête homme. Ses remarques ne paroiſſent ni fortes, ni convaincantes. Je dis plus: elles ſont foibles & peu capa-

Digitized by Google

bles de faire impreſſion ſur ceux qui liſent ſans préjugez & avec diſcernement. Je ne manquerai pas d'y répondre à la premiere occaſion qui s'en preſentera. Puis qu'après trois ou quatre ans, on a trouvé ſi peu de choſes à dire contre Vargas, rien ne nous preſſe de le refuter. L'autorité de cet irreprochable témoin de ce qu'il a vû, ne court encore aucun riſque.

Ce M. de S. Remi dont je viens de parler, voulant ſelon les apparences plaire à ſon maître, qui arivoit à la Haïe en qualité d'Ambaſſadeur du Roi de France auprès de Meſſieurs les Etats Generaux des Provinces-Unies, dans le temps que le premier volume de cette Hiſtoire faiſoit du bruit en Hollande, par le zele impétueux & ridicule d'un certain homme qui non content de s'être élevé à la dignité de Concierge & de Jardinier en chef d'une ou deux maiſons du feu Roi de la Grande Bretagne, prétendoit encore faire l'homme important & d'une extréme prévoiance dans les affaires d'Etat: M. de S. Remi, dis-je, s'aviſa de parler de moi dans la preface d'une

vre. Si certaines gens le liſent, c'eſt que la corruption naturelle du cœur de l'homme, fait aimer la médiſance & la ſatire. M. de S. Remi ne s'explique pas davantage. Une préface doit être courte. Il developpera peut-être ce qu'il y a de bon & de malin dans mon Hiſtoire, quand il en ſera venu au regne de Louïs le Juſte, & ſur tout à celui de Louïs le Grand. M. de S. Remi s'eſt engagé d'honneur à ſa Majeſté Très-Chrétienne de faire de ſon mieux en cette occaſion. Il ne deſeſpere point de contribuer à la gloire immortelle *du grand & invincible Monarque*. Le rare merite des gens d'eſprit déja choiſis & gagez pour tranſmettre à la poſterité les merveilles inouïes de ſon regne, ne detourne pas M. de S. Remi de ſe ſignaler auſſi par une ſi noble entrepriſe. Horace avoit peur que les forces ne lui manquaſſent s'il ſe mettoit à chanter les louanges d'Auguſte. M. de S. Remi ſe ſent, graces à Dieu, les poumons aſſez forts pour entonner la trompette. Plus courageux, ou plus habile que les beaux eſprits de la Cour de l'Empereur Romain, il ne

craint point de flétrir les lauriers de Louïs le Grand en y mettant la main. M. de S. Remi n'en ſera pas ſi-tôt là. Il faut avoir patience. Je veux bien cependant me juſtifier du reproche general de malignité. Mais venons auparavant à un autre que M. de S. Remi me fait auſſi. C'eſt que l'Hiſtoire du Regne de Louïs XIII. compoſée, dit il, ſur les *Mercures* & ſur les Gazettes, aura du moins trente volumes.

Avant que de parler de cet air dédaigneux, n'auroit-il pas été à propos de prévoir ſi celui qu'on attaque, ne pouroit point avoir lû au moins le premier volume de la collection des Hiſtoriens de France, donnée par Du Cheſne? M. de S. Remi n'a pas trouvé d'autres originaux, pour écrire ſa curieuſe & ſincere Hiſtoire des Rois de la premiere Race. Il a dû ſe contenter de ceux, ſur leſquels Adrien Valois, le P. Le Cointe, Mezerai & Cordemoi ont travaillé. Et quels ſont ces originaux? La méchante Chronique d'un ancien Monaſtére; je ne ſai quel lambeau de la Legende d'un ſaint, ou d'une vie fort mal faite

d'une Hiſtoire des Rois de France de la premiére Race. L'ouvrage imprimé en Hollande, fut dédié en grande pompe à ſa Majeſté Très-Chretienne, & les flatteries les plus baſſes & les plus contraires à la verité, ne ſont pas épargnées dans l'Epitre dedicatoire. On s'attendoit bien qu'un Livre dont l'Auteur dit rondement qu'il ne met Louïs XIV. au rang des bons & des grans Princes, ne ſeroit pas fort bien reçu chez l'Ambaſſadeur de France à la Haïe. Mais rien n'obligeoit M. de S. Remi d'en parler dans ſa préface. L'endroit où je ſuis fiché, eſt tellement poſtiche, que ſi on le retranche, la préface n'en eſt ni moins ſuivie, ni moins complete. Cela me donne à penſer qu'on l'avoit apportée toute faite de Paris, & que M. de S. Remi voiant que le livre de M. Le Vaſſor faiſoit du bruit, on crut devoir dire quelque choſe pour décrier l'Auteur & l'ouvrage, contre leſquels M. de Briort étoit fort en colére.

Si on avoit envie de me produire ſur la ſcéne, il falloit m'y amener un peu mieux. J'entre je ne ſai comment, à propos du

Digitized by Google

desintereſſement & de la ſincérité, dont M. de S. Remi fait profeſſion à la tête de l'Hiſtoire des Rois de la premiére Race en France. Grand & merveilleux courage de M. de S. Remi! Il découvrira ſans déguiſement & ſans flatterie les bonnes & les mauvaiſes qualitez de Clovis & de ſes décendans, à la réputation deſquels nulle perſonne du monde ne prend interêt. Une choſe embaraſſe ſeulement M. de S. Remi dans ſa proteſtation de ſincérité. C'eſt que tous les Hiſtoriens parlent comme lui. *L'Auteur même de l'Hiſtoire du Regne de Louïs XIII. ſe picque d'être ſincére.* Me voila donc enfin placé dans la préface de M. de S. Remi. Et pourquoi ne me picquerai-je pas de ſincerité auſſi bien que les autres? Il me ſemble que je ne manque pas de ce côté-là. On me blame de parler trop franchement. La droiture & la ſincerité que M. de S. Remi veut avoir au regard mêmes de ceux qu'il attaque, l'obligent à reconnoitre de bonne foi, que je puis bien *avoir raiſon en quelque choſe.* Mais à ſon avis, il y a généralement plus de *malignité* que de ſincérité dans mon livre.

d'emploier moins d'un volume à les raconter. Pour éviter cet inconvénient frivole, faudra-t'il ſupprimer la moitié de ce que les gens raiſonnables ſouhaitent qu'on leur developpe? Le volume que je donne à preſent ne contient pas trois années entiéres. Mais il y a des evénemens ſi extraordinaires & ſi curieux, que j'ai cru devoir les raconter dans leur juſte étenduë: la guerre de Mantouë; les deux expéditions de Louïs XIII. aux portes de l'Italie; la priſe de Pignerol par le Cardinal de Richelieu; Cazal deux fois aſſiégé, & deux fois ſecouru; les Ducs de Savoie & de Mantouë preſqu'entiérement dépouillez de leurs Etats, l'un par le Roi de France, & l'autre par l'Empereur & par le Roi d'Eſpagne; deux ou trois actions conſidérables dans le Piemont, où le Duc de Montmorenci ſignale ſa valeur; la fameuſe Diéte de Ratisbone, où le commandement genéral des armées de l'Empereur eſt ôté à Valſtein; la décente du Roi de Suede en Allemagne & la rapidité de ſes premiéres conquétes; la reduction de toutes les villes

Refor-

Digitized by Google

Reformées du Languedoc; la reſiſtance du Duc de Rohan attaqué par trois armées différentes; les premiéres brouilleries du Cardinal de Richelieu avec la Reine Mere & avec le Duc d'Orleans qui ſort du Roiaume; les reconciliations feintes; l'extréme maladie du Roi à Lion; la fortune du Miniſtre ſur le point d'être renverſée; les grans éclats de la Reine Mere contre lui; la neceſſité qui lui fait prendre le parti de ſe retirer de la Cour; la maniére dont il s'établit mieux que jamais dans l'eſprit du Roi, ce qu'on nomma *la journée des Duppes*; une paix concluë à la tête de deux armées qui commencent à ſe battre; le Marechal de Marillac arrêté priſonnier au milieu d'un camp où il commande; la ſeconde ſortie du Duc d'Orleans hors de la Cour, & hors du Roiaume, après que Richelieu avec lequel il a rompu ouvertement, l'a fait pourſuivre à main armée par le Roi juſques en Bourgogne; l'empriſonnement de la Reine Mere à Compiegne & ſa retraite dans les Païs-Bas; pluſieurs perſonnes conſidérables de la Cour arrêtées, releguées, ou obligées à s'enfuir; les

Digitized by Google

faite & remplie de contes impertinens. On ſoutient à M. de S. Remi que l'Hiſtoire du Regne de Louïs XIII. eſt compoſée ſur des mémoires, dont le moindre ſe trouvera plus judicieux & plus certain, que le meilleur de ceux dont il s'eſt ſervi, pour écrire la ſienne. Je mets en fait que de toutes les piéces ramaſſées par Du Cheſne, il n'y en a pas une qui ſoit plus ſupportable en ſon genre, que le *Mercure François* l'eſt dans le ſien. Le moins eſtimable de tous les Auteurs que je cite, écrit mieux & mérite plus d'être cru, que le grand Ecrivain que M. de S. Remi a dû prendre pour ſon premier guide. Je parle de Grégoire de Tours, homme ſimple, crédule, & d'un diſcernement plus que médiocre. Quelle certitude y a-t'il encore dans l'Hiſtoire de cet Evêque? Le P. Le Cointe prétend & prouve par pluſieurs manuſcrits anciens que les Moines copiſtes y ont ajoûté une infinité de choſes. On ne blame pas M. de S. Remi d'avoir ſuivi Grégoire de Tours. Il n'y a pas de meilleurs mémoires. Cependant je pourois reprocher avec plus

7.

Digitized by Google

de fondement à M. de S. Remi, que ſon ouvrage eſt compoſé ſur de miſérables chroniques & ſur des Légendes preſque toûjours fabuleuſes, qu'il ne me reproche que l'Hiſtoire de Louïs XIII. eſt faite ſur les *Mercures* & ſur les Gazettes. On ſait bien pourquoi je cite le *Mercure François*. Il rapporte les Edits, les Déclarations, les Manifeſtes, & les autres actes publics.

Mais vôtre Hiſtoire ſera de *trente volumes*. Peut-être que M. de S. Remi ne ſera pas tout-à-fait heureux dans ſa conjecture. Et quand il le ſeroit; ſi je trouve dans les trente-trois années du regne de Louïs XIII. d'aſſez grans evénemens, des intrigues, & des négociations aſſez curieuſes pour remplir trente volumes, doit-on trouver étrange que j'en faſſe autant? Je voi des gens qui demandent d'abord, *combien y a-t'il d'années dans ce nouveau volume*? Ne vaudroit-il pas mieux s'informer, quelles affaires l'Auteur raconte, & ſi elles méritent d'être ſçuës? Telles choſes peuvent ariver en un an, & même en ſix mois, qu'il ne ſeroit pas poſſible d'em-

les pourſuites commencées au Parlement de Paris contre le Cardinal à la requête de la Reine Mere & du Duc d'Orleans; la liberté de cette Compagnie violemment opprimée; Enfin la conteſtation ſur la ſucceſſion aux Etats de Vincent Duc de Mantouë terminée par le traité de Quiéraſque. Voila certainement aſſez de matiére pour un volume qui ne contient que cinq livres. Cependant les événemens que je viens de marquer & quelques autres, ſont arivez dans l'eſpace de deux ans & demi. La même choſe s'eſt déja trouvée au ſecond volume. Il a fallu ſe contenter d'y rapporter ce qui s'eſt paſſé en moins de trois ans depuis l'ouverture des Etats Genéraux, juſqu'au premier éloignement de la Reine Mére à Blois.

Ce n'eſt point le reproche de M. de S. Remi, qui m'engage à cette juſtification. S'il étoit le ſeul qui eût paru ſurpris, ou mécontent de la longueur de mon Hiſtoire, je me ſerois auſſi peu mis en peine de ſa mauvaiſe humeur, que des injures qui m'ont été dites à l'occaſion de ſa préface. Mais puiſque des perſonnes que j'eſtime

j'eſtime & que je revére, ſemblent ſe plaindre de ce que je ſuis trop diffus, repreſentons leur nos raiſons. Si elles nous en oppoſent de meilleures après cela, non ſeulement on ſe corrigera dans la ſuite, mais encore dans une nouvelle édition des volumes qui ont déja paru. Je prie très-humblement ces Meſſieurs de conſiderer que je ne me ſuis jamais borné à la vie de Loüis XIII. ç'a toujours été mon deſſein de rapporter tout ce qui eſt arivé ſous ſon regne, de plus remarquable dans toute l'Europe. J'ai dit pourquoi j'entreprenois une Hiſtoire générale en quelque maniére. Dans la ſituation où ſe trouvent depuis long-temps les Princes Chrétiens, les uns au regard des autres, il n'eſt plus poſſible de donner un récit complet & intelligible des affaires d'une des grandes Puiſſances, ſans entrer dans quelque détail de ce qui ſe paſſe dans les Cours alliées, ou jalouſes de ſa grandeur & de ſa proſperité. Une des principales maximes de la politique du Cardinal de Richelieu, tirée des Eſpagnols, c'eſt d'entretenir une negociation perpetuelle dans toutes les Cours, & particu-

Digitized by Google

liérement à celle de Rome qui ſe rend comme la médiatrice entre tous les Souverains de ſa communion. Voila en partie pourquoi l'Hiſtoire d'une Couronne eſt tellement liée avec celle des autres, qu'il eſt fort difficile, pour ne pas dire impoſſible, de l'éclaircir ſéparement.

Une narration de ce qui eſt arivé depuis peu remplit toujours plus d'eſpace, que celle de ce qui s'eſt fait pluſieurs ſiécles auparavant. Les quinze premiers livres de Tite Live renfermoient quatre cens quatre-vingt huit années de la Republique de Rome, & les quinze ſuivans n'en contenoient que ſoixante-trois. Il en étoit de même à proportion dans le reſte de l'ouvrage. Plus Tite Live approche de ſon temps, & plus ſon récit eſt long & circonſtancié. Nous le voions dans les ſommaires qui nous reſtent de chaque livre. Tacite le plus concis de tous les Auteurs, en uſe de même. Un livre de ſes Hiſtoires renferme beaucoup moins de temps qu'un des Annales. Pourquoi cela? Outre que ſous les courts regnes de Galba, d'Othon, & de Vitellius, il y eut des revolutions qui ne ſe pouvoient raconter en

Digitized by Google

en moins de livres, Tacite avoit peut-être encore des mémoires plus amples, du temps des ſix derniers Céſars, que de celui des cinq precédens; les volumes de ſes Hiſtoires ſe trouverent ainſi plus longs & plus diffus que ceux des Annales. La même choſe ſe rencontre dans les Auteurs modernes. Ceux qui entreprénent l'Hiſtoire genérale d'une nation, s'étendent plus à meſure qu'ils approchent de leur ſiécle : Et l'Ecrivain qui raconte ſeulement ce qui s'eſt paſſé de ſon temps, ou bien un peu auparavant, eſt plus long qu'un compilateur des evénemens des ſiécles reculez. La belle Hiſtoire de M. de Thou n'eſt pas de ſoixante ans. Combien y a-t'il de gros volumes? Celle de Suéde par le ſavant & judicieux Puffendorf, Auteur aſſez concis, renferme vingt-quatre ans. C'eſt un ample volume à deux colomnes d'un caractére menu. Que ſi on veut bien conſidérer maintenant le nombre & la groſſeur des livres, dont je dois donner des extraits, on verra que je ne puis gueres me reſſerrer. Il y a huit volumes des Memoires de l'Abbé Siri. Et puiſque mon ouvrage n'eſt compoſé que

ſur

ſur les *Mercures*, ſelon l'oracle prononcé par M. de S. Remi, je dois extraire vingt-cinq volumes du *Mercure François*. Ajoutez à cela les divers memoires, les différentes vies de Louïs XIII, du Cardinal de Richelieu, de Leſdiguieres, de du Pleſſis-Mornai, d'Epernon, de Montmorenci, de Toiras, de Guébriant, de Gaſſion, & pluſieurs autres. Quel nombre de volumes tout cela ne fait-il pas, ſans y comprendre les Hiſtoires des païs étrangers, dont je tire encore différentes choſes? On me fera plaiſir de m'apprendre le ſecret d'être court, & d'écrire une Hiſtoire intelligible & bien circonſtanciée, où l'Auteur n'omette rien de ce qui ſe trouve de curieux & d'eſſentiel dans les mémoires ſur leſquels il a travaillé. J'avouë que je ne le ſai pas. Bien des gens voudroient qu'on dît en un ou deux volumes, tout ce qui eſt neceſſaire pour inſtruire & pour divertir le lecteur. Cela eſt-il poſſible?

Le monde fait communément une autre injuſtice aux Auteurs. Chacun voudroit qu'on écrivît pour lui ſeul en particulier, & qu'on mît preciſément dans un ouvrage ce qu'il eſt bien aiſe de lire & d'ap-

d'apprendre. Les uns ne ſe ſoucient pas de ce qui s'eſt paſſé hors de France, les autres l'aiment davantage. Il y a des perſonnes à qui le mélange plaît. Comment peut-on contenter entiérement des goûts ſi différens ? Un homme des plus judicieux de nôtre temps, a raiſon de dire que ſi un Ecrivain veut ſe regler ſur la bizarrerie & ſur la diverſité du goût des lecteurs, il retranchera tout ce qui eſt dans ſon ouvrage, ou bien il le laiſſera tel qu'il eſt. Vous rencontrez des gens qui ſont à peu près contens de vôtre livre entier : il n'y faut donc pas toucher. Que ſi vous vous mettez à corriger, ou bien à retrancher ce que celui-ci & celui-là ne goutent pas, il ne vous reſtera plus rien. Quelques uns ſe plaignent de ce qu'il y a trop de piéces inſérées dans cette Hiſtoire. Ils ne voudroient ni harangues directes, ni lettres, ni memoires dreſſez pour le conſeil, ni inſtructions données aux Ambaſſadeurs, ni détail de negociation. Tout cela ſe trouve ailleurs : Pourquoi le rapportez-vous ? Pour vous épargner la peine de le chercher. Les harangues & les lettres qui ſe liſent dans Saluſte, dans Tite Live,

Digitized by Google

Live, & dans Tacite, ſe rencontroient peut-être dans les Auteurs, ou dans les mémoires ſur leſquels ils ont travaillé. Cela les a-t'il empéchez de tourner ces piéces à leur maniére & de les mettre dans leurs ouvrages? D'autres croient au contraire que c'eſt ce qu'il y a de plus agreable & de plus utile dans une Hiſtoire. Ils ont raiſon à mon avis, & leur goût me paroit meilleur.

Faudra-t'il le repeter ſans ceſſe? une ſimple narration, n'eſt pas une Hiſtoire, à proprement parler, mais une Gazette. L'Hiſtoire c'eſt une piéce d'éloquence, où la vérité des evénemens doit être rapportée d'une maniere propre à inſtruire & à divertir le lecteur. Il y faut de la variété, de l'art, du ſel, & de l'ornement. C'eſt pourquoi les anciens y ont inſeré des lettres, des harangues, des traitez de paix, des digreſſions ſur l'origine des peuples, ſur leurs mœurs, & ſur leur gouvernement civil & militaire. Une piéce inſerée dans l'Hiſtoire, une digreſſion ne ſont pas inutiles, dez qu'elles ſe trouvent longues. Il faut voir ſi le lecteur n'en eſt ni mieux inſtruit, ni mieux régalé, pour ainſi

Digitized by Google

ainſi dire. En ce cas, l'une & l'autre doivent être ſupprimées. Autrement, elles ont leur uſage, & c'eſt un ornement au livre. Un récit trop uniforme ennuïe & dégoûte. Les harangues, les lettres, les memoires, font une agreable varieté. On y apprend les diverſes circonſtances d'une affaire, les motifs de ceux qui l'ont entrepriſe, les manieres & les interêts des Princes ou des Republiques avec qui les Ambaſſadeurs ont négocié. J'ai rapporté aſſez au long, par exemple, les negociations du Marquis de Cœuvre & du Maréchal de Baſſompierre chez les Suiſſes, à l'occaſion de l'affaire de la Valteline. Quelques uns en ont grondé. Je prie les perſonnes équitables, de me dire ſi elles n'ont pas eu du plaiſir à lire ces piéces, & ſi on n'y a rien appris de nouveau. Si cela eſt, j'ai eu raiſon de les inſerer. J'aurois pû ôter du volume que je donne les lettres écrites dans le grand demêlé de Marie de Medicis & du Duc d'Orleans avec le Roi Louïs XIII. & le Cardinal de Richelieu. On auroit pû ſupprimer encore les requêtes de la mere du Roi, & de l'héritier preſomptif de la Couronne au Parle-

Parlement de Paris, pour demander juſtice contr'un Miniſtre arrogant qui perſecutoit & opprimoit les premiéres perſonnes du Roiaume. Mais cette affaire eſt ſi ſinguliére & ſi curieuſe, que j'ai dû ſuppoſer qu'on ſeroit bien aiſe de la voir ici dans toute ſon étenduë.

Il eſt vraiſemblable, & même certain que Thucidide, Saluſte, Tite Live, & les autres ont compoſé du moins la plus grande partie des diſcours que nous trouvons dans leurs Hiſtoires. Ils y font parler les gens, comme ils auroient parlé eux mêmes en pareille occaſion. Ces diſcours ſont eſtimez les plus beaux morceaux de leurs ouvrages, quoique ce ſoient peut-être des fictions. Et ce n'eſt pas ſans raiſon. Outre qu'il y a des traits d'éloquence vifs & ſurprenans, on y trouve d'excellentes maximes de Morale & de Politique. Si les harangues, les lettres, & les autres piéces que je rapporte, ſont inférieures en beauté à celles des Anciens, elles ont du moins l'avantage d'avoir été certainement écrites ou prononcées. Ajoutons même hardiment qu'elles contiennent des maximes autant &

Digitized by Google

plus instructives que les autres, par rapport à nos mœurs & au gouvernement present des Etats. Convaincu par ma propre expérience que la variété fait un des principaux agrémens de l'Histoire, j'ai pris une liberté, dont je ne trouve pas d'exemple chez les Anciens. C'est de copier & de tourner à ma maniere, le récit même de l'Auteur qui me fournit une circonstance, comme du Duc de Rohan, du Maréchal de Bassompierre, de Pontis, & de quelqu'autre, quand il m'a semblé que leur temoignage rendroit la chose plus croiable, ou que ces Messieurs racontoient une circonstance avec plus de naïveté & d'agrément que je n'aurois pû faire. Il en est souvent de l'Histoire comme du Théatre. Un changement d'Acteur & de scéne plaît & délasse. On auroit pû abréger la narration des autres: mais j'ai eu peur qu'elle ne fût moins divertissante. On blame Tite Live d'avoir traduit mot à mot de beaux & grans morceaux de Polybe, & de ne l'avoir cité qu'une fois avec un éloge assez froid. J'ai voulu éviter ce défaut, faire honneur à ceux qui me fourniſſent de curieuses particula-

ticularitez. Enfin ſi on ſe donne la patience d'éxaminer pourquoi j'ai voulu mettre certaines choſes, on trouvera que j'ai eu une raiſon pertinente. Ceci ſera dit par rapport à la France, où ce qui regarde l'Hiſtoire & le gouvernement des autres païs, eſt aſſez recherché; Et cela ſera plus amplement expliqué pour contenter la curioſité des étrangers, qui veulent connoitre éxactement les affaires de France. On ne peut pas me réprocher que l'envie de plaire à diverſes gens, me fait écarter de mon ſujet. J'avertis au frontiſpice de chaque volume que je ne me borne pas uniquement à Louïs XIII. Je fais l'hiſtoire de ce qui eſt arrivé durant ſon regne, & non pas ſa vie.

Venons maintenant à la malignité dont certaines gens m'accuſent. Je ne parle ni de M. de S. Remi, ni des Reverends Journaliſtes de Trévoux, qui m'*abandonnent* avec un ſourcil vraiment Jeſuitique, *au mépris & à l'execration* du genre humain. Il eſt aſſez viſible que le chagrin de ces injuſtes & malhonnêtes cenſeurs, vient principalement de ce que je parle du Roi de France autrement

que ſes flateurs, & peut-être encore de ce que la *Societé* ſe trouve aſſez maltraitée en quelques endroits des volumes precedens. Je veux bien me juſtifier ſur l'article de ſa Majeſté Très-Chretienne, & ſur celui des bons Peres Jéſuites. Mais je dois répondre premiérement à l'objection generale de malignité. Je croiois l'avoir ſuffiſamment prévenuë dans la Preface miſe à la tête de cet ouvrage. Il n'en eſt pas de l'Hiſtoire d'un Etat, où le gouvernement arbitraire, parlons plus rondement, où *la tirannie* s'établit, comme de l'Hiſtoire d'une Republique naiſſante, ou qui fait encore ſes premiers progrés. Vous trouverez ici de frequens éxemples de vertu, & là ils ſeront fort rares. Qu'y a-t'il de bon à dire de ces Courtiſans uniquement occupez à s'avancer par la flatterie, ou par une lache complaiſance aux inclinations les plus corrompuës du Prince, ou de ſon Miniſtre? Ces Meſſieurs peuvent bien avoir de la bravoure, de l'experience, & de l'habileté dans l'Art militaire, ou de ces fauſſes vertus ſans leſquelles on n'oſeroit ſe montrer dans le monde. Mais une probité

bité ſolide, il eſt preſqu'inutile de la chercher dans ceux qui environnent un Prince trop abſolu. Pour un Courtiſan qui ſe picque de droiture & d'integrité, on trouve cent ſcélerats. Tite Live nous propoſe une foule d'exemples de vertu rares & éclatans. En voici la raiſon. Ce qui nous reſte de ſes ouvrages contient l'Hiſtoire des premiers ſiécles de la Republique de Rome, avant ſa corruption. Tacite au contraire qui écrit l'Hiſtoire d'onze Empereurs, dont il n'y en a que trois ou quatre qui n'aient pas été d'exécrables tirans, combien nous repreſente-t'il de veritables gens de bien? Thraſeas Pætus, Helvidius Priſcus, Julius Agricola & quelques autres en fort petit nombre.

Je me trouve dans le même cas. Le Duc de Rohan, du Pleſſis-Mornai, l'Avocat Genéral Servin, & fort peu de gens qui leur reſſemblent, me fourniſſent des occaſions de louër la vertu & de la rendre aimable. Je ne m'épargne pas alors. A ces vices près, dont la corruption du monde tache de cacher l'horreur ſous le nom moins choquant de *galanterie*, le Maréchal de Baſſompierre, par exemple,

n'avoit pas des vices énormes & crians. Je blame ſes deſordres: mais je lui pardonne beaucoup en conſidération de ſes bonnes qualitez. C'eſt une régle d'équité que je me ſuis preſcrite. Si je me déchaîne, pour ainſi dire, c'eſt contre la ſcelerateſſe qui léve le maſque, ou qui ſe cache certainement ſous un faux extérieur de religion & de modeſtie. On m'a voulu reprocher que j'affectois trop d'ériger du Pleſſis-Mornai en Héros. J'ai cru pouvoir imiter Tacite. Chagrin en quelque maniere de trouver ſi peu de vertu à louer, il ſe donne carriére quand il parle de ceux dont la probité lui paroit digne d'être tranſmiſe à la poſterité. Parmi les vieux Conſeillers d'Etat d'Henri IV. dont Louïs ſon fils ſe ſervoit, j'en ai trouvé un parfaitement homme de bien, fort mal écouté, & encore plus mal recompenſé de ſes longs & fideles ſervices. Je me ſuis fait un plaiſir, je le confeſſe, de montrer du Pleſſis-Mornai par ſes beaux endroits. Villeroi & Jeannin avoient leur mérite de Cour. Ils furent habiles Miniſtres d'Etat: mais ſont-ce des modeles de probité, de deſintereſſement & de religion à propoſer?

Digitized by Google

ſer? De tous les Generaux d'armée qui paroiſſent dans mon Hiſtoire, y en a-t'il un qui ait les vertus chrétiennes, civiles, & militaires en un degré auſſi eminent que le Duc de Rohan? J'ai donc eu raiſon de le louër autant que j'ai dû le faire ſans diſſimuler ſes defauts. Enfin entre tous les Magiſtrats qui ont vécu avant ou depuis l'Avocat General Servin, on en trouve peu d'un merite égal. Je lui rens juſtice avec plaiſir, quoi qu'il ſoit mort dans la communion de l'Egliſe de Rome, dont il connoiſſoit bien la corruption.

Le Roi Louïs XIII. Henri Prince de Condé, les Connétables de Luines & de Leſdiguieres, le Chancelier de Silleri, le Cardinal de Richelieu, ſon P. Joſeph, & pluſieurs autres étoient morts long-temps avant que je vinſſe au monde. Je n'ai aucune raiſon de chérir ou de haïr leur mémoire; & je puis dire des enfans, ou des parens de ceux que je viens de nommer, ce que Tacite dit de quelques Empereurs, dont il écrivoit le regne. Ils me ſont également inconnus des deux côtez: je n'ai reçû ni bienfait ni injuſtice de leur part. Je le proteſ-

Digitized by Google

te devant Dieu, je n'ai aucun ſujet de me louër, ni de me plaindre de la famille des perſonnes dont je parle avantageuſement, ou que je blame dans cette Hiſtoire. On y cherche ſimplement à dire la verité, à rendre le vice odieux, à inſpirer de l'amour & de la venération pour la véritable vertu. Comme on ne fait pas profeſſion d'eſtimer aveuglément les décendans de ceux, dont il eſt parlé avantageuſement dans cet ouvrage, auſſi peut-on reverer les bonnes qualitez de ceux dont les peres s'y trouvent maltraitez. Je parle avec éloge d'Armand Prince de Conti, quoique le Prince de Condé ſon pere ne ſoit pas certainement un de mes Héros. Et quand le Duc d'Anguien frere aîné du Prince de Conti entrera dans le monde, on louëra ſes belles qualitez, ſans diſſimuler ſes defauts.

Mais pourquoi, dit-on, cette eſpéce d'acharnement contre des Têtes couronnées ? Vous ne leur pardonnez pas la moindre choſe. Une lettre, une parole qui paroit indigne d'une perſonne de leur naiſſance, vous la relevez auſſi fortement que ſi c'étoit un crime. *Les Princes doivent*

vent ſavoir, dit judicieuſement un * Hiſtorien moderne, *que leur rang les expoſe tellement à la vuë du monde, que tout ce qu'ils font de bon, ou de mauvais, eſt toujours connu d'un fort grand nombre de perſonnes. Un Hiſtorien eſt en droit de tranſmettre à la poſtérité les actions d'un Prince, telles qu'ils les trouve. Le ſeul moien que le plus puiſſant Monarque ait de prévenir le blame des ſiecles à venir, c'eſt de bien faire. Il peut impoſer ſilence à ſes ſujets, pendant qu'il eſt en état de ſe faire craindre. Mais il ne viendra jamais à bout d'arrêter la plume des étrangers, ni des Ecrivains deſintereſſez qui vivront après lui.* Si dans un Prince, je relève certaines actions qui ſe commettent tous les jours impunément, & ſans qu'on s'y arrête, ce n'eſt ni par malignité, ni par chagrin, ni par envie de divertir par un trait de ſatire. L'Hiſtoire eſt un livre de Morale, où les Princes & les particuliers doivent trouver des inſtructions. N'eſt-il pas bon d'inſinuer aux perſonnes du premier rang, que le monde étant curieux de connoitre ce qu'elles font, ce

* *Puffendorf Præfat. Commentar. de Rebus Suecicis.*

qu'elles disent, ce qu'elles écrivent de plus secret, un Prince doit être sur ses gardes infiniment plus qu'un particulier? On fait tôt ou tard ce que le Prince fait dans son domestique. Un Auteur sera souvent plus exact à recueillir la vie particuliére d'un Roi, ou d'un Seigneur, que ses actions publiques. Et ce n'est pas sans raison. Les Grans tâchent presque toûjours de se contrefaire, quand ils se montrent au dehors. Ils ne sont au naturel que dans une chambre, dans un cabinet avec leurs confidens, ou leurs favoris.

Bien loin de donner des louânges à un Roi qui les aime jusqu'à l'excés, je le blâme très-fort. Cela est certain. Je fais sur son sujet la même protestation, que je n'ai aucun chagrin particulier contre lui. Si j'ai senti quelquesfois certain mouvement de passion, ç'a été tout au plus d'un raisonnable & honnête dépit, en voiant un assez grand nombre de gens d'esprit & de merite, s'épuiser à chercher de nouvelles maniéres de flatter un Roi qui fait tant de mal à ses sujets & à toute l'Europe. Que quelques uns de Messieurs de l'Académie Françoise, qui n'ont pas d'au-

Digitized by Google

d'autre relief dans le monde que celui de bel esprit, louënt à tort & à travers le Prince dont ils attendent des bienfaits, on se contentera de les *abandonner au mépris du public*. Mais n'est-ce pas la chose du monde la plus indigne, que de graves Magistrats & des Evêques flattent si hautement & contre les lumiéres de leur conscience, un Prince dont ils condamnent dans le fonds de leur cœur, l'ambition, le luxe, la dureté, les entreprises violentes, la cruauté, les adultéres scandaleux, & les injustices criantes? Que M. l'Evêque de Senlis se fasse de l'Académie Françoise, on le lui pardonnera; quoi que ce soit une chose fort au dessous d'un Prelat de se mettre d'une Compagnie, dont toute l'occupation se termine à des observations sur la Grammaire, sur la justesse d'une expression, sur le tour & l'harmonie d'une période, sur la cadence d'un vers, & sur la finesse d'une pensée. A Dieu ne plaise qu'on ait la même indulgence pour le discours que M. de Senlis prononça le jour de sa reception dans l'Academie Françoise. On ne peut lire les flatteries outrées qu'il contient, sans indi-

Digitized by Google

gnation& ſans ſe récrier: Eſt-ce par les nihumanitez commiſes depuis peu dans le bas Languedoc? Eſt-ce par les infractions des traitez les plus ſolennels & les plus long-temps concertez? Eſt-ce par l'effuſion de ſang que l'infidelité la plus étrange cauſe actuellement dans toute l'Europe, que Louïs XIV. mérite que ſes Evêques diſent tout publiquement, que depuis le commencement de ſon regne, il eſt toûjours également grand & incomparable? Je m'abſtiens de rappeller ici pluſieurs choſes qui feroient ſans doute rougir les Evêques & les Magiſtrats adulateurs de France, ſi des gens ſi lachement proſtituez pouvoient conſerver encore quelque ſentiment de pudeur. On me blâme de parler avec tant de liberté; on me repreſente que je m'expoſe d'une étrange maniére. Je le ſai bien. Mais ne faut-il pas du moins pour l'honneur de la nation Françoiſe, qu'il ſe trouve quelqu'un qui ait le courage de dire la verité, & d'avertir la poſterité que tant de panegiriques ingenieux, tant d'inſcriptions magnifiques, tant de vers pompeux qu'elle trouvera ſoigneuſement recueillis, ne contiennent

que

que des menſonges groſſiers, ou des flateries fades & impertinentes? J'ai ſi peu d'animoſité contre le Roi de France, que s'il plaiſoit à Dieu qui tient le cœur des Rois dans ſa main, de changer celui de Louïs XIV. & de le rendre un bon Prince, comme je l'en prie avec toute l'ardeur poſſible, je louerois auſſi ſouvent, & avec autant de plaiſir ce qu'il feroit de bien, que j'ai blâmé le mal, que je remarque avec beaucoup d'autres, dans ſa conduite. Plût à Dieu que je puſſe dire ſincérement, que l'abolition des duels n'eſt ni la meilleure, ni peut-être la ſeule bonne choſe qu'il ait faite en ſoixante & une années de regne.

Rien ne vous oblige, m'a-t'on objecté, de parler de lui dans l'Hiſtoire de ſon pere. Il n'avoit pas encore cinq ans acomplis lors qu'il parvint à la Couronne. Mais n'ai-je pas averti dez le commencement de cet ouvrage, que mon but principal, c'eſt de raconter comment la France a perdu depuis la mort d'Henri IV. le peu qui lui reſtoit de liberté? En rapportant les diverſes demarches faites ſous le regne de Louïs XIII. pour parvenir à un

pouvoir purement arbitraire & tirannique, il eſt naturel de reflechir ſur la maniére dont Louïs XIV. profitant des ouvertures que le Cardinal de Richelieu lui a données, eſt allé beaucoup plus loin avec le ſecours de Mazarin, & de quelques autres miſérables Miniſtres d'Etat, qui ont ſacrifié le bien de la patrie à leur ambition, & à l'envie de plaire à leur maître. On pouvoit, je l'avouë, laiſſer au lecteur le ſoin de faire lui même ſes reflexions ſur ce qu'on lui expoſe, & de le comparer avec ce qui ſe paſſe ſous le regne preſent. Mais tous les hommes n'ont pas autant de vivacité, de penetration, & de diſcernement les uns que les autres. Doit-on laiſſer tant de choſes à deviner, quand il eſt queſtion d'inculquer une maxime auſſi importante, que celle de la neceſſité d'une attention continuelle ſur les divers artifices qu'une Cour ambitieuſe emploie pour parvenir au pouvoir arbitraire? En cette occaſion, il faut, à mon avis, faire toucher les choſes au doigt. Si les François ne ſont ni en état, ni d'humeur de profiter de ce qu'on dit des maniéres de ceux qui ſe rendent les miniſtres de la ti-

Digitized by Google

tirannie, il poura du moins ſervir aux nations encore jalouſes de leur liberté. Je ne ſai pourquoi on s'opiniatre ſi fort en France à exalter Louïs XIV. & à crier ſans ceſſe que c'eſt le plus grand Prince qu'on ait jamais vû. Outre que cela paroit impertinent & ridicule dans les païs étrangers, où, quoique diſent les gens de l'Academie Françoiſe, on parle de lui tout autrement qu'à Verſailles ; ces Meſſieurs font plus de tort que de bien à la réputation de leur prétendu Héros. Certains eſprits qui ne ſont pas toûjours à mepriſer, ſe révoltent. L'encens donné mal à propos & avec trop d'abondance, fait mal au cœur. L'envie prend de prouver que ce qu'on veut faire paſſer pour grand, eſt médiocre, & peut-être blamable. On met Louïs XIV. au deſſus de tous ſes predeceſſeurs. Son pere autrefois preſqu'autant flatté que lui, eſt maintenant oublié ; trop heureux d'être mis au nombre de ces Princes, qui n'ont pas de grans vices, mais à qui les vertus neceſſaires manquent. Cependant à juger ſainement des choſes, & j'ai cru devoir le remarquer quand l'occaſion s'en eſt preſen-

ſentée, Louïs XIII. eſt beaucoup plus eſtimable que ſon fils. Je ne prétens pas lui donner une louange fort extraordinaire en diſant cela de lui. Ajoutons encore qu'on a vû ſous ſon regne des choſes autant & plus éclatantes que ſous celui-ci. Si le pere n'a pas rendu ſes ſujets heureux, du moins il ne leur a pas fait autant de mal que ſon ſucceſſeur.

Il ne me reſte plus que deux mots à dire pour ma juſtification ſur une des raiſons que les Journaliſtes de Trévoux croient avoir de me charger des injures les plus atroces. Les gens de leur Compagnie habiles adulateurs des Princes, dont ils briguent la faveur & les bienfaits, ſavent profiter du foible du Roi de France. Ils le flattent de leur mieux dans toutes les occaſions. Après cela, je ne dois pas être ſurpris du mal qu'on dit de moi dans le Journal de Trevoux. Je n'ai qu'une choſe à répondre aux Auteurs. Laiſſons au jugement du public équitable & de la poſtérité desintereſſée, qui des deux mérite d'être *abandonné au mépris & à l'exécration du genre humain*, ou le lache flatteur d'un Roi, dont toute la Chretienté ſe plaint ge-

generalement, tels que ſont les Jéſuites du Journal de Trévoux en pluſieurs endroits de leurs extraits, ou d'un Auteur qui a parlé ſincérement & contre la baſſeſſe des adulateurs, & contre la vanité de celui qui aime la flatterie juſques à un excés inouï & prodigieux. Une autre raiſon du chagrin de ces Meſſieurs, c'eſt apparemment que leur Société ſe trouve maltraitée dans mon ouvrage. Doit-on s'en prendre à moi? Toutes les affaires des Jéſuites dont je parle, ſe rencontroient naturellement en mon chemin. Elles ne leur font pas honneur. Eſt-ce ma faute? Je ne devois ni les ſupprimer, ni affoiblir la vérité. Il y a quelques railleries mêlées: mais auſſi & la doctrine des bons Peres, & la maniére dont ils s'y prénent pour la défendre, ou pour éviter la juſte cenſure qu'elle mérite, ſont étrangement ridicules. Pour ce qui eſt des particuliers de la Société qui peuvent être notez dans cette Hiſtoire, on ne croit pas leur avoir fait injuſtice. Il eſt vrai qu'un Auteur moderne s'eſt aviſé d'ériger le P. Coton en ſaint. Le feu Marquis de Beringhen qui avoit connu le perſonnage à la Cour, perdit ſon ſerieux

rieux ordinaire & se mit à rire, quand on lui parla de la vie du Confesseur d'Henri IV. & de Louïs XIII. qui paroissoit depuis peu. *Le Pere Coton*, dit le Marquis, *étoit un habile & delié Courtisan : mais il n'a jamais passé pour un grand saint*. C'est le caractére que je lui donne. Pour ce qui est du P. Arnoux, tout ce qu'on nous dit de lui, montre qu'il fut à la Cour un franc *Tartuffe*; je n'ai pas dû parler autrement de lui. On ne dit ni bien ni mal de Seguerand & de Suffren, par ce que les mémoires du temps ne les louent, ni les blâment. J'avouerai même ici que j'ai remarqué une chose qui me fait estimer le P. Suffren. Il fut d'abord Confesseur de Marie de Médicis; Louïs XIII. le prit aussi pour être le directeur de sa conscience. Soit que Suffren eût de l'attachement à la Reine Mere qu'il confessoit depuis long-temps; soit qu'il ne voulût pas servir Richelieu dans ses passions injustes & violentes, il aima mieux n'être plus Confesseur du Roi, & suivre Marie de Médicis dans son éxil, que de la tourmenter autant que le Cardinal le souhaitoit. On rendra justice dans son temps au courage

& à la droiture du P. Cauſſin, & ſi l'occaſion ſe preſente de parler du P. Sirmond, ce ſera en louant ſa candeur & ſon rare merite. Quoique je n'approuve pas cet eſprit d'interêt, de domination & de vanité generalement répandu dans la Société, je croi qu'il y a pluſieurs perſonnes eſtimables par leurs belles connoiſſances, & par leurs bonnes qualitez. Quand elle fera veritablement tout *pour la plus grande gloire de Dieu*, on en fera mention avec éloge.

SOM-

Digitized by Google

SOMMAIRE

des V. Livres

CONTENUS DANS LE VI. VOLUME.

SOMMAIRE du LIVRE XXVI.

Projets du Cardinal de Richelieu depuis la priſe de la Rochelle. Negociation de Bautru en Eſpagne & de la Saludie en Italie ſur l'affaire de Mantouë. Charnaſſé eſt envoié en diverſes Cours d'Allemagne & en Suede. Diverſité d'avis dans le Conſeil du Roi ſur l'expedition d'Italie. Louïs prend la reſolution d'aller lui même en Italie. Il tient ſon lit de Juſtice au Parlement de Paris. Baſſe & indigne adulation de Marillac Garde des ſeaux. Le Roi va en Piemont. Mort du Grand-Prieur de France. Aſſemblée du Parlement d'Angleterre. Le Roi demande au Parlement la continuation de la douane. La Chambre des Communes ſe declare plus que jamais contre l'Arminianiſme. Rupture entre le Roi d'Angleterre & la Chambre des Communes. Le Roi d'Angleterre caſſe ſon Parlement. Jugement rendu contre pluſieurs membres de la Chambre des Communes. Le Duc de Rohan & les Reformez de France implorent en vain le ſecours du Roi d'Angleterre. Meſures priſes par le Duc de Rohan pour ſoutenir le parti Reformé. Lettre du Duc de Rohan au Roi d'Angleterre. Traité du Duc de Rohan avec le Roi d'Eſpagne. Le Roi de France arive aux paſſages des Alpes. Le pas de Suze eſt forcé. Le Duc de Savoie s'accommode avec le Roi, & le ſiege de Cazal eſt levé. Le Duc de Savoie, le Prince & la Princeſſe de Piemont, & divers Ambaſſadeurs des Princes d'Italie viennent ſaluer le Roi à Suze. Ligue entre la France, la Republique de Veniſe & le Duc de Mantouë. Concluſion de la paix entre la France & l'Angleterre. Le Roi de France retourne dans ſes Etats. Nouvelles intrigues à l'occaſion de la paſſion feinte du Duc d'Orleans pour la Princeſſe de Mantouë. Credulité de Marie de Medicis, du Cardinal de Richelieu & de quelques autres à l'Aſtrologie Judiciaire. Negociation de Charnaſſé à Munik. Paix concluë à Lubec entre l'Empereur & le Roi de Dannemark. Edit de l'Empereur pour la reſtitution des biens Eccleſiaſtiques occupez par les Proteſtans depuis la paix de Paſſau. Tréve

entre

Digitized by Google

entre la Suéde & la Pologne. Siege & priſe de Boſleduc par Frederic Henri Prince d'Orange. Le Roi de France va faire la guerre à ſes ſujets Reformez en Languedoc. Siege & priſe de Privas. Marillac eſt fait Maréchal de France. Extremitez du Duc de Rohan. Paix acordée aux Reformez de France. Le Roi retourne à Paris.

SOMMAIRE du XXVII. Livre.

Retraite du Duc d'Orleans en Loraine. Suppreſſion des Etats de Languedoc. Montauban accepte la paix. Le Duc d'Epernon rend avec une extrême repugnance viſite au Cardinal de Richelieu à Montauban. Efforts inutiles du Cardinal de Richelieu pour gagner le Duc d'Epernon. Brouillerie du Cardinal de Richelieu avec la Reine Mere. Les troupes de l'Empereur ſe ſaiſiſſent du païs des Griſons, afin de paſſer en Italie. Le Roi de France envoie Sabran à l'Empereur. Inutilité des remonſtrances de Sabran à l'Empereur. Propoſitions inutiles d'acommodement ſur l'affaire de Mantouë. Le Roi preſſe le Duc de Savoie de ſe declarer. Intrigues des Miniſtres de France & d'Eſpagne chez les Suiſſes. Le Roi d'Eſpagne envoie Spinola en Italie. Les Imperiaux aſſiegent Mantouë. Spinola entre dans le Monferrat. Le Roi de France ſe prepare à ſecourir puiſſamment le Duc de Mantouë. Acommodement du Duc d'Orleans avec le Roi. Le Cardinal de Richelieu eſt fait Generaliſſime de l'armée du Roi en Italie. Reflexions ſur l'état de l'Europe. Le Cardinal de Richelieu refuſe une entrevuë ſur les confins de la France & de la Savoie propoſée par le Prince de Piémont. Nouvelle aigreur entre le Duc de Savoie & le Cardinal de Richelieu. Mazarin vient trouver le Cardinal de Richelieu à Lion. Diverſes propoſitions de paix faites inutilement. Ambaſſade du Maréchal d'Etrées à Veniſe. Arivée du Maréchal de Baſſompierre en Suiſſe. Propoſition de Baſſompierre à la Diéte de Soleurre. Abſcheid *ou Reſolution de la Diéte de Soleurre. Diverſes entrevuës du Prince de Piemont & du Cardinal de Richelieu. Rupture ouverte de la Savoie. Priſe de Pignerol.*

SOMMAIRE du XXVIII. Livre.

Départ du Roi pour l'Italie. Il voit le Duc d'Orleans à Troies en Champagne. Le Roi arive à Grenoble, & le Cardinal

Digitized by Google

dinal de Richelieu s'y rend. Negociation de Mazarin à la Cour de France. Lettre du Roi au Duc d'Orleans sur les affaires d'Italie. Conquête de la Savoie. Le Pape ordonne que les Cardinaux seront desormais traitez d'Eminence, & qu'ils prendront le titre d'Eminentissime. Louïs s'avance jusqu'à S. Jean de Maurienne, y tombe malade, & revient à Lion. Le Roi engage le Duc de Montmorenci à prendre le commandement de l'armée de Piémont. Valeur extraordinaire de Montmorenci dans un combat donné près de Veillane en Piémont. Mort de Charles Emmanuël Duc de Savoie. Victor Amedée son fils lui succéde. Mauvais état des affaires du Duc & de la ville de Mantouë. Défaite de l'armée Venitienne par les Imperiaux. Prise & sac de Mantouë. Siege de Cazal par le Marquis Spinola. Toiras défend bravement Cazal. Combat de Carignan. Caballes à la Cour de France contre le Cardinal de Richelieu. Suspension d'armes en Italie menagée par Mazarin. Mort du Marquis Ambroise Spinola. Etat des affaires en Angleterre. Leon Brulart & le P. Joseph sont envoiez en Allemagne. Ouverture de la Diéte de Ratisbone. Le Duc de Baviere fait ôter à Valstein le commandement general des troupes de l'Empereur. L'Empereur défend de donner la charge de Valstein au Duc de Baviere. Le Roi d'Angleterre intercede à la Diéte de Ratisbone en faveur du Palatin son beau-frere. Negociation de Leon Brulart & du P. Joseph à Ratisbone touchant l'affaire de Mantouë. Caractere de Gustave Roi de Suéde. Ce Prince prend la resolution de passer en Allemagne. Il s'asseure de la Pomerante. Manifestes du Roi de Suede & du Duc de Pomeranie. Progrés du Roi de Suede dans la basse Saxe.

SOMMAIRE du XXIX. Livre.

LE Roi de France tombe dangereusement malade à Lion. Diverses intrigues durant la maladie du Roi. La santé du Roi se retablit, & il retourne à Paris. Negociations sur les affaires d'Italie. L'armée de France commandée par trois Maréchaux de France marche au secours de Cazal. Mazarin arrête les armées de France & d'Espagne prêtes à se battre. Traité conclu à la tête des armées de France & d'Espagne. Mazarin sauve l'armée de France sur

Digitized by Google

ſur laquelle les Eſpagnols irritez de quelques infractions du traitté venoient fondre à l'improviſte. Nouvel accord entre les Generaux de France & d'Eſpagne menagé par Mazarin. Marie de Médicis éclate contre le Cardinal de Richelieu. Le Cardinal de Richelieu ſe croit diſgracié. Il va trouver le Roi à Verſailles, & deconcerte les projets de la Reine Mere. Le Roi ôte les ſeaux à Marillac, & les donne à Chateauneuf. Le Jai eſt fait premier Preſident du Parlement de Paris, & Servient Secretaire d'Etat. Le Maréchal de Marillac eſt arrêté priſonnier en Italie. Extrait de ce que Puyſegur dit de la maniere dont le Maréchal de Marillac reçut ſa diſgrace. Pontis raconte la même choſe tout autrement. Lettre du Maréchal de Marillac au Cardinal de Richelieu. Chagrins donnez à la Reine Anne d'Autriche. Les favoris du Duc d'Orleans gagnez par le Cardinal de Richelieu perſuadent à leur maitre d'abandonner la Reine Mere. Le Prince de Condé & la Comteſſe Douairiere de Soiſſons briguent à l'envi l'amitié du Cardinal de Richelieu. Le Roi rend la liberté au Duc de Vendome, & fait des Maréchaux de France. Le Cardinal Bagni tache inutilement de faire la paix de Richelieu avec la Reine Mere. Nouvelle tentative du Jeſuite Suffren pour reconcilier le Cardinal de Richelieu avec la Reine Mere. Richelieu veut obliger la Reine Mere à reprendre chez elle les parens du Cardinal. Ligue conclue entre la France & la Suéde. Aſſemblée des Proteſtans d'Allemagne convoquée à Leipſick par l'Electeur de Saxe. Progrez du Roi de Suéde dans la baſſe Saxe. Les confidens du Duc d'Orleans le font changer de ſentiment, & lui perſuadent de ſe declarer pour la Reine ſa mere. Le Duc d'Orleans ſort de la Cour, & ſe retire dans ſon apanage. On parle fort diverſement dans le monde de la retraite du Duc d'Orleans & de ſa viſite au Cardinal de Richelieu. La Reine Mere ſuit imprudemment le Roi à Compiegne. Artifices du Cardinal de Richelieu pour faire conſentir le Roi à l'éloignement de ſa mere. Conſeil tenu à Compiegne ſur l'éloignement de la Reine Mere. Le Roi retourne à Paris, & laiſſe ſa mere à Compiegne ſous la garde du Maréchal d'Etrées. Lettre du Roi écrite à ſon départ de Compiegne aux Parlemens & aux Gouverneurs de Provinces. Le Maréchal de Baſſompierre eſt mis

à la

Digitized by Google

à la Baſtille. Le Roi preſſe vivement Marie de Médicis de ſortir de Compiegne.

SOMMAIRE du XXX. Livre.

Nouveaux mouvemens du Duc d'Orleans. Le Roi envoie le Cardinal de la Valette au Duc d'Orleans. Le Roi marche à Orleans. Le Duc d'Orleans ſe retire en Bourgogne, & le Roi marche après lui. Retraite du Duc d'Orleans dans la Franche Comté. La declaration du Roi contre ceux qui ont ſuivi le Duc d'Orleans, trouve de la contradiction au Parlement de Paris. Requête preſentée au Parlement de la part du Duc d'Orleans contre le Cardinal de Richelieu. Le Roi mande le Parlement de Paris au Louvre, & déchire en preſence des Magiſtrats un arrêt qu'ils avoient rendu. Divers écrits publiez de part & d'autre durant les brouilleries de la famille Roiale. Maximes deteſtables & flatteries ridicules & impies de Balzac. La Cour des Aides de Paris eſt interdite. Le Duc d'Orleans ſe retire en Loraine. Lettre du Duc d'Orleans addreſſée au Parlement de Paris, pour être preſentée au Roi. Le Duc d'Orleans ſort de France & ſe retire en Italie. Diverſes inſtances de ſortir de Compiegne faites de la part du Roi, à Marie de Medicis. La Reine Mere penſe à ſe retirer dans Païs-bas Eſpagnols. Requête de Marie de Medicis au Parlement de Paris. La Reine Mere ſe retire dans les Païs-bas Eſpagnols. Reflexions ſur les accuſations les plus importantes contre le Cardinal de Richelieu. L'Archiducheſſe va recevoir la Reine Mere à Mons en Hainaut. Le Roi va faire verifier au Parlement de Paris une declaration contre ceux qui ont ſuivi la Reine Mere & le Duc d'Orleans. Negociation de Mazarin à la Cour de Savoie en faveur de la France. Traité de Quieraſque en Piemont. Artifices de la Cour de France pour conſerver Pignerol.

HI-

Digitized by Google

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE XXVI.

APrès la priſe de la Rochelle Louïs, ou plûtôt ſon premier Miniſtre, s'appliqua tout de bon aux moiens d'abaiſſer la puiſſance de la Maiſon d'Autriche. Le projet paroiſſoit dangereux & mêmes impoſſible au Cardinal de Berulle, à Marillac Garde des ſeaux, & à quelques autres gens du Conſeil ſecret de Marie de Médicis. L'Allemagne preſqu'entiérement ſubjuguée devoit, à leur avis, fournir à Ferdinand une multitude infinie de ſoldats, & Philippe maître des threſors du nouveau monde, avoit de quoi païer des ar-

1629. Projets du Cardinal de Richelieu depuis la priſe de la Rochelle.

1629. mées auſſi nombreuſes que celles des anciens Rois de Perſe. Un zele mal entendu de Religion en impoſoit encore à ces bigots. *L'Empereur*, diſoient-ils, *ne penſe qu'à réduire les Proteſtans, & à retirer de leurs mains les Evêchez, les Monaſtéres, & les autres biens Eccleſiaſtiques dont ils ſe ſont injuſtement emparez. Pourquoi s'oppoſer à une ſi noble, ſi Chrétienne entrepriſe? Ne vaut-il pas mieux que le Roi l'appuie, & qu'il achéve d'extirper l'héréſie en France, pendant que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne travailleront à l'abattre en Allemagne & dans les Païs-Bas? Pour exécuter ſes deſſeins chimeriques & directement oppoſez au bien de l'Egliſe, Richelieu parle de paix avec l'Angleterre, & de ligues avec toutes les puiſſances hérétiques. Choſe capable de flétrir à jamais la gloire de ſa Majeſté. En continuant la guerre contre le Roi de la Grande-Bretagne, déja fort affoibli & brouillé avec ſes ſujets, n'avons-nous pas ſujet d'eſperer qu'il ſera enfin reduit à rappeller les domeſtiques de la Reine ſon épouſe, indignement chaſſez contre la bonne foi d'un traité ſolennel, & à ceſſer les perſécutions renouvellées contre les Catholiques Anglois? Que ſavons-nous ſi Dieu ne veut point rétablir la veritable Religion en Angleterre, pendant que l'héréſie ſe détruira en France, en Allemagne & ailleurs?* Bérulle homme d'Etat à revelations, ſe repaiſſoit de ſa politique dévote, il la debitoit au Conſeil de la Reine Mere, & l'appuioit des faux raiſonnemens que ſa Theologie Myſtique & ſon imagination naturellement vive & féconde, lui ſuggeroient en abondance. Le Garde des ſeaux l'écoutoit comme un Prophéte inſpiré du Ciel. Berulle lui parloit ſelon

ſon

ſon cœur. Marillac ne prétendoit à rien moins qu'à s'elever ſur les débris de la fortune de Richelieu, & à ſe rendre maître des affaires. Certaines Religieuſes Carmélites du fauxbourg S. Jacques, grandes viſionnaires que Berulle leur Directeur, le Garde des ſeaux, & la Reine Mere même conſultoient comme des Oracles, trouvoient le plan admirable. Dieu leur avoit revelé dans leurs oraiſons, & dans leurs extaſes, que telle étoit ſa volonté. Ces inſinuations entroient avec d'autant plus de facilité dans l'eſprit de Marie de Medicis toujours étroitement liée avec l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, qu'elles juſtifioient ſa reſolution priſe de renverſer la fortune de Richelieu, ouvrage de ſes propres mains, qu'elle ne put achever qu'en ſe donnant des mouvemens extraordinaires, & en eſſuiant des traverſes & des contradictions de toutes parts. 1629.

Maître abſolu de l'eſprit du Roi ſon maître, ſûr de ſe ſoûtenir deſormais indépendamment de celle qui l'a mis en place, & infiniment plus habile & plus éclairé que le pretendu Miniſtére de Marie de Médicis, le Cardinal mépriſe les efforts de ſes nouveaux ennemis, & ſe prépare à l'exécution de ſon projet. Une ſeule choſe l'embaraſſe, les mouvemens du Duc de Rohan en Languedoc & dans les Provinces voiſines. Bien loin que la priſe de la Rochelle déconcertât ce Héros ſuperieur à toutes les diſgraces, il prenoit ſes meſures, afin de ſoutenir tout l'effort des armes du Roi, en cas qu'un prompt acommodement de l'affaire de Mantouë, permît à Louïs d'emploier ſes principales forces contre les villes Réformées, dont les habitans animez par le Duc de Rohan, n'abandonnoient

1629. pas encore la défenſe de leur Religion & de leur liberté. Jamais Miniſtre d'Etat ne conçut de plus beaux, ni de plus vaſtes deſſeins que Richelieu: Et jamais homme ne fut peut-être, ou plus heureux, ou plus habile à les exécuter. Ce qui effraioit Berulle & Marillac, n'étoit pas capable de l'arrêter. Il ſavoit trop bien que la puiſſance de l'Empereur en Allemagne, n'étoit point encore tellement affermie, qu'on ne pût l'ébranler, dez que Guſtave Adolphe Roi de Suede entreprendroit de ſecourir les Princes de ſa Religion dans l'Empire, & que les démarches de Ferdinand donnoient même de grans ombrages à Maximilien Duc de Baviére Chef de la Ligue Catholique. C'eſt pourquoi Richelieu projettoit d'exciter Guſtave, & d'augmenter les ſoupçons & la jalouſie de Maximilien, qui nonobſtant ſon attachement à la Maiſon d'Autriche, ménageoit avec ſoin la Cour de France. De l'or & de l'argent qui s'apporte des Indes Occidentales en Eſpagne, le Cardinal n'ignoroit pas que le Roi en tiroit à peine cinq cens mille écus. Le Conſeil de Madrid ſe trouva même étrangement déconcerté vers la fin de l'année derniére. Hein Amiral des Provinces-Unies avoit pris, ou coulé à fonds les gallions d'Eſpagne dans le Méxique, & leur charge étoit eſtimée douze ou quinze millions. De plus les affaires de Philippe étoient dans un ſi grand deſordre, comme je l'ai déja dit, qu'il ne ſe trouvoit pas en état de fournir beaucoup d'argent à Ferdinand. Depuis un fort long-temps, le nouveau monde n'enrichit plus les Rois Catholiques. Leurs Miniſtres & leurs Officiers les pillent d'une étrange maniére. Tout eſt ſi

mal

mal reglé, que les Eſpagnols par les mains deſquels paſſent les threſors des Indes Occidentales, demeurent pauvres, pendant que les autres nations de l'Europe, tirent de l'Eſpagne de quoi contenter leur luxe, ou leur avarice. 1629.

Richelieu éxactement informé de la ſituation des affaires de tous les Souverains de la Chretienté, perſuade à Louïs de ſecourir inceſſamment le Duc de Mantouë, d'obliger l'inquiet Charles Emmanuël à ſe déſiſter de ſon entrepriſe ſur le Monferrat, & d'achever la ruïne du parti Reformé, en faiſant marcher au retour d'Italie toutes ſes forces vers le Languedoc contre le Duc de Rohan, dont les négociations à Madrid donnoient de l'inquiétude au Cardinal. Cependant, on depéche diverſes perſonnes en Eſpagne, en Italie, & en Allemagne, pour ſonder la diſpoſition de pluſieurs Souverains, & pour tenter même ſi l'affaire de Mantouë ne poura point encore s'acommoder par la voie de la négociation. Richelieu avoit envie que le Roi abbatît entiérement le parti Reformé, avant que de former aucune entrepriſe au dehors. J'applaudirois volontiers à ces deſſeins dignes du génie ſupérieur & penetrant de celui qui les conçut, & qui les conduiſit avec une vigueur & avec une prudence extraordinaire, ſi les injuſtices & les violences faites aux Reformez n'en terniſſoient l'éclat, au jugement de toutes les perſonnes équitables. On l'a déja remarqué plus d'une fois. Louïs pouvoit devenir redoutable au dehors, abaiſſer l'orgueil & la puiſſance d'une Maiſon rivale de la ſienne, & acquerir autant de réputation & de gloire qu'aucun de ſes plus renommez predéceſſeurs, ſans opprimer ſes ſujets, & ſans

1629. violer des loix sacrées & irrévocables. Mais quoi ? Si Richelieu vouloit avec beaucoup de justice & de raison humilier les anciens ennemis de la France, l'établissement du pouvoir arbitraire lui tenoit encore plus au cœur, afin de regner absolument sous le nom de son foible maître. Tel fut le premier projet du Cardinal en entrant dans le Ministére. Il le poursuivra toûjours avec une opiniâtreté insurmontable. L'ingratitude, la calomnie, la violence, les crimes les plus noirs, ne lui couteront pas plus que les années precédentes, quand il sera question de maintenir sa fortune, & de perdre sans aucune exception tous ceux qui s'opposeront à sa cruelle ambition.

Négociations de Bautru en Espagne & de la Saludie en Italie sur l'affaire de Mantouë. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag.* 504. 505. 506. 516. 517. *&c.* 540. 541. *&c. Nani Historia Veneta. L. VII.* 1628.

Bautru déja emploié dans quelques négociations, fut celui que Louïs depécha en Espagne, pour y porter à Philippe la nouvelle de la réduction de la Rochelle. On le chargea d'une instruction qui lui ordonnoit de sonder les sentimens du Comte Duc d'Olivarez sur l'affaire de Mantouë, & de lui proposer quelques voies d'acommodement. Richelieu ne se fioit point trop à Du Fargis Ambassadeur ordinaire de France à Madrid. Entiérement devoué à Marie de Médicis, il suivoit les mémoires que la Comtesse son épouse lui envoioit de la part de la Reine Mere & des gens de son Conseil secret, plûtôt que les instructions dressées par le Secretaire d'Etat selon les ordres du Cardinal de Richelieu. La complaisance que Du Fargis eut toûjours pour Marie de Médicis, lui fit faire de fausses démarches à la Cour de Madrid. Il acceptoit presqu'aveuglément tout ce que le Comte Duc lui proposoit ; & Louïs desavouë plus

d'une

d'une fois ce que ſon Ambaſſadeur acordoit à Madrid. Je ne rapporterai point ici l'inſtruction ni les conférences de Bautru avec le Favori de Philippe. Cela ſeroit inutile. Richelieu ſouhaitoit à la verité que l'affaire de Mantouë ſe pût terminer à l'amiable, afin d'épargner la peine & la dépenſe d'une expédition en Italie; quoique d'ailleurs il fût bien aiſe d'avoir une occaſion de mortifier le Duc de Savoie & de ſe vanger du chagrin que ce Prince lui avoit donné. Mais le Cardinal propoſoit à la Cour de Madrid des choſes qu'elle n'avoit pas envie d'accepter, & le Comte Duc en demandoit d'autres que Richelieu étoit fort éloigné d'acorder. Toute la négociation de Bautru ne tendoit qu'à gagner du temps, & à ſonder la diſpoſition des Eſpagnols. Peu s'en fallut que ſes frequens entretiens avec Olivarez ne fiſſent tort aux affaires du Duc de Mantouë, & aux deſſeins de Louïs. Le bruit s'étant répandu en Italie que les deux Couronnes s'acommodoient, les Venitiens prêts à conclure une ligue avec le Roi ſe refroidiſſent tout à coup. On craint quelque choſe de ſemblable à ce qui arriva dans l'affaire de la Valteline. 1629.

Les négociations de la Saludie en Italie furent plus ſérieuſes & plus effectives. Après avoir donné avis de la priſe de la Rochelle au Duc de Mantouë & au Sénat de Veniſe, il déclare à l'un & à l'autre que le Roi ſon maître ſe prépare ſérieuſement à ſecourir Cazal, & à rendre le Duc de Mantouë paiſible poſſeſſeur des Etats qui lui appartiennent. Tel étoit le plan du Cardinal de Richelieu. Le Duc de Guiſe devoit conduire par mer ſept mille hommes de pied & deux cens chevaux, qui debarqueroient

1629. dans le païs de Génes & passeroient de là dans le Monferrat sous le commandement du Maréchal d'Etrées. On prétendoit que le Vicomte de Tavanes brave & habile Officier, attaqueroit en même temps la Savoie avec certaines troupes levées aux dépens du Duc de Mantouë, c'est-à-dire avec ce qui restoit des débris de la petite armée du Marquis d'Uxelles. Enfin, le Roi parloit d'aller lui-même en Dauphiné, d'entrer dans le Piemont à la tête de ses meilleures troupes, & de marcher droit au secours de Cazal. De ces trois projets le dernier fut seulement exécuté. On apprit dans la suite que le premier étoit impraticable, parce que les Espagnols avoient pris tous les passages des Etats de Génes dans le Monferrat. Au milieu de ces preparatifs qu'on faisoit sonner exprès bien haut, Richelieu tâchoit d'ébranler le Duc de Savoie & par les menaces, & par les promesses. Marini Ambassadeur de France à Turin fut rappellé, & eut ordre de faire entendre à Charles Emmanuel que Louïs le regardoit comme un ennemi déclaré. Un Gentilhomme arive en même temps, comme pour faire part à la Princesse de Piémont sœur du Roi, de la prise de la Rochelle; mais en effet pour tenter le Savoiard, en lui offrant la ville de *Trino* dans le Monferrat avec douze mille écus de rente en terres souveraines, à quoi il borna ses premiéres demandes, & en lui faisant esperer qu'on engageroit le Duc de Mantouë à lui céder quelque chose de plus. Louïs & son Ministre furent tellement indignez de ce que Charles Emmanuël ne répondit à leurs offres que par des rodomontades, qu'ils se confirmérent l'un & l'au-

l'autre dans la reſolution de rabattre ſon orgueil, quoi qu'ils tachaſſent encore de l'amuſer en lui propoſant ſous main des choſes aſſez avantageuſes. 1629.

Le Duc de Mantouë reprit courage à l'arivée de la Saludie qui lui apportoit de ſi bonnes paroles. Il forma même à ſon ordinaire des eſpérances & des deſſeins chimériques. Don Gonzalez de Cordouë Gouverneur de Milan ſe trouve fort embaraſſé, quand il apprend que le Roi de France maître de la Rochelle, parle d'envoier en Italie trente ou trente-cinq mille hommes, & d'attaquer le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoie par trois endroits différens. Louïs publioit que ſon intention n'étoit point de déclarer la guerre à Philippe, avec lequel il vouloit vivre en paix, & que ſes troupes ne ſeroient qu'auxiliaires au Duc de Mantouë, reduit à la néceſſité de ſe défendre. Mais cela ne raſſuroit pas le Gouverneur de Milan. Il n'avoit pas plus de ſeize mille hommes de troupes réglées. On les ſéparoit mêmes en divers corps pour la ſeureté du Milanois, de maniére que Gonzalez n'aſſiégeoit plus Cazal qu'avec deux ou trois mille hommes aguerris, & trois ou quatre mille de milices ramaſſées. Perſuadé que le Roi ſon maître ne ſe trouve pas en état de le ſecourir aſſez puiſſamment, il propoſe la voie de la négociation, afin de lever avec moins de honte le ſiége de Cazal qu'il ne ſut ni bien commencer, ni pourſuivre aſſez vigoureuſement. On dit même qu'il vouloit demander la permiſſion de retourner en Eſpagne, & de quitter un emploi, dans lequel il n'eſperoit pas d'acquerir de la réputation, à cauſe de la foibleſſe de la

1629. Monarchie Eſpagnole, en cas que les deux Couronnes en vinſſent à une rupture ouverte, comme il y avoit beaucoup d'apparence. Le Duc de Mantouë plus aſſuré que jamais d'un prompt ſecours de la part du Roi Très-Chrétien, ne faiſoit plus tant de ſoumiſſions, & d'offres avantageuſes à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne. S'il répondit avec certaines marques de reſpect aux nouvelles ſommations que le Comte de Naſſau Commiſſaire Impérial lui fit, & s'il ſembla écouter les propoſitions du Gouverneur de Milan, ce fut afin d'éviter d'être mis au ban de l'Empire, & de donner le temps au Roi de France d'envoier ſes troupes au delà des Alpes.

Les Vénitiens témoignérent une extrême joie lorſqu'Avaux Ambaſſadeur de France leur annonça la priſe de la Rochelle. Ils attendoient avec impatience, diſoient-ils, l'arivée de Louïs en Italie, que ſon Miniſtre leur promettoit, puiſque rien ne l'arrêtoit deſormais en France. Avaux voulût ſe ſervir de l'occaſion, & preſſer le Sénat de ſe déclarer ouvertement pour le Duc de Mantouë. Contens de l'aſſiſter encore d'une ſomme d'argent, & fermes dans la reſolution de n'entrer dans aucun engagement qu'après le paſſage de l'armée de France au delà des monts, les Vénitiens remirent la concluſion de la ligue propoſée, de peur d'attirer mal à propos ſur leur République la vengeance & les forces de la Maiſon d'Autriche. La Saludie vint de Mantouë à Veniſe apporter de la part de Louïs l'avis de la reduction de la Rochelle, & des projets formez depuis par ſa Majeſté Très-Chrétienne. On applaudit à tout: les nouvelles ſont reçûës avec de grandes demonſtrations de joie.

Avaux

Avaux & la Saludie redoublent les instances, afin d'engager le Sénat à quelque démarche. Mais il s'en défend toûjours en termes honnêtes. Les Ambassadeurs de France & de Venise à Rome pressoient cependant le Pape sur les espérances qu'il avoit données de se déclarer en faveur du Duc de Mantouë, & de s'unir à la Republique de Venise & à la Couronne de France, dez que les armes de celle-ci paroitroient en Italie. On ne fut pas trop surpris de voir que les Pontifes de Rome ne sont pas plus sincéres que les autres Princes. Le monde est acoûtumé depuis long-temps à leurs tours de soupleſſe. C'est assez qu'Urbain soit assuré désormais que les Espagnols n'envahiront pas si facilement la meilleure partie du Monferrat. Il ne parle plus que de neutralité. La qualité de Pere commun des Chrétiens lui permet seulement d'offrir sa médiation aux Princes interessez dans l'affaire de Mantouë. 1629.

Charnassé est envoié en diverses Cours d'Allemagne & en Suede.

Comme la délivrance de ceux d'Allemagne presque subjuguez par l'Empereur, étoit aussi importante, & ne pressoit pas moins, que celle de Charles Duc de Mantouë, le Baron de Charnassé fut depéché vers plusieurs Souverains de l'Empire, & principalement vers Gustave Adolphe Roi de Suede, dont il étoit déja connu. Le Gentilhomme aiant perdu sa femme qu'il aimoit extrémement, tomba dans une si profonde mélancholie, qu'il ne pouvoit souffrir auprès de lui, que les domestiques absolument necessaires à son service. Inquiet & insupportable à lui-même, Charnassé prend la resolution de voiager. De Constantinople, il passe en Moscovie, & de là dans l'armée du Roi de Suede

1629. qui faiſoit la guerre au Czar. Aiant conçû beaucoup d'eſtime & de veneration pour un Prince ſi vaillant & ſi habile, le Baron demeure quelque temps auprès de lui avant que de retourner en France. Richelieu nouveau Miniſtre d'Etat, fut bien aiſe de voir Charnaſſé, & de s'inſtruire plus particuliérement de l'état des affaires & des interêts des puiſſances du Nord. Charmé du portrait que le voiageur lui fait des belles qualitez du Roi de Suede & du recit de ſes exploits, le Cardinal convient avec Charnaſſé, que Guſtave eſt le Prince le plus capable d'arrêter le progrès des armes Imperiales, ſi les Proteſtans vouloient l'appeller au ſecours de leur Religion & de leur liberté preſqu'entiérement opprimées. Richelieu mande le Baron une ſeconde fois, lui découvre une partie de ſes deſſeins en Allemagne, lui donne quelques inſtructions, & l'envoie comme un ſimple particulier ſans caractére public, exhorter Guſtave à paſſer en Allemagne au ſecours de ceux de ſa Religion, dont Ferdinand médite la deſtruction.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 504. 580. 581. Tom. VII. pag. 150. 151. 152.

Charnaſſé eut ordre de promettre à Guſtave que Louïs lui fourniroit ſecretement une ſomme conſidérable d'argent en faveur d'une ſi noble entrepriſe, & que ſa Majeſté Très-Chrétienne attaqueroit en même temps la Loraine, Province voiſine de l'Allemagne. *Choſe*, diſoit Richelieu, *qui ſera comme une puiſſante diverſion, pour favoriſer l'irruption du Roi de Suede. Car enfin, cette demarche que nous propoſons de faire, doit donner tant d'ombrage & de jalouſie à l'Empereur & aux Princes de la Maiſon d'Autriche, qu'ils ſeront obligez à mettre une bonne partie de leurs troupes en Alſace & ſur le haut Rhin.* Le Car-

Cardinal recommanda fort à ſon Envoié ſecret d'inſinuër à Guſtave, que Louïs occupé chez lui par les mouvemens des Reformez, & du côté de l'Italie à cauſe de la Valteline occupée par les Eſpagnols, n'oſoit attaquer ouvertement l'Empereur, de peur d'attirer en France les forces de Ferdinand. *Que ſi l'entrepriſe du Roi de Suede*, ajoûte Richelieu, *recommence bien, & promet un heureux ſuccès, nous pourons alors faire quelqu'autre choſe, & ne garder plus de ſi grans ménagemens au regard de la Maiſon d'Autriche.* Cette exception arrêta tout à coup la négociation. Guſtave refuſe de prendre aucun engagement, à moins que Louïs ne veuille courir le même riſque, & déclarer auſſi-bien que lui, la guerre à l'Empereur. Ainſi Charnaſſé revint en France ſans rien conclure. 1629.

Le Roi de Suéde preſſé depuis par les Princes Proteſtans d'Allemagne, forme le projet de travailler à leur délivrance. Des mouvemens ſecrets de vanité, d'ambition, peut-être d'avarice, animoient encore le Monarque belliqueux. On veut montrer ſa valeur & ſon habileté ſur un plus beau théatre que la Moſcovie & la Pologne. Les conquêtes ſeront éclatantes & avantageuſes en Allemagne. Il y aura plus à piller que dans les extrêmitez du Nord. Avant que de paſſer dans la Poméranie & dans la Baſſe-Saxe, Guſtave fait inſinuer à Richelieu que la négociation interrompuë ſe peut renouër. Toûjours occupé de ſon projet d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche & de rendre ſon maître, ou plûtôt un ſimple Miniſtre d'Etat, redoutable à une puiſſance devant laquelle Louïs & les autres Souverains trembloient, le Cardinal renvoie

1629. publiquement Charnaſſé au Roi de Suéde, & lui ordonne de paſſer en diverſes Cours d'Allemagne, ſur tout à celle de Munick, afin de ſonder la diſpoſition de Maximilien Duc de Baviere, mecontent de l'Empereur, & beaucoup irrité contre les Eſpagnols. Voici ce que je trouve de l'inſtruction donnée à Charnaſſé. *Les frequentes entrepriſes de la Maiſon d'Autriche au préjudice des alliez du Roi*, y diſoit-on, *l'obligent à prendre des meſures efficaces pour leur conſervation. Incontinent après la réduction de la Rochelle, ſa Majeſté a réſolu d'envoier ſes meilleures troupes, & de marcher elle même au ſecours de ſes alliez d'Italie. Le Roi depêche le Sieur de Charnaſſé vers ceux d'Allemagne. Il leur offrira tout ce qui dépend de ſa Majeſté, & les aſſurera du deſir ſincere qu'elle a de les aſſiſter, pourvû qu'ils vueillent agir de concert avec le Roi, & travailler de leur côté à leur mutuelle défenſe. Le Sieur de Charnaſſé aura ſoin d'expoſer les moiens que ſa Majeſté juge les plus propres & les plus convenables au deſſein qu'elle ſe propoſe en faveur de ſes alliez.*

Diverſité d'avis dans le Conſeil du Roi ſur l'expédition d'Italie.

Louïs s'avançoit déja vers le Dauphiné, lors que Charnaſſé partit pour l'Allemagne. Immediatement après le retour de ſa Majeſté à Paris, on avoit agité dans un Conſeil tenu au palais de Luxembourg, ſi le Roi feroit marcher inceſſamment ſes troupes au ſecours de Cazal, & s'il ſe mettroit à leur tête, comme ſa Majeſté l'avoit fait eſperer à ſes alliez. La priſe de la Rochelle redoubloit ſon ardeur naturelle pour la guerre. Un peu trop credule aux flatteries de ſes Courtiſans, Louïs s'imaginoit être déja un grand conquerant, & bruloit d'envie d'aller *faire parler*

ler de lui en Italie. Cette noble paſſion ſied bien à un Prince, quand il n'entreprend que des guerres juſtes & neceſſaires. Celles que Louïs fit à ſes ſujets Réformez ne furent pas de ce genre. Pour ce qui eſt de l'expedition d'Italie, à Dieu ne plaiſe que je la blame. La réponſe que le Roi fit au compliment du Duc de Loraine qui vint ſaluer ſa Majeſté à Chalon ſur Saone, lorſqu'elle alloit en Piémont, & qui lui préſenta une belle meute de chiens, mérite d'être conſervée à la poſterité. *Mon Couſin*, dit Louïs, *je n'ai plus la même ardeur pour la chaſſe. Je m'y divertis lorſque mes affaires me le permettent. Mes occupations ſont plus ſerieuſes, & je penſe à faire voir au monde que les interêts de mes alliez me ſont chers. Après que j'aurai ſecouru le Duc de Mantouë, je reprendrai mes divertiſſemens ordinaires, juſques à ce que quelqu'autre de mes alliez ait beſoin de moi.* Richelieu ſeroit veritablement louable d'avoir inſpiré ces beaux ſentimens à ſon maître, ſi les motifs du Cardinal euſſent été plus purs & plus deſintereſſez. Mais il ne penſoit qu'à maintenir ſa fortune & ſon crédit contre les intrigues des deux Reines qui travailloient également à ſa ruïne. C'eſt pourquoi il tâchoit de tenir le Roi éloigné d'elles, & de l'occuper à des entrepriſes difficiles, afin d'être ſeul auprès de lui, & de ſe rendre de plus en plus neceſſaire à un Prince amoureux des exercices militaires, & incapable de ſoutenir le poids des grandes affaires.

1629. *Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.* 1629. *Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 3. & 4. Memoires de Pontis. Nani Hiſtoria Veneta. L. VII.* 1628. *Vittorio Siri Memorie recondite Tom. VI. pag. 509. 510. &c.*

Si le Roi aſſembla ſon Conſeil ſur le ſecours de Cazal, ce fut plûtôt par façon, que pour y délibérer ſérieuſement. L'affaire étoit concluë entre lui & ſon premier Miniſtre. Louïs avoit en-

1629. envoié Pontis en Dauphiné, en Savoie, & en Piémont, reconnoître les chemins les plus faciles & les plus commodes au paſſage des troupes. Cet Officier étant de retour avec de bons mémoires, ſa Majeſté voulut que d'Eſcures Maréchal des logis de ſes armées, lui dreſſat deſſus, une carte éxacte du païs. Les avis ſe trouvent partagez, quand elle propoſe l'expedition d'Italie à ſon Conſeil. Le Cardinal de Berulle ſe déclare ouvertement contre. Il repreſente vivement que l'armée du Roi fatiguée par le long ſiége de la Rochelle, a beſoin de ſe rafraichir en de bons quartiers d'hiver, qu'elle n'eſt point en état de ſupporter la peine d'une ſi longue & ſi difficile marche; qu'en la trainant d'une extremité du Roiaume à l'autre ſans lui donner le temps de ſe repoſer, les ſoldats rebutez deſerteront en foule; qu'il n'y a nulle apparence d'expoſer tant de braves gens, encore moins la perſonne du Roi aux rigueurs de l'hiver ſur des montagnes couvertes de neige & inacceſſibles; que tous les mulets du Roiaume ne ſuffiront pas pour porter les vivres neceſſaires à l'armée, & qu'il eſt impoſſible de conduire de l'artillerie au delà des monts. *Ne vaut-il pas mieux*, pourſuivit Berulle, *remettre l'expédition au printemps? On fera cependant les preparatifs, & la plûpart des choſes ſe pouront conduire par mer. Les Venitiens plus intereſſez que nous dans l'affaire de Mantouë, demeurent en repos, ne s'émeuvent point de l'invaſion du Monferrat, & prétendent laiſſer tout le faix de l'entrepriſe au Roi. On doit préſumer que ces Meſſieurs s'embarqueront avec plus de chaleur, quand ils verront le Duc de Mantouë plus opprimé; & le ſe-*

cours

cours de France encore éloigné. Enfin, la choſe que ſa Majeſté doit éviter plus ſoigneuſement que toute autre, c'eſt de rompre avec le Roi Catholique. Cela ſeroit infiniment plus préjudiciable à l'Etat, que la conſervation de Cazal & de Mantouë ne lui peut être avantageuſe. 1629.

On ne douta point qu'un avis ouvert, ou du moins appuié fortement par le Chef du Conſeil de Marie de Médicis, ne fût celui de cette Princeſſe. Richelieu qui ne la ménage preſque plus, le combat de toute ſa force. Il remontre que le Roi ne peut pas ſouffrir avec honneur l'oppreſſion du Duc de Mantouë, que ſa Majeſté doit protéger ſes alliez en Italie; que le Roi d'Eſpagne travaille ſans ceſſe à ſubjuguer entiérement une ſi belle partie de l'Europe, où il eſt déja trop puiſſant; que le Duc de Mantouë incapable de lui reſiſter, ſera enfin obligé de conſentir à l'échange de ſes Etats avec d'autres hors de l'Italie, comme la Cour de Madrid le lui propoſe; le feu Duc Vincent aiant été fort tenté d'échanger le Monferrat pour faire depit à Charles Emmanuel, & pour lui donner des voiſins capables d'arrêter ſes mouvemens continuels; enfin qu'il n'y aura pas moins de préjudice que de honte à laiſſer la temerité du Duc de Savoie impunie, homme qui brouïlle depuis long-temps les affaires du Roi & de ſes alliez, qui lie mille intrigues contraires au ſervice & aux interêts de ſa Majeſté, & qui eſt entré dans la conſpiration de Chalais, & dans les entrepriſes des Anglois ſur l'Ile de Ré & ſur la Rochelle. *En prenant cette ville rebelle,* ajoûta le Cardinal d'un air plus vif & plus animé, *vous avez heureuſement exécuté, Sire, le pre-*

Digitized by Google

1629. *projet le plus glorieux pour vous & le plus avantageux à vôtre Etat. L'Italie opprimée depuis un an par les armes du Roi d'Eſpagne & du Duc de Savoie, implore le ſecours de vôtre bras victorieux. Refuſerez-vous de prendre en main la cauſe de vos voiſins & de vos alliez, qu'on veut injuſtement dépouiller de leur bien? J'oſe vous promettre que ſi vous formez aujourd'hui cette noble reſolution, le ſuccès n'en ſera pas moins heureux que celui du ſiége de la Rochelle. Je ne ſuis ni Prophéte, ni fils de Prophéte. Mais je puis aſſurer vôtre Majeſté, que ſi elle ne perd point de temps dans l'execution de ſon deſſein, vous aurez délivré Cazal & donné la paix à l'Italie avant la fin du mois de Mai prochain. En revenant avec vôtre armée dans le Languedoc, vous acheverez de reduire le parti Huguenot au mois de Juillet. Enfin vôtre Majeſté victorieuſe par tout, pourra prendre du repos à Fontainebleau, ou ailleurs durant les beaux jours de l'automne.* Les choſes arrivérent comme Richelieu les avoit projettées: bonheur qui augmenta infiniment ſa réputation, & l'attachement du Roi à un Miniſtre qui le ſervoit ſi utilement en apparence.

Louïs prend la reſolution d'aller lui même en Italie.

Marie de Medicis qui voit bien que le Cardinal penſe à tenir le Roi loin d'elle, ne pouvant plus s'oppoſer au deſſein de ſecourir le Duc de Mantouë, s'efforce d'arrêter du moins Louïs à Paris, & de faire donner le commandement de l'armée à Gaſton Duc d'Orleans. Il le demandoit avec empreſſement. Les deux Reines d'intelligence, ſe mettent à pleurer & à crier que Louïs, dont la ſanté n'eſt pas bonne, ſe tuë ſans aucune néceſſité, & que Richelieu non

non content d'avoir tenu le Roi durant plusieurs mois dans les marais du païs d'Aunis, veut lui faire maintenant eſſuier le froid & les neiges des Alpes durant la plus grande rigueur de l'hiver. La paſſion prétenduë de Gaſton pour la Princeſſe Marie de Mantouë, entre encore dans cette intrigue. La Reine Mere repreſente à Louïs que ſi le Duc d'Orleans obtient le commandement de l'armée, on ſera delivré des embaras que cauſe ſon ardeur d'épouſer la Princeſſe Marie, parce qu'il conſent en ce cas qu'elle ſoit envoiée au Duc ſon pere, qui la demandoit, ou du moins feignoit de la demander avec inſtance, afin d'ôter à Marie de Medicis tout prétexte de traverſer le deſſein que le Roi avoit de ſecourir Cazal. Vaincu par les larmes & par les priéres des deux Reines, Louïs acorde que ſon frere commande l'armée, & ordonne qu'on lui compte cinquante mille écus pour ſon équipage. Richelieu n'oſa plus inſiſter publiquement ſur le voiage du Roi en Italie, depeur d'irriter trop les deux Reines, & de ſoulever toute la Cour contre lui. Il ſe retire même à Chaliot, afin que Louïs paroiſſe prendre ſes reſolutions de lui même. Mais les creatures du Cardinal ont ſoin de réveiller la jalouſie que le Roi eut toûjours au regard du Duc d'Orleans. 1629.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Nani Hiſtoria Veneta. L. VII. 1628. & 1629. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 511. 514. 557. 558. &c.*

Sa Majeſté s'inquiéte & ſe chagrine. Elle paſſe une ou deux nuits ſans dormir, & vient enfin trouver Richelieu à Chaliot. *Je ne puis ſouffrir*, dit Louïs au Cardinal, *que mon frere commande l'armée au delà des monts. Il faut que vous m'aidiez à retirer la parole que j'ai donnée. Je ne ſai qu'un moien*, répondit le delié Richelieu.

Digitized by Google

1629. lieu. *C'eſt que Vôtre Majeſté y aille en perſonne. Mais ſi elle prend cette reſolution, il faut partir dans huit jours au plus tard. Le temps preſſe extrémement.* Le Roi donne ſon conſentement ſans héſiter, appelle Baſſompierre qui ſe trouvoit dans la chambre, & dit: *Voici un homme qui viendra volontiers avec moi, & qui me ſervira bien. Où, Sire?* repartit le Maréchal. *En Italie,* reprend ſa Majeſté. *J'y vas dans huit jours, faire lever le ſiége de Cazal. Préparez vous à me ſuivre. Vous ſerez mon Lieutenant Général ſous mon frere, s'il veut bien venir. Je prendrai le Maréchal de Créqui avec moi. Il connoit ce païs-là; & j'eſpére que nous ferons parler de nous.* Louïs revient à Paris & déclare ſa reſolution à Marie de Medicis, qui la fait ſavoir au Duc d'Orleans. La mére & le fils en furent également chagrins. Mais il fallut diſſimuler ſon mecontentement. Tout ſe diſpoſe au voiage du Roi en Italie. Landel reçoit ordre d'aller inceſſamment donner avis de la réſolution priſe au Duc de Mantouë, & de s'informer éxactement de l'état de la place aſſiégée. Bullion Conſeiller d'Etat part encore pour le Dauphiné avec une inſtruction, qui ordonne au Maréchal de Créqui de ſe préparer à paſſer les monts, avec les troupes qui marchent vers la frontiére, de ſe ſaiſir des paſſages, & d'aller même au ſecours de Cazal, en cas qu'il ne puiſſe tenir juſques à l'arivée du Roi. Le Commandeur de Valençai tachoit cependant d'amuſer le Duc de Savoie par quelques propoſitions qu'on lui faiſoit de la part du Roi, juſques à ce que l'armée étant formée ſur la frontiére, on fût en état de demander avec hauteur

Digitized by Google

teur paſſage à Charles Emmanuël, & de le menacer de lui déclarer la guerre, en cas de refus. Contarini Ambaſſadeur de Veniſe en France, dont les maîtres preſſoient vivement cette expedition, & qui négocioit la paix entre Louïs & Charles Roi de la Grande Bretagne, avoit eu la précaution de tirer parole de celui-ci, qu'en conſidération de l'importance au bien commun de l'Europe, d'empêcher que les Eſpagnols n'envahiſſent le Monferrat, ſa Majeſté Britannique n'attaqueroit point la France, juſques à ce que le Duc de Mantouë fût ſecouru. 1629.

Richelieu content d'avoir obtenu pour lui même le commandement de l'armée, en perſuadant avec ſes détours ordinaires au Roi, de ſe mettre à la tête des troupes, nonobſtant les pleurs & les inſtances de ſa mere & de ſon épouſe, Richelieu, dis-je, tâche d'appaiſer Marie de Médicis, en la faiſant déclarer Régente des Provinces en deçà de la riviére de Loire. Ce n'eſt pas ſans une répugnance ſecréte, que le Cardinal conſeille à Louïs de laiſſer un ſi grand pouvoir à la Reine Mere, qui demeuroit à Paris mécontente de ſon ancien domeſtique, & environnée de gens occupez à l'exhorter à l'abaiſſement d'un Miniſtre orgueilleux, qui abuſe contre une inſigne bienfaictrice du credit & de l'autorité qu'elle a eu tant de peine à lui procurer. Richelieu n'oſoit rompre ouvertement avec Marie de Medicis; ſoit qu'il ne ſe ſentît pas aſſez puiſſant, ni aſſez bien établi dans l'eſprit du Roi, pour lui perſuader d'éloigner entiérement des affaires une mere ambitieuſe & vindicative, que ſon fils craignoit & n'aimoit pas: ſoit que le Cardinal ne fût pas en-

Le Roi tient ſon lit de Juſtice au Parlement de Paris.

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1629. *Vie du même par Aubery. L. III. chap. 4. Journal du même. Mercure François.* 1629.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

1629. encore au deſſus de certains ſentimens d'honneur & de reconnoiſſance, qui ne lui permettoient pas de chaſſer celle qui l'avoit mis en place, ni de s'expoſer à paſſer pour un homme ingrat & perfide au dernier point. Il n'y a rien de plus honnête, de plus avantageux à Marie de Médicis que la préface de la commiſſion que le Roi lui laiſſoit, & qu'il fit lire en ſa preſence, aſſis ſur ſon lit de Juſtice au Parlement de Paris, le 15 Janvier, jour marqué pour le départ de ſa Majeſté, qui ſortit de la capitale immediatement après cette action.

Marie de Medicis en dut être fort contente. *Son heureux gouvernement & ſa ſage conduite*, y dit-on à ſa gloire, *prouvent qu'elle eſt également mere du Roi & de l'Etat.* Moins délicat & plus imprudent qu'un Empereur Romain, qui ne voulut jamais ſouffrir, que ſa mere fût nommée *Mere de la Patrie* par un Senat adulateur, Louïs à la perſuaſion de ſon Miniſtre diſſimulé, rend lui même des honneurs extraordinaires à une femme qu'il a déja releguée, & qu'il bannira bien-tôt pour la ſeconde fois, comme convaincuë d'être d'intelligence avec les ennemis de la perſonne & du Roiaume de ſon fils. Les Princes s'imaginent que la politique demande qu'ils parlent de la ſorte en certaines occaſions contre leur conſcience, & ils ne s'apperçoivent pas que des contradictions ſi groſſiéres leur attirent tôt ou tard & le blâme & le mépris de la poſterité. Le même Richelieu qui fait donner aujourd'hui ces éloges magnifiques à Marie de Medicis, a bien voulu nous apprendre que la Pape Urbain dit ces paroles à ſon Nonce qui prenoit congé de lui pour aller en Fran-

France: *vous verrez la Reine Mere. Ses inclinations tendent vers l'Eſpagne. Elle n'aime le Roi, qu'autant que ſon propre interêt le demande. C'eſt une des plus opiniâtres perſonnes du monde.* Cela peut bien être exactement vrai. Pourquoi donc Richelieu trompe-t'il cette Princeſſe en louant ſon adminiſtration d'une maniére ſi authentique? Le Cardinal la menage à preſent, & il ſera brouillé irreconciliablement avec elle, lors qu'il écrira dans ſon Journal la remarque precédente. Avec combien de circonſpection un Hiſtorien doit-il lire les différens mémoires ſur leſquels il travaille? 1629.

Marillac Garde des ſçeaux, qui pretendoit, ſi nous en croions ce qui ſe diſoit alors à Paris, devenir un nouveau Tribonien, prit cette occaſion de faire verifier, nonobſtant l'oppoſition du Parlement, ſon *Code Michau*, ou pour parler plus gravement, ſon recueil de diverſes ordonnances. Il l'avoit déja propoſé lors que le Roi voulut aller la premiére fois à la Rochelle. Mais les Magiſtrats y trouvant pluſieurs difficultez, la verification de l'ouvrage de Marillac fut differée, ſous prétexte des remontrances qu'ils croioient devoir faire au Roi. Le Parlement ne ſe preſſa point, & le nouveau Code demeuroit ſans autorité. Ces délais deſoloient Marillac, naturellement hautain, impatient, & opiniatre. Il perſuade au Roi d'ordonner lui même la vérification de la piéce avant ſon départ pour l'Italie. Le Cardinal de Richelieu bien aiſe que le Garde des ſeaux, qu'il médite de perdre à la premiére occaſion, comme un ennemi ſecret & dangereux, ſe rende odieux aux Magiſtrats, le laiſſe faire. L'enregitrement extorqué d'une ma-

Baſſe & indigne adulation de Marillac Garde des ſçeaux.

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1629. *Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L.* 13. *Mercure François.* 1629.

1629. maniére haute & violente, donne encore moins de crédit au *Code Michau*, quoi que Marillac le faſſe imprimer & publier dans les formes. Les Avocats & les Procureurs n'oſent le citer. Cependant, la piéce n'étoit point ſi mépriſable. Bien loin de mériter le ridicule que le Parlement lui donna, on devoit ſavoir bon gré au Garde des ſceaux, des utiles reglemens qu'elle contenoit, & des abus qui s'y trouvoient réformez. La réſiſtance du Parlement de Paris ne lui fait pas honneur. Les Magiſtrats trop intereſſez refuſoient de conſentir à certaines choſes qui regardoient les évocations & d'autres formalitez de juſtice. Ces Meſſieurs prétendoient qu'on donnoit atteinte à leur juriſdiction, & qu'on y retranchoit leurs émolumens. Il en eſt des grandes Compagnies, comme des particuliers. Chacun demande la reformation des abus & des deſordres du gouvernement: mais c'eſt à condition qu'il n'y perdra rien. Le Garde des ſeaux avoit ſes défauts. Il étoit imperieux au regard de ſes inférieurs, flatteur & rampant devant ceux dont il dépendoit, bigot outré, & trop attaché à la Reine Mére qui n'alloit pas droit au bien de l'Etat, & qui ſacrifioit tout à ſon interêt & à ſon ambition. A cela près, Marillac avoit des qualitez eſtimables, de l'intégrité, de la droiture, & de bonnes intentions. Tout ce que le Parlement put dire contre le Code, c'eſt que le compilateur ne devoit pas ſe faire honneur de ce qui s'y trouvoit d'utile & de juſte, & qu'on pouvoit bien obſerver les reglemens qui s'y trouvoient, ſans que le Garde des ſeaux ſe donnât de ſi grans mouvemens. Pourquoi les Magiſtrats y contre-

trevenoient-ils donc ? Marillac n'aſpiroit pas à la gloire de l'invention. Il donnoit ſeulement un recueil de quelques anciennes ordonnances, & d'autres nouvellement faites ſur les délibérations des derniers Etats Generaux, & des deux aſſemblées des Notables tenuës enſuite. 1629.

La longue harangue du Garde des ſeaux dans le Parlement ſur la verification de ſon Code, étoit infiniment plus blamable. Auſſi bas, auſſi ſervile adulateur que Silleri & Du Vair ſes predeceſſeurs, il y abaiſſe l'autorité des Parlemens, & emploie tout ce qu'il a d'eſprit & de connoiſſances à établir le pouvoir arbitraire du Prince. *Nos Rois*, dit le grave Magiſtrat, *ne ſont pas ſur le pied des autres Rois de la terre. Ils ont des prérogatives particuliéres, & une éminence de pouvoir & d'autorité que les autres n'ont point. Quand ils nous parlent, nous ne conſiderons que la puiſſance de celui qui commande. Son pouvoir ſouverain eſt la regle de nôtre obeïſſance. Le Roi ne rend compte de ſes actions qu'à Dieu ſeul. C'eſt une maxime tenuë & enregitrée dans cette Compagnie, toûjours jalouſe de la grandeur & de l'autorité du Prince. Nous demeurons tous d'accord que le Roi ne doit rien faire que de juſte. Il le ſait & le croit lui même. Quoiqu'il ſoit au deſſus des loix, il veut bien neantmoins être au deſſous de la raiſon.* Ignorance ridicule & affectée de Marillac ! Comment auroit-il prouvé que les Rois de France ſont originairement plus abſolus que ceux d'Angleterre, d'Eſpagne, & des autres Monarchies formées par les peuples du Nord ſur les débris de l'Empire Romain ? Il eſt conſtant que chez les nations ſeptentrionales, la puiſſance des Rois

1629. n'a jamais été ſans bornes, & que les peuples du Nord qui ont le plus donné à leurs Rois, ont eu la precaution de ſe reſerver une liberté juſte & raiſonnable: conduite fondée ſur le bon ſens & ſur le droit naturel. Quand les anciens Grecs & Romains ſe ſont ſoumis au gouvernement d'un Roi, ç'a été à condition qu'il obſerveroit lui même les loix, dont l'execution lui étoit commiſe. La maxime tirannique du Garde des ſeaux, *que l'autorité ſouveraine du Prince, eſt la régle de nôtre obeïſſance*, ne s'eſt debitée à Rome que ſous le regne de Tibére & des mechans Empereurs. Marillac n'entend pas même la matiére qu'il traite. Le Prince ſe met au deſſus de la raiſon, dez qu'il uſurpe un pouvoir ſuperieur aux loix: & s'il veut être ſoumis à la raiſon, il doit leur obeïr exactement. Ne diroit-on pas que dans les principes de la Politique du lâche Garde des ſeaux, les Rois de France font grace à leurs ſujets, *en voulant bien être au deſſous de la raiſon*, & que nos peres devoient ſavoir bon gré à Louïs XIII. d'une ſi grande condeſcendance? Suivons encore cet impertinent harangueur.

Le point de la queſtion, ajoute-t'il, *c'eſt de ſavoir qui ſera juge des actions du Roi, & qui prononcera ſur la juſtice, ou ſur l'injuſtice de ſes commandemens. Si les Magiſtrats ont ce droit, le Roi n'eſt plus Roi; & le Souverain dépend de ſes ſujets: pretenſion qui ouvre la porte aux factions, donne mille prétextes aux amateurs du changement & de la nouveauté de blamer toutes les actions du Roi, & met ſon autorité en compromis. Le Roi ſeul eſt juge de la juſtice de ſes actions; il n'en rend compte qu'à Dieu ſeul. Autant*

tant que chacun de nous aime la paix & la tranquillité publique, autant doit-il être ferme dans cette maxime. Si les Rois abuſent de leur pouvoir; s'ils s'abandonnent à l'injuſtice, Dieu qui eſt leur juge, ne manquera pas d'y pourvoir par les moiens qu'il ſait emploier en pareil cas. Nous n'en avons que trop d'exemples. Je ne m'arrêterai pas à faire voir l'extravagance de ces raiſonnemens. Elle ſaute aux yeux de toutes les perſonnes éclairées & judicieuſes. La remarque en eſt deja faite, & ce qui ſe lira bientôt dans la ſuite de cette Hiſtoire, prouvera que ſous le regne de Louïs XIII. la Reine ſa mere, les Seigneurs, & les Magiſtrats, qui travaillérent à l'établiſſement du pouvoir arbitraire, en ſentirent plus que les autres les cruels & terribles effets. Le même Garde des ſeaux & ſon frere devenu Marechal de France, imploreront en vain le ſecours des anciennes loix du Roiaume, quand ils ſe verront injuſtement opprimez. Marillac pretend encore dans ſon diſcours rempli de vaines & inutiles recherches, que le Parlement établi pour rendre la juſtice aux particuliers, n'a pas droit de ſe mêler des affaires d'Etat. Dans deux ans d'ici, la Reine Mere patrone & bienfaictrice du Garde des ſeaux & de ſon frere, enverra des requêtes & des plaintes au Parlement de Paris. Elle demandera juſtice aux Magiſtrats, & les priera de prendre connoiſſance des injuſtices que la veuve d'Henri le Grand & ſes ſerviteurs ſouffrent par la violence du Cardinal de Richelieu. 1629.

Immediatement après avoir tenu ſon lit de Juſtice, Louïs part pour le Piémont. Il prit la route de la Champagne & de la Bourgogne. Le Roi va en Piémont.

1629. Outre que ſa Majeſté vouloit éviter la ville de Lion, & d'autres endroits infectez de la peſte, elle étoit bien aiſe d'aller en pluſieurs villes de ſon Roiaume qu'elle n'avoit pas encore vuës. Louïs fut magnifiquement reçû à Troies en Champagne, à Dijon & ailleurs. Gaſton Duc d'Orleans partit quelques jours après le Roi ſon frere, comme pour ſe rendre à l'armée. Ce n'étoit qu'une feinte. Dez qu'il approche du Lionnois, il paroit changer ſubitement de reſolution. *Je n'aurai point d'emploi à l'armée*, dit le Duc au Maréchal de Baſſompierre. *Le Cardinal fera non ſeulement ma charge de Lieutenant Genéral, mais encore celle du Roi. Vous ſavez comment tout s'eſt paſſé à la Rochelle. Richelieu obligea le Roi d'y aller contre ſon gré, afin de m'ôter le commandement du ſiége. Je m'en vas à Dombes, & j'y attendrai les ordres du Roi.* C'eſt une Principauté qui appartenoit à la feu Ducheſſe d'Orleans, & dont Gaſton jouïſſoit au nom de la fille que ſon épouſe lui avoit laiſſée. Tout ceci étoit concerté avec la Reine Mere. Le Duc d'Orleans devoit retourner à Paris, ou aux environs, & convenir ſecretement avec Marie de Medicis des meſures les plus propres à ruiner le Cardinal de Richelieu. Pour mieux cacher leur jeu, Gaſton continuë de faire l'amant paſſionné de la Princeſſe de Mantouë; la Reine Mere affecte de la maltraiter plus que jamais; le Duc d'Orleans ſe met en colére, & paroit fort mécontent. On vouloit que Louïs perſuadé que ſa mére & ſon frere étoient véritablement brouillez à cette occaſion, ne crût pas avec ſa facilité ordinaire ce que le Cardinal de Richelieu & ſes émiſſaires lui

Journal de Baſſompierre. Tom. II.
Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. III. Chap. 4.
Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans.
Mercure François 1629.

lui insinueroient de l'attachement de Marie de Medicis à son second fils, & du dessein de l'avancer au prejudice de l'aîné. 1629.

Ils apprirent l'un & l'autre dans le voiage la mort d'Alexandre de Bourbon Grand Prieur de France leur frere naturel à Vincennes. Louïs prévenu contre lui, n'en fut pas affligé. Mais Gaston parut extrémement sensible à la triste fin d'un frere qui avoit souffert près de trois ans les rigueurs d'une étroite prison. Le bruit courut dans le monde que le Cardinal de Richelieu l'avoit empoisonné; & le Duc d'Orleans dans une lettre au Roi, insinuë que le soupçon n'est pas mal fondé. Voici ce qu'il y raconte des circonstances d'un accident dont chacun parla selon ses préjugez. *Le Cardinal donna ordre en partant de Paris, qu'à l'article même de la mort de mon frere le Grand Prieur, toute conférence, & tout secours lui fussent déniez. Il n'osa pas défendre préciſément qu'on lui accordât un Confesseur. Le monde se seroit generalement revolté contre le Cardinal, & la Reine Madame ma mere qui commandoit en vôtre absence, n'auroit pas suivi sa disposition. Mais il fit changer méchamment ce que le Confesseur, personne de probité exemplaire, a rapporté des derniéres paroles du Grand Prieur. Au lieu qu'il déclara en expirant que son plus grand regret, c'étoit de mourir dans vôtre disgrace, & que le témoignage que sa conscience lui rendoit de ne l'avoir jamais meritée par aucune de ses actions, ou de ses pensées, faisoit toute sa consolation, le Cardinal a supposé que le Grand Prieur dit qu'il n'avoit jamais eu dessein d'attenter à vôtre personne; afin qu'on pût faire cette reflexion,*

Mort du Grand Prieur de France.

Lettre du Duc d'Orleans au Roi en 1631. Memoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu.

Digitized by Google

1629. *qu'il donna donc ſujet d'en être ſoupçonné, puiſqu'il faiſoit une pareille déclaration de ſon propre mouvement, ſans y être provoqué par aucune autre accuſation que celle de ſa conſcience.*

Le Grand Prieur laiſſoit pluſieurs benéfices vacans. Louïs donna les deux meilleures Abbaïes à ſon premier Miniſtre, & les deux autres à celui de la Reine Mere, je veux dire au Cardinal de Berulle. Mais Richelieu ſe défendit d'une maniére digne de ſa diſſimulation & de ſon eſprit délié, d'accepter ce nouveau bienfait. La lettre qu'il écrivit là deſſus au Roi, mérite de trouver ici ſa place. Elle eſt fine & admirablement bien tournée. *Sire, je ſai que comme on ne peut ſans une eſpéce de crime, importuner un grand Roi par des demandes trop fréquentes, on ne doit pas auſſi refuſer les effets de ſa libéralité. Après m'être garanti juſques à préſent d'un de ces inconvéniens, je me trouve avec regret dans la neceſſité de ne pouvoir éviter l'autre, & de ſupplier très-humblement vôtre Majeſté de trouver bon que je ne reçoive pas les deux Abbaïes, dont il lui a plu me gratifier. Si je lui demandois cette grace ſans aucune raiſon, j'avouë que ma retenuë ſeroit un crime. Mais j'eſpére que vous aprouverez les motifs de mon refus. Les deux Abbaïes vacquent par la mort de M. le Grand Prieur, & je me ſuis trouvé dans vos Conſeils, lors que l'interêt de vôtre Etat vous a obligé de le faire arrêter. Il me ſemble que je ne ſuivrois pas les mouvemens du cœur que Dieu m'a donné, ſi je profitois après cela du malheur, & ſi je prenois quelque choſe de la dépouille de feu M. le Grand Prieur. J'ai déja reçu beaucoup de marques de vôtre bonté, & je vous en*

en ſuis infiniment redevable. Comme vous témoignez en cette occaſion que vous voulez m'en donner encore d'autres, je puis proteſter à vôtre Majeſté que je ne ſerai jamais aſſez imprudent pour les refuſer, à moins que ſon ſervice ne m'y oblige encore. Je vous conjure, Sire, d'agréer ces conſidérations, & de croire que je n'ai point d'autres interêts que ceux de vôtre Majeſté. Je borne ma fortune à ſervir un ſi grand Roi. C'eſt ainſi que le Cardinal ſavoit admirablement bien faire ſa cour, & achever de convaincre ſon foible & credule maître, que les conſeils violens donnez contre le Grand Prieur & les autres de la même intrigue, ne partoient pas d'un eſprit de vengeance, & que Richelieu n'eut point d'autre vûë dans l'affaire de Chalais, que la conſervation de la perſonne du Roi & le bien de ſon Etat. 1629.

Charles Roi de la Grande Bretagne avoit d'autant plus facilement promis de n'attaquer point la France durant l'expedition de Louïs en Italie, que Weſton Grand Thréſorier d'Angleterre, dont le crédit augmenta conſidérablement depuis la mort du Duc de Buckingham, & quelques autres Miniſtres d'Etat perſuadérent à ſa Majeſté Britannique de s'acommoder au plûtôt avec les Rois de France & d'Eſpagne. Dénué d'argent, & incertain ſi ſon Parlement avec lequel il s'étoit brouillé, lui en fourniroit, Charles ne ſe trouvoit pas en état de ſoûtenir la guerre contre deux puiſſans voiſins. Il eût pû faire la paix avec Philippe qui la ſouhaitoit, & continuer de ſecourir les Réformez de France, qu'il avoit ſollicitez de prendre les armes, & auxquels il promit ſolennellement plus d'une fois

Aſſemblée du Parlement d'Angleterre.

Rushworth's Hiſtorical Collections. Sir Philip Warwick's Memoirs. Clarendon's Hiſtory. III. Book.

1629. de n'entrer point ſans leur participation en aucun traité avec la France. L'honneur & la bonne foi demandoient que Charles en uſât de la ſorte. Mais, ſoit que Laud Evêque de Londres que le Roi écoutoit comme un Oracle, & les autres Arminiens Anglois qui n'aimoient point les Réformez de France attachez aux ſentimens de Calvin, & ennemis de l'autorité Epiſcopale, des ceremonies, & du culte pompeux que Laud & ſes partiſans s'efforçoient d'établir en Angleterre, inſinuaſſent à ſa Majeſté de ne s'opiniâtrer pas à ſoûtenir des gens plus favorables à ceux qu'on appelloit Puritains, qu'à l'Egliſe Anglicane; ſoit que Charles ſe mît dans l'eſprit, que l'amitié de Louïs prêt à rompre avec la Maiſon d'Aûtriche, ſeroit plus utile pour le rétabliſſement du Roi de Bohéme que ſa Majeſté Britannique avoit toûjours à cœur, elle ſe rendit aux inſtances du Senat de Veniſe, qui la preſſoit de s'acommoder avec le Roi Très-Chrétien, & de ſacrifier ſon reſſentiment & l'interêt des Reformez au bien commun de l'Europe que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne prétendoient ſubjuguer. D'un autre côté, Charles fort dégoûté des Parlemens, qui non contens de lui refuſer des ſubſides, entreprenoient à ſon avis ſur les prerogatives de la Couronne, & ſembloient encore méditer le retranchement d'un impôt conſidérable ſur les marchandiſes qui entroient dans le Roiaume; droit dont ſes predéceſſeurs jouiſſoient dépuis long-temps, & qu'ils levoient ſans attendre la conceſſion du Parlement, Charles, dis-je, fit encore la paix avec l'Eſpagne, reſolut de n'entreprendre plus de guerre étrangére, de ſe paſſer des Parlemens, & de ſe dédom-

dommager des subsides qu'il en auroit tirez, en rétablissant je ne sai quels anciens droits Roiaux, qui ne s'éxigeoient plus depuis long-temps, & que le peuple regardoit comme entiérement abolis. Conseil imprudent donné à Charles, qui fut comme la source des malheurs inouïs de ce Prince facile & credule. 1629.

Tunnage & pondage.

Comme nous n'avons pas de mots François qui répondent à ceux dont les Anglois se servent pour exprimer l'impôt levé sur les marchandises apportées en Angleterre, qui causa de si grandes contestations entre Charles & ses sujets, je le nommerai le *droit d'entrée*, ou la *douäne*. Ce subside originairement destiné à l'entretien des vaisseaux necessaires pour la seureté du commerce contre les pirates, fut acordé au Roi Edoüard IV. durant toute sa vie. Ses successeurs aiant obtenu un acte semblable du Parlement, le droit d'entrée passa dans la suite du temps pour un revenu ordinaire de la Couronne, quoique ce fût dans le fonds un don gratuit du peuple, de même que les autres concessions du Parlement. Chaque Roi levoit la douäne sans contradiction depuis le premier jour de son avénement à la Couronne. Il avoit seulement soin d'en demander la continuation pour le reste de sa vie au premier Parlement qu'il convoquoit. Jacques I. en usa de la sorte; & je ne sai comment son fils négligea d'observer la même formalité. Cette omission peut-être affectée donne des soupçons & de la jalousie aux Anglois amoureux de la liberté de la patrie. On s'imagine que Charles prétend que la douäne est un droit heréditaire qui lui appartient indépendamment de l'octroi du Parlement. Ce Prince aiant

1629. iant reconnu authentiquement l'année derniére que les Rois d'Angleterre ne peuvent faire d'eux même aucune levée de derniers sur leur peuple, par maniére d'emprunt ou autrement, la Chambre des Communes se plaignit de ce que la douäne s'éxigeoit sans aucun acte du Parlement; & la prorogation de l'Assemblée suivit tout aussi-tôt.

Des Marchans de Londres dont quelques-uns se trouvoient membres de la Chambre des Communes, refusérent de païer le droit d'entrée, comme n'étant pas dû au Roi avant la concession du Parlement. Les marchandises sont incontinent saisies par les Officiers de la douäne: Et l'affaire aiant été portée à la Cour de *l'Echiquier*, les Marchans n'y sont pas écoutez, quoiqu'ils alleguent un article exprès de la loi appellée *la grande Chartre*. Ce déni de justice faisoit si grand bruit à Londres & ailleurs, que le Roi craignit que le Parlement qui devoit se rassembler au mois de Janvier, ne s'échauffat & n'appuiât le refus des Marchans. Charles propose l'affaire à son Conseil, & demande avis sur les expédiens qu'il doit prendre pour éviter de se brouiller avec son Parlement. Il fut resolu que si la Chambre des Communes insistoit fortement sur la restitution des marchandises aux propriétaires qui refusoient de païer le droit d'entrée, les gens du Conseil du Roi membres de la Chambre, y representeroient que le vrai moien de finir ces contestations facheuses, c'étoit d'accorder la douäne à sa Majesté, comme elle avoit été acordée aux Rois precédens. Que si les Communes formoient quelques nouvelles difficultez sur cet octroi, on convint que le Roi de-

declareroit lui-même aux deux Chambres du Parlement, que ſes predeceſſeurs aiant éxigé le droit d'entrée dez le premier jour de leur avénement à la Couronne, & ſans attendre une conceſſion expreſſe du Parlement, quoique d'ailleurs ils ne prétendiſſent pas que ce fût une choſe hereditaire, Sa Majeſté avoit ſuivi leur éxemple. Charles devoit remontrer enſuite que ſi les Communes vouloient paſſer un acte ſemblable à celui de ſes predéceſſeurs, les conteſtations finiroient incontinent, & que ſa Majeſté ne feroit pas difficulté de reconnoître qu'elle ne jouït du droit d'entrée qu'en conſéquence de l'octroi du Parlement. Enfin, ſi la Chambre Baſſe rejettoit cette propoſition raiſonnable, Charles ſe diſpoſoit à proteſter que la rupture entre lui & le Parlement, ne venoit pas de Sa Majeſté & que les Communes en ſeroient reſponſables. Afin que l'affaire s'expédie plus promptement, on dreſſe dans le Conſeil du Roi un acte pour la conceſſion du droit d'entrée, ſemblable à celui qui fut fait en faveur de Jacques I. Les gens du Conſeil de Sa Majeſté membres des Communes, furent chargez de le preſenter à leur Chambre, & de la preſſer de déclarer au plûtôt & en termes précis ſi elle vouloit paſſer l'acte, ou non. 1629.

Charles craignoit encore que les ennemis du feu Duc de Buckingham, ne projetaſſent de flétrir ſa mémoire par quelque choſe d'authentique, & que les Communes ne vouluſſent attaquer les Miniſtres d'Etat, ſe plaindre des mauvais conſeils donnez à Sa Majeſté, crier contre l'Arminianiſme qui ſe répandoit dans le Clergé, & parler de quelques autres points de Religion, refléchir ſur la harangue du Roi prononcée l'an-

1629. née précédente à la prorogation du Parlement, & déclarer qu'elle donnoit atteinte aux droits & à la liberté du peuple. Sa Majesté concerte dans son Conseil les moiens d'éviter ces inconvéniens, & de vivre autant qu'il lui sera possible en bonne intelligence avec ses sujets. Que si la Chambre des Communes insiste sur quelqu'un des articles que je viens de marquer, ceux du Conseil du Roi, se chargent de représenter que cela est capable de causer une rupture entre Charles & le Parlement. Et en cas que les Communes opiniâtres, n'aient pas égard à la remontrance, le Roi se dispose à déclarer lui même avec authorité, qu'il ne peut souffrir des procédures trop irrégulières.

Le Roi d'Angleterre demande au Parlement la continuation de la douane.

On croira peut-être que sa Majesté Britannique auroit mieux fait de casser un Parlement contre lequel il falloit être si fort en garde, & en convoquer un autre. Mais le Roi n'osoit pas en venir là si promptement. La dissolution des deux premiers Parlemens fit un extrême tort à ses affaires. Les mêmes personnes constamment députées par les villes & par les provinces, revenoient dans la resolution de reprendre & de poursuivre ce qui avoit déplu au Roi dans le Parlement precédent. Charles ne peut aussi se passer de Parlement. Il a trop grand besoin d'argent, & les clameurs sur le droit d'entrée levé sans le consentement du peuple, obligent le Roi à l'obtenir incessamment, afin d'arrêter des mouvemens dont les suites peuvent être facheuses. Voici donc le Parlement de l'année derniére qui se rassemble à Westminster le 20. Janvier selon le stile d'Angleterre. On parle dez les premiers jours dans la Chambre Basse, des marchandises saisies

Rushworth's Historical Collections.

saisies à ceux qui refusoient de païer le droit d'entrée, & quelqu'un rapporte que je ne sai quel Officier de la douäne avoit insolemment répondu à un Marchant qui se défendoit de païer, en disant qu'il étoit membre du Parlement, & que la Chambre Basse condamneroit la violence des Officiers du Roi: *quand vous seriez tout le Parlement en corps, nous n'en saisirions pas moins vos marchandises. Vous la voiez, Messieurs,* dit alors le Chevalier Philips d'un air fort animé, *la malheureuse situation de nos affaires. Il étoit temps de nous rassembler & de pourvoir à ce qui regarde le service du Roi & le bien de la patrie. Jettez les yeux de quel côté il vous plaira, & vous trouverez des infractions faites à la liberté du peuple, & aux priviléges du Parlement. Souffrir de pareilles entrepriſes, ce seroit une negligence criminelle du bonheur & du repos de l'Etat. On refuse justice à ceux qui la demandent. A la ville de l'Assemblée du Parlement, on arrête par un ordre exprès de l'Echiquier, pour le paiement d'un droit qui ne monte pas à deux cens livres sterling, des effets qui en valent du moins cinq mille. Differerons-nous encore de penser à nous? La premiére année du regne de sa Majesté, lors que le Parlement fut prorogé à cause de la peste, certaines gens eurent l'audace de lever le droit d'entrée. On les cita, & nous leur demandâmes qui le leur avoit ordonné. Aurons-nous maintenant moins de zele & de courage? Travaillons à la réparation des bréches faites à la liberté du peuple, & nommons des Commissaires pour examiner l'affaire de la douäne.* 1629.

L'avis de Philips est suivi. Les Commissaires sont choisis, c'est ce qu'on appelle un *Comité* en

1629. Angleterre; Et les Officiers du Roi qui ont saisi les effets des Marchans y sont citez. Charles envoia pour lors dire à la Chambre des Communes, de surseoir jusques au lendemain l'affaire du droit d'entrée, par ce que sa Majesté en vouloit parler aux deux Chambres du Parlement dans la sale *des banquets* à White-Hall. *Le soin que je prens*, dit le Roi aux Seigneurs & aux Communes, *de lever tous les obstacles à la bonne correspondance que j'ai dessein d'entretenir avec mes sujets, m'oblige à vous appeller ici & à m'expliquer sur une plainte qui s'est faite dans la Chambre Basse. Je suis bien-aise, Mylords, que dans cette occasion & dans toutes les autres qui se presenteront, vous soiez les témoins de mes paroles & de mes actions. Puisque vous tenez après moi le premier rang dans le Roiaume, je dois rechercher principalement vôtre témoignage dans les affaires importantes. On se plaint de la saisie de quelques marchandises pour le droit d'entrée. La contestation sera bien-tôt terminée, en passant un acte semblable à celui qui a été constamment acordé à mes predecesseurs. Les gens qui s'imaginent que je regarde la douäne comme un bien hereditaire & un droit inséparablement attaché à la Couronne, se trompent. J'ai toûjours crû que c'est un subside gratuitement acordé par le peuple. Et quand je vous en parlai l'année derniére, j'eus seulement intention de vous faire entendre, que la nécessité de mes affaires m'obligeoit à continuer la levée de cet impôt, jusques à ce que vous l'eussiez acordé selon la coûtume; persuadé que j'étois que vous vouliez le faire, comme vous le disiez, & que vôtre délai venoit de ce que vous n'aviez pas eu le temps de*

de penſer à une affaire qui vous paroiſſoit moins preſſante que les autres. Puiſque vous y entrez maintenant de vous mêmes, j'eſpére que vous prendrez l'expedient que je vous propoſe pour appaiſer ces différends. Vous n'en devez pas faire difficulté, après que j'ai levé les ſcrupules que vous aviez peut-être ſur cet article. Laiſſons là, je vous en prie, les ſoupçons & la jalouſie. Je pourois prendre en fort mauvaiſe part certaines choſes arivées depuis peu de jours dans vôtre Chambre. Mais je ne veux point m'arrêter aux diſcours qui s'y tiennent. Je jugerai de vos bonnes, ou mauvaiſes intentions, par les reſolutions que vous prendrez. Uſez en de même à mon égard. N'écoutez point les rapports malins qu'on vous fait. Mes paroles & mes actions ſont les véritables interprétes de mes ſentimens. Si nous commençons d'agir de concert & avec une mutuelle confiance, nous nous ſéparerons en bonne intelligence & contens les uns des autres. Dieu vueille nous en faire la grace. 1629.

Le lendemain Cook Secretaire d'Etat preſſa les Communes de la part du Roi, de paſſer au plûtôt l'acte touchant le droit d'entrée, remontra que la choſe étoit importante, & que la modération qu'elles témoigneroient en cette rencontre, ſeroit avantageuſe au peuple, & preſenta la minute de l'acte dreſſé dans le Conſeil du Roi. Cette maniére d'apporter un acte tout fait, donna de la défiance. On craignit les conſequences de l'entrepriſe ſur les droits des Communes, qui digérent & dreſſent elles mêmes leurs *bills*, c'eſt-à-dire les actes qu'elles propoſent. La Chambre Baſſe diſſimule pour lors le chagrin que la demarche lui cauſe, & prend la re-

La Chambre des Communes ſe déclare plus que jamais contre l'Arminianiſme. *Rushworth's Hiſtorical Collections.*

1629. resolution d'éxaminer premiérement les nouveaux griefs que le peuple peut avoir depuis la derniére seance du Parlement, de s'appliquer aux moiens de maintenir la Religion établie, & d'arrêter enfin le progrès de l'Arminianisme & les entrepriſes des Papiſtes. On ſe déchaina d'une étrange maniere contre les Arminiens. *Tout eſt perdu*, diſoient quelques harangueurs. *Il n'y a plus qu'un pas à faire pour rentrer dans le Papiſme. Nos Arminiens ſont d'intelligence avec le Pape & avec le Roi d'Eſpagne.* Y eut-il jamais un plus vain & plus ridicule phantôme? Ce fut inutilement que le Roi fit dire plus d'une fois aux Communes de penſer à l'affaire de la douäne. *Celle de la Religion eſt la plus importante de toutes*, répondoit-on. *Les choſes qui regardent la foi & le ſervice de Dieu, doivent paſſer les premiéres.* Le Chevalier Elliot autant échauffé contre l'Arminianiſme, que pour la conſervation de la liberté de la patrie, dit qu'il ne faut pas avoir égard aux fréquentes inſtances de ſa Majeſté ſur la prompte expedition de l'affaire de la douäne, par ce que certains Miniſtres engagent ſouvent les Rois par leurs fauſſes & pernicieuſes inſinuations à faire des demarches contraires au bien public. *Les bons Princes*, ajoutoit le Chevalier aſſez finement, *trouvent bon qu'on ne ſuive pas leurs ordres, quand ils paroiſſent préjudiciables au bien de leurs ſujets; & quelques-uns ont avoüé ingenument que l'importunité de leurs Miniſtres extorque des choſes, auxquelles ils n'auroient pas autrement conſenti.* Elliot vient enſuite à l'article de l'Arminianiſme & parle avec beaucoup de vehémence contre la negligence des Evêques d'Angleterre. *Je ne*

crains

crains pas de leur appliquer, dit-il, *ce que le jeune Roi Edoüard VI. écrivit de sa propre main dans son journal, de la disposition des Prélats de son temps, que les uns trop paresseux, les autres trop vieux, ceux-ci uniquement attachez à leur plaisir, & ceux-là partisans secrets du Papisme, étoient incapables de bien conduire un diocése.* Le Chevalier désigna Neal Evêque de Wincheſter, & Laud Evêque de Londres, que la Chambre des Communes accusa l'année derniére de n'avoir pas des sentimens orthodoxes sur la Religion, comme les principaux auteurs de la corruption qu'elle croioit remarquer dans le Clergé. 1629.

L'entêtement de ces Gentilshommes Anglois qui ne manquoient pas d'ailleurs d'esprit & de lumiere, est quelque chose de surprenant. Plus je lis ce qui se passa dans les trois premiers Parlemens tenus sous le regne de Charles I. plus je me confirme dans la pensée qu'Abbot Archevêque de Cantorbery irrité de ce que Laud l'avoit perdu dans l'esprit du Roi, inspiroit ses propres préjugez contre l'Arminianisme, dont il fut toûjours l'ennemi declaré, à Elliot & aux autres défenseurs de la liberté du peuple. Ils estimoient cet Archevêque, & déféroient beaucoup à ses sentimens. Prevenus deja des faux bruits repandus en Hollande pour décrier les Arminiens, ces Messieurs croioient d'autant plus facilement ce qu'Abbot leur disoit contre les partisans de l'Arminianisme, qu'ils voioient avec chagrin Laud & ceux de sa caballe soûtenir hautement le pouvoir absolu du Roi, & tâcher d'introduire chaque jour une nouvelle cerémonie dans le culte public. Cela les confirmoit dans la pensée qu'il n'y avoit pas loin de l'Arminianisme

Digitized by Google

1629. nianiſme au Papiſme. Elliot appelle aſſez plaiſamment les Evêques de Londres & de Wincheſter *de nouveaux Maîtres de ceremonies*. Pim ſe plaignit de ce qu'un Miniſtre de leur parti avoit mis une croix avec des images des ſaints, & allumé des cierges le jour de la Chandeleur dans l'Egliſe de Durham, ſelon la pratique ſuperſtitieuſe de la Communion de Rome. La Chambre des Communes s'échauffa encore ſur ce que Manwaring, ce lâche prédicateur du pouvoir arbitraire, fletri par le Parlement & déclaré incapable de poſſéder aucune dignité Eccléſiaſtique, avoit obtenu ſa grace du Roi par le credit de l'Evêque de Wincheſter qui lui donna enſuite un bon benefice. *Si les gens s'avancent de la ſorte dans l'Egliſe*, dit alors Olivier Cromwel, *en ſe faiſant les martirs du pouvoir arbitraire, que devons-nous attendre deſormais*? Tout cela prouve que le chagrin de la Chambre Baſſe contre l'Arminianiſme, venoit principalement de ce que Laud & les autres défenſeurs de cette doctrine, entreprenoient d'introduire un culte plus pompeux, & de ce qu'ils préchoient avec tant de hardieſſe, qu'il n'eſt pas permis de réſiſter aux ordres les plus injuſtes du Prince.

Tel fut à mon avis le plus puiſſant motif du *vœu* & de la proteſtation ſolennelle que fit la Chambre des Communes à l'inſtigation d'un de ſes membres nommé *Rou*, de s'en tenir inviolablement aux articles de la Confeſſion Anglicane reçûs la 13. année du regne d'Elizabeth, ſelon qu'ils ſont generalement entendus & expliquez par les premiers Théologiens de la Reformation d'Angleterre, & de rejetter les opinions des

des Jesuites & des Arminiens contraires à la doctrine contenuë dans la Confession de Foi. Trois jours après, les deux Chambres du Parlement presentérent conjointement une requête au Roi. On y supplioit sa Majesté d'ordonner un jeûne general & solennel, afin d'obtenir de Dieu les graces nécessaires pour l'heureuse expédition des affaires importantes à l'Eglise & à l'Etat que le Parlement devoit traiter, & pour flechir la colére de Dieu, dont la main s'apesantissoit sur les Eglises Réformées en divers endroits de l'Europe. La requête n'est pas agréablement reçûë. Charles ne put s'empêcher de dire, qu'on feroit plus de bien aux Eglises Réformées en combatant pour leur défense, qu'en jeunant. Pourquoi pensoit-il donc à cesser de secourir celles de France? Vouloit-il insinuer que les contradictions opiniâtres de son Parlement l'empéchoient de poursuivre ses bons desseins? Quoi qu'il en soit, le Roi acorde la celebration du jeûne; mais c'est à condition qu'elle ne tirera point à conséquence, par ce que ces humiliations extraordinaires ne s'ordonnoient que dans les grandes occasions. Charles ne craignoit-il point que le Parlement n'eût des desseins profonds, & que la Chambre des Communes ne pensât à une réformation dans le gouvernement civil & Ecclesiastique? Le Roi étoit bien éloigné de le permettre. Il prétendoit proroger & peut-être casser le Parlement, dez que l'acte sur la douäne seroit passé. 1629.

Les Communes le voioient bien. De là vient qu'elles ne se presserent pas de finir cette affaire. Leur Chambre présente ce qu'on nomme une *adresse* pour rendre raison de sa conduite au Roi.

On

1629. On s'y plaint d'abord de ce que contre la coûtume & les priviléges des Communes, ſa Majeſté leur envoie un acte tout dreſſé dans ſon Conſeil. Les raiſons pourquoi la Chambre Baſſe a crû devoir éxaminer premiérement ce qui concerne la Religion, ſont rapportées enſuite. Charles répondit avec un peu d'aigreur, que la minute de l'acte n'avoit point été preſentée de ſa part; que chaque particulier du Parlement peut propoſer le projet d'un *bill*, & que la Chambre a la liberté de l'agréer ou de le rejetter. *J'approuve vôtre zéle pour la Religion*, dit le Roi. *Mais la maniére dont vous parlez, me donne à penſer qu'on s'imagine, que je prête l'oreille à de mauvais conſeils ſur ce chapître. Je pourois dire bien des choſes. Cependant j'aime mieux les ſupprimer. Si je vous preſſe de finir l'acte de la douäne; c'eſt que j'ai de l'impatience d'ôter tout ſujet de conteſtation avec mes ſujets. Je trouve fort étrange que vous écoutiez les plaintes faites à l'occaſion de la levée de cet impôt, & que vous ne penſiez pas à en prévenir le ſujet. Il eſt encore plus ſurprenant que mes affaires ſeules ſoient retardées ſous le prétexte ſpécieux de la neceſſité de s'appliquer premiérement à ce qui concerne la Religion. Je ſai certainement que les autres ont leur cours ordinaire. Paſſez au plûtôt l'acte de la douäne. Vôtre extrême lenteur m'oblige à vous preſſer vivement.*

Rupture entre le Roi d'Angleterre & la Chambre des Communes.

Cette nouvelle inſtance n'eut pas plus d'effet que les précédentes. On voulut éxaminer premiérement l'affaire des Marchans qui ſe plaignoient de la ſaiſie de leurs effets par les Officiers de la douäne. Cela fut agité avec beaucoup de chaleur & de vehémence. On demanda raiſon de

de ce que la Cour de l'Echiquier avoit ordonné. Weſton Grand Threſorier & les Juges de ce tribunal, tâchent d'éluder en répondant qu'ils n'ont rien prononcé ſur la validité de la levée de la douäne, ſans la conceſſion du Parlement, & que les Marchans ſont ſeulement condamnez pour une procédure contraire aux loix. Les Officiérs de la douäne ſe trouvérent plus embaraſſez. Afin de mettre à couvert l'honneur & l'autorité du Roi, les Communes ſuppoſent que ſa Majeſté n'a point ordonné de ſaiſir les marchandiſes de ceux qui refuſeroient de paier le droit d'entrée, & les Officiers de la douäne ſont déclarez coupables d'avoir violé du moins les priviléges du Parlement, dans la perſonne de *Rôts* membre de la Chambre des Communes, & un de ceux dont les effets furent arrêtez. Soit que le Roi naturellement bon & équitable, crût que l'honneur & la conſcience l'obligeoient à ſauver des gens, dont tout le crime conſiſtoit dans une execution ponctuelle de ſes ordres, & qu'il eſpérât d'arrêter les procédures de la Chambre des Communes, en avouant ce que les Officiers de la douäne avoient fait; ſoit que ce fût un conſeil artificieux du Grand Thréſorier, de quelques Miniſtres d'Etat, & des Evêques de Londres & de Wincheſter, bien-aiſes que le Roi entiérement broüillé avec la Chambre des Communes, fût dans la neceſſité de caſſer un Parlement, dont ils craignoient les pourſuites; Charles ordonne à Cook Secretaire d'Etat de dire de ſa part aux Communes, que ſa Majeſté leur ſait bon gré de ce qu'elles veulent ſeparer ſes intêrets de ceux des Officiers de la douäne; mais que l'honneur & la con-

1629.

Rushworth's Hiſtorical Collections. Sir Philip Warwick's Memoirs. Clarendon's Hiſtory. I. Book.

1629. conſcience engagent le Roi à déclarer que ces Meſſieurs ont ſeulement ſuivi ce qu'il leur a preſcrit en preſence de ſon Conſeil aſſemblé. Cela ne déconcerta pas encore ceux qui prétendoient ſoûtenir vigoureuſement les droits & la liberté du peuple.

Selon la coûtume du Parlement d'Angleterre, lors qu'on agite une affaire importante dans la Chambre des Communes, elle *ſe tourne*, comme on dit, *en grand Comité*. L'Orateur quitte alors ſa place, un autre membre choiſi la remplit, & chacun a la liberté de parler autant qu'il lui plaît. Après que la choſe a été ſuffiſamment examinée, l'Orateur reprend ſa chaiſe de Préſident, on rapporte le réſultat de ce qui s'eſt dit d'eſſentiel de part & d'autre, & la Chambre forme ſa derniére réſolution. L'affaire de Rots aiant été ainſi debatuë dans un *grand Comité*, on convint que les priviléges du Parlement étoient violez. Mais le Roi déclarant ſi poſitivement que les Officiers de la douäne avoient agi ſelon ſes ordres, il fut queſtion de ſavoir s'ils ſeroient pourſuivis. Le grand Comité ne voulut pas prononcer ſur cette difficulté. On en laiſſe la déciſion à la Chambre aſſemblée dans les formes. Le Chevalier Elliot dit alors que ſelon toutes les apparences, certaines gens qui cherchoient à brouiller le Parlement avec le Roi, afin d'éviter d'être recherchez, lui avoient ſuggeré d'envoier cette déclaration. Elliot nomma Neal Evêque de Wincheſter, & Weſton Grand Threſorier. Il accuſa celui-ci de marcher ſur les traces du Duc de Buckingham, & de favoriſer ouvertement les Papiſtes. La femme & les filles de ce Seigneur & preſque tous ſes domeſti-

meſtiques étoient en effet de la Communion Romaine. Lui & ſes fils alloient aſſez rarement aux Egliſes Angloiſes, & ſa maiſon étoit toûjours pleine de Prêtres & de Moines. Avec tout cela les Catholiques Romains ne ſe fioient pas trop à ce Miniſtre d'Etat. Ils étoient les ſeuls du Roiaume qui ne cruſſent pas que Weſton ſuivoit leur Religion. Cependant on dit qu'il l'embraſſa quelque temps avant ſa mort. Elliot & les autres défenſeurs de la liberté du peuple aiant preſſé enſuite le Chevalier Finch Orateur de la Chambre Baſſe, de propoſer la queſtion, ſi nonobſtant la déclaration du Roi, les Officiers de la douäne devoient être jugez coupables d'avoir violé les priviléges du Parlement, Finch le refuſa hautement, & dit qu'il avoit reçû ordre du Roi de ne faire point une pareille propoſition. 1629.

Comment, M. l'Orateur, dit alors le ſavant Selden, *n'oſez-vous propoſer une queſtion après le commandement que nous vous en faiſons? Si cela eſt nôtre Chambre ne poura plus rien faire deſormais. Les Orateurs s'excuſeront de propoſer tout ce qui ne ſera pas au gré de la Cour, en diſant que le Roi le leur a defendu.* On s'échauffe de part & d'autre. La Chambre eſt ajournée au Mercredi ſuivant 25. Fevrier, & puis au 2. Mars par un ordre exprès de Charles. Ce jour-là pluſieurs membres preſſerent de propoſer enfin l'affaire. Finch répondit que le Roi lui avoit ordonné de n'en rien faire & d'ajourner encore la Chambre au dixiéme du mois. Il ſe leve ſur l'heure pour ſortir. Deux Gentilshommes l'arrêtent, & l'obligent à demeurer malgré lui dans ſa place. Elliot dit alors que le Roi aiant ſans doute

1629. doute pris la resolution de congédier le Parlement, on avoit crû devoir mettre en peu de mots par écrit les intentions de la Chambre des Communes, jette le papier au milieu de l'assemblée & en demande la lecture. Quelques-uns s'y opposent, & le plus grand nombre crie qu'il le faut lire. Grand vacarme, grandes contestations. Des paroles quelqu'un en vient aux coups contre un autre. Certains veulent sortir de la Chambre & trouvent la porte fermée à clef. Un membre s'en étoit saisi. Le Roi averti du tumulte, envoie querir le Sergent de la Chambre des Communes: mais il étoit enfermé. L'Huissier de celle des Seigneurs vient de la part de sa Majesté, & demande à entrer. On lui répond d'attendre jusques à ce que le papier dont il étoit question, soit lu. Finch Orateur refusant constamment de le lire, Selden crie qu'il le faut donner au Secretaire de la Chambre. Celui-ci s'en defend aussi-bien que l'Orateur. Elliot prend la parole, & dit, *puisque personne ne veut lire le papier, je dirai ce qu'il contient.* Après un preambule contre les mauvais conseils donnez au Roi, le Chevalier récite les trois articles écrits dans le papier. Les voici: *Quiconque fera quelqu'innovation dans la Religion établie, en favorisant, ou en tâchant d'introduire le Papisme, l'Arminianisme, ou des opinions contraires à la doctrine de l'Eglise véritable & orthodoxe, sera réputé ennemi de l'Etat & du bien public. Quiconque conseillera ou appuiera la levée du droit d'entrée que le Parlement n'a pas acordé, sera censé ennemi de l'Etat & du bien public. Tout Marchand & quelqu'autre personne que ce soit qui paiera volontairement la douäne contre l'inten-*

tention du Parlement, ſera jugé trahir la liberté de l'Angleterre, & n'aimer pas le bien de la patrie. Cela fait d'une maniere fort tumultueuſe, la Chambre Baſſe fut ajournée comme celle des Seigneurs au 10. Mars. Elliot, Selden, & ſept autres membres des Communes ſont citez le lendemain au Conſeil du Roi. Six ſe cachent; mais Elliot & deux autres comparoiſſent & refuſent de repondre autre part que devant leur Chambre ſur ce qui s'y eſt paſſé le jour precédent. Le Roi les envoie à la Tour de Londres & fait chercher les autres. Les papiers d'Elliot, de Selden & d'un troiſiéme furent ſaiſis & ſcellez de la part de ſa Majeſté, quoique le Parlement ſubſiſtât encore ſelon les loix. 1629.

Le Roi d'Angleterre caſſe ſon Parlement.

Dez le 2. Mars Charles fit dreſſer ce qu'on nomme en Angleterre une *proclamation*, par laquelle il caſſoit le Parlement. *La mauvaiſe conduite*, y diſoit-il, *de certaines gens de la Chambre des Communes mal-intentionnez pour l'Egliſe & pour le gouvernement civil, m'oblige d'en venir malgré moi à cette extrémité.* Cependant la proclamation ne fut pas incontinent publiée. Sa Majeſté voulut déclarer elle même avec les ſolennitez ordinaires, les raiſons qu'elle croioit avoir de congédier le Parlement. Revétu de ſes habits Roiaux, Charles entre le 10. Mars dans la Chambre des Seigneurs, & ne ſe met pas en peine de faire appeller celle des Communes. Il n'y eut qu'un aſſez petit nombre des Gentilshommes de la Chambre Baſſe, qui vinrent ſans l'Orateur à la cerémonie. *Mylords*, dit le Roi aſſis ſur ſon thrône, *Je ne ſuis point encore venu ici dans une conjoncture ſi deſagreable. Vous ſerez peut-être ſurpris de ce qu'aiant*

Rushworth's Hiſtorical Collections.

1629. *deſſein de caſſer le Parlement, je n'ai pas donné commiſſion à quelqu'un de mes Officiers de déclarer mon intention. Il ſemble que les Rois doivent ſe decharger ſur les autres de l'exécution des ordres facheux, & ſe reſerver ſeulement la diſtribution des graces & le ſoin de dire eux mêmes ce qui peut faire plaiſir à leurs ſujets. Mais puiſque la punition du vice n'eſt pas une fonction moins eſſentielle à la juſtice; que la récompenſe de la vertu, j'ai crû devoir vous déclarer moi-même, & à tout le monde en même temps, que les entrepriſes illégitimes & ſéditieuſes de la Chambre des Communes, ſont la ſeule cauſe de la diſſolution de ce Parlement. Je ſai, Mylords, que vous n'y avez aucune part: Et c'eſt ma grande conſolation. En cette facheuſe rencontre, j'ai autant de raiſon d'être content de vôtre ſageſſe & de vôtre ſoumiſſion, que de me plaindre de la procédure irréguliére de la Chambre Baſſe. Cependant je dois rendre juſtice à tout le monde. Tous ceux qui la compoſent, ne ſont pas également coupables. Il y a parmi eux d'auſſi bons ſujets qu'en aucune aſſemblée du monde. Mais le plus grand nombre ſe laiſſe entrainer par quelques eſprits emportez & malins. J'aurai ſoin de les punir comme ils le méritent. Pour vous, Mylords, attendez de moi toute la faveur & toute la protection qu'un bon Roi ne peut juſtement refuſer à une nobleſſe fidele & bien intentionnée.* Coventry Garde du grand ſeau dit alors que ſa Majeſté congédioit le Parlement. Elle publia quelque temps après une déclaration de ſes raiſons. La piece contient un long détail de ce qui s'eſt paſſé dans les deux ſeances du Parlement caſſé. On peut bien juger que les choſes y ſont tournées à l'avantage du Roi.

Je

Je ne trouve point le Chevalier Thomas Wentworth parmi ceux qui défendirent la liberté du peuple dans cette seconde assemblée du troisiéme Parlement. Se laissoit-il déja éblouïr par les promesses de la Cour? Immédiatement après la dissolution, Weston Grand Thresorier persuade au Roi de gagner quelques-uns de ceux qui s'étoient déclarez contre lui dans la Chambre des Communes. Le Chevalier Savil est fait Controlleur de la maison de sa Majesté & Conseiller d'Etat. Wentworth devient Pair d'Angleterre & Président du Nord. Noy fameux Jurisconsulte obtint la charge d'*Attorney*, c'est-à-dire d'Avocat General. Bien des gens racontent qu'un des amis de Wentworth voiant qu'il commençoit de s'intriguer à la Cour, lui parla de la sorte. *On dit, Monsieur, que vous pensez à nous abandonner, & que vous écoutez les propositions de Mylord Thresorier. Si cela est, je renonce dez à present à vôtre amitié, & vous déclare que vous me trouverez par tout dans vôtre chemin, jusques à ce que je vous aie conduit sur l'échaffaut, à moins que vous n'ayiez vous même le crédit de me faire mettre la tête aux pieds.* Quelques-uns attribuent ce compliment à Hambden, & d'autres à Pim. Quoique ce soit des deux, il tint parole à l'infortuné Wentworth.

1629. Jugement rendu contre plusieurs membres de la Chambre des Communes. *Rushworth's Historical Collections. Sir Philip Warwick's Memoirs.*

Pendant que les Ministres de Charles travaillent à débaucher quelques-uns des défenseurs de la liberté du peuple, il pense de son côté à perdre Elliot, Selden, & les autres membres de la Chambre des Communes qu'il a fait mettre en prison. Ces courageux Anglois se défendirent par les loix du pais le mieux qu'il fut possible, & leurs

1629. amis ne leur manquérent pas au beſoin. Fermes dans la reſolution de ne répondre point ailleurs que dans la Chambre des Communes, ſur ce qu'ils y avoient dit ou fait, ils furent condamnez par des Juges devoüez au Roi, à demeurer en priſon tant qu'il plairoit à ſa Majeſté, & à n'en point ſortir ſans donner caution de leur bonne conduite. Elliot & deux autres encore plus maltraitez, eurent une amende conſidérable à paier. Charles ſe ſut bon gré d'avoir puni des Gentilshommes qu'il croioit ſes ennemis. Mais cette vengeance lui fit un extrême tort dans l'eſprit des bons Anglois. Au premier Parlement qu'il convoqua onze ou douze ans après celui-ci, on ſe ſouvint des injuſtices faites aux défenſeurs de la liberté publique. La Chambre Baſſe cria bien haut. Elle éxamina les procedurés des Juges & la ſentence renduë contre Elliot & contre les autres. Charles eut la mortification de voir que tout fut declaré violent & contraire aux loix. Tant de fauſſes demarches qu'il ne put légitimement ſoûtenir, le rendirent enfin ſuſpect & odieux à des ſujets qui l'auroient aimé & bien ſervi, ſi moins jaloux d'une autorité qui ne lui appartenoit pas, il eût ſû les ménager.

Le Duc de Rohan & les Réformez de France implorent en vain le ſecours du Roi d'Angleterre.

Peu de jours après la diſſolution du Parlement, Charles reçût de nouvelles ſollicitations de la part du Duc de Rohan & des Réformez de France. Ils imploroient le ſecours de ſa Majeſté Britannique, la faiſoient ſouvenir des bonnes paroles qu'elle leur avoit données, & lui remontroient que par une décente en France, elle obtiendroit du moins une paix avantageuſe à de pauvres gens qui ne ſe voioient plus d'autre ref-

réſſource que la puiſſante protection de la Couronne d'Angleterre tant de fois promiſe. La conjoncture paroiſſoit extrémement favorable. Louïs marchoit avec ſes meilleures troupes vers l'Italie; & tout le monde jugeoit que les forces du Roi d'Eſpagne, de l'Empereur, & du Duc de Savoie, lui donneroient plus d'occupation que le Cardinal de Richelieu ne s'imaginoit. Mais Charles non content d'avoir engagé ſa parole aux Vénitiens de n'attaquer point la France juſques à ce que le Duc de Mantouë fût ſecouru, étoit encore ſur le point de ſigner un traité de paix avec Louïs, ſans y comprendre les Reformez. Il fut conclu en effet lors que ſa Majeſté Très-Chrétienne victorieuſe & triomphante étoit à Suze, après avoir forcé les paſſages des Alpes malgré la reſiſtance du Duc de Savoie, & contraint Don Gonzalez de Cordouë Gouverneur de Milan à lever honteuſement le ſiége de Cazal. C'étoit abandonner à la diſcretion d'un Souverain puiſſant & irrité, des gens que Charles avoit ſolennellement promis de défendre & de ſoûtenir juſques à la fin. Charles répondit à leurs inſtances, que preſſé par quelques Princes, il avoit écouté des propoſitions de paix avec la France, qu'il étoit dans la diſpoſition de les accepter, & qu'il conſeilloit au Duc de Rohan & aux Réformez de s'acommoder le mieux qu'ils pouroient avec le Roi de France. *Je me ſuis trouvé*, ajoutoit ſa Majeſté Britannique, *dans la neceſſité de congédier mon Parlement, dont j'attendois quelques ſubſides. Je ſuis bien fâché de ce que l'état preſent de mes affaires ne me permet pas de fournir de l'argent à M. de Rohan & à ceux de ſon parti, ni d'envoier ma flôte à leur ſecours.*

1629.

Mémoires de Rohan L. IV. Rushworth's Hiſtorical Collections.

1629. On raconte que le Duc de Rohan recevant cette réponſe, leva les yeux & les mains au ciel, & qu'après quelques imprécations contre l'infidélité du Roi d'Angleterre, il dit que Dieu l'en puniroit tôt ou tard. Charles ſeroit peut-être excuſable en cette rencontre, puis qu'aiant rompu ouvertement avec la Chambre des Communes, il ne pouvoit guéres ſecourir efficacement les Reformez de France, ſi ſa Majeſté n'avoit pas donné ſa parole à l'Ambaſſadeur de Veniſe, & écouté les propoſitions que ce Miniſtre lui faiſoit de la part de ſes maîtres, avant que Louïs partît de Paris, & par conſéquent avant que le Parlement d'Angleterre ſe raſſemblât. Depuis la mort du Duc de Buckingham, Henriette Reine d'Angleterre prenoit beaucoup d'aſcendant ſur l'eſprit du Roi ſon époux. Weſton Grand Threſorier d'Angleterre, & ami des Papiſtes, Laud Evêque de Londres & quelques autres mal-intentionnez pour les Reformez, d'intelligence avec Henriette, perſuaderent à Charles de ne ſe mettre pas autrement en peine des paroles données aux Proteſtans François, & de s'accommoder avec le Roi Très-Chrétien. Sa Majeſté Britannique ſe rendit facilement aux remontrances de ſes Miniſtres, par ce qu'elle concevoit de grandes eſpérances de voir Frederic Roi de Bohéme rétabli dans ſes Etats hereditaires, ſi Louïs délivré de ſes embaras domeſtiques rompoit avec la Maiſon d'Autriche, & ſe lioit avec le Roi de Suede qui ſe diſpoſoit à ſecourir les Princes Proteſtans d'Allemagne, dez qu'il auroit terminé par une paix, ou du moins par une tréve, la guerre dans laquelle il ſe trouvoit engagé contre la Pologne.

Com-

Commençons de parler des meſures que le Duc de Rohan prit pour ſoutenir le parti Reformé depuis la perte de la Rochelle. Il dit lui même que *Dieu ſouffla ſur tous ſes projets*. Mais ſa religion, ſa prudence, & ſa magnanimité n'en ſont pas moins eſtimables. Nous trouvons d'auſſi utiles inſtructions dans l'adverſité des grans hommes, que dans la proſpérité de leurs entrepriſes. Attaqué au dehors par le Duc de Montmorenci en Languedoc, menacé d'avoir ſur les bras toutes les forces du Roi dez que le Duc de Mantouë ſeroit ſecouru, & traverſé au dedans par les intrigues des émiſſaires de la Cour, Rohan ne perd point courage. Il ſollicite du ſecours dans les païs étrangers, & tâche d'entretenir une bonne correſpondance entre les villes differentes de ſon parti. Le Roi donna vers la fin de l'année derniére une déclaration qui fut enregitrée au Parlement de Paris, lorſque ſa Majeſté y alla tenir ſon lit de juſtice le jour de ſon départ pour l'Italie. Après y avoir extrémement relevé les graces acordées aux Rochelois, & les avantages qu'ils tiroient de leur ſoumiſſion, Louïs invitoit les habitans de toutes les autres villes Reformées qui avoient pris les armes, à ſuivre l'exemple des gens de la Rochelle, & à venir dans quinze jours faire leurs déclarations au greffe de la juriſdiction dont leur ville dependoit. Sa Majeſté ordonnoit encore à ceux qui tenoient pour le Duc de Rohan, d'envoier des Deputez à la Cour afin d'y faire leurs ſoumiſſions. En ce cas, Louïs promettoit de pardonner aux villes, & de les traiter auſſi favorablement que les autres de ſon Roiaume. Que ſi elles perſéveroient dans leur prétenduë re-

1629. Meſures priſes par le Duc de Rohan pour ſoutenir le parti Reformé.

Mémoires de Rohan. L. IV. Diſcours du même ſur les derniers troubles. Mercure François, 1629.

1629. rebellion, le Roi les menaçoit du chatiment le plus ſevére. Rohan avoit formé à Nimes une aſſemblée genérale des provinces & des villes de ſon parti, afin d'y entretenir l'union & la bonne correſpondance. Il étoit à craindre que pluſieurs Réformez ne ſe laiſſaſſent éblouïr par les diſcours artificieux des émiſſaires de la Cour, qui tachoient de faire valoir la déclaration du Roi. C'eſt pourquoi l'aſſemblée de Nimes publia une eſpece de manifeſte. Après une expoſition des raiſons que le Duc de Rohan & les villes Réformées avoient euës de prendre les armes, l'aſſemblée decouvroit les illuſions de la déclaration du Roi, & diſoit à quelle condition la paix ſeroit avantageuſe aux Réformez. Puiſque c'eſt ici le dernier acte public des Proteſtans armez pour la defenſe de leur Religion & de leur liberté, donnons en l'extrait. La piéce n'eſt pas bien écrite : mais il y a beaucoup de bon ſens. On y verra les ſentimens, & la diſpoſition de pluſieurs gens des provinces reculées du Roiaume, qui conſervérent plus long-temps que les autres de leur nation un cœur véritablement François.

Comme nous ſommes convaincus, diſent les Députez à l'aſſemblée de Nimes, *que la derniére déclaration du Roi n'eſt qu'un piége tendu aux eſprits faciles & credules, nous croions qu'il eſt de nôtre devoir de le découvrir, & de propoſer à chacun les moiens de s'en garantir. C'eſt pourquoi nous prions tous nos fréres & tous les bons François de ſe ſouvenir, que Dieu nous aiant miraculeuſement fait revivre des cendres de nos peres morts pour la défenſe de la Réformation, & rétabli par la valeur du feu Roi, la Monarchie Fran-*

Françoiſe déchirée par ſes ennemis, ce grand Prince nous acorda, en conſidération de nos ſervices importans, un édit qui mettoit nos conſciences en repos, & nos biens & nos vies en ſeureté. Les ennemis de la Réformation virent avec chagrin les conditions avantageuſes que nous obtenions. Mais n'oſant attaquer directement nôtre Religion, ni rompre ouvertement les édits, ils en violérent de temps en temps après la mort du feu Roi, les principaux articles. Nos Egliſes juſtement allarmées preſentent leurs plaintes à ſa Majeſté. Bien loin d'y avoir égard, on les rejette avec hauteur, & le Roi condamne comme une desobeïſſance tout ce que nous faiſons pour avoir juſtice. Il vint les armes à la main contre nous l'an 1621. *Après des violences & des cruautez extraordinaires en divers endroits du Roiaume, nous obtimes l'année ſuivante un édit ſupportable. Au lieu de l'exécuter de bonne foi, on nous maltraita d'une ſi étrange maniére que nous fumes obligez l'an* 1625. *de recourir aux moiens d'une legitime défenſe. Un nouvel édit nous eſt acordé par l'entremiſe de Mrs. les Ambaſſadeurs d'Angleterre, qui nous en garantirent l'obſervation de la part du Roi leur maitre. A-t'il été mieux obſervé? Non, ſans doute. Il fut incontinent violé. Forcez par un million d'injuſtices, rebutez & menacez de toutes parts, nous prenons les armes, & nous nous joignons au Roi de la Grande Bretagne, qui s'étoit mis en état de nous ſecourir, & de nous procurer une paix aſſurée. Mais Dieu dont les jugemens ſont impenétrables, n'a pas voulu bénir les moiens emploiez pour nôtre délivrance. Sa main s'eſt encore plus appeſantie ſur nous. La Rochelle, une des principales* 1629.

1629. *villes que nous euſſions dans le Roiaume pour la ſeureté de nos Egliſes, a été perduë. Cependant nos ennemis convaincus par une longue expérience, que Dieu nous aſſiſte miraculeuſement, lors même que nôtre condition eſt la plus déplorable aux yeux des hommes, craignent encore qu'il ne ſe ſerve du Roi d'Angleterre, pour retablir nos Egliſes dans leur premier état. Voila pourquoi la Cour, n'aiant pu detacher de nôtre union par les promeſſes, ni par les menaces ceux que des motifs d'honneur & de conſcience ont portez à y entrer, tache aujourd'hui de les ſurprendre & de les ſéduire par l'eſperance d'un repos vain & trompeur que la declaration publiée depuis peu fait attendre uniquement de la clemence du Roi.*

Les offres propoſées ne ſont point ſi ſpécieuſes, que nous devions craindre que les eſprits les plus timides & les moins penétrans ſe laiſſent vaincre, ou éblouïr. La declaration ne parle que de faveurs & de conditions particuliéres. Il n'y a rien qui regarde le bien general de nos Egliſes: preuve manifeſte que nos ennemis ne penſent qu'à rompre nôtre union, & à rendre nos édits inutiles. Cette ſeule conſideration du projet formé d'aneantir l'unique moien que nous aions de nous mettre à couvert de la violence de ceux qui ont juré nôtre perte, ſuffit pour retenir les gens que leur conſcience engage à la défenſe de la cauſe commune, & pour animer ceux qui ont le courage d'aimer mieux mourir l'épée à la main, que de ſe voir à la diſcrétion de leurs perſécuteurs. Qu'on ne s'imagine pas que nous cherchons à effraier le peuple par de vains phantomes, & à l'arrêter par des ſoupçons artificieuſement inſpirez. La déclaration ne fait pas la moindre mention des édits.

Digitized by Google

dits. Elle n'en promet pas même la conſervation. 1629.
En faut-il davantage pour nous convaincre qu'on penſe à les abolir? Lors qu'on vouloit nous amuſer durant les troubles précedens, on affectoit de mettre à la tête des déclarations du Roi, une promeſſe de l'obſervation inviolable de nos édits. Pourquoi la ſupprime-t'on aujourd'hui? Si nous aimons ſincérement la gloire de Dieu, le ſalut de nos Egliſes, la liberté de nos conſciences, la ſeureté de nos biens & de nôtre vie, prenons extrémement garde à éviter le piége qu'on nous tend. Mettons nôtre confiance en Dieu. Pourvû que nôtre corps demeure toujours bien uni, nous pouvons eſpérer qu'il ſe relevera par la favorable aſſiſtance de ceux qui en prénent la défenſe en main.

Cependant, afin de convaincre tout le monde que ce n'eſt pas un entêtement opiniatre, mais une néceſſité indiſpenſable qui nous oblige à perſeverer dans nôtre premiére reſolution, nous promettons devant Dieu d'embraſſer toutes les ouvertures d'une paix generale & aſſurée, & d'emploier tout ce que nous avons d'eſprit & d'induſtrie pour la faire reüſſir au contentement de ceux qui ſoupirent après le rétabliſſement de nos Egliſes, & après la tranquillité de l'Etat: bien entendu qu'on nous laiſſera la liberté de n'entamer ni de conclure aucun traité, que de l'avis & du conſentement des provinces, des villes, des communautez, des Princes & des Seigneurs unis avec nous. Mais puis qu'une declaration qui ne nous convie qu'à des acommodemens particuliers, ſemble nous oter toute eſpérance d'une paix generale; en attendant qu'il plaiſe à Dieu d'appaiſer ſa colére allumée contre nous, & de fléchir le

1629. *cœur du Roi qu'il tient dans ſa main, nous exhortons ceux qui ſont dans l'union de nos Egliſes, à y demeurer conſtamment, & les autres qui profeſſent la même Religion que nous, à y entrer. C'eſt le ſeul moien d'éviter l'oppreſſion genérale dont nous ſommes menacez.* Ces remontrances prévinrent d'autant plus facilement les mauvais effets de la déclaration, que tout le monde ſe flattoit que le Roi occupé à une entrepriſe difficile, & qui devoit être apparemment ſuivie d'une rupture ouverte avec la Maiſon d'Autriche, ſeroit enfin reduit à donner une paix genérale à ſes ſujets Reformez. *Mais nôtre impieté*, dit le religieux Duc de Rohan, *éloigna la delivrance de nos Egliſes. Il la leur montra ſeulement, comme il fit voir la terre de Canaan aux enfans d'Iſraël qui moururent dans le deſert. Le Roi alla, vid, & vainquit. Forcer le pas des montagnes, prendre Suze, ſecourir Cazal, faire la paix avec le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoie: tout cela fut une même choſe.* Quelqu'éclatante que ſoit cette expedition ſi vivement conſeillée par Richelieu, & que le Duc de Rohan ne peut s'empecher d'admirer, il y eut de la temerité. Certaines choſes reüſſiſſent parce que l'ennemi ne s'imagine pas qu'on ait la hardieſſe, ou l'imprudence de les entreprendre. Telle fut en pluſieurs rencontres la maxime du Cardinal.

Lettre du Duc de Rohan au Roi d'Angleterre.

Après avoir pris ſes meſures pour prevenir l'entiére desunion des Egliſes Réformées, que la Cour s'efforçoit de procurer, l'aſſemblée de Nimes envoia demander du ſecours au Roi d'Angleterre. Le Duc de Rohan écrivit ſeul à ſa Majeſté. La lettre eſt ſi belle, ſi touchante que

je

Digitized by Google

je la dois rapporter ici. *Sire*, dit il, *le déplorable accident de la perte de la Rochelle, que Dieu a permis pour nous humilier sous sa main, redouble l'empressement que nos ennemis ont de nous ruiner, & leurs esperances d'en venir bientôt à bout. Mais cette disgrace ne décourage pas encore les Egliſes de ces provinces. Elles ont la même volonté d'oppoſer aux projets violens formez contre nous une juſte & vigoureuſe défenſe. C'eſt ce qui leur a fait prendre la reſolution de s'aſſembler, afin de ſubſiſter en corps durant ces mouvemens, de m'aſſiſter de leurs bons conſeils, & de pourvoir conjointement avec moi aux moiens de nôtre délivrance. Et par ce que le ſecours que nos Egliſes ont reçu & que nous attendons encore de vôtre Majeſté, eſt le plus puiſſant que Dieu nous ait acordé, l'aſſemblée generale a ſouhaité que je joigniſſe mes très-humbles priéres aux ſiennes. Je le fais, Sire, avec d'autant plus d'affection, que je ſuis témoin que ces pauvres peuples, aiant une fois quitté par déference aux deſirs de vôtre Majeſté, les armes que l'oppreſſion qu'ils ſouffroient de la part de leurs ennemis, rendoit juſtes & néceſſaires, ils ne les ont repriſes, qu'après y avoir été engagez par vos conſeils & par vos promeſſes. Sur cette ſeule aſſurance, ils ont mepriſé les dangers, ſurmonté de grans obſtacles, abandonné leurs biens, & ſont encore dans la diſpoſition de repandre juſques à la derniére goute de leur ſang. Vôtre bienveillance leur eſt plus chére que la vie. Les promeſſes les plus ſpécieuſes, & les menaces les plus terribles n'ont pas été capables de les porter à violer le ſerment qu'ils vous ont fait, de n'entendre jamais à aucun traité ſans vôtre conſentement. Un zele ſi ardent pour la*

1629. *Mercure François. 1628. Rushworth's Hiſtorical Collections.*

1629. *conſervation des Egliſes de ce Roiaume, & cette fidelité ſans exemple, meritent bien qu'un grand Monarque faſſe ſentir à des innocens perſecutez qui ont recours à lui, les effets de ſa puiſſance & de ſa charité.*

Vous êtes, Sire, le défenſeur de la foi que nous profeſſons: ne permettez pas qu'elle ſoit injuſtement opprimée. Vos promeſſes ont excité nos Egliſes à la maintenir: & cette parole ſacrée que vôtre Majeſté a bien voulu donner, d'emploier toute ſa puiſſance à les garantir de la ruine dont elles ſont menacées, eſt après le ſecours de Dieu, l'unique fondement de leur eſperance. Auſſi ont-elles cru ne pouvoir douter ſans crime, de l'execution de vôtre promeſſe. Si le commencement de leurs miſéres a émû la compaſſion de vôtre Majeſté, ce triſte ſujet s'eſt acrû avec tant de violence, que ſon ſecours eſt la ſeule choſe qui puiſſe empêcher l'aneantiſſement total de nos Egliſes. Le plus grand crime que nos ennemis nous reprochent, & qui ne ſe peut expier, diſent-ils, que par nôtre ſang, c'eſt d'avoir imploré vôtre aſſiſtance & de l'avoir eſpérée. Voila pourquoi nos biens ſont confiſquez & détruits, nos moiſſons deſolées & reduites en cendres, nos têtes miſes à prix, nos familles bannies, & nos temples démolis. Par tout où la cruauté de nos perſécuteurs ſe peut étendre, les hommes & les femmes ſont conduits à la Meſſe à coups de bâton. En un mot la perſecution que nous ſouffrons eſt ſi grande, que nos paroles ſont trop foibles pour l'exprimer. Mais la choſe la plus triſte de toutes, c'eſt que nous voions à nos portes des armées puiſſantes, qui n'attendent que le moment favorable de foudroier les retraites qui nous reſtent. Après quoi l'exercice de

la

la Religion ſera banni, & les fideles demeureront 1629.
expoſez à un maſſacre général.

Je ne prie pas vôtre Majeſté, Sire, de ne nous abandonner point, je craindrois d'offenſer un Roi ſi puiſſant & ſi fidéle. L'extrémité à laquelle nous ſommes réduits, me fait ſeulement prendre la liberté de vous ſupplier, de hâter le ſecours que nous attendons, depeur que nous ne ſuccombions ſous l'effort de nos ennemis. Vôtre Majeſté trouvera dans ſa profonde ſageſſe les expediens propres à rendre ſes forces redoutables à ceux qui les mépriſent, & ſalutaires à tant de peuples qui en demandent l'aſſiſtance. Vous acquérerez par ce moien une gloire ſolide & immortelle; vous delivrerez plus de trois cens mille familles qui prient Dieu ſans ceſſe pour vôtre proſperité; vous conſerverez un peuple qu'il a racheté par ſon ſang, & qui demeure fidele à Dieu & aux hommes, nonobſtant les traitemens les plus barbares & les ſupplices les plus cruels; vous rendrez la reputation de vos armes égale à vôtre puiſſance; vous reprimerez l'audace de ceux qui entreprénent de flétrir vôtre Majeſté par des reproches indignes; enfin vous ajouterez à vos titres celui de Liberateur du peuple le plus innocent & le plus inhumainement perſécuté qui fut jamais. Je ne ferai point mention, Sire, de mes interêts particuliers. Je pourois en parler à vôtre Majeſté, ſans craindre d'être blamé, puiſque j'ai l'honneur de lui appartenir. Il y a longtemps que j'ai conſacré mes biens & ma vie au ſervice du public. Je croirai ma condition aſſez heureuſe, pourvû que l'Egliſe ne ſoit point miſérable, & que je puiſſe temoigner par mes actions à vôtre Majeſté que je ſuis ſon très-humble & très-obeïſſant ſerviteur. La

let-

1629. lettre eſt datée du 12. Mars de cette année. Seroit-il poſſible que le Duc de Rohan ignorât alors les paroles que le Roi d'Angleterre avoit données à l'Ambaſſadeur de Veniſe ? Je ne le puis croire. Il y a beaucoup d'apparence que Rohan vouloit reprocher honnétement à Charles ſon manquement de parole, & le detourner adroitement de conclure une paix honteuſe avec le Roi Très-Chrétien.

Traité du Duc de Rohan avec le Roi d'Eſpagne.

Perſuadé depuis pluſieurs mois que ſa Majeſté Britannique toujours mal conſeillée, & trop opiniatre à refuſer certaines choſes raiſonnables que ſon Parlement demandoit, ne voudroit ou ne pouroit pas acomplir les choſes promiſes aux Reformez de France, le Duc agiſſoit plus fortement à la Cour de Madrid qu'à celle de Londres. Clauzel ſon Envoié ſecret, que l'Abbé Scaglia Ambaſſadeur de Savoie en Eſpagne avoit introduit & appuié de toute ſa force, entra dez l'année precédente en négociation avec quelques Miniſtres de Philippe, comme je l'ai déja dit. Il preſente enſuite un mémoire, par lequel Rohan offre ſes ſervices à ſa Majeſté Catholique à ces conditions, qu'elle lui fournira chaque année la ſomme de ſix cens mille ducats d'or en deux paiemens, dont le premier ſe fera par avance. Moiennant quoi, le Duc promet d'entretenir douze mille hommes de pied & douze cens chevaux, & de faire quelle diverſion il plaira au Roi d'Eſpagne, en Languedoc, en Dauphiné, en Provence, ſelon que Philippe le jugera plus convenable au bien de ſes affaires. Rohan s'engageoit encore à favoriſer de tout ſon pouvoir les deſſeins de ſa Majeſté Catholique, à ne faire aucun acommodement

Mercure François. 1629. Gramond Hiſtoriarum Gallia. L. XVIII. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 642. 643. 644 &c.

ſans

ſans ſon conſentement, & à rompre ceux qu'il pouroit conclure de la ſorte, dez que Philippe voudroit déclarer la guerre à la France. 1629.

De peur que le Conſeil d'Eſpagne ſuivant les maximes de ſa bigoterie véritable ou affectée, ne fît de trop grandes difficultez ſur un ſecours donné à de pretendus herétiques, Rohan offroit de laiſſer la liberté de conſcience aux Catholiques & aux Eccléſiaſtiques, aux Religieux ou Religieuſes l'entiére jouïſſance de leurs biens & de leurs revenus dans les villes, & dans les endroits que lui, ou ceux de ſon parti tenoient alors, & dans tous les autres lieux dont ils pouroient ſe rendre maitres dans la ſuite. *Que ſi M. de Rohan & ceux de ſon parti*, ajoutoit Clauzel dans ſon memoire, *peuvent devenir aſſez forts pour ſe cantonner, & pour former un Etat particulier, en ce cas ils promettent la liberté de conſcience & le libre exercice de leur Religion aux Catholiques, leſquels jouïront de tous leurs biens preſens & à venir, & ne ſeront pas plus chargez que les autres des impôts & des taxes. Les Eccléſiaſtiques, les Religieux ou Religieuſes ſeront maintenus dans leurs honneurs & dans leurs dignitez; les Catholiques entreront dans les Magiſtratures; il y aura égalité de juſtice par tout, & les Catholiques ſeront admis dans les Parlemens, Chambres des Comptes, Préſidiaux, Senechauſſées, & dans tous les offices de juſtice. Enfin ils ſeront conſervez dans tous leurs biens, honneurs & dignitez, comme ceux de l'autre parti, excepté en ce qui regardera la ſeureté des derniers.* Cet article du memoire preſenté au Roi d'Eſpagne par ordre du Duc de Rohan, nous apprend que cet illuſtre Genéral convaincu par l'in-

1629. l'infraction continuelle des édits acordez par Henri IV. & par ſon fils, que le Conſeil de France avoit reſolu de detruire & d'exterminer les Reformez, penſa tout de bon à ſe cantonner, & à former je ne ſai quelle eſpéce de Republique avec le ſecours d'un Prince puiſſant, voiſin, & intereſſé à traverſer l'agrandiſſement d'une Couronne rivale. Il ſeroit ridicule de crier ici *à la rebellion.* Les Reformez de France opprimez n'avoient pas moins de raiſon que les Provinces-Unies de ſecouër un joug tirannique, & de défendre leur Religion, leurs priviléges & leur liberté. Le Duc de Rohan n'étoit ni moins bien fondé que Guillaume Prince d'Orange à former un ſi grand projet, ni moins capable de l'exécuter. Mais la conjoncture ne lui fut pas ſi favorable, & il trouvoit des gens beaucoup moins diſpoſez que les Hollandois & les autres à ſeconder ſes nobles deſſeins.

Philippe voulut que les propoſitions du Duc de Rohan fuſſent examinées dans ſon Conſeil de conſcience. En voici la reſolution: *Que ſa Majeſté Catholique obligée à procurer la conſervation des Etats & des Roiaumes que Dieu lui a donnez, peut ſe ſervir de tous les moiens licites & néceſſaires. Qu'aiant reçû & recevant tous les jours des dommages conſidérables, par le ſecours que les Rois de France ont acordé & acordent encore à des ſujets revoltez en Hollande & ailleurs contre leur Souverain légitime, ſans que ſa Majeſté Catholique ait donné ſujet aux Rois de France d'en uſer de la ſorte, elle peut en conſcience accepter les offres du Duc de Rohan.* L'affaire fut concluë le 3. Mai; & un Secretaire d'Etat ſigna le traité conjointement avec Clauzel. Il devoit avoir

avoir effet dez le jour de la ratification du Duc de Rohan. Mais ce Seigneur n'en reçut pas la copie authentique. Elle fut interceptée en France. La Cour de Madrid s'appercevoit trop tard de la faute que les Rois d'Eſpagne firent, en preſſant ſi vivement Marie de Medicis, le Connétable de Luines, & leurs amis dans le Conſeil de France, de travailler à la ruine du parti Reformé, & en laiſſant prendre la Rochelle contre le ſentiment du Marquis Spinola. Si Philippe & ſon pere en uſérent de la ſorte par des raiſons de conſcience, d'ou vient que le Conſeil d'Eſpagne n'eſt plus aujourd'hui ſi ſcrupuleux? Diſons la verité. Il en eſt des Politiques les plus deliez & les plus penetrans, comme de tous les autres. Les lumiéres de l'eſprit de l'homme ſont bornées. Il penſe aux interêts preſens, & cela l'empéche de prévoir l'avenir. Le Roi d'Eſpagne & l'Empereur remplis de certains projets qui flattoient leur ambition, tachérent d'occuper Louïs dans ſon propre Roiaume, de peur qu'il ne les traversât. Les voila qui ſe repentent, lors que le mal eſt ſans remede, d'avoir aidé le Roi de France à devenir maitre abſolu chez lui, & à ſe rendre aſſez puiſſant pour entreprendre de ruiner la Maiſon d'Autriche. 1629.

Bernard Pelz Gentilhomme Zélandois établi en Eſpagne fut chargé de porter le traité au Duc de Rohan. Il partit de Madrid avec Clauzel. Mais celui-ci aiant pris la route d'Italie, Pelz qui ne connoit pas aſſez le païs, eſt arrêté à Lunel près de Montpellier, & conduit à Toulouſe, ſur je ne ſai quels ſoupçons qu'il peut bien être un eſpion du Roi d'Eſpagne. Le Parlement travailla incontinent à l'inſtruction du procès de

1629. de Pelz. Il répondit avec beaucoup de constance aux Magistrats, qu'étant sujet du Roi Catholique, & allant de sa part trouver le Duc de Rohan, il n'avoit pas dû s'enquerir de ce que contenoient les papiers qu'un Secretaire d'Etat lui mettoit entre les mains, & que si ces Messieurs le faisoient mourir pour avoir simplement obei aux ordres du Roi son maitre, l'arrêt seroit injuste, & aussi honteux aux Magistrats, que sa mort lui seroit glorieuse. Le Procureur Général au Parlement insistoit au contraire, que chaque Roiaume aiant ses bornes, les ordres du Roi d'Espagne devoient être censez nuls en France; qu'un étranger qui commet un crime, est punissable selon les loix du païs où il se trouve; qu'autrement chaque Espagnol pouroit impunement faire du mal en France, & s'exempter du supplice, sous prétexte qu'il exécute ce que le Roi son maitre lui ordonne; qu'il y a des loix particuliéres à chaque Etat, & des loix generales à toutes les nations; que les premieres obligent seulement les naturels du païs; mais que les étrangers doivent garder les autres en quelque Roiaume qu'ils se rencontrent; que la conservation de la paix publique est une de ces loix generales, & que tout homme qui vient la troubler, est criminel & punissable dans tous les endroits du monde. La question fut fort debatuë au Parlement de Toulouse, dont les Magistrats se picquent d'être fort versez dans la Jurisprudence. Mais enfin le Procureur Général l'emporta. Si ce fut avec raison, j'en laisse le jugement à ceux qui savent mieux que moi, ce qui est du droit des gens, ou non. Pelz ne venoit point solliciter les sujets du Roi de France à la revol-

revolte. Il apportoit ſimplement un pacquet de lettres au Duc de Rohan, & pouvoit bien ignorer ce qu'elles contenoient. Puiſque la guerre n'étoit point declarée entre la France & l'Eſpagne, je ne vois pas que Pelz ait dû être traité comme un eſpion. Etoit-il plus coupable que Montaigu? Bien loin de punir l'Anglois, on lui rendit la liberté. Quoiqu'il en ſoit du fonds de l'affaire du Zelandois, il fut condamné à la mort. Cet accident & le grand progrès des armes du Roi, qui vint fondre ſur les Reformez, après avoir ſecouru Cazal & reduit le Duc de Savoie, firent avorter le dernier projet que le Duc de Rohan forma pour ſoutenir le parti Proteſtant. 1629.

Un des principaux motifs qui porta Philippe à traiter avec lui, ce fut le deſir de reparer l'affront que les armes Eſpagnoles venoient de recevoir ſous la conduite de Don Gonzalez de Cordouë Gouverneur de Milan, contraint à lever honteuſement le ſiege de Cazal, après avoir demeuré près de dix mois devant la place. Louïs acquit une ſi grande réputation en marchant durant la plus rigoureuſe ſaiſon au ſecours du Duc de Mantouë, & en forçant les paſſages des Alpes malgré la réſiſtance du Duc de Savoie, qu'il étoit à craindre que pluſieurs Princes d'Italie ne ſe joigniſſent deſormais à la France, dans le deſſein de chaſſer les Eſpagnols du Milanois. La ligue concluë pour ſix ans entre Louïs, la Republique de Veniſe & le Duc de Mantouë, allarmoit étrangement l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, quoi qu'elle fût ſeulement défenſive. Le Pape avoit promis d'y entrer & de fournir huit mille hommes: que ſavoit-on s'il ne la ſigne-

Le Roi de France arrive aux paſſages des Alpes. *Journal de Baſſompierre. Tom. II. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1629. Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 5.*

Digitized by Google

1629. *Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIII. Mercure François. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 603. 604. 605. &c.*

signeroit point enfin, & si d'autres Souverains d'Italie ne suivroient pas son exemple? Philippe ratifia le traité conclu à Suze entre le Roi de France & Charles Emmanuël: mais ce ne fut que pour eviter l'irruption des François & des Venitiens dans le Duché de Milan, à laquelle il ne se trouvoit pas en état de resister. Irrité du mauvais succès de son entrepriſe sur le Monferrat, & jaloux de la gloire & de la puissance de Louïs, le Roi Catholique pressoit l'Empereur de lui envoier ses meilleures troupes en Italie, & méditoit de se saisir une seconde fois de la Valteline, de dépouiller entiérement le Duc de Mantouë, & d'humilier les Venitiens continuellement appliquez à traverser les desseins de la Maison d'Autriche; à lui susciter des ennemis, & à chercher l'occasion favorable de joindre une partie du Duché de Milan à leurs Etats de terre ferme, & d'éloigner d'eux un voisin qui les incommodoit. Les nouveaux projets de la Cour de Madrid ne se pouvoient exécuter facilement, à moins que le Roi de France occupé chez lui, ne fût hors d'état de secourir ses alliez: Et le moien le plus sur de l'embaraſſer, c'étoit de fournir au Duc de Rohan de quoi lever une armée capable de tenir la campagne & de conserver les villes déclarées pour lui.

J'entre dans le recit d'une affaire qui fut aussi glorieuse à Louïs, que funeste à Ferdinand & à Philippe. Pendant qu'ils s'opiniatrent l'un & l'autre à dépouiller le Duc de Mantouë, Gustave Adolphe Roi de Suede entre en Allemagne & fait trembler l'Empereur. Les armes des Etats Generaux des Provinces-Unies commandées par Frederic Henri Prince d'Orange remportent d'un

GUSTAUE ADOLPHE
ROY DE SUEDE.

Digitized by Google

Digitized by Google

d'un autre côté des avantages considérables dans les Païs-Bas. De maniére que l'entrepriſe injuſte & violente de la Maiſon d'Autriche ſur les Etats de Mantouë, eſt comme la premiére cauſe de ſa nouvelle décadence, & de l'élevation de la France, dont la puiſſance augmente toujours. L'expédition de Louïs en Italie eſt plus éclatante & plus louable, à mon avis, que la priſe de la Rochelle, parce que c'eſt une entrepriſe plus juſte. Les flatteurs de ſon fils ont emploié leur eſprit & leur éloquence à relever la conquête de la Franche-Comté durant l'hiver. Une Dame ſpirituelle dit à cette occaſion une choſe à laquelle tout Paris applaudit, que les plus grans guerriers des ſiécles precedens n'étoient que des *Héros d'été*, au lieu que Louïs XIV. eſt *un Heros de toutes les ſaiſons*. Si la penſée eſt juſte & doit paſſer pour ingénieuſe, laiſſons en la déciſion aux connoiſſeurs. Annibal & pluſieurs autres furent-ils ſeulement *des Heros d'été*? Contentons nous de remarquer que Louïs XIII. qu'on ne met pas au nombre des Heros, étoit pourtant beaucoup plus que ſon fils, un *Héros de toutes les ſaiſons*. Celui-ci n'eſſuia point des fatigues ni des dangers extraordinaires en prenant la Franche-Comté. L'exploit n'eſt pas comparable à l'expédition dont je parle. Au retour d'un long ſiége, où Louïs XIII. paſſe un an preſque tout entier au milieu des marais du païs d'Aunis, & dans un camp incommode & infecté de maladies, ce Prince infatigable, nonobſtant la foibleſſe de ſon temperament, traverſe durant le froid le plus âpre de l'hiver ſuivant, des montagnes inacceſſibles & couvertes de neige; marche ſouvent à pied; encourage les ſoldats & la No- 1629.

Digitized by Google

1629. Nobleſſe qui le ſuit, autant par ſon exemple, que par ſes paroles; force des paſſages eſcarpez, & des barricades où cinq cens hommes avantageuſement retranchez en pouvoient repouſſer plus de dix mille, & acquiert une gloire ſupérieure à celle de ſes predéceſſeurs qui avoient paſſé les Alpes avant lui.

Le Roi aiant traverſé la Champagne & la Bourgogne, laiſſe à ſa droite la ville de Lion, où la peſte étoit violente, paſſe le Rhone au pont d'Anton, & arive le 14. Fevrier à Grenoble. Scarron Evêque de cette capitale du Dauphiné, fit une longue harangue à ſa Majeſté, non pas tant pour éxalter ſes victoires precedentes & ſes nouveaux projets, que pour lui remontrer la miſere du Clergé, de la Nobleſſe & du peuple de la Province. Les Rois guerriers & amoureux du titre de conquérant, ſont ainſi ſujets à entendre des ſoupirs & des gémiſſemens pouſſez parmi les acclamations des flatteurs qui les environnent. L'Evêque de Grenoble coula dans ſon diſcours une maxime que Louïs XIII. devoit imprimer fortement dans ſon eſprit. *La grandeur d'un Roi*, dit Scarron, *ne conſiſte pas, Sire, à remplir la terre du bruit de ſes armes, ni à faire couler des ruiſſeaux de ſang; mais à rendre juſtice à de pauvres orphelins, à eſſuier les larmes d'une veuve malheureuſe, & à tremper dans l'huile, ſelon l'expreſſion du Texte ſacré, le joug d'un peuple qui ne vit que de fiel & d'abſinthe. Etabliſſez par vôtre preſence, Sire, un bon ordre dans le Dauphiné, rétabliſſez la Province dans ſa liberté originaire, banniſſez tant d'édits nouveaux qui aſſujettiſſent tous les ordres à l'avarice des partiſans.* Louïs écouta gravement

la

la harangue, ſe mit à genoux, quand le Prélat prit congé de ſa Majeſté, & lui demanda fort dévotement ſa benediction. Mais elle ne penſa nullement à profiter de l'important avis que le bon Scaron lui avoit inſinüé dans un diſcours un peu trop ennuieux. Dez que le Roi fut dans le Dauphiné, le Commandeur de Valancé revenu de Turin, eut ordre d'y retourner, de faire ſavoir à Charles Emmanuël que le Roi marchoit au ſecours de Cazal, & de lui demander paſſage par ſes Etats, comme il s'y étoit engagé verbalement dans ſes derniers traitez avec la Couronne de France; le Roi aiant bien voulu ſe contenter de la ſimple parole de Charles Emmanuël, de peur que le Roi d'Eſpagne n'eût un prétexte de crier contr'un trop grand avantage acordé à Louïs, au préjudice de ſa Majeſté Catholique. Le Savoiard qui a promis aux Eſpagnols de favoriſer la priſe de Cazal autant qu'il lui ſera poſſible, tâche de gagner du temps par ſes artifices ordinaires, prie civilement le Roi de trouver bon qu'il ſe dégage des paroles données au Gouverneur de Milan, & propoſe diverſes ouvertures. Mais il ne put ſi bien diſſimuler ſes ſentimens, que le Cardinal de Richelieu auſſi delié que lui, ne s'apperçût que le Savoiard vouloit ſeulement donner le temps à Don Gonzalez de Cordouë de prendre Cazal, ou du moins de lui envoier des troupes pour diſputer le paſſage à l'armée de France. 1629.

Louïs part de Grenoble nonobſtant la bize, les brouillars & la neige. Les chemins étoient ſi peu connoiſſables que malgré l'experience & l'application des gens du païs qui le guidoient, il s'égara dez la premiére journée. On arive

Digitized by Google

1629. enfin au Mont Genévre, d'où sortent deux rivières extrémement rapides, & dont le cours est diamétralement oppoſé, la Durance qui se décharge dans le Rhône après avoir traversé la Provence; & la Douaire qui passant à Suze & à Turin, va perdre son nom dans le Po. Le Cardinal de Richelieu prend les devants, & arive à Chaumont bourg ouvert à l'extremité de la frontiére de France, avec l'avant-garde de l'armée du Roi. Les Maréchaux de Crequi & de Bassompierre l'acompagnérent, afin de reconnoître les passages & les barricades du Duc de Savoie. Cependant Louïs faisoit passer son artillerie: entrepriſe qui couta beaucoup de peine & d'argent. Le Roi Charles VIII. transporta le premier du canon au delà des Alpes: mais ce fut dans une saiſon moins facheuſe. On montoit l'artillerie avec des cables & certains moulinets attachez par des cordes aux affuts. Des hommes tournoient les moulinets pendant que les autres tiroient les cables à force de bras. Les boulets se portérent dans des hôtes. Les munitions, les poudres, & les balles enfermées dans des bariques furent miſes ſur le dos des mulets par les ſoins & par la vigilance de Louïs. Ce grand attirail passa les montagnes en ſix jours, & ariva enfin à Oux, endroit ſitué au pied du Mont Genévre. Le Roi s'y arrêta, en attendant le ſuccès de la conférence du Prince de Piémont avec le Cardinal de Richelieu.

Mémoires de Puyſégur.

Le Duc de Savoie qui ne peut s'imaginer que Louïs arive à la frontiére en ſi peu de temps & dans une saiſon ſi incommode, envoie son fils à Grenoble, afin d'amuſer ſa Majeſté par une feinte négociation. Mais Victor Amédée apprit

prit avec une extréme ſurpriſe à Chamberi que Louïs & Richelieu étoient déja dans le voiſinage de Suze, & que l'armée s'y rendoit en diligence. Il retourne ſur ſes pas, & va trouver le Cardinal à Chaumont. Ils y eurent une longue conférence. Richelieu remontre au Prince avec beaucoup de raiſon & de force, qu'il eſt ſurprenant que ſans avoir aucun égard aux traitez faits avec la France, le Duc de Savoie refuſe paſſage au Roi, lors qu'il va ſecourir ſes alliez: que ce procedé contraire à la parole donnée par Charles Emmanuël, ne lui fait pas honneur: que Louïs emploie ſes armes à défendre la juſtice, & que le Duc favoriſe la violence & l'uſurpation des Eſpagnols: que quand même il empécheroit le Roi, contre toute apparence, de paſſer les Alpes, Charles Emmanuël ſeroit autant blamé dans le monde, que ſa Majeſté ſera eſtimée d'avoir voulu s'oppoſer à une oppreſſion injuſte: que le Duc de Savoie ſe trompe s'il prétend tirer quelqu'avantage de la priſe de Cazal: que c'eſt en vain qu'il eſpére de partager le Monferrat avec le Roi d'Eſpagne qui lui en laiſſera tout au plus quelque méchant village: qu'en s'acommodant avec la France, il obtiendra *Trino* & quelques autres endroits du Monferrat juſques à la concurrence de douze ou quinze mille écus de revenu par an: que Charles Emmanuël desoblige tous les Princes d'Italie, & qu'il ſe fait un extréme tort à lui-même, en contribuant à l'agrandiſſement du Roi d'Eſpagne, dont toutes les vuës tendent à ſubjuguer l'Italie: que ſi ſa Majeſté Catholique s'empare une fois de Cazal & du Monferrat, elle poura bien envahir le Piémont à la premiére occaſion favorable; & 1629.

1629. que le Duc de Savoie seul & desuni de la France, ne sera pas capable de lui résister.

Victor Amedée fut, ou du moins feignit d'être persuadé de la solidité des remontrances de Richelieu, demanda le temps de les communiquer à son pere qui l'attendoit à Rivoli, & promit de rapporter lui-même la derniere resolution de Charles Emmanuël. Mais le rusé Savoiard qui ne cherchoit qu'à trainer la négociation en longueur, s'en étoit allé de Rivoli à Turin. Le Comte de Verruë arive le lendemain à Chaumont sur les cinq heures du soir, apporte des excuses de la part du Prince de Piémont, & dit que le Duc de Savoie se fait apporter de Turin en chaise, afin d'offrir lui-même ses services au Roi. Richelieu ne se paie point de ces complimens, & presse l'Envoié d'expliquer nettement les intentions de son maître. Verruë déclare alors que Charles Emmanuël veut bien donner passage aux troupes du Roi, & s'exposer aux reproches & à la vengeance des Espagnols. *Mais il espere aussi*, ajoute le Comte, *qu'en consideration de cette déférence & d'un si grand sacrifice, sa Majesté Très-Chrétienne lui fera ceder la même partie du Monferrat que le Roi Catholique laissoit au Duc mon maître dans le traité de partage, ou du moins qu'elle en fera présent à Madame sa sœur. A cette condition, les passages seront demain ouverts. Toute l'Europe*, repartit le Cardinal, *a si bonne opinion de la justice & de la generosité du Roi, que je ne sai comment M. le Duc de Savoie a pû s'imaginer que sa Majesté consentiroit à une pareille proposition. Pour moi, je suis assuré qu'elle ne l'acceptera jamais. Le Roi d'Espagne a bien pû acor-*

acorder une partie de ce qui ne lui appartient pas, afin d'engager M. le Duc à favoriſer une injuſte uſurpation. Mais à Dieu ne plaiſe que le Roi, qui vient delivrer un Prince opprimé, diſpoſe ainſi du bien de ſon allié. Si M. le Duc ne veut pas ſe ſouvenir de ce que peut un Roi de France, on le lui fera ſentir bien-tôt. Le Cardinal s'arrête là, renvoie le Comte de Verruë ſans autre réponſe, & écrit à Louïs de venir inceſſamment châtier lui-même l'imprudence & la temerité du Duc de Savoie, qui n'eſt pas en état de lui diſputer l'entrée de ſon païs & de l'Italie. Impatient de ſe ſignaler, peut-être de ſe venger, le Roi part d'Oux à dix heures du ſoir, & fait quatre grandes lieuës durant la nuit. Elle étoit ſi obſcure, & la neige ſe trouvoit ſi haute, qu'il marcha preſque toûjours à pied. Sa Majeſté arive trois heures avant le jour à Chaumont, trouve le Cardinal de Richelieu occupé avec les Maréchaux de Crequi, de Baſſompierre, & de Schomberg, à dreſſer l'ordre du combat, & ſans penſer à prendre du repos, convient avec eux d'attaquer à la pointe du jour les barricades que le Duc de Savoie avoit ordonné de faire, pour défendre le pas de Suze. 1629.

L'armée Françoiſe étoit de vingt-trois ou vingt-quatre mille hommes de pied, & d'environ trois mille chevaux. Il y avoit un grand nombre de Seigneurs, de Gentilshommes diſtinguez, & de braves Officiers; le Comte de Soiſſons, les Ducs de Longueville, de la Trimouille, d'Halluin & de la Valette, les Comtes d'Harcourt, de Moret, & de Sault, le Marquis de Mortemar, Tavannes, Canaples, Valancé, Toiras. Les uns avoient de l'emploi, Le pas de Suze eſt forcé.

1629. *Journal de Baſſompierre Tom. II. Memoires de Pontis. Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu.*

& les autres ſervoient en qualité de volontaires. Voici la deſcription du fameux pas de Suze, forcé le 6. Mars, durant un fort mauvais temps, & la terre étant couverte de deux pieds de neige. La derniére place conſidérable de France du côté de l'Italie & à l'entrée du Piémont, c'eſt le fort d'Exilles. On trouve Chaumont à une lieuë de là, bourg ouvert qui appartient encore au Roi, & éloigné d'un quart de lieuë de la borne qui ſépare le Dauphiné du Piémont. Un peu plus avant ſur les terres du Duc de Savoie, ſe voit une groſſe roche eſcarpée de tous côtez, & abordable par une ſeule pente étroite & environnée de précipices. Les François la nomment *Gelaſſe*, & les Piémontois *Graviére*, à cauſe d'un petit ruiſſeau qui paſſe par là. Charles Emmanuël regardoit cet endroit comme une fortification oppoſée au paſſage des François & y entretenoit une bonne garniſon. Il y a près de là une vallée entre deux montagnes fort hautes, dont l'une ſe nomme *le Crêt de Montabon*, & l'autre, *le Crêt de Montmoron*. Le Duc de Savoie fit fermer ce paſſage par une demi-lune & par un bon retranchement, ſoûtenu de deux barricades diſtantes environ deux cens pas l'une de l'autre. On avoit encore bâti par ſon ordre des redoutes & de petites places de défenſe ſur la pente des montagnes. La vallée qui ſur une longueur d'un quart de lieuë n'eſt large en pluſieurs endroits que de dix-huit ou vingt pas, & moins en quelques autres, ſe trouvoit embaraſſée de roches & de gros cailloux, qu'aucune machine n'auroit pû remuër : de maniére que deux hommes y paſſoient à peine de front. Il étoit queſtion non ſeulement de combattre les Sa-

1629. *Bernard. Hiſtoire de Louis XIII. L. XIII. Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II. Mercure François.*

1629. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 606. 607. Nani Hiſtoria Veneta. L. VII.*

1629.

Savoiards ſi avantageuſement poſtez; mais encore de ſurmonter l'aſſiete du lieu qui paroiſſoit épouventable. Charles Emmanuel & Victor Amédée ſon fils ainé, ſe rendirent à Suze pour hater les fortifications qui ſe faiſoient tous les jours, & pour encourager leurs ſoldats, en cas que Louïs entreprît de forcer le paſſage. Près de trois mille hommes entrérent dans Suze la veille de l'action, & le Duc en atendoit encore quatre mille; nombre dont le quart étoit plus que ſuffiſant pour repouſſer les François. 1629.

L'ordre du combat, dit le Maréchal de Baſſompierre qui s'y ſignala beaucoup, *fut que les deux regimens des Gardes Françoiſes & Suiſſes donneroient à la tête; que le regiment de Navarre auroit l'aile droite, & celui d'Eſtiſſac la gauche; que les deux ailes feroient monter deux cens mouſquetaires chacune contre les montagnes, juſques à ce qu'ils euſſent gagné l'éminence ſur les gardes des barricades, & qu'ils fuſſent avancez au delà; qu'au ſignal donné les Mouſquetaires feroient leurs decharges par derriére la barricade lorſque nous l'attaquerions par devant: que le Comte de Sault iroit avec ſon regiment paſſer au deſſous de Gelaſſe par des chemins détournez que les païſans du lieu lui montreroient, & viendroit enſuite deſcendre à Suze & prendre les ennemis par derriére en cas qu'ils nous reſiſtaſſent encore: que Jalon ſeroit en même-temps attaqué par d'Auriac avec un autre regiment. Cet ordre étant dreſſé, nous commençâmes à faire paſſer nos troupes par Chaumont à onze heures de nuit, nonobſtant le mauvais temps. Le reſte de l'armée devoit demeurer en bataille à cinq cens pas de Gélaſſe. Nous avançames auſſi ſix pieces de canon*

1629. *de ſix livres de balle menez au crochet, pour forcer les barricades. On ordonna que chaque corps deſtiné à la premiére attaque jetteroit devant lui cinquante enfans perdus, ſoûtenus de cent hommes, & ceux-ci de cinq cens, à la tête deſquels on mit les Princes & les Seigneurs,* qui voulurent avoir part au péril & à la gloire d'une action ſi difficile.

Avant que le ſignal fût donné, Louïs commanda que Cominges de Guitaut Capitaine aux Gardes, acompagné des Maréchaux des logis & precedé d'un trompette, allât demander paſſage au Duc de Savoie & la permiſſion de préparer à Suze des logemens pour le Roi & pour ceux de ſa ſuite. *Etant arrivez à deux cens pas du detroit,* dit Pontis qui fut préſent à cette cerémonie, *on fit ſonner de la trompette. Le Comte de Verruë qui gardoit le paſſage avec deux mille hommes, envoie auſſi-tôt un Officier & dix ou douze ſoldats, pour ſavoir qui c'eſt & ce qu'on veut. Cominges demande à l'Officier le nom de celui qui commande à Suze, & dit qu'il vient lui parler de la part du Roi. Monſieur, repartit l'Officier, demeurez où vous êtes. Je viendrai incontinent vous apporter la réponſe à ce que vous demandez. Il revint en effet après avoir parlé au Comte de Verruë, & dit que ce Seigneur venoit répondre lui-même, & qu'il n'étoit pas néceſſaire que l'Envoié du Roi avançât plus loin.* Cela ſe faiſoit afin d'empêcher que les François ne reconnuſſent le paſſage. Tel étoit en effet le deſſein du Roi. Il voulut que Pontis ſuivît Cominges pour cet effet. *Le Comte de Verruë s'aproche avec deux cens mouſquetaires, & ſaluë civilement les François.*

Mon-

Monſieur, lui dit Cominges, le Roi mon maître m'a commandé d'aller aujourd'hui à Suze & de lui préparer un logis, par ce qu'il a deſſein d'y être demain. Monſieur, *répondit Verruë*, le Duc mon maître tiendroit à grand honneur de loger ſa Majeſté. Mais puis qu'elle vient ſi bien acompagnée, vous trouverez bon que j'en avertiſſe auparavant ſon Alteſſe. Quoi donc Monſieur! *reprit Cominges*, eſt-ce que vous ne voulez pas nous laiſſer paſſer? Monſieur, *repliqua froidement le Comte*, je vous ai déja répondu que vous trouverez bon que je ſache premiérement l'intention de ſon Alteſſe. Je m'en vas donc, *dit Cominges*, faire mon rapport au Roi. Vous pouvez faire ce qu'il vous plaira, *repartit le Seigneur Savoiard. Les François prenent alors congé de lui & reviennent trouver le Roi. Bien loin d'être choqué de la réponſe du Comte de Verruë, ſa Majeſté dit qu'il avoit parlé en homme d'eſprit qui ſait ſon métier.* 1629.

Baſſompierre qui ſe trouvoit en jour de commander, vint alors demander à Louïs la permiſſion de *commencer la fête*, ce fut l'expreſſion du Maréchal. Voions la ſuite de ſon récit. *Sire*, dit-il au Roi qui ſe tenoit cent pas derriere les enfans perdus, & plus avant que le gros des cinq cens hommes des gardes, *l'aſſemblée eſt prête, les violons ſont entrez, & les maſques ſont à la porte. Nous donnerons le ballet quand il vous plaira. Sa Majeſté s'approcha de moi*, pourſuit Baſſompierre, *& me dit d'un air irrité:* Savez-vous que nous n'avons pas cinq cens livres de plomb dans le parc de l'artillerie? Il eſt bien temps de penſer à cela maintenant, *lui repartis-je.* Faut-il que le ballet ne ſe danſe pas, à cauſe

1629. ſe qu'un maſque n'eſt pas encore prêt? Laiſſez nous faire, Sire: tout ira bien. M'en répondez-vous? *reprit le Roi.* Ce ſeroit une temérité, *lui dis-je.* Qui peut garantir un evénement ſi douteux? Je vous répons ſeulement que nous nous en tirerons avec honneur; ou bien, je ſerai tué ou pris dans le combat. Mais ſi nous manquons nôtre coup, *dit ſa Majeſté,* je vous le reprocherai éternellement. *Bon,* repliqua le Maréchal en continuant de plaiſanter: *quels reproches me pourez-vous faire? Vous me donnerez un ſobriquet. Je me garderai bien de m'attirer une pareille injure. Laiſſez nous agir ſeulement. Sire,* dit alors le Cardinal de Richelieu, *à la mine de M. le Marechal j'ai bonne opinion du ſuccès de l'entrepriſe. Repoſez-vous-en ſur lui.*

Après cela, continue Baſſompierre, *j'allai trouver M. de Crequi, & mis pied à terre avec lui en donnant le ſignal du combat. Le Maréchal de Schomberg qui arivoit encore, parce que la goute ne lui permettoit pas de marcher avec autant de diligence que nous, s'en vint à cheval voir la fête. Nous paſſons le bourg de Gelaſſe que les ennemis quittérent. Au ſortir du village, ceux qui étoient ſur les montagnes, & à la grande barricade nous ſaluérent d'un grand nombre de mouſquetades, & les gens du fort de Gelaſſe dechargérent plus d'une fois leur canon ſur nous. Comme nous avancions toûjours, M. de Schomberg fut bleſſé aux reins d'un coup de mouſquet qui vint des montagnes à gauche. Les nôtres des deux ailes aiant joint, les ennemis tirérent au derriere de la barricade, & nous y donnâmes tête baiſſée. Ils l'abandonnerent, & nous les pourſuivîmes ſi vivement, qu'ils ne purent garder au-*

aucune des autres qu'ils avoient. Le Commandeur de Valancé prit enſuite le haut à la gauche avec les Gardes Suiſſes. Nonobſtant ſa bleſſure d'un coup de mouſquet au genou, il chaſſa les gens que le Comte de Verruë commandoit. Le Maréchal de Crequi & moi donnames par le bas avec les Gardes Françoiſes. Nous ſuivimes nôtre pointe avec tant de vigueur, que ſans la réſiſtance que fit un Officier Eſpagnol près d'une Chapelle à nos enfans perdus, le Duc de Savoie & le Prince de Piémont étoient tous deux pris. 1629.

On dit que Charles Emmanuël monta ſur un mulet, afin de ſe ſauver plus ſurement & plus vîte ſur les montagnes eſcarpées. Trois-Villes Lieutenant des Mouſquetaires étoit ſur le point de l'arrêter, lorſque Serbellon, cet Officier Eſpagnol dont parle Baſſompierre, ſe mit entre le Duc & Trois-Villes, afin de l'empêcher de pourſuivre Charles Emmanuël. Serbellon & Trois-Villes ſe battent vigoureuſement. Le François reçoit une bleſſure au bras. Mais aiant porté deux coups à l'Eſpagnol, l'un au corps & l'autre au viſage, il l'abat, paſſe par-deſſus lui, & court après le Duc de Savoie. Son Alteſſe avoit eu le temps de s'échapper. Trois-Villes au deſeſpoir de ce qu'il a manqué un ſi beau coup, revient à Serbellon, le reléve & l'emméne priſonnier. Je ſuis bien aiſe d'avoir trouvé cette occaſion de rendre juſtice à la valeur du pere d'un Gentilhomme, dont tous les honnêtes gens eſtiment la politeſſe, l'eſprit delicat & penétrant, & les rares connoiſſances. Achevons de rapporter le récit de Baſſompierre.

Nous vinmes ſans nous arrêter, ajoûte-t-il, *juſques ſur le haut à la vûë de la ville de Suze.*

1629. *On tira de la citadelle plusieurs coups de canon sur nous. Mais nous étions tellement animez au combat, & si joieux d'avoir remporté la victoire, que nous ne nous mettions pas autrement en peine de la canonnade. Suze auroit été forcée à l'heure même, si nous n'eussions fait retirer nos gens. On vouloit garantir la ville du pillage, afin que le Roi y pût loger. Le Maréchal de Crequi & le Duc de la Valette allérent placer les Gardes Françoises en des maisons à gauche sur la descente. Je pris la droite avec Tavanes & Toiras, & j'y postai le régiment de Navarre. Le Commandeur de Valancé agissant toûjours nonobstant sa blessure, mit les Suisses de l'autre côté de la ville, pour empêcher que rien n'en sortit. Cela fait M. de Crequi & moi prîmes nôtre logement aux Cordeliers du fauxbourg de Suze. Les Princes & les Gentilshommes distinguez y vinrent manger avec eux, ravis d'avoir si heureusement servi le Roi. Il nous envoia premiérement l'Abbé de Bauvau, & puis son Ecuier de quartier. Celui-ci avoit ordre de dire à M. de Crequi & à moi que sa Majesté étoit fort contente de nous, & qu'elle reconnoîtroit le service que nous lui avions rendu.*

Richelieu la fera bien-tôt changer de sentimens au regard de l'infortuné Bassompierre qui exposa si courageusement sa vie, & conduisit avec tant de vigueur & d'activité l'affaire du pas de Suze. Les flatteurs du Cardinal voudroient nous persuader que tout le succès lui en est dû, & peu s'en faut qu'ils ne lui donnent part au combat & à la défaite des ennemis. Mais ce que Bassompierre ajoûte, témoigne que Louïs tout prévenu qu'il étoit en faveur de

son

ſon Miniſtre, ne comptoit pas fort ſur lui en ce qui regardoit une action militaire. *Le Roi*, dit le Maréchal, *nous blama M. de Crequi & moi, de ce qu'étant ſes Lieutenans Generaux nous avions donné avec les enfans perdus. Sa Majeſté nous manda qu'elle ne nous enverroit plus enſemble, parce que nôtre émulation nous faiſoit oublier ce qui regardoit ſon ſervice. Que ſi nous euſſions été tuez l'un & l'autre, le Roi auroit non ſeulement été privé de deux bons Officiers; mais que le deſordre ſe ſeroit encore mis parmi les combatans qui n'auroient plus eu de General pour les commander. On pria celui qui nous parloit de la part de ſa Majeſté, de lui repreſenter qu'il y a des choſes qui ſe doivent faire avec retenuë, & que d'autres demandent de la precipitation; que dans l'entrepriſe paſſée, il ne falloit point marchander; mais mettre le tout pour le tout; que ſi nous euſſions été repouſſez à la premiére attaque, nous aurions échoüé dans les autres, & que les ſoldats vont avec beaucoup plus de courage & de reſolution, quand ils voient des Maréchaux de France à leur tête.* 1629.

Ne refuſons pas au Comte de Sault fils ainé de Crequi la juſte louange qui lui eſt duë. Il contribua beaucoup à l'heureux ſuccès de l'action. Sault étoit allé prendre les ennemis par derriére. Mais prévoiant ſon deſſein, ils mirent le Colonel Marc Antoine Belon Piémontois avec ſon regiment ſur l'avenuë par où le Comte devoit paſſer. Il les ſurprit à la pointe du jour, défit les gens de Belon, emmena priſonniers plus de vingt Officiers, & emporta neuf drappeaux. *Aprés avoir ordonné qu'on ôtât la neige avec des pelles, & grimpé*

1629. *ſur le haut de la montagne*, dit Pontis, *il fond tout d'un coup ſur les ennemis & les inveſtit par derriére. Ils lachent pied incontinent, abandonnent leurs retranchemens, & ne donnent pas à nos troupes le loiſir de leur faire ſentir la peſanteur du bras d'un Roi de France.* Les Marechaux de Crequi & de Baſſompierre ſommérent à cinq heures du ſoir la ville & le château de Suze. On ſe rend ſans difficulté, & les habitans donnent des ôtages. Les clefs furent apportées le lendemain, & Toiras prit poſſeſſion de la place. Il y avoit encore une citadelle à emporter. Mais elle ne fut pas attaquée. Le Cardinal de Richelieu impatient de finir l'affaire de Cazal, d'épargner au Roi & à ſon armée la peine & les frais d'une expédition en Italie, & de réduire au plûtôt les villes qui tenoient pour le Duc de Rohan, envoia Senneterre au Duc de Savoie dez le jour même de l'action, avec ordre de propoſer à ſon Alteſſe d'entrer en négociation.

Le Duc de Savoie s'accommode avec le Roi, & le ſiége de Cazal eſt levé.

Une autre raiſon portoit Richelieu à conſeiller au Roi de faire la premiere demarche, & de feindre que c'étoit en conſidération de la Princeſſe de Piémont ſa ſœur, & d'inviter Charles Emmanuël à s'acommoder avec ſa Majeſté aux conditions qu'elle lui avoit propoſées, avant que de ſe mettre en campagne. Les vivres manquoient à l'armée Françoiſe, & le mauvais temps ne permettoit pas aux Commiſſaires d'en faire venir. D'ailleurs Cazal étant fort preſſé, & le Duc de Savoie pouvant arrêter Louïs pluſieurs jours encore & l'empêcher d'entrer ſi-tôt dans le Monferrat, que ſavoit-on ſi la diſette des vivres ne feroit point périr ou deſerter un grand nom-

Journal de Baſſompierre

nombre de ſoldats, & ſi Guron & les autres qui défendoient Cazal, reduits à la derniére extrémité, ne ſeroient point enfin contraints à rendre la place? On y mangeoit les chevaux & toutes les autres choſes que la grande famine fait ſeulement rechercher. Senneterre va donc déclarer au Duc de Savoie que Louïs lui laiſſe encore le choix de la paix, ou de la guerre; que ſi Charles Emmanuël prend le premier parti, le Roi oubliera le paſſé, & ne pouſſera pas ſes conquêtes plus loin: bien entendu, que le Savoiard favoriſera le deſſein de ſecourir Cazal, qu'il aſſurera les paſſages pour la commodité des vivres de l'armée Françoiſe, & qu'il promettra de fournir à un prix raiſonnable tout ce qui dépend de lui, & tout ce qui ſera néceſſaire à la ſubſiſtance des troupes de ſa Majeſté. Charles Emmanuël qui ne voit pas les Eſpagnols en état de le défendre, & qui craint la deſolation de ſes Etats, écoute volontiers les propoſitions de Senneterre, & envoie Victor Amedée ſon fils, négocier avec le Cardinal de Richelieu. L'entrevuë ſe fit à Suze, & l'acommodement fut bientôt conclu.

1629. *Tom. II. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.*

1629. *Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 6. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XIII. Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II. Mercure François* 1629.

Voici les conditions: que le Duc de Savoie acordera preſentement paſſage aux troupes de France, leur fournira des étapes, & contribuera de tout ſon pouvoir au ſecours de Cazal, en donnant des vivres, des munitions de guerre & les autres choſes néceſſaires que le Roi paiera au prix des trois derniers marchez. Que Charles Emmanuël laiſſera paſſer à l'avenir par quelqu'endroit de ſon païs que ce puiſſe être, les troupes & les autres choſes qui ſeront jugées neceſſaires à la défenſe du Monferrat, en cas qu'il

Nani Hiſtoria Veneta. L. VII. 1629. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag.* 607. 608. *&c.* 649. 650.

1629. qu'il ſoit attaqué, ou qu'on craigne avec raiſon qu'il ne le doive être. Que pour la ſeureté de l'exécution des deux articles précedens, le Duc de Savoie remettra preſentement la citadelle de Suze, & le château de Gelaſſe, ou de S. François, entre les mains de ſa Majeſté & que les Suiſſes qu'elle y laiſſera en garniſon, commandez par tel Officier qu'il lui plaira de nommer, feront ſerment à Charles Emmanuël de lui rendre la citadelle & le château, dez que les choſes promiſes & acordées auront été acomplies, & de garder cependant les deux places pour le ſervice du Roi. Il promettoit de ſon côté à Charles Emmanuël de lui faire céder par le Duc de Mantouë, en dédommagement des droits & des prétenſions de la Maiſon de Savoie ſur le Monferrat, la proprieté de la ville de Trino avec quinze mille écus d'or de revenu. Juſques à l'exécution de cet article, le Savoiard pouvoit garder ce qu'il occupoit outre Trino dans le Monferrat, & devoit le reſtituer, lorſque ſa Majeſté lui rendroit la citadelle de Suze & le château de S. François. Elle s'engageoit encore à ne rien entreprendre ſur les Etats de Charles Emmanuël; & en cas que le Maréchal d'Etrées ou le Duc de Guiſe euſſent pris, ou priſſent quelque choſe ſur les terres de Savoie du côté de Nice & de la Provence, Louïs promettoit de le rendre, de rappeller les troupes, & de rétablir les choſes comme elles étoient auparavant. Il donnoit enfin ſa parole de Roi, de proteger le Duc & ſes Etats contre tous ceux qui entreprendroient de l'attaquer à raiſon du préſent traité, ou ſous quelqu'autre prétexte que ce pût être. Charles Emmanuël convenoit auſſi d'en-

d'entrer dans la ligue projettée entre le Roi, la 1629.
Republique de Veniſe, le Pape & le Duc de Mantouë pour la conſervation de la liberté de l'Italie. Les conditions de l'alliance furent alors communiquées à ſon Alteſſe.

Ce traité de Suze eut ſes articles ſecrets comme les autres ; que le Duc de Savoie promettant de faire entrer dans quatre jours, mille charges de blé froment & cinq cens de vin à Cazal, les troupes du Roi n'avanceroient point au delà de Buſſolengue, endroit où elles ſe trouvoient alors un peu plus loin que Suze. *Choſe*, diſoit-on, *que ſa Majeſté veut bien acorder à la priére de M. le Prince de Piémont, afin de donner le temps aux Eſpagnols de lever d'eux-mêmes le ſiege de Cazal.* Pouvoit-on rien dire de plus chagrinant & de moins honorable au Roi Catholique? Il paroit redevable à l'interceſſion de Victor Amedée, de ce qu'on ne va pas ſur le champ obliger ſon armée à quitter ſes lignes & à fuïr honteuſement devant les François. Le ſecond article ſecret permettoit à Charles Emmanuël de prendre je ne ſai quel detour afin de ſauver au dehors l'honneur du Roi d'Eſpagne, & l'autorité de l'Empereur commiſe dans l'affaire de Mantouë. Mais dans le fonds, ce ſecond article ne couvroit pas les Eſpagnols d'une moindre confuſion, que le precédent. Le Savoiard pouvoit faire dire à Don Gonzalez de Cordouë, que ſur l'aſſurance donnée par ſon Alteſſe au Roi de France, que l'intention de ſa Majeſté Catholique n'avoit jamais été de dépouiller le Duc de Mantouë ; que le Gouverneur de Milan ſe deſiſteroit volontiers de ſon entrepriſe ſur Cazal & permettroit d'y porter des vivres ; enfin, que

1629. que le Roi d'Eſpagne laiſſeroit au Duc de Mantouë la libre poſſeſſion de ſes Etats, & lui en procureroit l'inveſtiture, pourvû qu'on mît des Suiſſes dans Nice de la Paille qui déclareroient garder la place au nom de l'Empereur, & promettroient en même temps de la rendre dans un mois, ſoit que l'Empereur acordât, ou refuſât l'inveſtiture: ſur cette feinte formalité, dis-je, Louïs conſentoit au dépôt de Nice de la Paille, & déclaroit de ſon côté que bien loin d'avoir eu deſſein d'attaquer le Duché de Milan, il deſiroit de vivre en amitié & en bonne intelligence avec le Roi d'Eſpagne ſon beaufrére. Victor Amedée reconnoiſſoit dans le troiſiéme article ſecret qu'encore que le traité ne fît aucune mention des villes d'Albe & de Moncalvo, & que leur reſtitution n'y fût point ſpecifiée, il étoit neantmoins demeuré d'accord que ces deux places ne pouroient être compriſes dans l'eſtimation des quinze mille écus de rente promis à la Maiſon de Savoie dans le Monferrat, & que Charles Emmanuël rendroit Albe & Moncalvo, dez que Louïs lui remettroit la ville & le château de Suze.

Le Gouverneur de Milan ne ſe fait point tirer l'oreille. Il leve le ſiege de Cazal en moins de huit jours après la concluſion du traité: choſe qui fit un tort extréme à la réputation du Roi d'Eſpagne. Après avoir attaqué le Duc de Mantouë ſans aucune apparence de droit ou de raiſon, Philippe eſt obligé d'en paſſer par tout ce que le Duc de Savoie promet, & de ſouffrir qu'il ſe tire beaucoup plus honnêtement que lui d'une affaire concertée entr'eux, & que Charles Emmanuël n'auroit jamais oſé entreprendre ſans le

le ſecours de ſa Majeſté Catholique. Le Savoiard gagnoit du moins quelque choſe dans le Monferrat. Il pourvoioit à la ſeureté de ſes Etats, & empêchoit qu'ils ne puſſent être foulez ou pillez, en cas que le Roi de France fût dans la neceſſité de s'avancer au ſecours de Cazal: Au lieu que l'Armée Eſpagnole ſe retire honteuſement après avoir inutilement emploié dix mois & plus au ſiége d'une place qui lui couta beaucoup d'argent, & devant laquelle ſes troupes s'affoiblirent conſidérablement. Mais quoi! il falloit bien ceder à la néceſſité. S'opiniâtrer à prendre Cazal, c'étoit s'expoſer à perdre tout le Duché de Milan. Les Venitiens avoient des troupes prêtes à y faire irruption. Le Duc de Mantouë prétendoit ſe jetter du côté de Cremone avec un corps d'armée ſeparé. Louïs pouvoit encore emporter la meilleure partie du Milanois après avoir delivré les Etats du Duc de Mantouë. Enfin Charles Emmanuël toûjours dans la diſpoſition de changer de parti & de prendre de nouveaux engagemens dez qu'on lui montre la moindre apparence de profit, auroit ſacrifié volontiers une place & quinze mille écus de rente dans le Monferrat, pour obtenir quelque choſe des débris du Duché de Milan. 1629.

Trois jours après la ſignature du traité de Suze, Victor Amedée va diner avec le Roi de France à Chaumont; & ſa Majeſté renvoie le lendemain à Chriſtine Princeſſe de Piémont ſa ſœur les drapeaux pris ſur les troupes de Savoie à la journée des barricades forcées. Le 17. ou 19. Mars, Louïs reçoit un écrit par lequel Don Gonzalez confirme tout ce que le Duc de Savoie a promis au nom du Roi d'Eſpagne, & s'engage à four-

Digitized by Google

1629. fournir dans six semaines la ratification de Philippe. *Comme sa Majesté Catholique*, disoit-on dans l'article concerté par le Prince de Piémont avec les Ministres des deux Couronnes, *n'a point pris les armes dans le dessein de dépouiller M. le Duc de Mantouë de ses Etats, mais seulement de pourvoir à la conservation de la paix en Italie, Don Gonzalez de Cordouë Gouverneur & Capitaine Général du Duché de Milan, consent à retirer des environs de Cazal & de tout le Monferrat les troupes d'Espagne, conformement à l'accord conclu l'onziéme Mars entre le Roi de France & M. le Duc de Savoie. Sa Majesté Très-Chrétienne ne s'étant de même avancée que pour défendre ses alliez, elle promet de n'attaquer point l'Etat de Milan, ni les amis du Roi Catholique. Elle permet encore que deux cens Suisses du service de France & de Savoie, entrent dans Nice de la Paille & prétent serment au Commissaire Imperial ; à condition que la place sera remise dans un mois au Duc de Mantouë, soit que l'Empereur acorde, ou refuse l'investiture.*

Don Gonzalez de Cordouë différant trop après la levée du siége de Cazal, d'evacuër les places qu'il avoit prises dans le Monferrat, Charles Emmanuël se rendit garant au Roi de France par un écrit particulier signé le dernier jour de Mars, qu'au quatriéme du mois suivant pour tout délai, les troupes d'Espagne sortiroient des endroits qu'elles occupoient dans le Monferrat. Que si le Gouverneur de Milan ne veut pas executer ce que le Duc de Savoie promet pour lui, son Alteſſe s'engage à joindre ſes forces à celles du Roi afin d'y contraindre Gonzalez. Le Savoiard donnoit encore sa parole que les Espagnols

gnols ne degarniroient point les places evacuées; 1629.
qu'ils n'y feroient aucun dommage ; qu'ils ne commettroient aucun acte d'hoſtilité contre le Duc de Mantouë, ni contre ſes ſujets; que le commerce ſeroit libre aux habitans du Monferrat, & que chacun pouroit porter des vivres à Cazal & dans tous les autres endroits de la Province.

Le Roi de France & le Duc de Savoie ratifiérent l'un le dernier Mars, l'autre le premier Avril, tous les articles dont le Prince de Piemont & le Cardinal de Richelieu étoient convenus. Sa Majeſté Catholique confirma de même ce que le Gouverneur de Milan avoit promis en ſon nom. L'acte en fut expedié le 9. Mai. Si l'infidelité pouvoit être pardonnable en quelque rencontre, nous ne devrions pas blâmer Philippe d'avoir donné une ratification ſi honteuſe que la neceſſité indiſpenſable de ſes affaires lui extorquoit, dans le deſſein de ſe retracter à la premiere occaſion, & de reparer au plûtôt le tort qu'une pareille affaire cauſeroit à ſa réputation & à ſon autorité en Italie. Elles y diminuoient ſi viſiblement, que la Republique de Genes autrefois ſi dependante des Eſpagnols, commença de ſecouër le joug & de leur reſiſter hautement. Le Comte de Monterey paſſant par Genes pour aller en ambaſſade à Rome, entreprit de reformer quelque choſe dans le gouvernement de la République. On s'oppoſa fortement aux deſſeins du Miniſtre Eſpagnol, & le Sénat fit pluſieurs réglemens afin de maintenir ſa ſouveraineté, & de s'affranchir de la ſervitude à laquelle il avoit été reduit par les différentes entrepriſes des predeceſſeurs de Philippe IV. ſur la liberté des Génois.

Le

1629. Le jour même que Louïs ratifioit ce que ſon Miniſtre avoit conclu avec le Prince de Piemont, Charles Emmanuël fut ſur le point de ſe dédire & de rompre tout. Le Roi envoioit ſous la conduite de Toiras environ trois mille hommes de pied & quatre cens chevaux pour la ſeureté du Monferrat, juſques à ce qu'on fût certain des intentions de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne ſur l'exécution du traité de Suze. Conformément à ce que Richelieu y avoit ſtipulé, le Duc de Savoie donna des étapes dans ſon païs aux troupes que Toiras devoit conduire. Soit que ce fût un caprice du Savoiard, ſoit que le Cardinal qui regardoit avec plaiſir & d'un air inſultant ſon ennemi mortifié au dernier point, lui eût donné quelque nouveau ſujet de chagrin, Charles Emmanuël rompit tout d'un coup les étapes marquées, & ſembla ne vouloir plus ratifier les articles dont le Prince de Piémont étoit convenu. Plus prudent & moins emporté que ſon pere, Victor Amédée racommode tout, & le premier Avril, le Duc ratifie deux traitez, celui de Suze, & un autre conclu le jour précédent. C'étoit une ligue pour la défenſe des Etats du Duc de Mantoue, en cas que le Roi d'Eſpagne, ou quelqu'autre Puiſſance les attaquât. Charles Emmanuël comme le plus proche voiſin du Mantouan & du Monferrat y devoit envoier d'abord & ſans aucun délai, dix mille hommes de pied & douze cens chevaux. Sa Majeſté promettoit de fournir quatorze mille fantaſſins & quinze cens hommes de cavalerie, dez qu'elle ſeroit avertie de l'invaſion. Enfin le Savoiard s'engageoit à donner paſſage & des étapes aux troupes du Roi, & particuliere-

ment

ment à ſix mille hommes de pied & à trois cens chevaux que ſa Majeſté vouloit envoier inceſſamment pour la ſeureté du Monferrat. Que ſi Charles Emmanuël ſe trouvoit attaqué lui même à l'occaſion de ſes nouveaux engagemens pris avec la Couronne de France, Louis s'obligeoit alors à envoier un ſecours plus puiſſant & à défendre les Etats de la Maiſon de Savoie. 1629.

Ne dira-t'on point qu'il eſt inutile de rapporter des traitez, que du moins un des Princes contractans n'avoit point envie d'executer, & qu'il prétendoit rompre à la premiére occaſion? Mais puiſque le but principal de l'Hiſtoire, c'eſt de former les mœurs en decouvrant les vices ordinaires des perſonnes du rang le plus elevé, il me ſemble que le monde doit être bien aiſe de voir juſques où va la diſſimulation & la perfidie des Princes qui ſe picquent de rafinement en Politique, & combien les gens qui négocient avec eux, doivent ſe défier de leurs promeſſes & de leurs engagemens les plus ſolennels. Le feu Roi d'Angleterre Guillaume III. racontoit à quelques perſonnes étonnées de ce que le Roi de France violoit ſi hardiment les traitez faits avec lui, & ſur tout celui du partage de la ſucceſſion du Roi d'Eſpagne mort depuis peu: ſa Majeſté Britannique rapportoit, dis-je, que s'entretenant un jour avec Charles IV. Duc de Lorraine ſur la bonne foi avec laquelle on devoit exécuter les traitez, ce Prince naturellement perfide & inconſtant, lui repondit en riant: *Eſt-ce que vous comptez ſur un traité? Quand il vous plaira, je vous ouvrirai un grand coffre plein des traitez que j'ai faits, ſans en executer aucun.* Charles Emmanuël en avoit bien au-

1629. autant dans ſes archives. Mais aucun Souverain ne poura jamais montrer un ſi grand nombre de traitez inutilement conclus avec lui, & plus honteuſement violez de ſa part, que Louïs XIV. Le monde eſt redevable à ſon génie ſuperieur de la ſubtile diſtinction de *l'eſprit & de la lettre* d'un traité. C'eſt ſur ce fondement que nous le voions ſe vanter hardiment aujourd'hui dans des actes publics, d'être un religieux obſervateur de ſa parole. Ceux qui ſe plaignent de ſon infidelité, doivent, ſi nous l'en croions, paſſer eux mêmes pour des perfides. Semblables aux Juifs, ils s'attachent trop ſcrupuleuſement à *la lettre* de la Loi, & n'en veulent pas penetrer *l'eſprit*.

Le Duc de Savoie, le Prince & la Princeſſe de Piémont, & divers Ambaſſadeurs des Princes d'Italie viennent ſaluer le Roi à Suze.

Le Prince de Piémont & Maurice Cardinal de Savoie ſon frere, ſaluérent le Roi immediatement après la concluſion du traité. Victor Amedée revint en grande pompe & amena Chriſtine ſon épouſe. Louïs fit tous les honneurs imaginables *à ſa bonne ſœur*. Il appelloit ainſi la Princeſſe de Piémont. Peut-être qu'il l'aimoit plus tendrement que les Reines d'Eſpagne & d'Angleterre. L'armée fut miſe en bataille ſur le chemin. Le Roi alla une lieuë au devant de Chriſtine, & fit faire pluſieurs évolutions en preſence du Prince & de la Princeſſe de Piémont. N'inſultoit-il point ſecretement aux Savoiards, en leur montrant l'ordre & la diſcipline des ſoldats, dont Charles Emmanuël & ſon fils avoient ſenti la bravoure & la force quelques jours auparavant? Le Duc de Savoie parut le dernier. On le reçut admirablement bien. Le Roi lui rendit viſite, & tâcha de le ſurprendre dans ſon apartement. Mais Charles Emmanuël

Journal de Baſſompierre. Tom. II.

nuël averti que ſa Majeſté eſt en bas, décend au devant d'elle. *Mon oncle*, lui dit Louïs, *j'avois deſſein d'aller juſques à vôtre chambre, ſans que vous le ſuſſiez. Un grand Roi ne ſe cache pas ſi facilement*, repondit le Duc. Paſſant enſuite l'un & l'autre, ſuivis d'une grande foule de Courtiſans & d'Officiers par une galerie tremblante & mal ſoutenuë, *hâtons nous, mon oncle*, dit le Roi au Duc; *je ne ſai ſi nous ſommes ici en ſeureté. Je vois bien, Sire*, repartit-il, *que tout tremble devant vôtre Majeſté, & que tout plie ſous elle.* Charles Emmanuël ſe force; il veut paroitre en belle humeur & dire même de jolies choſes. Mais il enrage dans le fonds de ſon ame. Son chagrin & ſon dépit ſe montrent malgré ſa diſſimulation. Cela ne manque preſque jamais d'ariver en pareilles occaſions. 1629.

Mémoires de Pontis & de Puyſegur. Bernard Hiſtoire de Louïs. XIII. L. XIII. Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II. Mercure François. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Pag. 652. 653. Nani Hiſtoria Veneta. L. VII. 1629.

Gonzague Duc de Mantouë eût bien voulu aller auſſi ſaluer ſon libérateur. Il demanda pour cet effet un paſſeport au Gouverneur de Milan. Mais l'Eſpagnol aiant affecté de n'y donner pas à Gonzague la qualité de Duc de Mantouë; & l'acte paroiſſant en quelques endroits équivoque & ambigu, il ne crut pas s'en devoir ſervir, ni s'expoſer à être arrêté, en conſéquence de quelque chicanerie que les Eſpagnols formeroient peut-être exprès ſur les termes du paſſeport. Gonzague ſe contenta d'envoier à Suze le Marquis Strigio, ſon principal Miniſtre, avec un plein pouvoir de négocier & de conclure ce qui ſeroit neceſſaire à la défenſe & à la ſeureté du Duché de Mantouë & du Monferrat. Le Duc n'étoit pas tout-à-fait content de la France. Il ſe plaignoit de ce qu'avec une armée ſi leſte & ſi nombreuſe, amenée aux portes de l'Italie, on

1629. l'obligeoit à ceder Trino & une partie de Monferrat au Savoiard vaincu & incapable desormais de resister. Le Cardinal de Richelieu repondit à Strigio que le Roi avoit eu raison de craindre que Charles Emmanuël, se trouvant encore assez fort pour arrêter quelque temps l'armée Françoise, le Gouverneur de Milan n'eût le loisir de prendre Cazal, dont la garnison & les habitans étoient réduits à la derniére extrémité.

Le Duc de Mantouë fut plus satisfait de cette réponse que du compliment que le P. Joseph son ancien ami, lui vint faire de la part du Cardinal de Richelieu. *Le Monferrat vous causera des embaras éternels avec le Duc de Savoie & avec le Roi d'Espagne*, dit l'artificieux Capucin à Gonzague. *Otez-vous, Monseigneur, cette épine du pied. Cedez au Roi une souveraineté trop litigieuse. On vous donnera en échange quelque chose de meilleur, dans le voisinage de ce que vous possedez en France.* Le Duc connut alors qu'il en est des plus puissans Monarques comme des autres. On ne donne rien pour rien. Gonzague se défit honnétement des instances de Joseph, & resolut de se garantir le plûtôt qu'il lui seroit possible des hostilitez des Espagnols, & de ménager tellement ses affaires, qu'il pût se passer d'un secours de la France, qu'on lui feroit enfin acheter d'une partie de ses Etats. Son petit-fils n'a pas eu des sentimens si nobles, ni si dignes d'une personne de son rang. Moins redevable à la France que celui dont je parle, il a vendu lachement, pour avoir de quoi contenter son inclination au plaisir & à la debauche, Cazal, & depuis sa propre capitale, au Tiran de

de l'Europe, & l'a mis deux fois en état de ſubjuguer l'Italie. Tant il eſt vrai qu'un Prince trop adonné aux femmes, au vin, au jeu, eſt capable des plus grandes indignitez. Il s'épuiſe d'argent, & l'envie d'en trouver à quelque prix que ce ſoit, le porte à oublier ſes véritables interêts, & à trahir honteuſement ceux de toute la Chretienté. Nous en avons vû de funeſtes exemples dans la perſonne de Charles II. Roi d'Angleterre, & nous en voions actuellement un dans celle du Duc de Baviére & de l'Electeur de Cologne ſon frere en Allemagne. Les gens qui eurent connoiſſance de la propoſition faite à Gonzague, rabattirent beaucoup de la bonne opinion qu'ils avoient conçuë de la generoſité du Roi de France. Sa Majeſté crioit en toutes les occaſions contre l'ambition demeſurée du Roi d'Eſpagne, qui ne cherchoit qu'à s'agrandir aux dépens des autres Souverains. On faiſoit valoir la maniére noble & desintereſſée dont Louïs protégeoit ſes alliez. Cependant il vouloit profiter de la foibleſſe du Duc de Mantouë, & l'engager inſenſiblement à céder le Monferrat à la Couronne de France, afin de mettre lui même le pied en Italie. Ce mauvais conſeil que le Cardinal de Richelieu donna au Roi ſon maitre, diminuë fort la gloire que Louïs ſe flattoit d'acquerir, en marchant au ſecours du Duc de Mantouë. Quelque motif d'orgueil, d'ambition, ou d'avarice entre toujours dans les actions les plus éclatantes. Celui qui ſait mieux cacher la paſſion ſecrete qui le met en mouvement, acquiert une reputation plus ſolide & plus nette. 1629.

Julien de Médicis Archevêque de Piſe vint à

1629. Suze, faire les complimens du Grand Duc de Toſcane. La République de Genes y envoia pareillement des Ambaſſadeurs extraordinaires. Ils trouverent une grande difficulté ſur le cerémoniel. Baſſompierre aiant tâché de les ſervir avec beaucoup de franchiſe & de generoſité, ſe vid en danger de perdre les bonnes graces de ſon maitre. Les Princes oublient les ſervices les plus réels & les plus importans, dez que vous faites la moindre choſe qui choque leurs paſſions, ou leurs préjugez. Rapportons ce que le Maréchal raconte lui même de cette affaire. Elle nous fait admirablement connoitre le génie du Roi dont j'écris l'hiſtoire. *Herbaut Secretaire d'Etat*, dit Baſſompierre, *demanda ſi les Ambaſſadeurs de Génes ſe couvriroient à l'audience. Le Roi qui en doutoit, voulut ſavoir mon avis.* J'ai vû couvrir quelques Ambaſſadeurs de Génes, *lui dis-je.* Cette Republique n'eſt pas fort inferieure à celle de Veniſe. Les Ambaſſadeurs de Modene, de Mantouë & d'Urbin, ne ſe couvroient pas autrefois devant vôtre Majeſté. On le leur permet maintenant. La Republique de Genes paſſe devant ces Princes & même devant Florence. Je crois que vôtre Majeſté doit faire couvrir les Genois. Que s'ils ne le prétendent pas, elle peut ſe paſſer de leur acorder cette diſtinction. *M. de Chateauneuf arive là deſſus, & le Roi lui demande ſon ſentiment.* Les Génois ſont vos ſujets, *répond-il ſans héſiter.* Si vôtre Majeſté permet à leurs Ambaſſadeurs de ſe couvrir, c'eſt reconnoitre la ſouveraineté de la République, & lui donner un titre qui detruit vos prétenſions ſur l'Etat de Genes. *Il n'en fallut pas davantage pour détourner le Roi de faire couvrir*

vrir les Génois. M. d'Herbaut eut ordre de leur déclarer que ſa Majeſté ne vouloit pas les recevoir comme Miniſtres d'une Republique libre & ſouveraine. 1629.

Le Nonce Bagni me vint parler de cette affaire. Le Pape, *me dit-il,* a de grans égards pour les Genois. Il m'ordonne d'appuier les interêts de leur Republique, & de faire en ſorte que cette ambaſſade ſoit bien reçue. Cependant, la voici en danger d'eſſuier un affront, à cauſe de la difficulté que le Roi fait de permettre aux Ambaſſadeurs de ſe couvrir à l'audience. Cela n'eſt point raiſonnable; car enfin les derniers Ambaſſadeurs de Genes ont parlé couverts au Roi. La République eſt conſidérable en Europe. Elle a rang avant tous les Princes d'Italie, & immédiatement après les Rois, comme le Senat de Veniſe. J'en ai parlé à M. le Cardinal. Il m'a promis d'acommoder le differend. Mais il ne veut pas s'ouvrir le premier. De toutes les perſonnes du Conſeil du Roi, vous êtes le plus propre à entamer l'affaire. Je puis vous répondre que M. le Cardinal vous appuiera. Vous obligerez la Republique de Genes, & ſa Sainteté vous ſaura bon gré de ce que vous ferez en faveur d'un Etat, dont elle prend les interêts à cœur. Monſieur, *répondis-je au Nonce*, je me tiendrois fort honoré de pouvoir rendre ce petit ſervice à ſa Sainteté, & à la République de Genes: mais je crains de n'y être pas bien propre. Je me ſuis ouvert au Roi, & il a pris en meilleure part l'avis contraire au mien. C'eſt un Prince opiniâtre, quand il eſt une fois prevenu, & fort prompt à ſe mettre en colere contre ceux qui lui conteſtent quelque choſe. Cependant je

1629. veux bien donner à ſa Sainteté cette marque de mon reſpect. Je m'en vas trouver M. le Cardinal. Nous verrons quel tour il me conſeillera de donner à cette affaire. *Je pars. M. le Cardinal m'exhorte à faire la premiere ouverture. Il me promet de m'appuier, de gagner des voix, & de perſuader à M. de Chateauneuf de n'inſiſter pas trop ſur ſon premier ſentiment.*

On tient conſeil. M. d'Herbaut rapporte qu'il a lû les memoires fournis par les Ambaſſadeurs de Genes, qu'il paroit que les Miniſtres precedens de la Republique ont été couverts, & que ceux-ci ne demandent audience qu'à cette condition. Le Roi s'opiniatra, & je jugeai que j'aurois à faire à forte partie. M. le Cardinal lui aiant propoſé de demander les avis, ſa Majeſté m'interroge le premier, afin d'avoir occaſion de repondre à ce que j'alleguerois en faveur des Génois. Elle m'arrêta même lors que j'ouvrois la bouche. Je vous demande vôtre avis, *me dit le Roi*, mais je ne le ſuivrai pas. Je ſai bien que vous opinerez à faire couvrir les Ambaſſadeurs de Genes. Auguſtin Fieſque eſt avec vous, & c'eſt à ſa recommandation que vous êtes ſi favorable aux gens de ſon païs. *Cela me picqua.* Sire, *repondis-je*, ſi vôtre Majeſté veut bien reflechir ſur ma conduite paſſée, elle trouvera que j'ai toujours preferé ſon ſervice & ſa gloire particuliére, à toute autre choſe. Je n'ai aucune raiſon de menager la Republique de Genes, & quand j'en aurois, vos interêts me ſeroient plus chers que les ſiens. Don Auguſtin Fieſque eſt mon ami: mais il m'a plus d'obligation que je ne lui en ai. Je ne ſuis point ſi étourdi, ni ſi imprudent, que je vouluſſe vous tromper pour lui faire plaiſir. Le

ſer-

ſerment que j'ai fait en entrant dans vôtre Conſeil m'engage à parler ſelon ma conſcience. Mais puiſque vous jugez ſi mal de ma droiture & de ma probité, je m'abſtiendrai de dire mon ſentiment, s'il plaît à vôtre Majeſté. Et moi, *reprit le Roi extremement en colere*, je vous forcerai à le declarer, puiſque vous étes de mon Conſeil, & que vous en tirez les gages. Au nom de Dieu, *me dit M. le Cardinal au deſſous de qui j'étois*, donnez vôtre avis, & ne conteſtez plus. 1629.

Sire, *pourſuivis-je en m'adreſſant au Roi*, puiſque vôtre Majeſté veut abſolument que je diſe mon ſentiment; je croi que vous donneriez atteinte aux droits de vôtre Couronne, ſi vous reconnoiſſiez la République de Genes comme un Etat libre & ſouverain, en permettant à ſes Ambaſſadeurs de vous parler couverts. Ils doivent demeurer tête nuë, puis qu'ils ſont vos ſujets. *Le Roi ſe léve fort irrité.* Vous vous mocquez de moi, *dit-il:* mais je vous ferai bien ſentir que je ſuis vôtre Roi & vôtre maitre. *Je ne repliquai pas. M. le Cardinal le remet. On fait ſuivre les opinions: & tout le monde eſt d'avis que les Ambaſſadeurs de Genes ſe couvrent à l'audience. Le Roi ſort du Conſeil, & va faire faire l'exercice aux Gardes. Nous nous trouvames le ſoir à ſa muſique. Il ne parle à qui que ce ſoit, depeur d'être obligé de me dire quelque choſe, & ne fait que gronder.* Les puerilitez des Rois donnent du plaiſir, & inſtruiſent en même temps. Ils ſont faits comme les autres. Les régles de la bienſeance ne s'obſervent pas toujours dans leurs conſeils. On s'y emporte, on y conteſte auſſi mal à propos que par tout ailleurs.

1629. Les Ambaſſadeurs de Genes ſe couvrirent enfin à l'audience. Le Roi revint de ſa colére. Confus de la maniére dont il avoit traité Baſſompierre, Louïs demanda que le Maréchal *ne lui fît ni excuſes, ni reproches.*

Ligue entre la France, la Republique de Veniſe & le Duc de Mantouë.

Soranzo Ambaſſadeur extraordinaire de Veniſe avoit été reçu & écouté dans les formes trois jours auparavant. Il ne venoit pas faire de ſimples complimens à Louïs ſur ſon glorieux paſſage des Alpes. La ligue projettée entre le Roi, la Republique de Veniſe, & le Duc de Mantouë, fut le principal ſujet de ſon ambaſſade. Avaux, comme je l'ai déja dit, avoit inutilement emploié ſon eſprit & ſon éloquence à perſuader aux Venitiens de faire conjointement avec le Duc de Mantouë quelqu'acte d'hoſtilité dans le Milanois, démarche qui auroit infailliblement obligé le Gouverneur de Milan à lever le ſiége de Cazal. Le Senat circonſpect au dernier point, ſe defendit toujours de rompre le premier avec la Couronne d'Eſpagne & de donner à ſes Miniſtres aucun prétexte d'attaquer la Republique. On ne vouloit prendre ſa derniere reſolution qu'après le paſſage de l'armée de France en Italie. Avaux eut beau preſſer & remontrer que le Roi partoit de ſa capitale au milieu de l'hiver, & qu'il s'avançoit avec ſon armée vers le Dauphiné; qu'il étoit à craindre que la garniſon & les habitans de Cazal preſſez de la diſette des vivres, ne fuſſent obligez à ſe rendre avant que le Roi entrât en Italie; & que la Republique ne riſquoit rien en faiſant marcher ſes troupes au ſecours de la place, puiſque celles du Roi ſeroient preſqu'en en même temps dans le Piémont. Conſtans dans leur maxime de bien pren-

Nani Hiſtoria Veneta. L. VII. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 566. 567. &c. 622. 623. &c. 632. 633. &c. 655. 656. &c.

prendre leurs seuretez & de ne rien faire avec trop de precipitation, les Venitiens promettent de s'unir au Roi pour la défense des Etats du Duc de Mantouë, quand son armée s'en approchera, & consentent seulement que leurs troupes se tiennent sur la frontiére de la Republique du côté de Crémone & de Lodi, pour donner de la jalousie au Gouverneur de Milan, & pour l'empêcher d'appeller toutes les forces du Roi son maitre au siége de Cazal. On tint un autre langage à Venise, dez qu'on y apprit que Louis étoit à la porte du Piémont & qu'il avoit heureusement forcé le pas de Suze. Le Senat fut aussi vif qu'il avoit paru reservé quelques jours auparavant, les anciens Senateurs tachérent en vain d'arrêter l'ardeur des autres, en criant qu'on alloit trop vîte, & qu'il étoit à propos de voir quelles mesures le Roi de France prendroit après ce premier avantage; s'il s'avanceroit vers le Monferrat, ou s'il voudroit terminer le different par la voie de la négociation. 1629.

Après une longue assemblée de cette partie du Senat de Venise, où les affaires les plus importantes de la Republique se resolvent, & qu'on nomme *Prégadi*; après beaucoup de harangues faites pour & contre, il fut enfin resolu de signer la ligue avec la Couronne de France, d'ordonner au General des troupes de l'Etat de se joindre à celles du Duc de Mantouë, & de s'avancer vers le Monferrat au travers des Etats du Roi d'Espagne, afin de secourir Cazal. La pluspart des Senateurs, dit-on, non contens, la priére faite en commun, pour invoquer l'assistance du S. Esprit avant que de prendre aucune resolution, en firent de particuliéres avec une

1629. extréme ferveur. Les uns s'adreſſoient à la bienheureuſe Vierge, & les autres à S. Marc Patron de la Republique. On pouſſa des ſoupirs, on repandit des larmes, en un mot, on fit autant de ſimagrées, que s'il eût été queſtion d'entreprendre la conquête de la Terre ſainte. Etoit-ce dévotion, ou foibleſſe & timidité? Ces Meſſieurs n'aiant pas la reputation d'être ſi religieux, le monde crut que leurs prieres ſuperſtitieuſes & leurs larmes étoient une marque de la crainte qui les troubloit. Degenerant de la vertu & du courage de leurs ancêtres ils s'imaginoient que la ligue propoſée étoit l'affaire la plus grande & la plus perilleuſe que leur Sénat eût jamais reſolue. Et de quoi s'agiſſoit-il dans le fonds? D'une alliance avec la France pour s'oppoſer au Roi d'Eſpagne, dont ils connoiſſoient la foibleſſe, en cas qu'il entrepriſt de dépouiller le Duc de Mantouë. La ſeule choſe que les Venitiens pouvoient raiſonnablement craindre, c'étoit que l'Empereur, devant qui l'Allemagne trembloit alors, n'envoiât ſes troupes en Italie, & qu'il n'attaquât la République par le Frioul. Mais on ne pouvoit pas ignorer à Veniſe, qu'il y avoit certaines negociations entamées dans le Nord, & que les affaires tournoient d'une telle maniére en Allemagne, que Ferdinand devoit ſelon toutes les apparences y avoir bientôt de grandes occupations. Les gens circonſpects & timides vont ſouvent trop vîte, quand ils croient que leurs meſures ſont ſi bien priſes, qu'il n'y a plus rien à craindre pour eux. Les Venitiens comptant ſur une rupture certaine entre les deux Couronnes après le pas de Suze forcé, ordonnent au General de leurs troupes de marcher inceſ-

ceſſamment au ſecours de Cazal, & de paſſer hardiment ſur les terres du Roi d'Eſpagne. Quelle fut la ſurpriſe du Senat, quand il reçut la nouvelle du traité de Suze & de la diſpoſition du Gouverneur de Milan à lever le ſiége de Cazal! Les troupes Venitiennes devoient ſe mettre en mouvement deux jours après. On envoie promptement des ordres contraires au General de la Republique. Les vieux Senateurs béniſſent Dieu de ce qu'on a sû la nouvelle de l'accommodement du Duc de Savoie, & de la declaration faite par le Roi de France, qu'il n'a pas intention d'attaquer les Etats de ſa Majeſté Catholique. *Où en ſerions-nous*, diſoient-ils, *ſi nous avions fait quelqu'acte d'hoſtilité? Toutes les forces de la Maiſon d'Autriche venoient fondre ſur nous. A quel inconvenient la precipitation de nos jeunes gens nous a-t'elle expoſez? Nous avions grande raiſon d'avertir qu'il falloit attendre encore quelque temps, & voir quelles ſeroient les ſuites du premier avantage remporté par les François.* 1629.

Le Sénat trouva étrange que Louïs eût conclu le traité de Suze ſans la participation de ceux auxquels il propoſoit de ſe liguer avec lui. Ce chagrin n'eut pas de ſuite. Soranzo Procurateur de S. Marc fut nommé Ambaſſadeur extraordinaire pour aller féliciter le Roi ſur ſon heureuſe arrivée en Italie. On lui ordonna d'aſſûrer ſa Majeſté des bonnes intentions du Senat, & de ſa diſpoſition à s'unir aux interêts de la Couronne de France. Il devoit encore l'exhorter à travailler ſérieuſement à la ſeureté de ſes alliez en Italie. Comme Louïs ſe reſervoit dans le traité de Suze, un paſſage pour entrer en Italie, en

1629. cas que le Roi d'Eſpagne refuſât d'acomplir ce que le Duc de Savoie promettoit pour lui, les Venitiens perſiſtérent dans leur reſolution d'accepter la ligue propoſée depuis ſi long-temps par Avaux Ambaſſadeur de France. Ils crurent que cette démarche obligeroit le Roi d'Eſpagne à laiſſer le Duc de Mantouë en repos, & à s'en tenir aux articles ſtipulez par Charles Emmanuël dans l'acommodement de Suze. La ligue fut ainſi conclue le 8. Avril. Soranzo & Zorzi Ambaſſadeurs de la Republique, la ſignerent. Strigio & Guiſcardi Miniſtres du Duc de Mantouë firent de même. Enfin Louïs donna ſa ratification le 19. Les confederez promettoient de ſe ſecourir réciproquement en cas que quelqu'un d'eux fût attaqué. Le Roi de France devoit fournir vingt mille hommes de pied & deux mille chevaux; la Republique de Veniſe douze mille des uns, & douze cens des autres; le Duc de Mantouë cinq mille fantaſſins & cinq cens cavaliers. En cas que les confederez ſe trouvaſſent dans la néceſſité de paſſer de la défenſive à l'offenſive, on convint que les conquêtes ſe partageroient à proportion des forces que chacun contribuoit, & ſelon ce qu'ils regleroient entr'eux à la pluralité des voix.

Le Pape fut nommé parmi les confédérez, & devoit fournir, diſoit-on, huit mille hommes de pied & huit cens chevaux. Il ſe defendoit alors d'entrer dans la ligue, & alleguoit ſa prétenduë qualité de *Pere Commun*. Louïs & les Venitiens eſperoient-ils qu'il tiendroit enfin ſa parole, de s'unir à eux, dez que l'armée de France auroit paſſé les Alpes? Vouloient-ils ſeulement lui reprocher tout publiquement ſes artifi-

Vittorio Siri Memoire recondite. Tom. VI. pag. 651. 655. 657. 668.

ces

ces & ſon infidélité? Lorſque ſa Majeſté partit pour l'Italie, Bethune Ambaſſadeur de France à Rome communiqua le projet de la ligue au Pape, & le preſſa d'y entrer. On fit de nouvelles inſtances après qu'elle fut ſignée. Choqué de ce qu'Urbain repetoit ſans ceſſe qu'étant *Pere Commun*, il ne pouvoit prendre aucun engagement, l'Ambaſſadeur lui repliqua ſans façon, que cette qualité demandoit qu'il excitât par ſon exemple les Princes d'Italie à s'unir pour la conſervation de leur repos & de leur liberté. Et comme l'artificieux Pontife diſoit encore qu'une ligue ne paroiſſoit plus ſi néceſſaire après le traité de Suze, Bethune l'interpella & lui demanda, s'il croioit de bonne foi que les Eſpagnols l'exécutaſſent. *Je les trouve fort interdits*, répondit Urbain, *& je juge à leur contenance qu'il ne faut pas trop ſe fier à eux.* Le Cardinal Barberin alla plus loin. Il avoüa que les Eſpagnols étoient dans la même diſpoſition que les Romains, après que le Général des Samnites les eût fait paſſer ſous le joug; & que Philippe IV. en uſeroit comme le Roi François I. après que l'Empereur Charles-Quint l'eût forcé à ſigner le traité de Madrid. Cet aveu du Pape & de ſon neveu donna occaſion à Bethune de preſſer encore plus vivement Urbain de ſigner la ligue. Pour ſe défaire de ces inſtances reïterées qui l'embaraſſoient, le Pape déclare enfin que ſi ſa Majeſté Catholique n'acomplit pas les conditions du traité de Suze, il levera dix mille hommes de pied & mille chevaux, & qu'il les emploiera où il ſera plus à propos. Louïs & Bethune qui ne ſont pas aſſez faits aux ambiguitez & aux équivoques de la Cour de Rome, ſe 1629.

1629. paient de cette réponſe. Quand les Eſpagnols attaquérent une ſeconde fois le Duc de Mantouë, on ſomma le Pape de tenir ſa parole. *J'ai levé des troupes*, répondit-il, *& je les deſtine à garder les frontiéres de l'Etat Eccleſiaſtique. Peuvent-elles être mieux emploiées?*

Concluſion de la paix entre la France & l'Angleterre.

Il y eut un troiſiéme traité conclu à Suze. Contarini & Zorzi Ambaſſadeurs de Veniſe, l'un à Londres & l'autre à Paris en furent les Médiateurs au nom du Sénat. Je parle de la paix entre la France & l'Angleterre. Louïs la ſigna le 14. Avril quelques jours avant ſon départ de Suze. Les Réformez de France n'y furent point compris. Une ſi grande infidélité après des paroles authentiquement données, & ſouvent reïterées, ſera une flétriſſure éternelle à la memoire de l'infortuné Charles I. Roi de la Grande Bretagne. Les deux Monarques paroiſſent ſe ſacrifier reciproquement l'un à l'autre les intérets de leur Religion. Charles abandonne les pauvres Reformez à la diſcretion de leur Souverain irrité; & Louïs ne ſe met pas autrement en peine de l'execution des articles du mariage de la Reine d'Angleterre ſa ſœur ſur leſquels il avoit fait tant de bruit. On ne rend point à Henriette le même nombre de domeſtiques Papiſtes; il n'eſt rien dit de l'exercice preſque public de la Religion Romaine dans la maiſon de la Reine d'Angleterre, pour lequel on inſiſta tant en France avant que de conclure le mariage. Le Roi de France garda du moins quelque bienſéance au dehors: au lieu que ſa Majeſté Britannique négligea ouvertement de prendre le moindre ſoin des gens de ſa Religion. *Quant à ce qui regarde les articles du mariage de*

Mercure François. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 653. 654. &c. Rushworth's Hiſtorical Collections.

de la Reine de la Grande Bretagne, diſoit-on dans le traité, *ils ſeront confirmez de bonne foi. Que s'il eſt à propos d'y ajoûter, ou d'en retrancher quelque choſe, on en conviendra de part & d'autre, ſelon qu'il ſera jugé plus convenable au ſervice de la Reine.* C'étoit ſauver les apparences avec aſſez d'adreſſe. Il n'y a rien de conſidérable dans les autres conditions de la paix. Les anciens traitez d'alliance & de commerce entre les deux Couronnes furent renouvellez & confirmez. On convint que les priſes faites ſur mer de part & d'autre durant la guerre, ne ſe repéteroient point, & qu'on ne pouroit à cette occaſion ordonner des repreſailles ni du côté de France, ni de celui d'Angleterre. Loüis fit publier cette paix au mois de Mai dans ſon camp devant Privas capitale du Vivaretz qu'il aſſiégeoit alors. Fut-ce pour inſulter à ſes ſujets Reformez, ou pour les intimider, en leur aprenant que le Roi de la Grande Bretagne, ſur la protection duquel ils avoient tant compté, les abandonnoit entierement? Au mois de Septembre, les deux Rois jurérent avec de grandes ſolennitez l'obſervation de la paix: Loüis à Fontainebleau en preſence du Chevalier Edmonds Ambaſſadeur de ſa Majeſté Britannique; & Charles à Windſor devant l'Aubeſpine de Châteauneuf Ambaſſadeur de France. 1629.

Loüis s'ennuioit ſi fort à Suze, miſerable endroit où il ne pouvoit pas même prendre le divertiſſement de la chaſſe, qu'il parla de s'en retourner en France, avant que les affaires d'Italie fuſſent bien réglées. Soranzo Ambaſſadeur de Veniſe pria ſa Majeſté d'atendre du moins juſques à ce qu'elle eût reçû la ratification du Roi d'Eſ- Le Roi de France retourne dans ſes Etats.

1629. d'Espagne, que le Gouverneur de Milan avoit promis de fournir dans six semaines. *Sire*, disoit le Venitien de fort bon sens à Louïs, *dans ce siécle où la fraude & la perfidie passent pour un rafinement de Politique, une paix n'est pas fort assurée, quand elle n'est fondée que sur des paroles données par un tiers, ou par un Ministre sans pouvoir. Il faut voir l'acomplissement des conditions avant que de juger de la sincerité de ceux avec lesquels on contracte. Un traité qu'une nécessité pressante extorque, n'est pas ordinairement de longue durée. Ne vous flattez point encore d'avoir fixé l'esprit inquiet & inconstant du Duc de Savoie. Il vous échappera, si vous negligez de le lier si fortement, qu'il ne puisse plus remuër. Le Conseil d'Espagne n'a pas changé de maximes. Vôtre Majesté connoit par sa propre expérience qu'on y rompt sans scrupule, tous les traitez où les Ministres du Roi Catholique trouvent de la honte ou du desavantage pour leur Monarchie. Vous vous êtes assuré du passage des Alpes: mais on peut arrêter encore vôtre armée, avant qu'elle penétre dans le Monferrat. De grace, Sire, attendez que l'Empereur ait donné l'investiture au Duc de Mantouë, & que le Roi d'Espagne ordonne au Gouverneur de Milan de desarmer. Le repos de l'Italie ne sera point assuré jusques à ce temps-là. Craignez qu'il n'en soit de la terreur & de la gloire de vos armes, comme des éclairs & des autres phenomenes qui éblouïssent, ou effraient d'abord, & se dissipent en un instant.*

Soranzo remontroit encore au Cardinal de Richelieu & aux autres Ministres de France, que les Espagnols ne s'en tiendroient jamais au traité de Suze, s'ils voioient la moindre apparence de le

le rejetter ou de le rompre impunément ; que l'Empereur avoit des troupes prêtes à paſſer en Italie ; qu'on ne pouvoit point compter que les paſſages des Griſons & de la Valteline fuſſent entierement fermez à la Maiſon d'Autriche, qui conſervoit toûjours là ſes creatures & ſes partiſans ; enfin que Cazal pouroit bien être aſſiégé une ſeconde fois, & même pris avant qu'on le pût ſecourir. Louïs impatient de s'en retourner n'écoute point ces remontrances. Il part le 28. Avril. Et pour contenter les Venitiens & ſes autres alliez, il laiſſe Richelieu avec une bonne partie des troupes, & lui donne un plein pouvoir de finir les affaires commencées. Mais le Cardinal qui craint que les creatures & les confidens de la Reine Mere, dont il ſe défie plus que jamais, & qui paroit hautement irritée contre lui, ne ſe prévalent de ſon abſence, & ne lui rendent de mauvais offices auprès du Roi, donne promptement les ordres les plus preſſez, & part dix ou douze jours après ſa Majeſté. Le Maréchal de Crequi demeure avec ſix mille hommes de pied & cinq cens chevaux pour garder les paſſages, & reçoit la commiſſion de veiller à l'exécution du traité de Suze, & de pourvoir à tout ce qui peut regarder le ſervice du Roi au delà des monts. 1629.

Nouvelles intrigues à l'occaſion de la paſſion feinte du Duc d'Orleans

Marie de Médicis & Gaſton Duc d'Orleans continuérent de jouër leur comédie durant l'abſence de Louïs. Tout le monde y étoit trompé. La Reine Mere & Gaſton parurent irréconciliablement brouillez à l'occaſion de l'empreſſement extraordinaire que le Duc temoignoit d'épouſer la Princeſſe Marie fille du Duc de Mantouë. Richelieu qui ne ménage plus tant ſon

1629. pour la Princeſſe de Mantouë.

ſon ancienne bienfaictrice, donne dans le panneau comme les autres. Il penſe à gagner les bonnes graces de Gaſton en favoriſant ſous main le deſſein que ſon Alteſſe Roiale paroit avoir. Et voila juſtement où Marie de Médicis & le Duc d'Orleans vouloient amener le Miniſtre. L'une cherchoit un prétexte ſpécieux de ſe plaindre de l'ingratitude & de l'infidélité d'un domeſtique chargé de bienfaits, qui abandonne les interêts de ſa maîtreſſe, & appuie la paſſion d'un fils entêté mal à propos de ſe marier contre le conſentement de ſa mere. Pour ce qui eſt de Gaſton, il étoit doublement ſatisfait du ſuccès de la comédie. La Reine Mere ſe joignoit ouvertement à lui, afin de perdre un Miniſtre dont le credit & l'arrogance étoient inſupportables à toute la Maiſon Roiale: Et Louïs revenant inſenſiblement de ſon préjugé que la Reine ſa mere ne l'aimoit pas tant que ſon cadet, étoit moins inquiet & moins jaloux de Gaſton. Continuons le récit de cette intrigue. Elle aura de terribles ſuites. Dez que le Cardinal de Richelieu appercevra l'année prochaine que l'amour du Duc d'Orleans n'a été qu'une feinte, il ſe vengera cruellement de ceux qui ont voulu le tromper. Louïs averti à Grenoble par le Maréchal de Baſſompierre que Gaſton a changé de reſolution depuis ſon départ de Paris, & qu'il ne veut plus faire la campagne d'Italie, envoie un Gentilhomme à ſon frere, & l'invite honnétement à venir prendre part au peril & à la gloire de l'entrepriſe de forcer le paſſage des Alpes que le Duc de Savoie ſe prepare à diſputer. Le Duc d'Orleans répondit que la nouvelle du deſſein formé d'envoier au plûtôt la Princeſſe de Mantouë

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Mercure François 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag 593. 594. &c. 638. 639. 662. 663. 727. 728.

touë en Italie, étoit un coup de foudre à un amant passionné; qu'une si grande dureté l'accabloit de chagrin, & qu'incapable de souffrir le monde, il alloit s'enfermer dans une de ses maisons, & essaier de se guérir d'une passion traversée avec tant de force & de persévérance. 1629.

Le Duc de Mantouë las d'entendre les plaintes continuelles de Marie de Médicis, ou feignant de vouloir complaire à une Reine impérieuse & opiniâtre, demandoit en effet la Princesse sa fille; & le bruit couroit qu'elle partiroit infailliblement au mois de Mars. Un peu après le pas de Suze forcé, Gaston s'approche de Paris, presse instamment que la Princesse demeure en France, & dit hautement que si on prétend la faire partir, il l'enlévera sur le chemin, & qu'il l'épousera incontinent. Le Duc de Bellegarde qui craint qu'on ne le soupçonne d'avoir part au prétendu projet de Gaston qui a de la confiance en lui, avertit la Reine Mere. Elle s'allarme en apparence & assemble son Conseil. Le Cardinal de Berulle, & quelques autres qui ne savent rien de la collusion du fils & de la mere, conseillent bonnement à Marie de Médicis de s'assurer de la Princesse. Cussac reçoit ordre de prendre quelques gardes & deux carosses de la Reine, d'aller à Colomniers en Brie, & d'ordonner de la part de sa Majesté à la Duchesse Douairiére de Longueville de venir incessamment à Paris, & d'y amener la Princesse de Mantouë sa niéce. La Duchesse obeït, monte en carosse, & va prendre la Princesse dans le couvent où elle demeuroit pendant que son faux amant la jouoit fort indignement. Ces deux Dames furent étrangement surprises, quand elles

1629. les virent que Cuſſac les conduiſoit au château de Vincennes. C'étoit un nouvel ordre que la Reine Mere envoia lors que la Ducheſſe & ſa niéce approchérent de Paris. Elles crient, elles pleurent, elles demandent pourquoi on les met en priſon. Le Duc d'Orleans étoit à Fontainebleau lors que Marillac lui vint dire de la part de Marie de Médicis, qu'elle avoit crû ſe devoir aſſurer de la Princeſſe de Mantouë & de la Douairiére de Longueville. Gaſton s'emporte, & paroit ſi fort irrité que tout le monde s'imagina qu'il feroit maltraiter Marillac. Au lieu d'aller à Paris demander hautement la liberté de la Princeſſe, le Duc tourne du côté d'Orleans, & ſe contente de faire le faché.

Il envoie de là un de ſes Gentilshommes au Roi, & lui ordonne de ſe plaindre de l'empriſonnement de la Princeſſe, dont il ſe dit toujours éperdument amoureux. Marie de Medicis fut plus diligente & mieux ſervie. On fit en ſorte que l'exprès qu'elle depechoit au Roi pour l'informer de ce qu'elle avoit fait, arrivât plûtôt à Suze, que celui de Gaſton. Louïs fut ſurpris du procedé violent de la Reine ſa mere. Il craignoit que le Duc d'Orleans ne s'échappât à cette occaſion, & que les mécontens ne le portaſſent à quelqu'extrémité. Richelieu qui veut paroître ménager Marie de Medicis, quoique dans le fonds de ſon ame il ne ſe ſoucie plus d'elle, aſſuré qu'il eſt des bonnes graces du Roi prevenu que l'habileté de ſon Miniſtre eſt la ſeule cauſe de la priſe de la Rochelle, & des avantages glorieux que ſa Majeſté vient de remporter ſur le Duc de Savoie & ſur le Roi d'Eſpagne; le Cardinal, dis-je, conſeille à Louïs d'aprou-

d'aprouver au dehors l'action de la Reine Mere, de blamer doucement celle de Gaſton incapable de faire grand mal, & d'écrire une lettre honnête à Marie de Medicis. *Madame*, lui dit le Roi, *je ſuis bien faché du deſſein que mon frere avoit pris de contrevenir à ce qu'il nous a promis plus d'une fois. Je vous remercie de ce que vous avez fait pour empecher qu'il ne commit une ſi grande faute. Soiez perſuadée que j'aprouverai les meſures que vous prendrez, afin de l'obliger à reconnoitre le mal qu'il ſe vouloit procurer à lui même. Cependant, je veux bien ſupporter avec vous la faute de mon frere, comme un pere ſouffre celle d'un enfant, dont il exige ſeulement qu'il rentre dans ſon devoir, & qu'il avoüe que ce qu'on deſire de lui, n'eſt que pour ſon bien. Vous pouvez l'aſſurer que j'oublierai de bon cœur ce qui s'eſt paſſé, pourvû qu'il ſe remette à mes volontez. Je vous ſupplie de croire que je ne ſouhaite rien tant que de vous complaire, & que j'aimerois mieux mourir que de faire quelque choſe qui ne vous fût pas agreable.* Si ce n'eſt pas là un ſimple compliment d'un fils à ſa mere, Louïs changea bien de ſentiment en moins de dixhuit mois. Il répondit à Gaſton que la Princeſſe Marie & ſa tante avoient été arrêtées ſans ſa participation: mais qu'il ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'aprouver ce que la Reine Mere faiſoit pour le bien de l'Etat. 1629.

Richelieu écrivit de ſon côté une lettre honnête & reſpectueuſe à Marie de Medicis. Il l'aſſura que le Roi étoit fort content de ſa conduite. Cependant, dit Baſſompierre, *le Cardinal n'aprouva pas trop cette capture.* Il ne diſſimula pas ſi bien ſes ſentimens, que pluſieurs gens

1629. gens & la Reine Mere même, ne reconnuſſent qu'il n'auroit pas été faché que Gaſton eût franchi le pas, en épouſant la Princeſſe Marie. Outre que Richelieu croioit que cette démarche auroit chagriné Marie de Medicis au dernier point, & qu'elle ſe ſeroit irreconciliablement brouillée avec le Duc d'Orleans; choſe que le Cardinal ſouhaitoit dans la penſée que Gaſton deſuni de ſa mere, ſeroit plus traitable & plus facile à gagner; l'ambitieux Miniſtre ne vouloit point que l'héritier préſomptif de la Couronne épousât une Princeſſe de Toſcane, de peur que cette alliance ne rendît Marie de Medicis encore plus puiſſante & maitreſſe abſoluë de l'eſprit de ſes deux fils. Quelques uns diſent que la jeune Ducheſſe de Longueville ſœur du Comte de Soiſſons, & la Comteſſe Douairiere leur mere, liées d'intetêt avec la Maiſon de Mantouë, flattérent la Combalet cette bonne niéce du Cardinal, que le Comte de Soiſſons l'épouſeroit, pourvû que Richelieu favoriſât le mariage du Duc d'Orleans avec la Princeſſe Marie: inſinuation capable de gagner abſolument le Cardinal. La ſanté du Roi paroiſſoit fort incertaine. On ne croioit pas qu'il dût vivre long-temps. Il étoit d'une extréme importance à l'établiſſement de la fortune du Cardinal, que l'épouſe de l'heritier preſomptif de Louïs, fût redevable de ſon élevation à Richelieu. Le Comte de Soiſſons Prince du ſang & allié de la Princeſſe qu'on vouloit donner à Gaſton, épouſant encore la niéce du Cardinal, cela lui procuroit un puiſſant appui, & ſembloit rendre ſa fortune inébranlable, en cas que le Roi mourût bientôt. Les hommes les plus fins & les plus

plus penetrans, ſont quelques fois duppez auſſi bien que les autres. Richelieu le fut d'une étrange maniére dans cette intrigue. Le dépit qu'il eut d'avoir été ſi long-temps joué, & d'avoir decouvert ſon ambition en écoutant la propoſition du mariage de ſa niéce avec le Comte de Soiſſons, contribuä beaucoup à le porter aux grandes extrémitez dont je parlerai dans quelque temps, contre ceux qu'il ſoupçonna d'avoir eu part à l'intrigue de la paſſion feinte de Gaſton pour la Princeſſe Marie. 1629.

Le monde qui n'en avoit aucune connoiſſance, crioit contre la violence & l'opiniatreté de la Reine Mere. Louïs voulut que l'affaire s'accommodât au plûtôt & que la tante & la niéce fuſſent miſes en liberté. Le Cardinal de Berulle eut honte du conſeil précipité qu'il avoit donné à Marie de Medicis. Gondren Prêtre de l'Oratoire & Confeſſeur du Duc d'Orleans, aſſura Berulle que ſon Alteſſe Roiale n'avoit jamais penſé à enlever la Princeſſe Marie. Le bon Pere étoit-il du ſecret? Voulut-il ſeulement perſuader au Cardinal de reparer ſa faute en conſeillant à la Reine Mere de contenter Gaſton qui feignoit d'être extraordinairement irrité? Quoiqu'il en ſoit, Marie de Medicis fit ſemblant d'écouter les remontrances de Berulle en faveur des Dames priſonniéres. Le Duc d'Orleans aiant renouvellé ſa promeſſe de ne ſe marier point ſans le conſentement du Roi & de la Reine Mere, la tante & la niéce ſortirent de Vincennes. Marie de Medicis continue le même jeu & prend la Princeſſe de Mantouë auprès d'elle au Louvre. Gaſton fait toujours l'amant paſſionné. Il vient en poſte à Paris comme pour ſe

Digitized by Google

1629. ſe rejoüir avec ſa maitreſſe de ce qu'elle eſt en liberté. La Reine Mere paroit étonnée. On croit que le voiage inopiné de ſon fils l'allarme, & qu'elle craint que malgré ſa parole renouvellée depuis peu, il ne vueille épouſer la Princeſſe Marie. Toujours mécontent de Marie de Medicis en apparence, le Duc ne demeure pas long-temps auprès d'elle, & ſe retire à Montargis.

Crédulité de Marie de Medicis, du Cardinal de Richelieu, & de quelques autres à l'Aſtrologie Judiciaire.

Je trouve dans les Memoires du regne de Louïs XIII. que les intrigues dont je parle, étoient fondées ſur les prédictions de certains Aſtrologues, gens, dit un Ancien, qui trompent également & ceux qui rempliſſent les premiéres places de l'Etat, & les ambitieux qui cherchent à y parvenir; gens que les Princes banniſſent de leur Cour, & qu'on y retient toujours; gens enfin, dont le monde voit les impoſtures, & ne ceſſe pas d'y ajouter foi. Fabroni fameux Aſtrologue d'Italie aſſura Marie de Medicis, dit-on, que Louïs devoit mourir bien-tôt. C'eſt là deſſus qu'elle ſe donne de ſi grans mouvemens pour marier ſon ſecond fils à une Princeſſe de Toſcane, qui depende abſolument de l'ambitieuſe mere, & qui lui ſoit redevable de la Couronne. Le Cardinal de Richelieu auſſi folement credule qu'une femme ſur cet article, ſe repoſe ſur une prédiction contraire de Campanella qu'on croioit plus habile que Fabroni. Du moins il rencontra mieux. Ce Moine Aſtrologue faiſant alluſion à ce que l'Empereur Tibere dit à un de ſes ſucceſſeurs qui regna peu de temps, aſſura Richelieu que le Duc d'Orleans *ne gouteroit jamais de l'Empire*. Fondé ſur cette prediction, le Cardinal, dit-on, ne ſe mit jamais trop en peine

Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri Memoire recondite. Tom. VI. Pag. 496. & 508. Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. L. III.

peine de menager Gaſton, quoique la mauvaiſe ſanté du Roi dût faire peur à un ambitieux, dont la fortune ne devoit pas durer plus longtemps ſelon toutes les apparences. Un Medecin nommé Duval trompa encore pluſieurs domeſtiques du Duc d'Orleans & peut-être Gaſton lui même. Après avoir tiré l'horoſcope du Roi, Duval prononça hardiment que Louïs *diroit adieu au monde avant que le ſoleil eût parcouru le ſigne de l'Ecreviſſe* l'an 1630. 1629.

Les Aſtrologues prédiſant ainſi des choſes oppoſées, remarque judicieuſement un ſavant homme à propos des differens horoſcopes de Louïs XIII. & de ſon frere, quelqu'un doit neceſſairement rencontrer bien. Voila comment pluſieurs gens s'entêtent de l'Aſtrologie judiciaire. Si vous pretendez les desabuſer en leur remontrant les menſonges & les impoſtures ordinaires des Aſtrologues, on vous répond que parmi ceux qui font profeſſion d'une ſcience, il y a toujours des ignorans; & vous êtes incontinent acablé d'une infinité de prédictions qui ſe ſont trouvées juſtes & veritables. Laiſſons dans l'erreur les gens qui veulent bien être trompez. Qu'il me ſoit permis ſeulement d'ajouter une choſe qui fait voir l'impertinence & la vanité de cet art. Duval paſſoit pour un grand Aſtrologue. Mais il fut doublement malheureux dans ſa fauſſe prédiction. Le Cardinal de Richelieu averti qu'il s'étoit mêlé de tirer l'horoſcope du Roi, & de flater le Duc d'Orleans de l'eſperance de ſucceder bien-tôt à la Couronne, fait arrêter l'Aſtrologue. On ſaiſit ſes papiers, & la figure s'y trouve avec la prediction écrite de ſa main. Le voila entre les mains

Digitized by Google

1629. de la Juſtice. Duval eſt condamné aux galéres en conſéquence des anciennes loix Romaines, qui défendent de rechercher combien le Prince doit vivre. Un homme d'eſprit m'a raconté qu'étant à Marſeille, il eut la curioſité de voir ce fameux galérien & de l'entretenir plus d'une fois ſur une ſcience dont l'étude & la pratique lui furent ſi funeſtes. La perſonne dont je parle fit une ancienne objection à Duval, & qui n'en eſt pas moins ſolide. On lui demanda ſi tous les galeriens de Marſeille étoient nez ſous la même conſtellation. *J'ai tiré l'horoſcope de pluſieurs*, repondit l'Aſtrologue, *& je trouve que le ſigne d'Andromede preſidoit à leur naiſſance.* Y eut-il jamais rien de plus extravagant? Avouons que la nativité de ces malheureux a été bien tirée ſelon les regles de l'Aſtrologie: que s'enſuit-il de là? Dans l'Hiſtoire fabuleuſe Andromede eſt expoſée ſur un rocher, pour être devorée par un monſtre-marin. Il a plu aux Aſtronomes de déſigner un certain nombre d'étoiles par le nom d'Andromede. On pouvoit leur donner auſſi bien le nom de Perſée; car enfin elles ne reſſemblent pas plus à l'un qu'à l'autre. Donc tous ceux qui naîtront lorſque le ſoleil ſera dans une certaine poſition au regard du ſigne d'Andromede, doivent être condamnez à ſouffrir & à mourir ſur la mer.

Négociation de Charnaſſé à Munick.

Richelieu reçut vers le temps de ſon départ de Suze, des nouvelles de la négociation de Charnaſſé avec Maximilien Duc de Baviére. Le Cardinal avoit la choſe fort à cœur. Son projet paroit le plus beau du monde: mais dans la ſituation des affaires de l'Empire, il étoit chimérique. Comme la liaiſon & la correſpondance des

Digitized by Google

des Princes de la ligue Catholique avec l'Empereur, contribuoit extrémement à le rendre redoutable au dedans & au dehors de l'Allemagne, Richelieu tenta de séparer le Bavarois & les autres Princes Catholiques des interêts de Ferdinand, & de leur persuader de s'acommoder avec les Protestans, de garder du moins une entiére neutralité dans les demêlez de ceux-ci avec l'Empereur, & de concourir également les uns les autres à l'abaissement d'une puissance prête à subjuguer toute l'Allemagne. Cela est fort bien imaginé. Mais comment Richelieu ne s'apperçut-il pas que sa proposition n'étoit point praticable & que le Duc de Baviére n'y donneroit jamais? *Quelle seureté y aura-t'il pour moi & pour les autres Princes de la ligue Catholique*, repondit judicieusement Maximilien à Charnassé, *quand les Protestans auront ruiné l'Empereur*? En souffrant que les Protestans devinssent supérieurs, ou du moins qu'ils missent un grand contrepoids à la puissance de Ferdinand, le Bavarois s'exposoit à perdre son nouvel Electorat. Car enfin, tous les projets des Protestans tendoient au rétablissement de Frederic Roi de Bohéme dans ses Etats hereditaires & dans sa dignité. L'Empereur aiant démembré le haut & le bas Palatinat & permis finement que le Duc de Baviére, l'Electeur de Maïence & plusieurs autres Princes partageassent entr'eux la dépouille de Frederic, ils auroient tous été contraints à restituer ce qui leur étoit échu, dez que les Protestans se seroient trouvez en état de faire la loi à l'Empereur. 1629. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VIII. Pag. 153. 154. 155. &c.*

Cependant Maximilien & les autres Princes Catholiques ne pouvoient se dispenser de prendre

1629. dre inceſſamment des meſures, afin de ſe garantir de l'oppreſſion prochaine dont Ferdinand ne les menaçoit pas moins que les Proteſtans. La prudence conſommée & la penetration extraordinaire de Maximilien éclateront en cette occaſion. Il ſoutiendra l'Empereur par ce que ſon propre interêt ne lui permet pas de faire autrement. Mais il deviendra ſi puiſſant que Ferdinand & le Roi d'Eſpagne craindront que le Bavarois appuié de la France, avec laquelle il entretient une étroite correſpondance, n'enléve l'Empire à la Maiſon d'Autriche. Si Maximilien n'oblige pas l'Empereur à deſarmer, il fera ôter le commandement des troupes Impériales à Valſtein Duc de Fridland ennemi du Bavarois & l'homme le plus propre à l'exécution du grand projet de la reduction de l'Allemagne, il demandera le commandement pour lui même, & ne pouvant l'obtenir par ce que l'Empereur & les Eſpagnols le redoutent, il ménagera ſi bien toutes choſes qu'on ne poura du moins ſe diſpenſer de le donner au Comte de Tilli ſa creature. Quand l'Empereur demandera que ſon fils ſoit élu Roi des Romains, il faudra rechercher le Bavarois maître de ſa voix & de celles de quelques autres Electeurs. Puis qu'il ne peut avoir pour lui même la couronne Imperiale, il la vendra cherement à la Maiſon d'Autriche. Enfin, Maximilien aura l'habileté de mettre la France dans la neceſſité de le cultiver, nonobſtant ſes liaiſons avec l'Empereur, & de lui promettre de n'aider point Frederic Roi de Bohéme à rentrer dans l'Electorat dont il a été dépouillé. La rapidité des conquêtes de Guſtave Roi de Suede fut ſur le point de cauſer la ruine en-

entiére du Bavarois. Cependant, il ſut ſe ſoutenir, & ſe conduire avec tant de dextérité, que ſa Maiſon eſt demeurée en poſſeſſion du premier Electorat de l'Empire. Le Duc de Baviére a eu juſques à preſent un grand rolle dans l'Hiſtoire que j'écris. Il ſe ſignalera encore plus durant la grande revolution qui commencera l'année prochaine en Allemagne. Nous verrons en ſa perſonne le modele d'un Politique auſſi profond, auſſi délié qu'il en fut jamais. Racontons comment il ſe ménage entre la Maiſon d'Autriche & la France qui le recherchent à l'envi l'une de l'autre. 1629.

L'inſtruction donnée à Charnaſſé lui préſcrivoit de tenter trois choſes à Munick; de diſpoſer le Duc de Baviére à un acommodement avec Chriſtian Roi de Dannemark & avec les Princes de l'union Proteſtante d'Allemagne; d'empécher que Maximilien ne donnât ſes troupes à l'Empereur, en cas que celui-ci entreprît de s'oppoſer au deſſein que le Roi de France avoit de ſoutenir le Duc de Mantouë; enfin, de retirer le Bavarois, s'il étoit poſſible de ſes engagemens avec la Maiſon d'Autriche. Charnaſſé lui devoit repreſenter que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne traverſeroient toujours une plus grande élévation de la Maiſon de Baviere, ſeule capable de diſputer l'Empire à la leur; que le Roi de France ſouhaitoit au contraire que Maximilien pût ſuccéder à Ferdinand; que la choſe ne ſeroit pas impoſſible, ſi le Duc vouloit prendre les meſures propres à la faire reüſſir; qu'il y en avoit trois principales, de conſerver ſoigneuſement ſes troupes en Allemagne, de ne ſouffrir point que l'Empereur les emploiât en Italie,

1629. ou ailleurs; & de gagner la faveur & la bienveillance de tous les Princes de l'Empire, Catholiques & Proteſtans. Pour cet effet, Charnaſſé avoit ordre de propoſer au Bavarois chef de la ligue Catholique un acommodement avec le Roi de Dannemark & avec les Princes de l'union Proteſtante, & d'offrir la mediation du Roi de France. Quand Charnaſſé fut à Munick, il trouva les Miniſtres de Maximilien tellement dévouez à la Maiſon d'Autriche, qu'ils ne voulurent pas ſeulement l'écouter. On le regarda comme un eſpion ennemi, & ſes allures furent éxactement obſervées. Il avoit heureuſement pris une lettre de recommandation que Bagni Nonce du Pape en France lui donna. Elle lui ſervit à obtenir une audience ſecrete du Duc de Baviére.

Bien inſtruit de ſes veritables interêts & peu dependant de ſes Miniſtres moins habiles que lui, Maximilien n'héſita pas ſur la propoſition de ne fournir aucunes troupes à l'Empereur, pour l'Italie. *Je croi le Duc de Mantouë injuſtement tourmenté*, dit-il, *& je ne veux point contribuer au mal qu'on prétend lui faire*. Quant à ce qui regarde l'acommodement du Bavarois avec Chriſtian Roi de Dannemark, Maximilien éloigne la propoſition, en diſant que la paix ſe negocie à Lubec entre Ferdinand & Chriſtian, & que l'affaire étoit déja fort avancée. Le Duc ne témoigna aucune diſpoſition à ſe ſeparer entiérement de l'Empereur, & à demeurer neutre dans les differends de ſa Majeſté Impériale avec le corps des Proteſtans. Cela lui paroiſſoit trop contraire aux interêts de ſa maiſon. L'offre des bons offices de la France en cas qu'il vou-

voulût penſer à l'Empire, fut bien reçuë. Maximilien ſe plaignit fort de ce que le Roi d'Eſpagne le traverſoit en tout, & s'étendit particulierement ſur les entrepriſes & l'arrogance de Valſtein. Son diſcours, quoique fort étudié, donnoit à comprendre que ſes propres interêts lui étoient infiniment plus chers que ceux de l'Empereur. Le delié Bavarois devoit-il parler autrement? S'il ne pouvoit obtenir la Couronne Imperiale pour lui même, il étoit bien aiſe d'être du moins en état de la faire acheter à la Maiſon d'Autriche, & d'extorquer quelque bon dedommagement de la part de Ferdinand, dont le fils n'y pouroit parvenir ſans le ſecours d'un Prince qui avoit aſſez de crédit & d'autorité au dedans & au dehors de l'Allemagne pour la diſputer à la Maiſon d'Autriche. 1629.

Le Bavarois refuſant de s'expliquer plus poſitivement ſur les affaires d'Allemagne, & remettant tout après l'evénement de la négociation déja fort avancée à Lubec pour la paix entre l'Empereur & le Roi de Dannemark, Charnaſſé part de Munick vers la fin du mois de Mars, & prend la route de Coppenhague. Il avoit ordre de détourner Chriſtian de s'acommoder avec Ferdinand, & de repreſenter au Danois qu'il ne devoit rien eſperer d'avantageux de la part de l'Empereur, dont les Princes de la ligue Catholique ſes alliez, ne ſe plaignoient pas moins que ceux de l'union Proteſtante, & que le moien le plus ſûr de ſe tirer de l'oppreſſion, c'étoit de s'accorder enſemble Catholiques & Proteſtans, ou du moins de garder une parfaite neutralité dans les différends que les uns ou les autres pouroient avoir avec Ferdinand, & de tra-

Paix concluë à Lubec entre l'Empereur & le Roi de Dannemark.

Mercure François. 1629. *Puffendorf Commentar. Rerum Suc-*

1629. travailler tous unanimement à la conservation de la liberté commune. Le Roi de Dannemark n'étoit pas fort disposé à écouter de pareilles remontrances. Chagrin de ce que les Rois de France & d'Angleterre l'avoient abandonné, & de ce qu'après lui avoir promis des merveilles, l'un lui fournissoit une somme modique d'argent, & l'autre un petit nombre de soldats, Christian étoit dans la resolution de se tirer d'intrigue le plus honnêtement qu'il pouroit, & de laisser à d'autres autant interessez que lui à l'abaissement de la puissance énorme de l'Empereur, le soin de proteger les Princes d'Allemagne opprimez. Charnassé fut près d'un mois sans être admis à l'audience de sa Majesté Danoise. La paix étant presque concluë à Lubec, & Christian espérant d'y obtenir des conditions supportables dans le mauvais état de ses affaires, il eut peur de donner du soupçon & de la jalousie aux Ducs d'Holstein & de Fridland, & au Comte de Tilli Commissaires de l'Empereur à Lubec, s'ils venoient à savoir que sa Majesté Danoise conféroit souvent avec un nouveau Ministre de France. Quand il ne lui fut plus possible de reculer l'audience que Charnassé demandoit avec empressement, elle écouta les propositions, & repondit honnétement que ses sujets & les Princes ses alliez souhaitoient la paix avec tant d'ardeur, qu'on n'avoit pû se dispenser d'entrer en négociation avec la Cour de Vienne qui ne paroissoit pas éloignée d'acorder des conditions raisonnables. *C'est sur sur ce pied que je traite avec l'Empereur*, ajouta Christian. *S'il pretend se servir de tout l'avantage que le sort des armes semble lui donner, j'accepterai volontiers les offres*

cisarum. L. I. & II. Nani Historia Veneta. L. VII. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 161. 162.

offres de ſa Majeſté Très-Chretienne. Je la prie d'avoir toûjours la même bonne volonté pour moi & pour mes alliez. Voici comment l'Empereur & le Roi de Dannemark en vinrent de part & d'autre à parler de paix. 1629.

Les campagnes precedentes furent ſi malheureuſes à Chriſtian, & les Généraux de Ferdinand remportérent de ſi grans avantages ſur ſa Majeſté Danoiſe, qu'elle craignit d'être ruinée, & peut-être dépouillée de ſes Etats. Les Electeurs & les Princes Catholiques preſſérent d'un autre côté vivement l'Empereur de donner enfin la paix à l'Allemagne, & de la décharger de ce nombre prodigieux de ſoldats qui la deſoloient de tous côtez. Valſtein ſe trouva lui même fort embaraſſé. Ses reſſources ordinaires lui manquoient. Il n'avoit plus d'argent pour paier ſes troupes. Ne pouvant retenir des gens acoutumez à vivre ſans diſcipline & à piller indifféremment les amis & les ennemis, il apprehenda quelque facheux revers qui lui fît perdre ſa reputation, & peut-être les graces & les dignitez extorquées de l'Empereur. Les Eſpagnols entêtez de dépouiller le Duc de Mantouë, & de ruiner les Provinces-Unies, demandoient encore avec hauteur les meilleures troupes de Ferdinand pour l'Italie & pour les Païs-Bas. *Cette reconnoiſſance eſt bien duë au Roi Catholique*, diſoient-ils, *après qu'il a ſi genéreuſement donné ſon argent & envoié ſes armées, afin d'établir ſa Majeſté Imperiale ſur le throne, & de l'aider à reduire la meilleure partie de ſes Etats héréditaires ſoulevez.* Contraint de ceder aux inſtances des Princes Catholiques de l'Empire & des Eſpagnols, & incapable de faire ſubſiſter

1629. ſter plus long-temps cent cinquante mille hommes qu'il avoit alors ſur pied, dit-on, Ferdinand reſolut de faire la paix avec le Roi de Dannemark, d'envoier une bonne partie de ſes troupes en Italie, & de travailler cependant de concert avec les Princes de la ligue Catholique à ruiner entiérement les Proteſtans trop foibles déſormais pour lui réſiſter. *De qui*, diſoit-on à la Cour de Vienne, *peuvent-ils attendre du ſecours? De la France? Outre que Louïs eſt occupé dans ſon Roiaume, il s'engage à maintenir le Duc de Mantoüe, entrepriſe capable d'épuiſer entiérement ſes forces déja fort diminuées par les guerres civiles. Du Roi de Dannemark? Il demande humblement la paix: trop heureux qu'on lui rende ce que nous avons enlevé dans ſon païs. Des Etats Généraux des Provinces-Unies? On ſaura bien les obliger à garder leur argent & leurs troupes pour eux mêmes. Du Roi de Suéde? Un Prince ſi pauvre & ſi foible n'eſt pas fort redoutable. En fourniſſant quelques milliers d'hommes au Roi de Pologne avec lequel il eſt en guerre, on forcera Guſtave à penſer plûtôt à ſe défendre lui même, qu'à venir au ſecours des autres.* Les Miniſtres & les Officiers de Ferdinand le croioient tellement ſupérieur à toutes les Puiſſances de l'Europe, que quelqu'une aiant demandé à l'un d'eux, ſi le Conſeil de Vienne refléchiſſoit aſſez ſur l'oppoſition que les Rois de France & de Suéde, les Provinces-Unies & les Suiſſes pouvoient former aux vaſtes projets de l'Empereur, l'Officier Allemand repondit en hauſſant la tête: *de ſi foibles ennemis ne font pas grande peur à un Empereur qui a ſubjugué l'Allemagne.* Cet homme parloit ſelon les ſentimens

timens de Valſtein, dans la confidence duquel il étoit. 1629.

La paix fut concluë à Lubec vers la fin du mois de Mai entre l'Empereur & le Roi de Dannemark. Celui-ci obtint des conditions plus honnêtes & plus avantageuſes, que ſes diſgraces durant la guerre precedente, ne lui permettoient d'eſpérer. Une ſeule choſe fit tort à la réputation de Chriſtian. Oubliant que les Princes de la Maiſon de Mekelbourg avoient attiré ſur eux la colere de l'Empereur en ſe déclarant pour ſa Majeſté Danoiſe, elle ſacrifia leurs interêts à Valſtein qui vouloit profiter de leur dépouille. A cela près, on loüa Chriſtian d'accepter un traité par lequel il rentroit en poſſeſſion de tout ce qu'il avoit perdu, & obtenoit encore un nouvel impôt ſur l'Elbe. A ces conditions, le Danois promettoit de ne ſe mêler plus des affaires de l'Empire, & reſtituoit les Evêchez dont il s'étoit emparé dans la baſſe Saxe. La jouïſſance de l'Archevêché de Bremen fut ſeulement laiſſée à un de ſes fils. Guſtave Adolphe Roi de Suéde prenoit interêt à ce qui ſe négocioit à Lubec. Outre qu'il étoit queſtion de la puiſſance que l'Empereur pretendoit ſe reſerver dans la baſſe Saxe, & dans les ports de l'Ocean & de la Mer Balthique, il y avoit de la meſintelligence entre Ferdinand & Guſtave à l'occaſion de la ville de Stralſund, que celui-ci prenoit ſous ſa protection. Il envoie des Plenipotentiaires à Lubec faire des propoſitions & des demandes à l'Empereur. Le Duc de Fridland leur refuſa des paſſeports avec une extrême hauteur, ſoit qu'il craignît que l'intervention du Roi de Suéde

1629. qui demanderoit des choſes qu'on ne voudroit pas acorder, ne retardât la concluſion d'une affaire que la Cour de Vienne vouloit finir au plûtôt avec le Dannemark; ſoit que Valſtein fût bien aiſe que l'Empereur eût quelque ſujet de quereller le Suédois quand on le jugeroit à propos. Un des Plenipotentiaires de Guſtave aiant écrit aux Commiſſaires Imperiaux de l'aſſemblée de Lubec, pour ſavoir la raiſon qu'ils avoient de refuſer ainſi d'admettre les Miniſtres du Roi ſon maître, qui prenoit interêt aux affaires agitées dans les conférences, & qui ne ſouhaitoit que l'établiſſement d'une paix ſolide & durable dans la baſſe Saxe, on lui repondit, après l'avoir fait long-temps attendre, que Sa Majeſté Imperiale n'avoit pas donné pouvoir à ſes Miniſtres d'acorder des paſſeports à ceux du Roi de Suéde, ni de traiter avec eux, & que ſi Guſtave avoit quelque choſe à propoſer pour le bien public & pour l'établiſſement de la paix dans le Nord, il devoit s'adreſſer à l'Empereur même & envoier ſes Miniſtres à Vienne. Le Roi de Suéde ne prevoioit-il point avant ſa démarche, que ſes Plenipotentiaires ne ſeroient pas reçûs à Lubec? Bien aiſe de trouver un pretexte ſpecieux de ſe plaindre de Ferdinand & de lui déclarer la guerre, ne les expoſa-t'il pas volontiers à recevoir un pareil affront? Bien des gens crurent que tel fut le deſſein du Suédois.

Edit de l'Empereur pour la reſtitution de

Dans le temps même que ſa Majeſté Impériale concluoit ſon traité de paix avec le Roi de Dannemark, on dreſſoit à Vienne un Edit qui devoit porter un coup mortel aux Proteſtans, & rendre l'Empereur encore plus puiſſant. Les Evê-

Digitized by Google

Evêques d'Ausbourg & de Conſtance, & l'Abbé de Keiſersheim s'étant plaints au Collége Electoral durant la Diéte de Mulhauſen l'an 1627. de ce que le Marquis d'Anſpach & le Duc de Virtemberg leur retenoient quelques monaſtéres & certaines prebendes, les Catholiques Romains prirent cette occaſion de propoſer la reſtitution de tous les biens Eccleſiaſtiques occupez par les Proteſtans depuis le traité de Paſſau fait en 1552. ſous l'Empereur Charles-Quint, & confirmé depuis dans la Diéte generale d'Ausbourg, où ce qu'on nomme en Allemagne *la paix religieuſe* de l'Empire, fut établie l'an 1555. On n'alla pas plus loin à Mulhauſen. L'Empereur craignoit alors les ſuites des mouvemens du Roi de Dannemark & de quelques Princes de la baſſe Saxe. Mais Ferdinand qui ſe croit maintenant ſupérieur à tous les ennemis de ſa puiſſance, préte d'autant plus volontiers l'oreille aux inſinuations des Eccléſiaſtiques & des Jéſuites, qui ſe preſſoient ſans ceſſe d'ordonner la réſtitution propoſée à Mulhauſen, que le Duc de Baviere & les autres Princes de la ligue Catholique aſſemblez à Heidelberg, lui promettoient du ſecours, en cas que les Proteſtans refuſaſſent d'obeïr à ſes ordres. L'affaire fut ainſi reſoluë dans le Conſeil de Vienne. Il y eut ſeulement quelque diverſité de ſentimens ſur l'éxécution du projet. Les uns conſeilloient d'aller pied à pied, & de commencer par ceux qui ſeroient moins capables de reſiſter. *Si vous n'attaquez pas les Electeurs, ni quelques Princes plus puiſſans*, diſoient ceux-ci, *on vous laiſſera faire d'abord. Les foibles depouillez ſe plaindront des autres qui les abandonnent. Nouvelle diviſion dans*

1629. biens Eccléſiaſtiques occupez par les Proteſtans depuis la paix de Paſſau. *Mercure François.* 1629. *Hiſtoire de la Conſpiration de Valſtein par Sarrazin. Memoires de Louïſe Juliane.* Pag. 284. 285. 291. 292. *Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. I. Nani Hiſtoria Veneta. L. VII.* 1629.

1629. *le parti Proteſtant, qui le rendra encore moins redoutable.* D'autres étoient d'avis que ſans faire cette diſtinction, les Catholiques portaſſent les uns après les autres leurs plaintes aux Tribunaux ſouverains de l'Empire, & y pourſuiviſſent tantôt la reſtitution d'un Evêché & tantôt d'une Abbaïe. *Cette voie*, diſoit-on, *paroit plus douce, plus juridique, & ſujette à de moindres inconvéniens. On retirera tout avec le temps, & l'Empereur pourra menager les Princes Proteſtans dont il aura beſoin, en arrêtant les pourſuites, ou bien en retardant la déciſion du procès.*

Les deux avis étoient bons. Mais Ferdinand ébloui du ſuccès de ſes entrepriſes precedentes, & prevenu par ſes Jéſuites, ne vouloit plus devoir ſe contraindre, ni garder aucunes meſures. Il publie un Edit par lequel il ordonne generalement à tous les Proteſtans de reſtituer aux Catholiques *les Archevêchez, Evêchez, Prelatures, hopitaux, & tous les autres biens Eccleſiaſtiques* occupez depuis le traité de Paſſau; ſoit que ces benéfices dépendiſſent immediatement de l'Empire; ſoit qu'ils fuſſent ſous la juriſdiction de ceux qui s'en étoient emparez. On déclaroit dans le même Edit que tous les Princes ou Seigneurs Catholiques, avoient droit de chaſſer de leurs Etats ceux qui profeſſoient une autre Religion, & que la *paix Religieuſe* de l'Empire comprenoit uniquement les gens qui ſuivoient la Confeſſion d'Ausbourg. Les Calviniſtes ſe virent ainſi privez du libre exercice de leur Religion en Allemagne. L'Edit enlevoit aux Proteſtans deux Archevêchez, Magdebourg & Bremen, douze Evêchez dont les plus conſiderables

Digitized by Google

ſidérables étoient Oſnabruck, Halberſtat, & Verden, enfin un grand nombre de bonnes Abbaïes & de riches Monaſtéres. L'Empereur pretendoit donner à ſon ſecond fils & mettre dans ſa Maiſon Magdebourg, Bremen, Halberſtat & tous les meilleurs benefices. Les bons Peres Jeſuites s'accommodent des moins conſiderables qui ne ſe trouvent pas à la bienſeance de Ferdinand. *La plus grande gloire de Dieu* le demande à leur avis. Jean George Electeur de Saxe dont le fils eſt Adminiſtrateur de Magdebourg, & les autres Princes Proteſtans, ont beau crier que l'Empereur n'a pas droit d'ordonner une choſe qui ne peut être décidée que dans une Diéte genérale de l'Empire, Ferdinand nomme des Commiſſaires pour l'execution de ſon Edit en diverſes Provinces, & fait marcher ſes troupes & celles de la ligue Catholique pour préter main forte contre ceux qui refuſeront d'obeïr. 1629.

Jean George connut alors la faute irréparable qu'il commit en aidant l'Empereur à dépouiller Frederic Roi de Boheme, & n'eut rien à repliquer aux Princes de l'union Proteſtante, qui lui reprochérent que ſes fauſſes demarches étoient la cauſe de tous ces malheurs, qui ſeroient peut-être ſuivis de la ruine entiére de la Religion Proteſtante. Car enfin, il étoit à craindre que l'Empereur maître abſolu de tout, n'entreprît bien-tôt de la détruire pour inſulter davantage à ceux de la Confeſſion d'Ausbourg. L'exécution du nouvel Edit commença dans cette ville. L'exercice de la Religion Proteſtante y fut même interdit. Le Duc de Baviére plus occupé de ſes interêts particuliers que de ceux de la Religion

1629. ligion & de l'Empereur, fait adroitement proposer à Ferdinand, d'établir un Prefet de l'Empire dans chaque ville Imperiale, & que les Electeurs Catholiques voisins, aient je ne sai quelle surintendance sur ces nouveaux Officiers. *C'est le moien le plus sûr de reduire des villes dont plusieurs sont Protestantes*, disoit-on à l'Empereur de la part de Maximilien. On s'apperçut à la Cour de Vienne que l'avis du délié Bavarois ne tendoit à rien moins qu'à le rendre maître d'Ausbourg, de Ratisbone, de Nuremberg & de quelques autres villes qu'il trouvoit à sa bienseance. Ferdinand ne donne pas dans le piége. Il veut être seul maître en Allemagne, & n'a nulle envie d'augmenter la jurisdiction & la puissance des Electeurs.

Tréve entre la Suéde & la Pologne

Charnassé alla de Dannemark au camp du Roi de Suede en Prusse, où ce Prince continuoit de faire la guerre au Roi de Pologne avec beaucoup d'avantage. Le Ministre de France avoit ordre de promettre à Gustave une pension considérable par an, en cas qu'il voulût rompre avec l'Empereur & passer en Allemagne, de rendre l'entrepriſe facile en faisant espérer que Louïs déclareroit en même temps la guerre à Ferdinand, & que le Duc de Baviére & les Princes de la ligue Catholique jaloux de la grande puissance de l'Empereur & chagrins des entrepriſes continuelles de Valstein Duc de Fridland, demeureroient volontiers neutres, pourvû qu'on ne temoignât point épouser les interêts de Frederic Roi de Boheme au préjudice du Bavarois, & que les Suédois ménageassent les Catholiques Romains, enfin d'exhorter Gustave à s'acommoder avec Sigismond Roi de Pologne,

Mercure François. 1629. *Memoires de Sirot Tom. I. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum.*

Pologne, & d'offrir à l'un & à l'autre la médiation de Sa Majesté Très-Chretienne. Gustave écouta fort bien les propositions. L'interêt particulier de sa Couronne, l'avidité d'acquerir de la gloire en attaquant la puissance la plus redoutable de l'Europe, le zele pour la défense de la Religion Protestante menacée d'une prochaine destruction en Allemagne, ces motifs différens excitoient le Roi de Suéde à passer dans la basse Saxe, & à s'opposer au projet que l'Empereur formoit de subjuguer entiérement ce Cercle considérable de l'Empire, & de se rendre maître de la mer & du commerce. Le Roi de Suéde avoit déja écrit aux Electeurs une lettre qui parut commme l'avantcouriére d'un manifeste & d'une déclaration de guerre. Il y exposoit les raisons qu'il avoit euës de prendre la ville de Stralsund sous sa protection, se plaignoit de ce qu'on n'avoit pas voulu recevoir ses Ministres aux conférences de Lubec, prioit les Electeurs d'interposer leur autorité auprès de l'Empereur, & de le presser d'ôter tous les sujets de défiance & de jalousie donnez aux Couronnes du Nord, & particuliérement à celle de Suéde; declaroit enfin que si sa Majesté Imperiale differoit plus long-temps d'avoir égard aux justes remontrances d'un Roi voisin & allié de l'Empire, qui ne demandoit que l'établissement d'une paix sûre & durable, il seroit obligé d'opposer la force & les armes aux projets de Ferdinand, & qu'en ce cas les suites d'une guerre justement entreprise, ne pouroient pas être imputées à la Couronne de Suéde. 1629.

L'Empereur encore plus fier depuis la réduction du Roi de Dannemark, se mocque des menaces

L. II. Nani Historia Veneta. L. VII. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 167. 168.

Digitized by Google

1629. menaces de Guſtave. On ſe flatte qu'en faiſant paſſer un corps conſidérable de troupes en Pruſſe au ſecours du Roi de Pologne, le Suédois ſera bien-tôt chaſſé & contraint à défendre ſon propre Roiaume, que Ferdinand méditoit encore d'attaquer conjointement avec Sigiſmond, qui repetoit la couronne de Suéde comme lui aiant été injuſtement ravie par Charles pere de Guſtave. Arnhen Maréchal de Camp ſous Valſtein eut ordre de conduire quinze ou ſeize mille hommes en Pruſſe. Le General de l'armée Polonoiſe aiant joint les Impériaux, on marcha droit à l'ennemi, & Guſtave eut du desavantage dans une rencontre. Il fut même en grand danger d'y perdre la vie. *Je ne me ſuis jamais trouvé dans un endroit plus chaud*, dit-il enſuite. *Mais je ne ſuis pas faché d'avoir eu une occaſion de connoître les gens de l'Empereur.* Cette circonſtance m'avertit de rendre ici juſtice à la bravoure d'un Officier François, dont le Roi de Suéde fut ſi charmé, qu'il voulut connoître un Gentilhomme qui avoit été ſur le point de le prendre priſonnier & de le tuer même. Je parle de Claude de Létouf Baron de Sirot, qui par je ne ſai quelle avanture, ſe mit au ſervice de l'Empereur, & devint Lieutenant Colonel du Prince François Albert de Saxe Lavembourg. Voici comment Sirot raconte lui même une avanture qui lui fait beaucoup d'honneur. *Le Roi de Suéde*, dit-il, *étoit à la tête d'un regiment & ſe batit comme un ſimple ſoldat. Il faillit à me tuer, & peu s'en fallut que je ne lui rendiſſe la pareille. Aiant porté par terre le Cornette du regiment, je voulus enlever ſon enſeigne. Le Roi de Suéde qui venoit de la mêlée*

lée connut mon deſſein, s'approcha de moi, & me donna un coup de carabine dans l'épaule droite, au lieu de me caſſer la tête comme il le prétendoit. Me ſentant bleſſé, je pris un de mes piſtolets que je n'avois pas encore tiré, & voulant auſſi lui donner dans la tête, je brulai ſeulement ſes cheveux. En remuant la tête au paſſage de la balle, il fit tomber ſon chapeau par terre. Mon valet de chambre le ramaſſa & me le donna aprés le combat. Si j'avois ſu alors que c'étoit le Roi de Suéde, il m'auroit été facile de l'arrêter & de le faire mon priſonnier. 1629. Quelques Officiers de l'armée Suedoiſe pris dans cette occaſion, reconnurent le chapeau de Guſtave, & Arnhen l'envoia au Duc de Fridland avec quatre piéces d'artillerie.

Sigiſmond Roi de Pologne vient enſuite à l'armée avec les Princes Ladiſlas & Caſimir ſes deux fils. *Sa Majeſté Polonoiſe* pourſuit Sirot, *propoſe au General de l'Empereur d'aller chercher le Roi de Suéde, qui s'étoit retranché à Mariembourg, & de tenter de l'y forcer avant qu'il ſe fût fortifié. Mais le vigilant Guſtave ayant de ſi puiſſans ennemis ſur les bras, ſut profiter des huit jours de temps qu'on lui donna. Ses retranchemens ſe trouvérent ſi bons qu'il fut impoſſible de les ſurmonter. Le Roi de Pologne les attaqua inutilement plus d'une fois, & toujours avec grande perte des ſiens. La tentative d'attirer Guſtave à une bataille generale, ne reüſſit pas mieux. Bien informé de la force de ſes ennemis, il ſe tint ferme dans ſes retranchemens, & jamais on ne put l'en faire ſortir.* Cependant les Polonois & les Impériaux s'affoibliſſent. Les maladies emportent un grand nombre de ſoldats, & la mes-

1629. mesintelligence ſe met entre les deux nations. Les Miniſtres de France & d'Angleterre profitent de l'occaſion, & propoſent une longue tréve, dans le deſſein de procurer à Guſtave la liberté de paſſer en Allemagne. La Nobleſſe Polonoiſe chagrine contre les Imperiaux, oblige Sigiſmond à entrer en negociation. Des tentes ſe dreſſent entre les deux camps, & la tréve eſt bien-tôt concluë pour ſix ans à des conditions honnêtes & avantageuſes au Roi de Suéde.

Il voulut abſolument voir Sirot, & s'entretenir avec lui avant l'ouverture des conferences. Guſtave fit mille careſſes au brave François. Il lui reprocha qu'il avoit preferé le ſervice de l'Empereur naturellement ennemi de la France, à celui de Suéde, & le tenta de quitter l'armée Imperiale & de paſſer dans celle de Suéde, où il auroit un emploi plus conſidérable. *Il faudra que vous abandonniez dans peu de temps le ſervice de l'Empereur*, dit Guſtave à Sirot. *Si je fais la paix avec la Pologne, le Roi vôtre maître & moi declarerons bien-tôt conjointement la guerre à l'Empereur.* Sirot s'excuſa en honnête homme, & dit qu'il étoit engagé d'honneur & de parole avec le Prince François Albert de Saxe Lavembourg, dont il commandoit le regiment, & que ſon Colonel paſſoit en Italie avec les troupes que Ferdinand y envoioit. *Promettez moi du moins*, reprit le Roi de Suéde, *que vous me viendrez trouver, dez que vous aurez remis le regiment à vôtre Colonel.* Sirot ne put ſe defendre alors d'inſinuër à Guſtave, qu'il auroit l'honneur d'aller ſervir un ſi grand Prince, auſſi-tôt qu'il lui ſeroit poſſible

CHARLES DUC DE MANTOUE
ET DE NEUERS.

A. D. Troux. Sculp.

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

sible. L'Officier François y alla en effet. Mais il trouva le Roi de Suede malheureusement tué à la bataille de Lutzen. Sirot est fameux par ses avantures presque semblables avec les deux Rois du Nord. Deux ans avant celle-ci, le Roi de Dannemark perça d'un coup de carabine les habits de Sirot dans une escarmouche, & Sirot tua le cheval de Christian. Ce Prince brave & genereux voulut savoir le nom de celui avec lequel il s'étoit battu, & lui fit dire qu'il estimoit le courage & la vertu dans la personne de ses ennemis. 1629.

La tréve concluë entre les Rois de Pologne & de Suéde, étoit un grand acheminement au dessein formé par quelques Puissances de travailler tout de bon à l'abaissement de la Maison d'Autriche & à la délivrance des Princes d'Allemagne opprimez. La Cour de Vienne reçut la nouvelle de cette tréve avec assez d'indifférence: tant on y mépriſoit le Héros que Dieu destinoit à mettre Ferdinand pour la seconde fois sur le point d'être perdu sans ressource, & qui l'eût ruiné en effet, s'il eût pris de meilleures mesures après ses premiéres victoires. L'Empereur & le Roi d'Espagne furent beaucoup plus sensibles au mauvais succès de leurs armes dans les Païs-Bas, & à la prise de Bosleduc par Frederic Henri Prince d'Orange, Capitaine General des armées des Etats Généraux des Provinces-Unies. Ce brave & expérimenté guerrier n'avoit rien fait d'éclatant depuis la mort de Maurice son frere; soit que la presence d'Ambroise Spinola dans les Païs-Bas Catholiques, arrêtât l'execution des projets de Frederic Henri pour dedommager la Republique

Siége & prise de Bosleduc par Frederic Henri Prince d'Orange.

Mercure François. 1629.

Nani Historia Veneta. L. VII. 1629.

Digitized by Google

1629. que & la Maiſon d'Orange de la perte de Breda; ſoit que les Etats Généraux obligez à de grandes dépenſes, afin de ſoutenir le Roi de Dannemark dans la baſſe Saxe, & de s'oppoſer au deſſein pris à Madrid & à Vienne de ruiner leur commerce dans le Nord, ne puſſent faire d'aſſez grans efforts du côté de la Flandre & du Brabant. Mais la priſe de la flote Eſpagnole dans les Indes Occidentales par l'Amiral Hein, aiant donné de nouvelles forces à la Republique, & diminué conſidérablement celles du Roi Catholique, lequel s'affoiblit encore lui même en rappellant à Madrid le Marquis Spinola, ſeul capable de bien défendre les Païs-Bas de la domination d'Eſpagne; les Etats Generaux reſolurent d'entreprendre cette année quelque choſe d'important, & de donner à Frederic Henri une armée de trente mille hommes.

Il inveſtit Boſleduc le premier jour de Mai & fit voir qu'il n'avoit pas oublié ce que Maurice lui avoit appris de l'art d'aſſiéger & de prendre les places les plus fortes. Le commandement de l'armée deſtinée à faire lever le ſiége, fut donné au Comte Henri de Bergue, qui s'étoit diſtingué par ſa prudence, par ſa valeur, & par ſon habileté dans les premiers emplois militaires ſous Ambroiſe Spinola. Mais les Officiers Eſpagnols voioient avec une extréme jalouſie un Général Flamand à leur tête: chagrin, dit-on, qui fut une des cauſes principales du mauvais ſuccès de cette campagne, & des avantages que les Etats Généraux des Provinces-Unies remportérent. Grobendonc Gouverneur de Boſleduc ſoutint le ſiége avec beaucoup de prudence & de courage, quoique ſa garniſon ne fût que d'en-

FREDERIC HENRI
P. D'ORANGE.

d'environ trois mille cinq cens hommes. Bergue s'approche de la place assiegée vers le commencement de Juillet à la tête de vingt-trois mille hommes, & prétend forcer les lignes & les retranchemens du Prince d'Orange, & jetter deux mille hommes dans Bosleduc. On attaqua Frederic Henri plus d'une fois inutilement. Le Comte perdit alors toute esperance de reüssir dans son entreprise. Changeant tout à coup de dessein, il resolut de faire une puissante diversion, & d'obliger Frederic Henri à lever le siége, & à venir au secours des Provinces-Unies, dans lesquelles Bergue esperoit d'entrer bien avant, avec un renfort de dix-sept ou dix-huit mille hommes des troupes de l'Empereur que le Comte de Montecuculi & le Comte Jean de Nassau amenoient. Les deux armées se joignent dans le païs de Cleves, se séparent ensuite, jettent l'épouvante dans Utrecht, font trembler Amsterdam, prenent quelques places, & s'avancent dans le Velew, & semblent vouloir prendre des quartiers d'hiver au cœur des Provinces-Unies. Les Etats Generaux effraiez sollicitérent le Prince d'Orange de lever le siége de Bosleduc, & d'acourir au secours du païs menacé d'une terrible invasion. Frederic Henri poursuit son entreprise, soit qu'il ne veuille pas abandonner une conquête qui lui paroit certaine; soit qu'il y ait une intelligence secrete entre lui & Bergue mécontent des Espagnols. Le Comte Ernest de Nassau va seulement avec quelques troupes détachées par le Prince d'Orange, ramasser les milices du païs, & tenter de s'opposer au progrés des ennemis. 1629.

Une chose déconcerta heureusement Bergue

&

1629. & les Generaux des troupes Impériales. Un Officier Hollandois Gouverneur d'Emeric, ſurprend Vezel dont les ennemis faiſoient leur place d'armes. Bergue & Montecuculi étourdis de ce coup imprévû, craignent qu'on ne leur coupe les vivres, & que le paſſage ne leur ſoit fermé, quand ils voudront s'en retourner. Ils ſe retirent promptement vers les Païs-Bas Catholiques, & laiſſent le Comte Jean de Naſſau pour obſerver les demarches de l'ennemi. Cependant Boſleduc vivement preſſé par Frederic Henri eſt contraint à capituler, & Jean de Naſſau ne peut demeurer plus long-temps ſur les terres des Etats Generaux. Dez que les Eſpagnols & les Imperiaux furent hors du païs, le Prince Guillaume de Friſe, fit de ſi grans progrès du côté de la Veſtphalie & dans l'Electoral de Cologne, que l'Empereur qui s'étoit flatté d'envahir quelqu'une des Provinces-Unies, fut obligé de penſer à la defenſe des terres de l'Empire & ſur tout du Palatinat. Les Eſpagnols rebutez de leurs pertes continuelles, offrirent alors une ſeconde tréve aux Etats Generaux. Quelques uns étoient d'avis de l'accepter. Mais la fin de la guerre ne s'acommodoit pas avec les interêts du Prince d'Orange. Secondé par les Miniſtres du Roi de France & du Sénat de Veniſe, qui craignent que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne délivrez d'une guerre fort embaraſſante, ne dépouillent le Duc de Mantouë, & ne ſubjuguent l'Allemagne & l'Italie, Frederic Henri fait rejetter la propoſition d'une tréve, à la fin de laquelle la Maiſon d'Autriche devenuë plus puiſſante, emploieroit toutes ſes forces contre les Provinces-Unies.

Les

Les Etats Genéraux se rendirent d'autant plus volontiers à ces remontrances, que le parti Reformé entiérement reduit, ne donnant plus d'inquiétude & d'occupation à Louïs, on esperoit qu'il emploieroit desormais toutes ses forces contre l'Empereur & le Roi d'Espagne. L'Europe regardoit avec admiration la promptitude avec laquelle sa Majesté Très-Chretienne, après les avantages remportez sur le Duc de Savoie, venoit de forcer en peu de temps le Duc de Rohan & ceux de son parti à recevoir les conditions qu'elle voulut bien leur acorder. Elles auroient été beaucoup plus dures, si le Cardinal de Richelieu inquiet du passage des meilleures troupes de l'Empereur en Italie, n'eût craint le desespoir des habitans de plusieurs villes, dont chacune étoit capable d'arrêter le Roi plus de trois mois. Nous voici enfin arivez à l'oppression de ce qui restoit encore de liberté en France, après la prise de la Rochelle; je veux dire, à la ruïne totale du parti Réformé, & à la reduction de toutes les villes de la même Religion, qui perdirent leurs fortifications & leurs priviléges aussi bien que la Rochelle. Achevons ce triste récit, & préparons nous à voir le frere unique du Roi héritier présomptif de la Couronne, les Princes, les grans Seigneurs & les Parlemens subir le joug d'un éclavage honteux. Si quelqu'un refuse desormais de plier sous l'autorité de l'arrogant & vindicatif Cardinal de Richelieu, il lui en coûtera la vie, ou du moins la liberté. Heureux celui qui poura s'échaper, & aller finir ses jours dans un long & penible exil! Suites déplorables, mais néceſſaires de l'é-

1629. Le Roi de France va faire la guerre à ses sujets Réformez en Languedoc.

Memoires de Rohan. L. IV. Discours du même sur les derniers troubles. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIII. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 683.

1629. tabliſſement du pouvoir abſolu; tranchons le mot, de la Tirannie.

Avant ſon départ de Suze, Louïs avoit envoié le Maréchal de Schomberg à Valence en Dauphiné, recevoir les troupes qui venoient du côté de la Breſſe & du Lionois, faire avancer le canon & les munitions de guerre, & conclure peut-être je ne ſai quel traité avec un Gentilhomme Reformé qui offroit de livrer le Vivaretz, & qui reçut en effet vingt mille écus pour recompenſe de ſa perfidie. Les uns le nomment *Chevrille* & d'autres *Chabrille*. Le Duc de Montmorenci eut ordre de prendre Soion & de joindre enſuite le Roi avec ſes troupes. Le Maréchal d'Etrées alla faire le dégât à Nimes; le Prince de Condé & le Duc d'Epernon à Montauban, le Duc de Ventadour à Caſtres; & le Comte de Noailles à Milhaud. *Six armées qui faiſoient plus de cinquante mille hommes*, dit le Duc de Rohan, *fondent ſur nous en même temps, avec cinquante canons, avec aſſez de poudre pour tirer cinquante mille coups, & avec les proviſions de vivres néceſſaires à celle qui devoit agir dans le bas Languedoc. Ce fut alors que les émiſſaires de la Cour dans nos villes reprirent courage, & propoſérent des acommodemens particuliers afin d'empécher une paix genérale. Chacune des groſſes communautez attaquée par le dégât, demandoit que j'amenaſſe une armée à ſon ſecours, & menaçoit de traiter avec la Cour, en cas de refus. Les ſeules villes de Nimes & de Montauban ne me firent point une pareille menace. La perfidie de Chevrille cauſa la perte de la ville de Privas, & celle de S. André Monbrun & de huit cens hommes du Languedoc. Bauvoir après avoir*

avoir fait ſa paix, menagea celle des gens que j'avois mis à S. Ambroiſe. Ils furent des Orateurs éloquens à perſuader les autres d'être auſſi méchans & auſſi laches qu'eux. Je ne trouvai pas un homme dans le Languedoc, ni dans les Cevennes, qui voulût ſe charger de défendre les villes d'Aletz & d'Anduze, lors qu'elles furent menacées d'un ſiége, à moins que je ne m'y enfermaſſe moi même. Les aſſemblées de diverſes communautez ſe formérent ſous mes yeux & malgré moi, pour demander leur acommodement particulier. Il fallut les diſſiper par une aſſemblée provinciale, & leur promettre que ſi celle-ci n'obtenoit pas une paix generale, chaque ville pouroit négocier la ſienne. Preſque tous les principaux du parti cherchoient querelle entr'eux, ou bien avec moi. Pluſieurs s'acommodent, & tous ne penſent qu'à ſauver leurs perſonnes & leurs biens du naufrage. Aucun ne ſe met en peine de l'interêt général de nos Egliſes. La deſolation des Réformez ſous le regne que je décris, eſt certainement déplorable. Mais en liſant les plaintes d'un Héros Chrétien qui ſacrifia ſi genéreuſement & ſon bien & ſa vie pour la défenſe de la Reformation en France, on eſt beaucoup moins touché du malheur des gens qui ſe trahiſſent & ſe vendent eux mêmes, en abandonnant le bien general de leur Religion. 1629.

Le Duc de Rohan attaqué par cinquante mille hommes ne perd pas courage. L'Ambaſſadeur d'Angleterre à la Cour de Turin le raſſuroit. *La paix eſt faite ici*, écrivit ce Miniſtre au Duc: *mais elle ne durera pas long-temps. On s'en va droit à vous. L'armée n'eſt pas en trop bon état. Si vous pouvez ſoutenir le premier ef-*

Digitized by Google

1629. *fort, il y aura bien-tôt de grandes diverſions en vôtre faveur.* Du Clauzel qui s'étoit rendu de Madrid à Turin, enchériſſoit ſur l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Il promettoit un prompt ſecours d'armes & d'argent de la part du Duc de Savoie, ou du Roi d'Eſpagne. Si ces bonnes paroles donnoient encore quelqu'eſpérance au Duc de Rohan, elles ne remédioient pas à ſes embaras preſens. Nimes & Aimargues travailloient lentement à leurs fortifications. Uſez faiſoit un peu mieux. Mais aucune ville ne vouloit nourir les gens de guerre, à moins qu'elle ne fût ſur le point d'être aſſiégée. Un des moiens ordinaires du Duc, quand il vouloit tirer d'une ville de quoi faire ſubſiſter ſes troupes, c'étoit de former une entrepriſe ſur quelqu'endroit voiſin, dont la garniſon Catholique incommodoit une ou pluſieurs villes Réformées. Il aſſiége Corſonne. Mais outre que Rohan trouve la choſe plus difficile qu'il ne croioit, le Maréchal d'Etrées vient au ſecours avec ſix mille hommes de pied & quatre cens maîtres. Le Duc s'étant même engagé mal à propos avec le Maréchal, il fut en danger de recevoir un échec qui auroit été ſuivi de la ruine entiére du parti Reformé. Jamais guerrier ne ſut mieux que Rohan, réparer habilement ſes fautes, & profiter de celles de l'ennemi. Il ſe tira bien-tôt du mauvais pas. Voiant que les Reformez des Cevennes & du bas Languedoc effraiez des grandes forces du Roi & de la priſe de Privas, écoutoient les offres que la Cour faiſoit d'un acommodement particulier à chaque ville, Rohan les détourna de l'accepter, en leur remontrant que le Roi ſeroit bien-tôt obligé de retourner au ſecours de Cazal & de Man-

Mantouë que les Generaux de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne alloient inveſtir, que les Imperiaux s'étoient déja emparez de la ville de Coire & des paſſages des Griſons, & que Louïs preſſé de ſecourir ſes alliez & de s'oppoſer aux progrés de la Maiſon d'Autriche, acorderoit infailliblement une paix genérale aux Reformez. C'eſt un étrange embaras que d'avoir à conduire une multitude libre & fougueuſe, qui ne ſe régle pas ſur les lumiéres de la raiſon & du bon ſens. Lors que Rohan par ſon adreſſe & par ſa conſtance obtiendra une paix genérale, ces mêmes gens qui veulent aujourd'hui ſe mettre à la diſcretion du Roi, crieront que le Duc les vend & les trahit, par ce qu'il ne leur fait pas donner ce que la Cour ne leur auroit jamais acordé dans un acommodement particulier. Indigné d'une ſi noire ingratitude, le Duc preſenta ſa poitrine à ces enragez, diſant: *frappez, frappez. Je veux bien mourir de vôtre main après avoir hazardé plus d'une fois de perdre tout mon bien & la vie pour vôtre ſervice.* 1629.

Le Roi ſe rendit de Suze à Valence avec un petit nombre de cavalerie. Delà il s'avance dans le Vivaretz & inveſtit Privas capitale de la Province avec les troupes que le Maréchal de Schomberg & le Duc de Montmorenci lui amenérent. Le Cardinal de Richelieu & le Maréchal de Baſſompierre viennent peu de jours après avec la moitié de l'armée d'Italie. L'autre demeura pour la défenſe du Monferrat ſous la conduite de Toiras, & pour la conſervation du paſſage des Alpes ſous le commandement du Maréchal de Créqui. La priſe de Privas eſt fameuſe par la cruelle exécution qui s'y fit. Le Roi Siége & priſe de Privas. *Mémoires de Rohan. L. IV. Journal de Baſſompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Riche-*

1629. & ſon Miniſtre en eurent honte. On fit courir
lieu par Aubery. L. III. Chap. 7. de fauſſes rélations pour couvrir une action inhumaine. Richelieu voulut faire acroire au monde qu'il n'y avoit aucune part. *Dieu m'a fait la grace*, dit-il dans une lettre à la Reine Mere, *de ne voir point la tuërie. Les fatigues & le travail qu'il fallut eſſuier durant ſept ou huit jours, m'obligérent de garder le lit le jour du malheur de ces miſerables. La rigueur non volontaire qui s'eſt exercée, & la bonté dont le Roi uſera au regard des villes qui ſe rendront deſormais, feront connoitre aux gens qu'il leur eſt beaucoup plus avantageux de ſe ſoumettre au Roi, ſans attendre qu'on les y contraigne.* Si le Cardinal ne conſeilla pas à Louïs les violences & les cruautez commiſes à la priſe de Privas, il n'en fut pas du moins trop fâché, de ſon propre aveu. Richelieu eſpére mêmes qu'elles produiront un bon effet. A quoi bon ce déguiſement? Le Roi eſt plus ſincére dans ſa lettre à Marie de Médicis. Il avouë franchement que S. André Monbrun offrit de ſe rendre avec huit cens hommes de ſa garniſon, pourvû qu'on leur acordât la vie, & que la propoſition fut rejettée. *Ces gens*, dit Louïs, *étoient les meilleurs ſoldats des Rebelles. En les faiſant tous pendre avec leur Commandant, on coupoit le bras droit au Duc de Rohan.* Il n'en faut pas davantage. Cela prouve aſſez qu'on reſolut d'intimider les villes Reformées & d'affoiblir le General ennemi par une exécution ſanglante à Privas. Baſſompierre & Pontis furent preſens à l'action. L'un en parle fort legerement, & l'autre n'en dit rien, pour épargner la réputation du Roi. Je rapporterai le recit du Duc de Rohan. Ce Seigneur d'une probité reconnuë,

1629. *Hiſtoire du Miniſtere du même.*
1629. *Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XIII. Mémoires de Montmorenci. L. III. Vie du méme. L. II. Chap. XVI. Mercure François.*
1629. *Vttorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag 670. 671.*

muë, eſt plus croiable que Richelieu & ſes Hiſtoriens flatteurs. 1629.

Le Duc de Rohan, dit-il lui même, *aiant appris les particularitez du traité fait avec le Garde des ſeaux par Chevrille, qui promettoit de livrer le Vivarets moiennant vingt mille écus, jugea qu'il ne falloit plus différer de ſecourir cette Province. Il fait paſſer à Privas S. André Monbrun avec cinq cens hommes de pied & douze maîtres. Monbrun y arrive heureuſement, aiant repouſſé Montreal & l'Etrange qui l'attendoient en de mauvais paſſages avec plus de forces qu'il n'en avoit. Il trouve les Conſuls de Privas aſſemblez avec leur Conſeil. On lui dit que les habitans avoient autrefois ſouhaité ſa venuë; mais que n'aiant plus beſoin de ſoldats, les ſiens ſeroient à charge. Comme ces gens faiſoient difficulté de recevoir le ſecours amené par Monbrun, il s'opiniâtra de ſon côté à le faire loger dans la ville. On mande Chevrille. Il accourt en diligence avec ceux de ſa faction, & aſſemble incontinent le Conſeil de la ville & de la Province, afin qu'on prie Monbrun de s'en retourner, ou du moins qu'on l'oblige à prendre ce parti de lui même, par le mauvais traitement que ſes gens recevront. Averti du complot, Monbrun ſe rend à l'aſſemblée, & declare qu'étant venu par ordre du Duc de Rohan, il demeurera juſques à ce que le Général le rappelle. Chevrille déchu de ſes eſpérances, dit qu'il ſervira mieux au dehors que dans la ville, puiſque Monbrun doit ſoutenir le ſiége, & propoſe de lever quinze cens hommes, dont il jettera une partie dans la ville, quand il ſera neceſſaire, & qu'avec l'autre il empechera que les vivres ne paſſent facilement dans le camp des aſſiégeans.*

1629. *Cependant le Roi se rend à Valence avec peu de gens, dans la pensée que le traité du Vivaretz est conclu, comme le Garde des seaux le lui avoit écrit. Mais l'arivée de Monbrun aiant changé la face des affaires à Privas, on se dispose au siége de la ville & à la bloquer dans trois ou quatre jours. On offre à Monbrun de la part du Roi, jusques à la valeur de cent mille écus. Il les refuse genereusement, & fait une réponse pleine de sentimens d'honneur & de probité.* Le Gentilhomme auquel le Duc de Rohan rend ici un temoignage si avantageux, est le même S. André Monbrun qui a rempli toute l'Europe du bruit de sa valeur & de sa prudence à la défense de la ville de Candie assiégée par les Turcs. Le Duc de Rohan l'aiant envoié à Privas, il fit resoudre ses Officiers, & ses soldats à soutenir bravement le siége, avec serment que le premier qui parleroit de capituler, seroit tué: serment toujours temeraire; car enfin l'interêt du bien public oblige nécessairement de le rompre: Et cela ne manque presque jamais d'ariver, quand une place assiégée n'est pas secouruë. Monbrun assigne les quartiers à chacun, ordonne les fortifications du dehors, auxquelles on n'avoit point travaillé avant sa venuë, & quoiqu'il ne les pût commencer que le jour même que la place fut investie, il fit une si grande diligence, que ses ouvrages furent en état de défense; & quelques uns résistérent en effet.

Le Cardinal de Richelieu, poursuit Rohan, *arive peu de jours après le commencement du siége, & presse Chevrille de tenir sa parole. Pour ne perdre pas tout-à-fait la recompense de sa trahison, celui-ci demande d'avoir part au siége, & offre*

offre d'y amener quinze cens hommes. On le prend au mot. Il y vient; mais tout ſeul. Un trompette du Roi ſomme le lendemain les habitans de Privas. Chevrille ne manqua pas de ſe trouver, où le trompette ſe devoit rendre. Il envoie un de ſes Capitaines comme pour ſavoir ce qu'on venoit dire de la part de ſa Majeſté, & ſe prepare à perſuader aux habitans d'entrer en négociation. Monbrun averti de ce qui ſe paſſe, rompt les meſures de Chevrille, fait retirer le trompette ſans aucune réponſe, & empéche que les habitans ne déliberent s'ils capituleront, ou non. Chevrille s'en va pour la ſeconde fois, arrête les ſoldats deſtinez au ſecours des aſſiégez, dit qu'il les conduira lui même, quand il en ſera temps, & rend inutiles tous les efforts de ceux que Monbrun envoioit pour hâter ce renfort. Après que Chevrille fut ſorti de Privas, Brunel d'Anduze qui commandoit cinq compagnies des Cevennes, rallie les traitres & les poltrons qui ſe trouvent dans la place, & complotte de tuer Monbrun en cas qu'il refuſe de ſe rendre. Acompagné de ſes partiſans, Brunel va dire au Commandant qu'on le livrera au Roi, s'il s'oppoſe plus long-temps à la capitulation. Le Conſeil de guerre aiant approuvé que Monbrun s'abouchât avec Gordes Officier de l'armée du Roi, on propoſa de la part de la Cour des conditions ſi dures, que Monbrun ne voulut jamais les accepter. 1629.

Privas étoit alors entiérement bloqué. Les bateries étoient dreſſées & les approches faites. Il y eut un aſſaut donné. Les aſſiegeans furent vivement repouſſez, & perdirent beaucoup de monde. Mais les aſſiégez furent ſi effraiez, qu'on preſſa Monbrun de s'aboucher encore avec Vennes

1629. *Capitaine au regiment des gardes du Roi. Cet Officier offre une capitulation honorable à Monbrun & à ſa garniſon. Mais on demande que les habitans ſe remettent à la diſcretion du vainqueur. Monbrun rejette la propoſition, & jure qu'il n'abandonnera point ceux qui ſe ſont confiez à lui. Ces pauvres gens & ceux du Vivaretz qui étoient venus pour défendre la ville, épouvantez de la rigueur avec laquelle on les veut traiter, ſe ſauvent dans les montagnes, & abandonnent Privas: tellement que Monbrun demeure avec cinq cens hommes dans une place qui ne pouvoit être défenduë par moins de deux mille. En cette extremité, il prend le parti de ſe retirer au fort de Coulon. Monbrun eſpéroit d'y capituler plus ſeurement que dans la ville, par ce que le fort ne ſe pouvoit prendre en peu de temps, ni ſans s'expoſer à perdre beaucoup de monde.* Louïs prétendoit faire donner un aſſaut general dans deux jours. Les gardes du Duc de Montmorenci logez au pied de la demi-lune, n'entendant plus de bruit comme ils avoient acoutumé, deux d'entr'eux demandérent à leur Lieutenant la permiſſion d'aller voir ce qui ſe paſſoit dans la demi-lune. Ils y entrent & n'y trouvant perſonne, paſſent dans la place. *Mes enfans, ſauvez-vous*, leur cria une vieille femme: *les gens du Roi ſont dans la ville. Et où irons-nous?* demandent les deux gardes. *Dans le fort de Coulon*, repartit la bonne femme. *Les autres s'y ſont retirez.* Les deux gardes empreſſez de ſavoir ſi la choſe eſt veritable, pouſſérent juſques à la porte de la ville qui regardoit le fort de Coulon. L'aiant trouvée ouverte, ils ne doutent plus de la verité de ce qu'on leur a dit. Contens

de

de leur découverte, les deux gardes vont avertir leur Lieutenant. Celui-ci court au Duc de Montmorenci, & le trouve occupé avec Marillac ſur l'aſſaut qui ſe devoit donner le lendemain. Le Duc & Marillac vont incontinent dans les tranchées, & tous les Officiers du quartier de Montmorenci ont ordre de quitter leurs poſtes, & de marcher vers le fort de Coulon, afin d'aſſiéger ceux qui s'y ſont retirez. 1629.

Avant que de commencer la premiere attaque, *Effiat, Gordes, & Vennes,* ajoute le Duc de Rohan, *demandent une conférence avec Monbrun. On ne lui offre que la ſeureté de ſa perſonne. Il rejette la propoſition, refuſe d'abandonner ſes ſoldats, & ſe retire dans la reſolution de courir la même fortune qu'eux. Les Officiers de l'armée du Roi voiant la fermeté inébranlable de Monbrun, lui font dire d'envoier quelqu'un des ſiens, & de déclarer ſes derniéres intentions. Une autre Brunel de Dauphiné Lieutenant d'une compagnie, offre d'aller au camp du Roi & ſe laiſſe gagner. Au retour d'un troiſiéme voiage, Brunel rapporte l'aſſurance de la vie pour toute la garniſon. Mais avant que de rien écrire, ajoute le traitre, il faut que M. de Monbrun aille ſe jetter aux pieds du Roi & lui demander pardon. M. le Comte de Soiſſons qui le doit préſenter, m'a chargé de dire à M. nôtre Commandant qu'on l'attend avec impatience, & qu'il n'y a point de temps à perdre. Monbrun aſſemble ſes Capitaines & tous le prient d'aller. Il en fait difficulté. On lui reproche, qu'après avoir expoſé les gens au danger, il ne veut rien faire pour les en tirer. Monbrun ſe rend, & ſort avec cinq Capitaines. Fourille & S. Prueil le conduiſent à*

1629. *la chambre de S. Simon. Le Cardinal de Richelieu l'y vient trouver & lui déclare qu'étant venu au camp du Roi ſans qu'on lui eût donné aucune parole, il devoit demeurer priſonnier de guerre. On l'oblige enſuite d'écrire à ſa garniſon de ſe rendre à diſcretion. Elle ne veut point ſe fier à Brunel qui porte la lettre. On demande à voir Monbrun. Le Roi le fait conduire près du fort de Coulon ſous une bonne eſcorte. Ses ſoldats ſe flattent alors qu'on leur fera grace de la vie, & ſe rendent à diſcretion. Ceux de l'armée du Roi qui entrérent dans le fort, mirent le feu à quelques bariques de poudre, afin d'avoir un prétexte de faire main baſſe, comme on le leur ordonna.* Une grande partie de la garniſon du fort eſt égorgée inhumainement, & les autres ſont pendus, ou envoiez aux galéres par ordre du Roi. Monbrun obtint la vie à la ſollicitation de quelques perſonnes de conſideration, qui eurent beaucoup de peine à obtenir cette grace. On le conduiſit enſuite au château de Valence. Enfin la ville de Privas fut pillée & entierement brulée.

Ceux qui veulent lire l'Hiſtoire avec diſcernement, ne doivent jamais juger des actions des Rois & des Princes par certains dehors éclatans. Louïs victorieux du Duc de Savoie & des Eſpagnols, fond ſur le Languedoc, & reduit le parti Reformé à recevoir la loi. Cela eſt le plus beau du monde en apparence. Toute l'Europe admira le courage de Louïs & l'habileté de ſon Miniſtre. Mais ſi vous examinez avec ſoin toutes les circonſtances de cette expédition qu'y trouverez-vous dans le fonds? Beaucoup de perfidie de la part de certains Reformez

formez qui trahiſſent les interêts de leur Religion; de bas artifices, & d'indignes ſupercheries du côté de la Cour; de la violence & la derniére inhumanité dans un Roi qui a pris le ſurnom de *Juſte*. Avec cinquante mille hommes il opprime le Duc de Rohan qui n'en a pas dix mille pour lui reſiſter, qu'on abandonne au dehors, & qu'on trahit au dedans: quelle merveille? La ville de Privas capable d'arrêter le Roi deux ou trois mois, eſt bien-tôt priſe en corrompant des traitres, & en trompant de braves gens qui ne croient pas leur Roi capable de commettre une noire perfidie, & une cruauté ſans exemple. La conquête eſt-elle ſi glorieuſe à Louïs XIII? Aletz fut pris peu de temps après Privas. Ces deux avantages jettent l'épouvante & la conſternation dans les Cevennes & dans le bas Languedoc. Tous craignent le ſort de Privas & aiment mieux ſubir les conditions impoſées aux habitans d'Aletz. Voila comme le parti Reformé fut enfin reduit. Y a-t-il là de quoi ſe recrier ſi fort ſur la ſublimité du genie & ſur l'habileté du Cardinal de Richelieu? On dira tout ce qu'on voudra, la prudence, le courage, la magnanimité du Duc de Rohan, quoique malheureux & vaincu, ſont infiniment plus eſtimables, que les qualitez & les actions tant vantées de Richelieu. Je l'avance encore hardiment, toutes les perſonnes judicieuſes ſeront de mon avis. Quand il ſeroit vrai que les exploits de Louïs XIII. contre ſes ſujets Reformez, ſeroient auſſi beaux que celui du pas de Suze, la barbare inhumanité qu'il fit exercer contre les braves ſoldats de Monbrun, ſera une fletriſſure éternelle à la mémoire de ce Prince, auſſi bien que 1629.

Digitized by Google

1629. les cruautez commiſes par ſon ordre à Negrepeliſſe & à S. Antonin. On dit qu'il prit plaiſir à voir pendre plus de cinquante ſoldats du fort de Coulon. Action indigne d'un Roi, qui peut tout au plus ordonner de pareilles exécutions, lors qu'une indiſpenſable neceſſité l'y contraint malgré lui, & qui ne doit jamais repaitre ſes yeux d'un ſpectacle ſi ſanglant & ſi affreux! La clemence ne fut jamais la vertu de Louïs XIII. Son fils lui reſſemble par ce mauvais endroit. Il n'eſt pas emporté: on doit lui rendre cette juſtice. Mais il ne ſait ce que c'eſt que de pardonner genereuſement la moindre de toutes les offenſes.

Dez que le feu de la colére fut paſſé, on s'apperçut du tort que l'exécution pouvoit faire à la reputation du Roi & de ſes Miniſtres. Richelieu tacha d'en couvrir l'horreur dans une lettre à la Reine Mere. *Lors que les gardes entroient dans le fort, pour empécher le deſordre*, dit le Cardinal, *quelques Huguenots deſeſpérez, & entr'autres un nommé Chambellan de Privas, qui s'étoit toujours oppoſé à ce qu'on ſe rendît à diſcretion, aiant à la main une méche allumée, dit tout haut: ceux qui ſe rendent à diſcretion, ſont ordinairement pendus. Il vaut mieux perir par le feu que par la corde. Je vas mettre le feu aux poudres. Chambellan fit en même temps ce qu'il diſoit. Quelques uns de la garniſon du fort furent brulez, & les autre ſe jettérent du baſtion où ils étoient, hors du fort que l'armée bloquoit. Alors tous les gens de guerre croiant qu'on eût fait ſauter le dongeon où étoient les compagnies des gardes, tuérent plus de deux cens ſoldats de la garniſon, & s'acharnérent*

rent avec tant de furie & de desordre contre les misérables qui s'étoient jettez en bas, que plusieurs de l'armée du Roi furent tuez: Et quelques Officiers principaux ont eu beaucoup de peine à se garantir de la colére du soldat animé. Qui en croirons-nous des deux? Le Duc de Rohan dit que les gens de l'armée du Roi mirent exprès le feu à des bariques de poudre, afin d'avoir un prétexte d'exécuter l'ordre qu'on leur avoit donné de faire main basse. Le Cardinal de Richelieu soutient que ce fut un coup de quelques Reformez desesperez. Voici ce qu'un Historien aux gages de Loüis XIII & qui suivoit sa Majesté dans ses expeditions, dit de cette funeste avanture. *Quatre compagnies des gardes du Roi allérent prendre possession du fort. Soit qu'un charbon de la méche d'un soldat tombât sur la poudre à canon repanduë dans la place, soit que quelqu'un de la ville y eût mis le feu par desespoir, on crut que les gens du fort avoient voulu faire jouër une mine pour perdre ceux de l'armée du Roi qui entrérent dans la place.* Cet Historien Catholique Romain, grand flatteur de Loüis XIII. mais moins infidelle que les autres, rapporte qu'il y eut six ou sept cens hommes massacrez, & nous laisse dans l'incertitude entre le recit du Cardinal de Richelieu & celui du Duc de Rohan. Cela ne prouve-t'il point que le bruit repandu exprès par Richelieu & par ses émissaires passoit pour faux, ou du moins pour fort incertain? Je ne sai si je me trompe, il semble que si cet Auteur eût osé dire la verité, il auroit confirmé ce qu'avance le Duc de Rohan. *Le feu fut mis au fort*, dit simplement le Maréchal de Bassompierre. Cette breveté qui paroit 1629.

1629. roit affectée, ne dément-elle point tacitement le recit du Cardinal & de ſes Hiſtoriens flatteurs?

Marillac eſt fait Maréchal de France.

Le Roi perdit aſſez de monde & de braves Officiers devant Privas. Le Marquis d'Uxelles fut tué aux premiéres approches, & le Marquis de Portes proche parent du Duc de Montmorenci quelques jours après. *Uxelles*, dit-on, *devoit être fait Maréchal de France le jour même qu'il reçut la bleſſure mortelle. La Cour le regretta comme un Officier de grand ſervice qui pouvoit pretendre aux premiers emplois du Roiaume.* Baſſompierre loüe la bravoure & l'habileté de Portes, & croit qu'il auroit obtenu bientôt le bâton de Maréchal de France. Si ce qu'on raconte d'Uxelles eſt véritable, Loüis vouloit donner un compagnon à Marillac, qui devint Maréchal de France au camp devant Privas: fortune dont il ne jouit pas long-temps, & qui lui fut funeſte. La chute de ce nouvel Officier de la Couronne, & du Garde des ſeaux ſon frere, fera l'année prochaine un ſi grand fracas en France, que je croi devoir dire quelque choſe de l'élevation de ces deux Meſſieurs. Michel & Loüis de Marillac étoient iſſus d'un famille qui avoit donné des gens de mérite & de réputation dans l'Egliſe & dans la robe. Leur pere paſſa de la charge de Maître des Comptes à celle de Controlleur General des finances. Nous devons croire qu'il la remplit avec beaucoup d'intégrité, puis qu'il laiſſa fort peu de bien à ſes enfans. Michel de Marillac fut dans ſa jeuneſſe un emporté *ligueur*, & eut grande part au violent empriſonnement du premier Preſident de Harlai. Il parvint depuis à une charge de Maî-

Mercure François. 1629. *Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.* 1629. *Obſervations ſur la vie & ſur la condamnation du Maréchal de Marillac, dans le Recueil de diverſes piéces pour ſervir à l'Hiſtoire.*

tre

tre des Requêtes. Le Magiſtrat naturellement bigot, ſe fit une petite maiſon dans la cour extérieure du monaſtére des Carmélites du fauxbourg S. Jacques à Paris, & donnoit quelque temps aux éxercices de dévotion dans l'Egliſe de ces Religieuſes, dont il étoit comme l'Intendant & l'homme d'affaires. Delà vint ſa grande liaiſon avec le Cardinal de Berulle Directeur des Carmélites. On pretend que les ſervices que Marillac leur rendit, & le ſoin qu'il prenoit de leurs batimens, contribuérent beaucoup à le faire connoître de la Reine Marie de Medicis fondatrice du couvent, & lui donnérent occaſion de s'inſinuër auprès de cette Princeſſe, qui conſidéroit deja Louïs de Marillac frere du Maître des Requêtes & qu'on nommoit le *Gendarme* par ce qu'il avoit pris le parti de l'épée. Michel fut fait Directeur General des finances après la diſgrace du Marquis de la Vieuville, & enfin Garde des ſeaux depuis l'éloignement du Chancelier Aligre. 1629.

L'Entretien des Champs Eliſées dans le méme Recueil. La Verité defenduë dans le Recueil des pieces pour la defenſe de la Reine Mere. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 671.

On ne peut nier que Marillac n'eût des defauts. Il ſe fit un grand nombre d'ennemis à la Cour & au Parlement. Outre que ſa grande fortune lui attiroit l'envie des Magiſtrats jaloux & ambitieux, ſon naturel vif, auſtére, & imperieux ſoulevoit beaucoup de gens contre lui. Je ne puis lui pardonner cette adulation baſſe & ſervile qu'on couvre depuis long-temps en France du nom ſpecieux de *zele pour le ſervice du Roi*, ni ſon application à établir le pouvoir arbitraire de Louïs XIII, dont les Marillacs ſentirent plus que les autres les terribles effets. Cependant, je rens volontiers juſtice au deſintereſſement & à l'intégrité du Garde des ſeaux.

Une

1629. Une preuve convaincante de ſa conduite irréprochable dans l'adminiſtration des finances & de la juſtice, c'eſt que Richelieu dont il rechercha ſecretement la vie, & contre lequel il dreſſa d'étranges mémoires qui tombérent entre les mains du Cardinal, n'auroit pas plus épargné le Garde des ſeaux que le Maréchal de Marillac, ſi on eût pû trouver la moindre choſe à redire dans la vie du Magiſtrat. Il avoit amaſſé ſi peu de bien dans ſes grans emplois, que ſa belle-fille fut obligée de lui donner de quoi vivre dans ſon éxil.

Louïs de Marillac, beau, bien fait, fort adroit aux exercices, ne fut pas heureux à ſon entrée dans le monde. Henri IV. conçut mauvaiſe opinion de lui, à cauſe de la mort d'un nommé *Caboche*. On dit que Marillac le tuä pour un foible ſujet, & lors qu'il n'étoit pas en état de défenſe. Le Roi n'acorda la grace qu'aux inſtantes priéres de Gabriéle d'Etrées ſa maîtreſſe; & depuis ce temps-là, il traita Maillac avec beaucoup de mépris & de dureté en quelques rencontres. Marillac ne put s'avancer que durant la régence de Marie de Medicis. Ils épouſa une des filles Italiennes de la Reine. Cette Demoiſelle, pauvre, aſſez agée, médiocrement belle, mais adroite & ſpirituelle, étoit iſſuë d'une branche de la maiſon de Medicis ſéparée de la principale, avant que la ſouveraineté de Florence y fût entrée. En conſideration de cette alliance, Marie de Medicis prit ſoin de la fortune de Marillac. Elle voulut que le Maréchal d'Ancre ſe ſervît de lui. On dit que Marillac donna les premiéres leçons de l'Art militaire à Conchini, qui s'y trouvoit un grand novice, lors

lors qu'il fut honoré d'un emploi, dont le commandement d'une armée eſt la fonction principale. Aiant ſuivi la Reine Mére dans ſa diſgrace, Marillac fut fait une de ſes Maréchaux de Camp, lors qu'aſſiſtée d'un grand nombre de Princes & de Seigneurs, elle prit les armes contre ſon fils. Après la paix d'Angers, Marie de Medicis obtint du Roi que Marillac auroit la même qualité dans les armées de ſa Majeſté. Il ſervit avec honneur, quoiqu'en diſent ſes ennemis. Marie de Medicis l'avança encore plus ſous le Miniſtére du Cardinal de Richelieu, qui ne pouvoit refuſer de l'emploi à ceux que ſa bienfaictrice recommandoit, & qui regardoit comme ſes amis toutes les creatures de celle qui l'avoit mis en place. Marillac eut le Gouvernement de Verdun & la Lieutenance générale dans les trois Evêchez de Loraine. Empreſſé de s'enrichir, il commit certaines griveleries ordinaires à tous ceux qui avoient alors des emplois militaires, & ne prenant pas aſſez de ſoin de cacher ſon avarice, ſurtout dans la commiſſion de batir une citadelle à Verdun, il donna priſe ſur lui au vindicatif Richelieu, qui le fit punir ſelon la plus rigoureuſe interprétation des loix. 1629.

J'ai rapporté que Marillac commanda ſous le Maréchal de Schomberg le ſecours de l'Ile de Ré. Il temoigna beaucoup de prudence & de valeur en cette occaſion. Cela eſt univerſellement atteſté. Cependant aiant été d'un avis contraire à celui de Toiras, qui plus jeune & plus ardent, vouloit qu'on donnât ſur les Anglois, & allegué le proverbe qu'il *faut faire un pont d'or à l'ennemi qui fuit*, les malins & les Offi-

1629. Officiers jaloux de la fortune de Marillac, lui donnérent le sobriquet *de pont d'or*. Ne faisoit-on pas encore allusion à son avidité d'amasser du bien? Du Chatelet indigne & ridicule flatteur qui vendit sa plume à Richelieu, non content d'être une des principaux instrumens dont le Cardinal se servit pour calomnier ceux qui traversérent sa fortune, & pour faire perdre la vie à Marillac, publia des satires sanglantes contre lui, entreprit de prouver la justice de l'arrêt par lequel il fut condamné à la mort, & insultant avec la derniére indignité au malheur d'un Officier de la Couronne qui n'étoit pas plus coupable que beaucoup d'autres, l'accusa d'avoir toujours été *lache & poltron*. Depuis le siége de la Rochelle Richelieu eut grand soin de prévenir le Roi contre Marillac. Cependant sa Majesté ne put s'empécher de dire en le faisant Maréchal de France, que cette dignité étoit justement duë à un Gentilhomme qui avoit toûjours eu le cœur & la bravoure d'un bon & veritable soldat.

Marie de Medicis l'obtint pour lui. Elle pressa si vivement le Roi de l'acorder, que le Cardinal de Richelieu qui haïssoit alors mortellement Marillac, & qui penétroit les desseins de la Reine Mere, craignit qu'elle ne se déclarât encore plus contre lui s'il s'opposoit plus longtemps à l'élevation de Marillac. Le voila donc fait Marechal de France au camp devant Privas. Marie de Medicis l'avoit envoié pour y servir, & pour rendre raison au Roi de l'empriſonnement de la Princesse de Mantouë & du prétendu mecontentement de Gaston Duc d'Orleans, toûjours amoureux d'elle en apparence. Marillac portoit avec lui des lettres de recom-

Digitized by Google

LOUIS DE MARILLAC
MARESCHAL DE FRANCE.

Digitized by Google

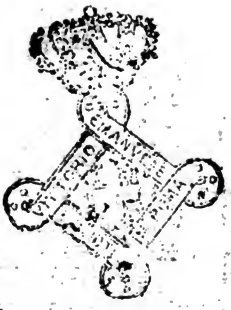

Digitized by Google

recommandation fort vives & fort preſſantes, afin qu'il ne revînt pas à Paris ſans une nouvelle dignité. Le projet de la Reine Mere c'étoit d'éloigner Richelieu & de former un autre Miniſtere. Le bon Cardinal de Berulle en devoit être le chef pour la forme; & les deux Marillacs ſe flattoient de faire tout ſous le nom de Marie de Medicis, à laquelle ils s'étoient parfaitement devouez, & qui avoit pour lors une entiére confiance en eux. Le nouveau Maréchal de France voulant ſoutenir ſa dignité, choqua furieuſement Richelieu. Aiant occaſion de lui écrire trois ou quatre jours après l'expedition des lettres de Maréchal de France, Marillac ne donne au Cardinal que du *bien humble ſerviteur*. Quand Richelieu n'auroit pas eu d'ailleurs du chagrin contre Marillac, cette noble fierté que les gens d'eſprit ne condamneront jamais, ſuffiſoit pour animer le Cardinal à perdre un Officier de la Couronne, qui témoignoit ſi-tôt n'être pas d'humeur à ramper baſſement devant un Miniſtre trop arrogant. 1629.

De Privas, le Roi marcha vers les Cevennes. Les traitres du parti Reformé lui livrent pluſieurs places, & la ville d'Aletz eſt priſe après quelques jours de ſiége. Quoique mal fortifiée & incapable d'être bien défenduë, elle pouvoit réſiſter quelque temps & attendre le ſecours que le Duc de Rohan ſe préparoit d'y jetter. Mais les émiſſaires que la Cour y a, font bien-tôt rendre la place. L'épouvante ſe met alors dans la Province, & chaque ville des Cevennes & du bas Languedoc parle de faire ſa paix particuliére malgré le Duc de Rohan. Celle de Nimes témoignoit ſeule du courage & de la réſolution. Extrémitez du Duc de Rohan. *Mémoires du Duc de Rohan. L. IV. Diſcours du même ſur les derniers troubles.*

Le

1629. Le Maréchal d'Etrées & le Duc de la Trimouille aiant commencé le dégât autour, il y eut de belles escarmouches & toutes à l'avantage des habitans, qui tuérent, ou blessérent plus de quinze cens ennemis. Les gens de Nimes furent mal menez en une occasion, & perdirent quarante hommes, outre les blessez. L'ennemi n'en profita pas beaucoup. Le degât ne vint pas jusques à la portée du canon de la ville. Mais pendant que Nimes donne un si bon éxemple, Anduze & quelques autres places parlent d'abandonner le Duc de Rohan, & de s'acommoder avec la Cour. Il eut mille peines à retenir le peuple excité par les traitres, & à faire écouter sa remontrance que le Roi pressé de pourvoir aux affaires de l'Italie, acorderoit enfin une paix genérale, s'il voioit plus d'union & de concert dans le parti Reformé.

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu.

1629. *Vie du même par Auberi. L. III. chap.* 8.

Les perpléxitez du Genéral des Reformez, n'étoient pas petites, dit-il lui même. *Les partisans de la Cour dans les Cevennes, usoient de divers artifices afin de persuader aux Communautez, de faire leur paix & d'abandonner le Duc de Rohan. Les plus dangereux de tous, furent d'empécher premiérement qu'on ne mit de bonnes garnisons à Anduze & à Sauve. On allarma les habitans de ces deux villes. Le Roi se prépare, disoit-on, à faire passer une partie de son armée au travers du païs, avec ordre de mettre tout à feu & à sang. Les traitres proposoient ensuite de convoquer une assemblée sans la permission du Duc de Rohan. On y vouloit appeller seulement les gens de la caballe, & y faire resoudre une députation à la Cour, avec le pouvoir de conclure un acommodement particulier. On publioit enfin*

fin que le Duc avoit ſacrifié Privas, Aletz, & quelques autres villes, & qu'aiant fait ſes conditions, il vouloit contraindre les peuples à ſubir celles que le Roi impoſeroit. Tels diſcours ſemez par de petits ſéditieux qui prétendoient faire leur fortune, cauſoient une murmure general. Les peuples, & ſur tout ceux du Languedoc, faciles à concevoir mauvaiſe opinion des gens de bien, & à ſe prévenir en faveur des méchans, écoutent volontiers ces criards, qui blamant tout, & ne faiſant rien, couvrent leur hypocriſie d'un zele indiſcret & contraire à la Religion & à la liberté. 1629.

En ce même temps le Duc de Rohan, pourſuit-il, *reçoit dépêche ſur dépêche des Provinces du haut Languedoc, de Foix, de Roüergue & de Montauban, qui lui demandent des hommes & de l'argent. Mazaribal écrit que ſi on ne lui envoie cent bons hommes choiſis & paiez, il ne peut ſauver Mazeres, & que ſans cela, il ſera chaſſé du païs dans un mois; à moins que la paix ne ſe faſſe. S. Michel & la ville de Montauban écrivent que le Prince de Condé & le Duc d'Epernon ſe préparent à faire le dégât autour, & qu'on eſpére de l'empécher, ſi on envoie mille hommes & de l'argent. Chavagnac & la ville de Caſtres, remontrent qu'ils ſont affamez, s'ils ne font pas leur recolte, & qu'ils ne la feront pas, à moins qu'ils ne ſoient promptement ſecourus de mille hommes de pied & de cent maîtres paiez pour deux ou trois mois, & d'une ſomme d'argent, pour faire faire montre aux gens de guerre du païs. On ajoutoit que le Duc de Ventadour qui étoit avec ſon armée dans le voiſinage de Caſtres, offroit de bonnes conditions, ſi la ville vouloit trai-*

1629 *traiter en particulier; que la propoſition avoit été rejettée dans l'eſperance d'un prompt ſecours; & que s'il manquoit, on ſeroit contraint à l'accepter. Milhaud fait la même harangue, & Alterac Gouverneur de la ville mande au Duc de Rohan qu'il n'en peut plus répondre, ſi on ne lui envoie pas du renfort. A tant de mauvaiſes affaires qui ſurviennent & qui augmentent d'une heure à l'autre, le Duc de Rohan ne trouve point d'autre remede qu'une paix générale. Mais je trouvois de grandes difficultez à l'obtenir*, dit-il dans un autre endroit. *Le Conſeil du Roi bien informé de nôtre foibleſſe & de nos lachetez, avoit envie de paſſer outre, il y étoit pouſſé par nos faux freres, qui propoſoient tous les jours de nouvelles ouvertures pour nous perdre. D'un autre côté, nulle ville ne ſe mettoit en état de défenſe. On ne travailloit point aux fortifications. Il étoit impoſſible de trouver un denier, ni de lever un homme de guerre, ni d'en faire venir, pour s'enfermer dans les villes menacées de ſiege. Cependant à l'inſtigation de quelques petits ſeditieux paiez pour nous troubler, & pour mettre la diviſion parmi nous, chaque ville murmuroit, quand on parloit d'ôter une ſeule pierre de ſes fortifications.* Et le Roi ne vouloit acorder la paix qu'à condition qu'elles fuſſent entiérement démolies.

Au milieu de ces affreuſes difficultez, le Duc de Rohan témoigne tant de courage & de fermeté, que Richelieu n'eſt pas moins embaraſſé que lui. Le Cardinal voioit près de trente places capables de donner de l'occupation pour long-temps, ſous un chef habile, vigilant & intrépide. Les troupes de l'Empereur marchoient

en

en Italie; la ville de Coire étoit prise & les pas- 1629.
sages des Grisons occupez. Le bruit se répandoit que le Roi d'Espagne envoioit le Marquis Spinola dans le Milanois, & que les villes de Mantouë & de Cazal seroient assiegées. Ces fâcheuses nouvelles faisoient souhaiter à Richelieu de finir incessamment la guerre civile, de délivrer le Roi une bonne fois des occupations du dedans, & de le mettre en état de n'avoir plus d'autre affaire, que de s'opposer à l'agrandissement de la Maison d'Autriche. Les Historiens du Cardinal disent qu'il s'appliqua pour lors à gagner le Duc de Rohan, & qu'il fit representer à ce Seigneur, qu'il avoit tort de s'opiniâtrer à favoriser une révolte qui ne se pouvoit plus soutenir; qu'une plus longue obstination lui seroit fatale & à tous ceux de son Parti; que le Duc se devoit contenter de la liberté qu'on laisseroit à tous les Huguenots de continuër l'exercice de leur Religion, & qu'en rentrant sous l'obéïssance du Roi, il pouroit avec le temps espérer & mériter par ses services les honneurs reservez aux personnes de sa naissance. On ajoûte que le Duc promit secretement, d'être desormais fidéle au Roi, & que sa Majesté lui pardonna volontiers, à condition qu'il iroit passer quelque temps hors du Roiaume. C'est ainsi que des flatteurs ont tâché de flétrir la réputation du Duc de Rohan, pour donner à leur Héros toute la gloire de la réduction du Parti Reformé. Mais Rohan est plus croiable que ces plumes venales. Voici comment il raconte la conclusion de la paix, non seulement dans ses Mémoires écrits avec un air de sincerité & de probité, qui ne permet pas de douter de la ve-

1629. rité de son recit; mais encore dans une Apologie contre ceux qui le décrioient malicieusement.

Le Duc de Rohan, dit-il, *jugea qu'une paix générale, quelque desavantageuse qu'elle fût, seroit toûjours meilleure qu'une dissipation des Edits, qui arriveroit infailliblement, si chaque ville faisoit sa paix en particulier. Il convoque une Assemblée de toutes les communautez des Cevennes à Anduze. Son dessein, c'étoit de rompre celle qui se tenoit sans sa permission. Montredon y va de la part de Rohan avertir ces gens qui prétendoient demander leur paix particuliére, que l'Assemblée de la Province est indiquée à Anduze, & qu'on y delibéreroit sur les moiens d'obtenir une paix générale. On leur devoit ordonner encore au nom du Duc de se separer, & les menacer que s'ils continuoient leur Assemblée, on lâcheroit le peuple contr'eux, & qu'ils seroient arrêtez & conduits en prison.* Ces semonces mêlées de menaces eurent un bon effet. On ne parla plus de paix particuliére. Après cela, Rohan envoie querir Caudiac Conseiller à la Chambre mi-partie de Languedoc, qui avoit déja fait quelques voiages à la Cour, afin de moienner la paix, & qui en étoit nouvellement revenu. Il rapportoit qu'on y projettoit de dissiper le Parti Réformé par des traitez particuliers avec chaque ville. C'étoit vouloir perdre sans ressource le Duc de Rohan abandonné ainsi de tout le monde; bien loin de penser à le gagner lui seul. *Allez pour la derniére fois à la Cour*, dit-il à Caudiac; *& declarez à M. le Cardinal que je suis bon François. Je souhaite le bien du Roiaume & le repos de nos Eglises. Mais plusieurs bra-*

ves

Digitized by Google

ves gens & moi perdrons plûtôt la vie & tout ce que nous avons au monde, que de n'obtenir pas une paix générale & conforme aux Edits qui nous ont été ci-devant acordez. Il eſt dangereux d'ôter toute eſpérance de ſalut à des hommes de cœur, & qui ont les armes à la main, quelque foibles que nous ſoions. Il raconte encore ainſi la même circonſtance dans un autre endroit. *Je fis ſavoir à la Cour que je mourrois gaiement avec la plûpart de tout le Parti, plûtôt que de n'avoir pas une paix générale; qu'on riſque beaucoup, en reduiſant au deſeſpoir de braves gens qui ſe peuvent encore défendre; que je n'entrerois jamais dans aucun traité particulier: mais que ſi on me donnoit quatre jours avec parole de ne rien entreprendre, & les ſeuretez neceſſaires pour faire venir l'Aſſemblée générale de Nimes à Anduze, je me promettois de conclure une paix générale.* Cela fut enfin acordé après quelques difficultez. 1629.

Achevons de rapporter ce que le Duc de Rohan raconte de la concluſion d'une paix, par laquelle pluſieurs villes Réformées qui conſervoient les derniers reſtes de la liberté Françoiſe, furent obligées d'y renoncer, en conſentant à la démolition de leurs fortifications, & de ſubir le même joug que la Rochelle. *L'Aſſemblée de Nîmes s'étant renduë à Anduze,* pourſuit cet illuſtre Auteur, *on fut en peine ſur l'article de la démolition des fortifications; les villes de Nimes & d'Uzés, aiant envoié des Députez extraordinaires avec ordre de s'y oppoſer, & de perſuader à ceux des Cevennes de ſuivre leur exemple. Avant que de rien conclure on voulut avoir le ſentiment de l'Aſſemblée Provinciale des Cevennes; & ceux qui la compoſoient conſultérent le Conſeil de la* Paix acordée aux Réformez de France. *Mémoires de Rohan L. IV. Diſcours du même*

1629. *sur les derniers troubles.* *Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XIII. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.* 1629. *Mercure François.* 1629. *Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VI. pag. 683. 684.*

ville d'Anduze, comme plus intereſſée que les autres de la Province, à la conſervation de ſes fortifications, & la plus déterminée à les bien défendre. Les gens d'Anduze portérent leur avis à l'Aſſemblée Provinciale des Cevennes; & celle-ci communiqua le ſien à l'Aſſemblée générale de toutes les villes unies avec le Duc de Rohan. C'étoit de négocier la paix abſolument néceſſaire, & de charger les Députez à la Cour, de ménager l'article des fortifications le mieux qu'il ſeroit poſſible, & de les obtenir en tout, ou en partie, ou pour un temps. L'Aſſemblée générale ne veut pas ſe charger elle ſeule du traité. On aggrége douze Députez de Nîmes & d'Uzés; & l'Aſſemblée ſe trouve ainſi de quarante-cinq, ou cinquante perſonnes. Elles prirent unanimement la reſolution de députer au Roi, afin de lui demander la paix. On recommande ſur tout aux Députez d'inſiſter ſur l'article des fortifications. Les Miniſtres conférent avec les Députez. On convient de pluſieurs articles. Mais quand on vient à celui de la conſervation des fortifications, les Miniſtres n'en veulent pas entendre parler & renvoient les Députez.

Ils font leur rapport, & déclarent qu'il ne faut eſpérer aucun adouciſſement ſur le chapitre des fortifications & que c'eſt la pierre d'achoppement. La ville d'Anduze & la Province des Cevennes ſont conſultées derechef. Elles remontrent que leur Païs eſt abſolument ruinée, ſi la paix ne ſe fait pas; chacun étant reſolu de l'accepter en particulier; que leur perte entraine neceſſairement celle du Bas Languedoc; que le feu eſt à leurs portes, & qu'ils aiment mieux conſentir à la démolition de leurs fortifications, que de ſouf-

Digitized by Google

ſouffrir les rigueurs de la guerre. L'affaire aiant été bien examinée, on reſolut de ſubir l'article, & les Députez furent renvoiez avec plein pouvoir de conclure la paix. Le Duc de Rohan pria pour lors l'Aſſemblée de leur ordonner d'avoir ſoin des affaires particuliéres du Duc, quand les publiques ſeroient terminées. Cela fut fait; & la paix eſt concluë le 27. Juin à Aletz. En voici les conditions principales; une abolition générale de tout le paſſé pour les Ducs de Rohan & de Soubize, & pour tous ceux qui avoient pris les armes; le rétabliſſement de l'Edit de Nantes & des ſuivans, des articles ſecrets, brevets & déclarations enregitrées aux Parlemens; la reſtitution des temples & des cimetiéres aux Réformez. *J'eus en mon particulier*, dit le Duc de Rohan, *une promeſſe de trois cens mille livres, ſur leſquelles j'ai donné des aſſignations à ceux qui ont ſervi le Parti ou paié des gens de guerre pour quatre-vingt mille écus: de maniére qu'il ne me reſte pas ſix mille piſtoles pour rétablir mes maiſons ruinées.* Y eut-il jamais un cœur plus noble & plus deſintereſſé? Cependant les Députez de Nîmes à l'Aſſemblée d'Anduze, eurent l'inſolence & la malice de l'accuſer de perfidie, & d'avoir vendu des gens qu'il ſervit ſi genéreuſement. Oh! que ce Héros incomparable a grande raiſon de finir ainſi l'apologie qu'il fût obligé de publier contre ſes calomniateurs! *Je ſouhaite à ceux qui viendront après moi, autant d'affection, de patience, & de fidélité que j'en ai eu; qu'ils trouvent des peuples plus conſtans, plus zelez, & moins avares, & que Dieu leur acorde plus de proſpérité, afin qu'en rétabliſſant les Egliſes de France, ils exécutent ce que j'ai oſé entreprendre.* 1629.

1629. Le Duc de Rohan prit le parti d'aller à Veniſe, où ſon Epouſe s'étoit déja retirée. La Cour en fut bien aiſe. On crut que la preſence d'un Seigneur conſommé dans la guerre & dans les affaires, y pouvoit être néceſſaire dans les mouvemens preſens de l'Italie. Il n'eut pas la permiſſion de ſaluër le Roi avant ſon départ. La Majeſté du Souverain ne permettoit pas à Louïs de recevoir les complimens d'un Sujet, auquel il pardonnoit à regret, & qui eût peut-être enlevé de belles Provinces, à la Couronne, s'il eût été mieux ſecondé au dedans & au dehors. Rohan conféra ſeulement avec le Cardinal de Richelieu, qui eſtima toûjours un Seigneur dont la conſtance & la vertu n'étoient pas inférieures à celle des Ariſtides, des Fabrices, & des Catons. Qu'il me ſoit permis de rapporter encore un endroit, où il parle des trois guerres civiles qu'il a ſi courageuſement ſoutenuës, & ſi noblement écrites. On y verra quels furent les genéreux & Chrétiens ſentimens du dernier des grans Seigneurs François. C'eſt à regret que je donne au Duc de Rohan un éloge qu'il merite avec juſtice & à la honte de toutes les autres perſonnes de ſa naiſſance. *Le ſujet de nôtre premiére guerre*, dit-il, *fut le Bearn. L'inéxecution du traité de Montpellier cauſa la ſeconde. Et l'eſpérance de ſauver la Rochelle nous engagea dans la troiſiéme. Mais nos péchez ont combattu contre nous mêmes. Au lieu de faire nôtre profit des premiers châtimens que Dieu nous avoit envoiez, nous ſommes devenus plus méchans. Il y eut de la diviſion parmi nous dans les deux premiéres guerres en quelques endroits. A la troiſiéme, elle éclata par tout. La corruption fut genérale,*

Préface des Mémoires du Duc de Rohan.

rale, & l'avarice étouffa la piété. Sans attendre les recherches de nos ennemis, on alloit se prostituer pour vendre sa Religion, & pour trahir son parti. Nos peres eussent écrasé leurs enfans dez le berceau, s'ils eussent prévû que leur posterité, seroit l'instrument de la ruïne des Eglises qu'ils avoient plantées à la lumiére des buchers, augmentées malgré les supplices, & laissées par leur perseverance & par leur travail dans un repos glorieux. Nos enfans pouront ils jamais se persuader qu'ils ont eu de si braves ayeux & des peres si infames? Dieu fait tout pour sa gloire. Il ôte & donne le courage aux hommes, selon qu'il veut faire connoître ses merveilles à son Eglise, en la relevant comme du neant, lors que les Puissances du monde croient l'avoir éteinte, & en l'abaissant jusques au profond de l'abisme, quand par son orgueil elle abuse des faveurs du Ciel. Je parle à vous, Princes & Etats honorez de la connoissance de Dieu, bénis de ses graces, élevez en grandeur, & comblez de richesses. Profitez de nôtre exemple, ne vous appuiez pas comme nous sur le bras de la chair, & ne vous glorifiez point de vos grandes forces. Craignez une chûte prochaine, lors que la prospérité vous enfle: c'est alors que vous êtes plus près du péril. Plusieurs d'entre vous ont vû nôtre perte avec des yeux secs; & leur bras est demeuré léthargique quand nous avions besoin de son assistance. Les vaisseaux & les armes de quelques uns ont contribué à la perte de ceux qui les avoient secourus dans leur nécessité. Dieu peut achever son œuvre sans vous, quand le temps de nôtre délivrance sera venu. Il est plus près de nous dans nôtre affliction, que vous n'êtes près de lui 1629.

1629. *dans vôtre proſperité. Si nous devons implorer ſa grace, vous êtes obligez à prevenir ſes jugemens. Encore une fois, profitez de l'exemple d'autrui. Reconnoiſſez pendant qu'il en eſt temps, d'où vous viennent tant de faveurs & de proſperitez: rendez en l'honneur & la gloire à celui à qui il appartient.*

Le Roi retourne à Paris.

Deux villes refuſérent quelque temps d'accepter la paix, Nîmes & Montauban. Les Députez de la premiere déclarérent à l'Aſſemblée générale, que s'ils y conſentoient, on les deſavoueroit, & que le peuple les aſſommeroit à leur retour. Ils vont à Nîmes, aſſemblent les chefs de leur garniſon, exigent d'eux le ſerment de défendre la place juſques à la derniére extrémité, & prient qu'on leur faſſe couler quelque renfort des Cevennes. La ville pouvoit tenir long-temps. Elle avoit de bons dehors, deux forts avec de grans baſtions à quelque diſtance de ſes murailles, trois mille hommes de garniſon, & quatre mille habitans capables de porter les armes, enfin des vivres pour deux ans. La ſtérilité & la ſechereſſe du païs qui l'environne, rendoient encore le ſiége difficile. Cependant, ces mêmes Députez ſi braves & ſi reſolus, qui viennent de refuſer hautement de ſigner la paix & qui crioient ſi malignement contre le Duc de Rohan, ſont les premiers à parler d'accommodement dez que le Roi s'approche de leur ville. Ils ſe font nommer pour aller prier Louïs d'honorer Nîmes de ſa préſence. Sa Majeſté ſe rendit à leurs inſtances, & fit publier à Nîmes un Edit que Louïs XIV. a revoqué en même temps que celui de Nantes, qui s'y trouvoit ſolennellement confirmé. Ce nouvel Edit contenoit les arti-

Mémoires de Rohan. L. IV. Journal de Baſſompierre. Tom. II. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XIII. Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1629. Mercure François. 1629.

articles de la paix concluë à Aletz, & ordonnoit le rétabliſſement de la Religion Romaine dans toutes les villes Réformées, & la reſtitution des biens Eccléſiaſtiques. Louïs étoit allé auparavant à Uzés, ſa Majeſté y ſejourna deux ou trois jours. Il ne reſtoit plus que Montauban à réduire. Richelieu ſe charge de le faire en retournant à Paris après le Roi. Le vain Prélat veut avoir l'honneur de la priſe de Montauban, auſſi fameux que la Rochelle par un ſiége ſoutenu contre une Armée Roiale. Louïs lui laiſſa un commandement abſolu en Languedoc, en Guienne, & en ſix autres Provinces. Cela fit un extrême dépit aux Gouverneurs, & particuliérement au Duc d'Epernon. Sa fierté le rendoit incapable de plier ſous un Prêtre qui avoit autrefois rampé devant lui. Il enrageoit de ce que Richelieu venoit lui enlever dans ſon Gouvernement, la conquête d'une place, qu'il avoit tenté de prendre plus d'une fois. Le Roi partit de Nîmes le 15. Juillet, & ſe rendit en diligence à Paris. 1629.

Digitized by Google

1629.

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE XXVII.

Retraite du Duc d'Orleans en Loraine.

DEz que Gaſton Duc d'Orleans apprend le retour de Sa Majeſté, il ſort du voiſinage de Paris, va en Champagne, s'arrête quelque temps à Joinville terre du Duc de Guiſe, paſſe à S. Dizier, depéche de là un de ſes Gentils-hommes à Charles Duc de Loraine, & témoigne avoir deſſein d'aller à Nanci. Charles envoie une Ambaſſade magnifique à Gaſton, & lui fait dire, que ſi ſon Alteſſe Roiale veut l'honorer d'une viſite, elle diſpoſera de toutes choſes chez lui. Le Duc d'Orleans prend incontinent la route de Nanci, & arive au commencement de Septembre. On lui rend tous les honneurs imagina-

Mémoires anonymes ſur les affaires du Duc d'Orleans.

Digitized by Google

ginables; on le loge dans le plus bel appartement du Palais. Charles se tient toûjours découvert devant Gaston, se laisse presser plusieurs fois avant que de mettre le chapeau sur la tête, & n'ômet aucune des civilitez que pouvoit exiger raisonnablement de lui, un Fils de France heritier presomptif de la Couronne. Gaston paroit fort content de ces honneurs & des divertissemens dont il est régalé. La Cour de Nanci étoit leste, galante, & polie. Des Princes & des Princesses en relevoient l'éclat; & Charles avoit auprès de lui beaucoup de Noblesse & un grand nombre d'Officiers de ses troupes. Le Duc d'Orleans qui cherche de l'appui & une retraite assurée dans les brouilleries qu'il craint d'avoir avec le Roi son Frere, ne semble pas éloigné d'épouser la Princesse Marguerite seconde sœur du Duc de Loraine. On en jette quelques paroles, & Puilaurens favori de Gaston, qui devient éperdument amoureux de la Princesse de Phaltzbourg sœur aînée de Marguerite, flatte Charles & ses sœurs de l'espérance de ce mariage, afin de se rendre plus agréable à sa nouvelle Maîtresse. Le Duc de Loraine affecte d'un autre côté de garder les bienseances au regard du Roi de France. Il donne avis à sa Majesté de l'arrivée du Duc d'Orleans à Nanci, & parle de ce voiage comme d'une simple visite que Gaston qui se trouvoit dans le voisinage, a bien voulu rendre à un Prince Allié de la Couronne de France. Cependant le monde croioit que Charles mécontent du Cardinal de Richelieu étoit d'intelligence avec le Duc d'Orleans, & que le Lorain fomentoit sous main le chagrin de Gaston contre le credit & l'autorité du premier

1629. *Memoires de Beauvau L. I. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.*

1629. *Vie du même par Aubery L. III. chap. 13. Lettre du Duc d'Orleans au Roi en* 1631. *Réponse à un Libelle contre les Ministres d'Etat. Mercure François* 1629. *Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VI. pag.* 721. 722. 726. 727. 789. 790.

1629. Miniſtre. Louïs témoigna n'être pas autrement inquiet de la retraite de ſon Frere. Maître abſolu dans le Roiaume par la deſtruction entiére du Parti Réformé, il ne croioit pas devoir apprehender grande choſe de la part du Duc d'Orleans, que ſa conduite dans l'affaire de Chalais, des deux Vendômes, & du Comte de Soiſſons, avoit entiérement decrédité. Aucune perſonne de conſidération ne ſe remuoit en ſa faveur. On évitoit de le voir durant ſon éloignement de la Cour, & dans ſes différens voiages. Le Gouverneur d'une méchante place prés de Verdun ne voulut pas l'y recevoir: Et ceux qui commandoient ſes Chevaux-legers & ſes Gendarmes, refuſérent de l'aller joindre & de lui mener les deux Compagnies, ſans un ordre exprès du Roi.

Gaſton alloit en Loraine de concert avec la Reine ſa Mere, quoi qu'il feignît d'être mécontent d'elle au dernier point, à l'occaſion de la Princeſſe Marie de Mantouë. Le même jeu continuoit toûjours, afin de tromper le Roi & ſon Miniſtre. La maniere dont le Duc d'Orleans oublie ſa pretenduë Maîtreſſe à Nanci, & les démarches faites pour épouſer la Princeſſe Marguérite, ſont des preuves de l'indifférence de Gaſton & de ſa colluſion avec Marie de Medicis. Le voiage de Loraine eſt un nouvel artifice. On convient que le Duc d'Orleans envoyoit de là de grandes plaintes au Roi contre l'arrogance du Miniſtre, & que la Reine Mere les appuieroit ſourdement. Il y avoit ſujet d'eſperer que Louïs croiroit plus facilement ce qu'on lui diroit du Cardinal. La brouillerie apparente de Marie de Medicis avec Gaſton, ôtoit

ôtoit à Richelieu l'occaſion de reveiller l'ancienne jalouſie de Louïs, en lui repetant que le Duc d'Orleans eſt le fils bien-aimé, & que la Reine Mere cherche à l'élever au préjudice de l'autorité du Roi. Que s'il n'y avoit pas moien d'obtenir ſi tôt l'éloignement d'un Miniſtre dont les ſervices nouvellement rendus, augmentoient la conſideration & le credit; on ſe flattoit que le Roi impatient de rappeller ſon Frere en France, & de le tirer de la compagnie du Duc de Loraine ſuſpect à ſa Majeſté, acorderoit le commandement des Armées, ou du moins le Gouvernement d'une Province conſidérable à Gaſton. Après quoi l'heritier preſomptif de la Couronne travailleroit avec plus de force conjointement avec la Reine Mere à la ruïne d'un Miniſtre odieux à toute la Maiſon Roiale, & à la plûpart des grans Seigneurs du Roiaume. 1629.

En effet, dez que le Duc d'Orleans s'eſt rendu à Nanci, il ſe plaint hautement de Richelieu, & l'appelle ſon ennemi déclaré. On écrit au Roi que le Cardinal a emploié mille artifices pour empécher que Gaſton ne ſuivît ſa Majeſté à Suze, & pour lui ôter le commandement de l'Armée; que Richelieu s'eſt efforcé de le brouiller avec la Reine Mere, afin d'en tirer de grans avantages; qu'après la retraite du Duc d'Orleans dans ſon apanage durant l'expédition d'Italie, le jeune Bautru confident du Cardinal, apportant des lettres à ſon Alteſſe Roiale de la part du Roi & de ſon Miniſtre, l'a menacée que ſi elle fâchoit Richelieu, il perſuaderoit au Roi de mettre à ſon retour d'Italie Gaſton dans un endroit, où il paſſeroit mal ſon temps; que s'étant plaint de cette hardieſſe à la Reine Mere

1629. & au Cardinal de Berulle, qui avertirent Richelieu de la crainte donnée au Duc d'Orleans, le Miniſtre ne fit pas la moindre excuſe à ſon Alteſſe Roiale, & ne dit rien qui pût la raſſurer, que le Duc d'Orleans aiant prié diverſes perſonnes de dire au Cardinal qu'on obligeroit enfin Gaſton à prendre le parti de ſortir du Roiaume avant le retour de ſa Majeſté, Richelieu affecta de laiſſer le Duc dans ſon incertitude. *Bien loin de me mettre l'eſprit en repos,* dit depuis ſon Alteſſe Roiale dans une lettre au Roi, *on vouloit qu'il y eût une perpetuelle défiance entre vôtre Majeſté & moi. Le Cardinal m'a dit cent fois en feignant de me donner des avis confidens que je ne devois être jamais ni bien, ni mal avec vous, & que je ferois bien de n'être ni près, ni loin de vous. On me parloit de la ſorte pour empêcher que nous ne nous decouvriſſions l'un à l'autre nos veritables ſentimens. Si dez le temps de mon voiage en Loraine, le Cardinal eût pu faire ſeeller & publier des déclarations contre moi à ſa décharge, il n'y auroit pas manqué. Mais outre qu'il ſavoit bien qu'il étoit lui ſeul la cauſe de ma ſortie hors du Roiaume, que je tenois en main de quoi prouver tous ſes crimes, & que la Reine Madame ma Mere qu'il n'avoit encore pu faire diſgracier, étoit ſeule capable de le convaincre, il ne diſpoſoit pas alors ſi abſolument de vôtre ſeau.* Enfin, Gaſton déclara dans une lettre écrite de Nanci au Roi, qu'il ne pouvoit plus ſouffrir un nouveau *Maire du Palais* qui uſurpoit toute l'autorité ſouveraine.

Cependant on parla d'acommodement. Mais il ne ſe conclut pas ſi tôt. Le Duc d'Orleans deman-

demandoit trop de choſes ; l'augmentation de 1629.
ſon apanage ; une ſomme d'argent pour paier ſes dettes, le Gouvernement d'une Province ; la qualité de Lieutenant Genéral de toutes les Armées, & le pouvoir de les commander en Chef quand le Roi n'y ſeroit pas ; d'être toûjours appellé au Conſeil ſecret de ſa Majeſté ; l'élargiſſement du Duc de Vendôme priſonnier à Vincennes, à ſon rétabliſſement dans le Gouvernement de Bretagne ; des gratifications au Duc de Bellegarde, à Puilaurens, au Préſident le Coigneux, & à quelques autres Domeſtiques du Duc d'Orleans. Pendant que l'acommodement ſe différe, on tâche de rendre le peuple favorable à Gaſton, & de ſoulever encore plus les eſprits contre Richelieu. Un Ecrit ſe debite où le Cardinal, le Surintendant des Finances, & quelques autres Miniſtres ſont fort maltraitez. L'Auteur ſoutenoit, & ce n'étoit pas ſans fondement, que les Princes doivent être emploiez dans les affaires ; que les Fils de France ont toûjours été Chefs du Conſeil du Roi, & que les Canons défendent aux Eccléſiaſtiques d'abandonner les fonctions de leur miniſtére pour ſuivre la Cour. Une plume vénale s'offre bien-tôt au Cardinal, & fait ſon Apologie, ou plûtôt un long & fade Panégirique. J'y trouve une lettre du Prince de Condé qui mérite d'être rapportée. Impatient de revenir à la Cour & de rentrer dans les affaires, il tâchoit de profiter de la brouillerie de la Reine Mere & du Duc d'Orleans avec Richelieu, & rampoit baſſement devant un Miniſtre, ſans lequel il ne pouvoit obtenir de l'emploi. Condé ſe flattoit que le Cardinal attaqué par de ſi puiſſans ennemis, ſeroit bien aiſe d'avoir l'amitié & peut-

1629. peut-être la protection du premier Prince du sang. Voici ce qu'il écrivit à Richelieu pour le féliciter sur l'expédition d'Italie & sur la réduction du Parti Huguenot.

Comme il ne se peut rien ajoûter à vôtre vertu, aussi les effets qu'elle produit, sont hors de la croiance des hommes. Vos conseils genereux exécutez si heureusement par la valeur du Roi assisté de vôtre sage conduite, font honte à tout ce qui se peut lire d'excellent & d'heroïque dans l'Antiquité. Chasser trois fois les Anglois, prendre la Rochelle, entretenir la guerre en Languedoc, finir ce labeur à la Toussaints, & sans prendre haleine passer les monts au mois de février, se faire passage par force dans l'Italie, secourir Cazal, faire la paix à l'avantage du Roi, & revenir triomphant pour achever d'abattre la rebellion, après avoir eu en même temps l'Empereur & les Rois d'Espagne & d'Angleterre pour ennemis au dehors, & au dedans la guerre civile, ce sont actes si admirables, que le Roi se peut appeller sans flatterie le plus grand Roi qui ait jamais été, & vous le plus sage, le plus prudent, & le plus prévoiant Ministre qui ait jamais servi la France. Tout le monde vous aime & vous est obligé par la connoissance generale de vos services au public. Mais moi, dans l'interêt du Roi & de l'Etat, auquel je veux & dois vivre & mourir du tout attaché, je m'estime comme vôtre serviteur, obligé à vous témoigner les ressentimens de ma joie. On lut avec indignation cette lettre flatteuse de Condé à un Prêtre qui l'avoit fait autrefois enfermer à la Bastille. *M. le Prin-*

Prince merite bien, disoient les gens de la Reine Mere & du Duc d'Orleans, *le ridicule que le Cardinal lui donne dans le monde, en publiant une impertinente & indigne lettre, sous prétexte de réfuter ce qu'on dit de l'arrogance & des entrepriſes criminelles du Miniſtre.* Les perſonnes d'eſprit ſe mocquérent encore plus dans la ſuite des baſſeſſes du Prince. Elles lui attirérent le mépris de toute la France, & ne lui ſervirent qu'à obtenir certaines commiſſions peu convenables à ſon rang, où il amaſſoit quelques piſtoles. Le Cardinal qui fit jouër tant de reſſorts pour éloigner la Mere & le Frere unique du Roi, n'étoit pas d'humeur à donner au premier Prince du ſang beaucoup de part aux affaires. 1629.

Quelle étoit la joie de l'orgueilleux Richelieu, en voiant les Princes & les grans Seigneurs du Roiaume, épuiſer leur eſprit & leur éloquence à faire ſon Panégirique! Pardonnons aux gens de l'Académie Françoiſe leur honteuſe & ſervile adulation au regard du Cardinal fondateur & premier protecteur de leur Compagnie. Les plus éminentes perſonnes de l'Etat leur avoient déja fraié le chemin. Condé ne crut pas que ſa flatteuſe lettre ſuffît pour gagner les bonnes graces de l'homme le plus vain qui fut jamais. Son Alteſſe alla le voir à Pezenas, & lui remit humblement le commandement d'un petit corps d'armée donné au Prince pour faire le dégât devant Montauban. Le Duc de Montmorenci avoit l'ame plus grande que Condé ſon Beau-frere. Cependant il rampoit alors auſſi baſſement. Cela donnoit d'autant plus d'indignation en Languedoc, qu'on s'y apperçut incontinent après le dé-

Suppreſſion des Etats de Languedoc.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Memoires de Montmorenci. L. II. Vie du même L. II. Chap. 16.

1629. *Bernard Hiſtoire de Louis XIII. L. XIII. Mercure François.* 1629.

départ du Roi, que la ruine du Parti Huguenot ſeroit bien-tôt ſuivie de l'abolition de je ne ſai quelle ombre de l'ancienne liberté, qui reſtoit encore dans quelques Provinces, & que le but principal de la réduction de la Rochelle & des autres villes Réformées, c'étoit l'établiſſement général du pouvoir arbitraire. De peur qu'on ne s'aviſe de me reprocher que je donne des interprétations malignes & ſiniſtres aux actions du Cardinal de Richelieu & des premiers Seigneurs de France, je rapporterai ce que je trouve dans la vie du Duc de Montmorenci publiée depuis peu. L'Auteur contemporain & témoin de ce qui ſe paſſa pour lors en Languedoc, parle judicieuſement de pluſieurs choſes.

Le Roi, dit-il, *prit le chemin de Lion pour s'en retourner à Paris, parce que la peſte redoubloit dans le Bas Languedoc. Son Miniſtre y demeura quelque temps après lui, & augmenta le nombre des fleaux, dont Dieu vouloit affliger cette malheureuſe Province. Il y fit plus de mal que la peſte & la famine qui ſuccedérent immédiatement à la guerre, & y jetta les fondemens de tous les maux que le Languedoc a depuis ſentis, & dont il ne ſe relévera jamais. La vûë de l'autorité du Duc de Montmorenci bien établie dans ſon Gouvernement, & de l'affection extraordinaire que les peuples avoient généralement pour lui, renouvella l'ancienne jalouſie de Richelieu, & lui inſpira le deſir d'executer au plûtôt tous les mauvais deſſeins qu'il avoit conçus contre Montmorenci. Le Cardinal unit la Chambre des Comptes à la Cour des Aides de Montpellier, afin que ces deux corps joints enſemble, euſſent plus de force & de puiſſance pour s'oppoſer à l'autorité*

torité du Gouverneur. Après la verification de l'édit d'union, Richelieu se rend à Pezenas, où les Etats généraux de la Province étoient assemblez. Le Duc de Montmorenci lui offre sa Maison de la Grange des Prez. Le Cardinal la prend. Il vouloit faire une grande ostentation de sa puissance en supprimant les Etats, & en substituant les Elûs à leur place. Richelieu étoit acompagné du Duc d'Elbeuf, & des Maréchaux de Bassompierre, de Schomberg, & de Marillac. Le Duc de Montmorenci les défraia tous durant leur sejour à Pezenas, avec une dépense plus fastueuse que nécessaire. 1629.

S'il vouloit paroître grand, ce devoit être en soutenant son autorité, & non pas en régalant un Ministre, qui ne demeuroit dans la Province que pour la ruiner. Je ne puis me dispenser de reprocher ici à la mémoire du Duc de Montmorenci une foiblesse d'autant plus grande, qu'il pouvoit fort bien s'exempter de consentir à une chose contraire à son honneur & à sa réputation. Le Cardinal n'auroit eu rien à dire, si le Duc eût protegé la Province dont il étoit Gouverneur, & que les Rois précedens avoient si réligieusement maintenuë dans ses priviléges. Qu'est-ce que Montmorenci pouvoit espérer d'un Ministre qu'il savoit bien n'être pas de ses amis, & dont tous les projets ne tendoient qu'à l'abaissement des plus grandes Maisons de France? Cependant le Duc se laissa si bien persuader qu'il rendoit un service important au Roi, en contribuant à la suppression des Etats, & en établissant des Elûs dans la Province, que non content de donner son consentement à l'un & à l'autre, il promit encore au Cardinal d'emploier tout son pou-

1629. *pouvoir, afin d'engager les Etats à demander eux mêmes leur révocation. Montmorenci ſollicita chaque membre de l'Aſſemblée de faire une ſi honteuſe démarche. J'avois l'honneur d'en être un, & je me ſouviendrai toute ma vie de la réponſe que fit en ma préſence, un Gentil-homme envoié du Comte de Clermont Lodéve, lors que le Duc le prioit de donner ſa voix pour l'établiſſement des Elûs.* Monſieur, *dit le Gentil-homme*, ſi nous étions tous criminels de Leze-Majeſté dans l'Aſſemblée, le Roi ſe contenteroit de nous faire punir, & ne nous obligeroit pas à ſigner l'arrêt de nôtre condamnation. Voulez vous que nous donnions à nos ſucceſſeurs cette mauvaiſe opinion de nous, que bien loin de défendre & de ſoutenir ce que nos Peres nous ont laiſſé de plus cher, nous avons été nous mêmes & juges & témoins pour nous détruire?

Cette réponſe pleine de generoſité ſembloit reprocher à Montmorenci, qu'il étoit comme les autres Seigneurs de ſon temps, idolatre de la faveur. Cependant l'Aſſemblée demeuroit ferme dans ſa reſolution de ne conſentir jamais à l'établiſſement des Elûs, de faire ſes très-humbles remontrances au Roi, & de le ſupplier de conſerver à la Province des privileges ſi ſouvent confirmez par ſes predéceſſeurs. Mais Richelieu qui vouloit remplir ſa vie d'actions extraordinaires, envoie un Huiſſier du Conſeil commander aux Etats de ſe ſéparer, & fait verifier l'édit qui portoit creation de vingt-deux Elections dans le Languedoc. Montmorenci fut bien paié de ſa lâche déference aux volontez du Cardinal. Il va peu de temps après à la Cour, & les Emiſſaires de Richelieu font courir le bruit que le Duc eſt amoureux de la

la Reine. Louïs en parut allarmé. Les Amis de Montmorenci lui conſeillent de s'abſenter: Et Marie de Médicis ſe charge du ſoin de convaincre ſon Fils, que ce bruit n'eſt qu'une impoſture des ennemis du Duc qui cherchent à le perdre. Les ſoupçons du Roi ſe diſſipérent heureuſement. Je ne ſai s'il avoit raiſon d'appréhender ſi fort un Seigneur bien fait à la verité, & capable en apparence d'exciter de grandes paſſions. Certaines gens diſoient de lui dans le monde *qu'il faiſoit plus de jaloux que de cocus.* 1629.

Après avoir fait éclater ſa puiſſance en Languedoc d'une ſi terrible maniére, Richelieu en partit à la mi-Août, & s'avança vers Montauban. Soit que les habitans de cette ville fiers d'un ſiége autrefois bravement ſoutenu contre le Roi, ſe flattaſſent qu'en faiſant quelque difficulté de conſentir ſi facilement à la paix, ils obtiendroient la conſervation de leurs fortifications: ſoit que le Cardinal jaloux d'avoir en apparence tout l'honneur de la réduction du Parti Huguenot, ſouhaitât que la principale des villes Réformées après la Rochelle, & la derniere à ſe rendre, ne ſe remît qu'entre ſes mains, & qu'il eût fait dire ſecretement aux principaux habitans de Montauban qu'ils obtiendroient meilleure compoſition de lui que d'aucun autre, & qu'ils ne pouvoient mieux faire que de s'attirer la protection d'un ſi puiſſant Miniſtre, en ſe donnant de bonne grace à lui. Quoi qu'il en ſoit des motifs & des intrigues de cette affaire, les gens de Montauban qui haïſſoient le Duc d'Epernon qui les avoit fort maltraitez durant la guerre, ne veulent point accepter la paix par ſon entremiſe, & font mine d'avoir envie de ſe défen- Montauban accepte la paix.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu 1629. *Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 9.*

1629. 10. & 11. *Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XIII. Vie du Duc d'Epernon. L. IX. Mercure François.* 1629.

fendre. Richelieu leur envoia d'abord Guron avec quelques uns de ces habitans de Nîmes qui ſe devouérent à la Cour, afin d'exhorter ceux de Montauban à ſuivre l'exemple des autres villes, & de leur promettre le libre exercice de leur Religion, la jouïſſance de leurs biens, & toute ſorte d'avantages, aux fortifications près, s'ils vouloient ſe ſoumettre à la volonté du Roi.

Je ne ſai ſi je me trompe: mais je croi remarquer dans la négociation de Montauban tous les ſignes d'une colluſion ſecrete avec le Cardinal. On refuſe d'abord de ſe trouver au *rendez-vous* que Guron donne pour declarer les ordres de Sa Majeſté. Mais on ſe repent incontinent de cette démarche; on va prier Guron de venir dans la ville; on l'y reçoit avec de grans honneurs; on témoigne être fort content de ſa harangue & de cette de la Grange de Nîmes; on prend la reſolution de députer quelques perſonnes au Cardinal malade à Pezenas; enfin on leur donne pouvoir de traiter avec lui, à condition que les dehors de Montauban ſeront ſeulement démolis; & que les fortifications du corps de la place ſubſiſteront. Il falloit bien donner un prétexte à Richelieu de s'avancer. La propoſition eſt rejettée avec hauteur. *C'eſt à vous, Monſieur,* dit le Cardinal au Maréchal de Baſſompierre, *d'aller faire executer les ordres du Roi, à Montauban, ou d'aſſieger la ville.* Baſſompierre marche ſur l'heure avec les troupes. A la premiére approche du Maréchal, les gens de Montauban ſont plus traitables. Richelieu guéri de ſa maladie vient de Pezenas à Albi. Il y reçoit une nouvelle députation. Montauban ſe ſoumet. On prie le Cardinal d'honorer la ville de ſa preſence. Il

fait

Digitized by Google

fait difficulté d'y consentir. On le presse avec instance: Il vient enfin à Montauban. Les habitans lui rendent tous les honneurs imaginables. On lui presente le dais à la porte. Mais sa modestie ne lui permet pas de recevoir une si grande marque de distinction. Richelieu entre à cheval au bruit du Canon, de la Mousquetterie, & des aclamations du peuple, qui crie *Vive le Roi & le grand Cardinal*: va d'un air triomphant faire chanter le *Te Deum* dans l'Eglise Cathedrale. Les Consuls, les Magistrats, & les gens du Consistoire lui firent des harangues soumises & flatteuses. Les derniers méritoient bien la mortification qu'il leur donna. Quand ils se présentent pour le haranguer à leur tour, Richelieu leur fait dire que leur Assemblée n'est point un Corps Ecclesiastique dans l'Etat; qu'il recevra les Ministres comme des gens de lettres qui demandent à rendre leurs respects au Lieutenant Genéral du Roi, & qu'en cette qualité ils seront les bien venus. 1629.

Le Duc d'Epernon rend avec une extrême répugnance visite au Cardinal de Richelieu à Montauban.

La Cour du Cardinal à Montauban étoit presqu'aussi nombreuse que celle du Roi. Le Duc de Montmorenci, deux Maréchaux de France, un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes distinguez, deux Archevêques, huit Evêques, le premier Président & plusieurs Magistrats du Parlement de Toulouse le suivoient par tout. Mais un grand Seigneur voisin sembloit manquer au triomphe du Ministre. C'est le Duc d'Epernon, retiré dans sa Maison de Cadillac & fort chagrin de ce que Richelieu lui enlevoit l'honneur de la réduction d'une ville de son Gouvernement de Guienne. Soit que les Confidens d'Epernon le pressassent d'eux mêmes

1629. mes d'aller voir le Cardinal, de peur de l'irriter; ſoit que Richelieu en fît parler le premier au Duc, il part de Cadillac & s'approche de Montauban avec une extreme répugnance. On s'appercevoit de la violence qu'il faiſoit à ſon humeur & combien ſa fierté naturelle ſouffroit.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Vie du Duc d'Epernon. L. IX.

M. d'Epernon, dit Baſſompierre, *m'envoia prier par le Comte de Maillé, de ſavoir de M. le Cardinal, en quel endroit M. d'Epernon le pouroit ſaluër ſur le chemin, parce qu'on diſoit qu'il partoit le lendemain, & que M. d'Epernon fatigué de la traite du jour, ne ſe trouvoit pas en état de venir à Montauban. J'allai faire cette Ambaſſade à M. le Cardinal qui la reçut fort mal. Il s'imagina que la gloire de M. d'Epernon, ne ſe vouloit pas abaiſſer juſques à venir voir dans ſon propre Gouvernement, un Miniſtre auquel le Roi y avoit donné un pouvoir abſolu.*

M. le Cardinal ſe mit fort en colere, pourſuit le Maréchal, *& me dit de mander à M. d'Epernon, qu'on ne vouloit le voir ni ſur le chemin, ni hors de la Guienne.* Je m'en irai par Bourdeaux, *ajoûta-t'il*, pour m'y faire obéïr ſelon le pouvoir que j'en ai reçu, & établirai un ſi bon ordre, que l'autorité du Gouverneur n'y ſera plus ſi grande. J'avois reſolu de prendre la route d'Auvergne: mais on changera de meſures, afin que M. d'Epernon nous voie dans ſon Gouvernement. *Je moderai cette réponſe, en donnant la mienne au Comte de Maillé; & j'écrivis à M. d'Epernon de venir à Montauban, & de ne s'attirer pas ſur les bras un homme tout-puiſſant. A trois heures de là, on vint m'avertir que M. d'Epernon, ſe rendroit le lendemain à Montauban, puiſque M. le Cardinal n'en partoit*

toit pas si tôt. La même personne me dit que M. d'Epernon dineroit chez moi, & qu'il avoit envie de s'entretenir avec M. de Montmorenci & moi, avant que de voir M. le Cardinal. Sur le soir, j'apportai le dessein de M. d'Epernon à M. le Cardinal, qui me parut appaisé. Il trouva bon que j'allasse au devant de M. d'Epernon, ordonna que l'infanterie se mit en armes à l'arivée de son Colonel Genéral, & dit qu'il prétendoit que nous dinassions chez lui, & que nous lui ferions un affront, si nous en usions autrement. M. de Montmorenci parut froid à la proposition d'aller au devant de M. d'Epernon, & je ne voulus pas le presser. Je vas à michemin de Montesch. J'y trouve M. d'Epernon & je l'améne à Montauban. M. le Cardinal le reçut fort bien. Cependant il y eut quelques picoteries. 1629.

Efforts inutiles du Cardinal de Richelieu pour gagner le Duc d'Epernon.

L'Auteur de la vie du Duc avouë que Richelieu témoigna toute la franchise & toute la civilité possible, quoiqu'Epernon y répondît fort mal. Comme il paroissoit souhaiter que sa Majesté lui acordât la permission d'aller à la Cour, *je vous l'obtiendrai*, repartit le Cardinal. *J'estime plus vôtre amitié que celle de toutes les autres personnes du Roiaume. Je veux mêmes, si vous le trouvez bon, être vôtre quatriéme fils. Soiez persuadé que mes aînez ne vous honoreront pas plus que moi.* Au diner, Richelieu donna la première place à Epernon, quoique le Duc de Montmorenci fût de la partie, & le Cardinal n'omit rien de tout ce qui pouvoit gagner Epernon. Bien loin de répondre aux avances d'un Ministre aussi fier que lui, mais plus souple quand son interêt le demandoit, il paroissoit se

Vie du Duc d'Epernon. L. X.

1629. repentir d'en avoir trop fait, & vouloir réparer par une hauteur affectée à contre-temps, la faute qu'il ſe reprochoit d'avoir commiſe en rendant viſite au Cardinal. De maniére que les amis d'Epernon eurent du chagrin de lui avoir conſeillé ce voiage. Il étoit brouillé avec Sourdis Archevêque de Bourdeaux que Richelieu conſidéroit beaucoup. A l'iſſuë du repas le Cardinal prend Epernon, lui préſente l'Archevêque, & dit: *Monſieur, voici M. de Bourdeaux. Il veut être vôtre ſerviteur. Je vous prie d'être ſon ami pour l'amour de moi. Monſieur*, répond fiérement le Duc & en ne ſe tournant qu'à demi, *nous nous connoiſſons bien M. de Bourdeaux & moi.* Et après un ſalut auſſi froid que la repartie, il continuë de s'entretenir avec le Duc de Montmorenci. Epernon ne vouloit-il point inſinuer quelque choſe de ſemblable à ce qu'il dit dans une autre réconciliation avec le même Prélat? Ils eurent dans la ſuite de cruels demêlez, & il fallut les racommoder plus d'une fois. Sourdis aiant proteſté au Duc dans une de ces rencontres qu'il l'honoroit comme ſon pere, *vous avez raiſon*, réprit Epernon avec un ſouris malin, *il en pouroit bien être quelque choſe.* La mere de l'Archevêque fut galante, & le monde crut qu'Epernon eut part aux faveurs de la Dame qui ne ſe contenta pas d'un ſeul amant.

Richelieu ne ſe rebute point des maniéres du Duc. Il feint de les attribuer à l'humeur de l'orgueilleux vieillard, & continuë de lui faire mille civilitez. Le Cardinal part le lendemain de Montauban acompagné du Duc de Montmorenci, du Maréchal de Baſſompierre, & d'un grand nombre de perſonnes diſtinguées qui ſuivoient

voient ſa litiére à cheval. Epernon le conduiſit environ une demi-lieuë au delà de Montauban. Richelieu monte à cheval, s'entretient avec le Duc, & n'en décend pour entrer dans ſa litiére qu'après qu'Epernon a pris congé de lui. Venant à refléchir dans la ſuite ſur ce qui s'eſt paſſé à l'entrevuë de Montauban, & craignant que ſa hauteur n'ait irrité le Miniſtre, Epernon douta s'il uſeroit de la permiſſion que Richelieu lui obtint d'aller à Paris. Il conſulte le Prince de Condé: Et celui-ci qui ne voit pas que ſes baſſeſſes lui ſoient d'une grande utilité, ne ſait que répondre. *En un autre temps & durant la faveur des Luines*, dit le Prince au Duc, *j'aurois pu vous donner des conſeils, dont je me ſerois preſque rendu garant. On découvroit leurs intentions: mais je ne connois rien aux divers mouvemens de ceux qui gouvernent à preſent. Je n'oſe vous donner un avis, de peur qu'il ne vous arive quelque choſe de contraire à ce que je ſouhaite. Je vous dirai ſeulement que le Garde des ſeaux a pris ſoin de ramaſſer toutes les ordonnances que vous avez faites pour la ſubſiſtance des troupes qui ont ſervi dans vôtre Gouvernement. Je ne ſai pas quelle eſt ſon intention: mais je doute qu'elle ſoit bonne. C'eſt à vous de prendre vos meſures là deſſus.* 1629.

Epernon ne s'étonne point. Il va hardiment à la Cour. Le Roi & ſon Miniſtre le reçoivent agreablement. On ne voioit Richelieu qu'avec beaucoup de peine. Les Ducs & Pairs, les Officiers de la Couronne & les perſonnes de la premiére qualité du Roiaume mêlez parmi la foule attendoient comme les autres dans la ſalle, que le Cardinal fût viſible, & s'en retournoient ſouvent

1629. vent ſans obtenir audience. Epernon eſt diſtingué. On le prie de ne venir point, ſans le faire ſavoir auparavant, de peur qu'il ne prene une peine inutile: on lui donne des audiences telles qu'il les peut ſouhaiter. Le monde ne ſavoit à quoi attribuer une ſi grande diſtinction. Pluſieurs s'imaginérent, & le Duc le penſa lui même, que Richelieu brouillé alors avec la Reine Mere, vouloit mettre Epernon de ſon côté, ou du moins empécher qu'il ne ſe déclarât pour elle. Mais quelque mécontent que fût le Duc de Marie de Medicis, qui n'avoit pas aſſez bien reconnu les ſervices importans d'Epernon, il ne voulut point ſe livrer au Cardinal. L'impérieuſe ſupériorité que Richelieu vouloit prendre ſur tous les Grans du Roiaume, choquoit Epernon au dernier point, & le rendoit extrémement froid & reſervé. En certains momens il oublioit les careſſes extraordinaires du Cardinal, & lui répondoit d'un air hautain & mépriſant. Richelieu s'aviſe un jour de parler au Duc de ſon humeur trop ſevére, & de lui conſeiller de l'adoucir. Dans la ſuite de l'entretien, il ſe mit à contrefaire l'air & le langage gaſcon qu'Epernon conſerva toute ſa vie. Le Cardinal avoit pris des précautions; l'avis fut aſſaiſonné de termes honnêtes & obligeans. *Au moins, Monſieur*, dit le Cardinal, *excuſez la liberté que je prens d'en uſer ſi familiérement. Pourquoi trouverois-je mauvais*, répartit bruſquement le Duc, *que vous me contrefaſſiez? Je ſouffre tous les jours que Marais me contrefaſſe en vôtre préſence.* Marais étoit un valet de chambre qui divertiſſoit le Roi par la maniere bouffonne & plaiſante, dont il imitoit les Courtiſans. Epernon

non & les autres ne pouvoient s'empêcher d'en rire les premiers. Richelieu enrageoit cruellement de l'inutilité de ſes avances. Il diſſimula ſon dépit à ce voiage, & attendit l'occaſion de ſe venger. Le Cardinal de la Valette plus ſouple que le Duc ſon pere, recherchoit autant l'amitié du Miniſtre que l'autre ſembloit la mépriſer. La Valette ambitieux au dernier point, vouloit obtenir de l'emploi & avoir quelque part aux affaires. Perſuadé qu'il ne pouvoit venir à ſon but ſans l'appui de Richelieu, il condamnoit la fierté d'Epernon, & faiſoit régulièrement ſa cour au premier Miniſtre. Le Duc indigné de la baſſeſſe de ſon fils, l'appelloit ſouvent par une alluſion ironique & ſanglante, *le Cardinal valet*. 1629.

Le chagrin de la Reine Mere contre Richelieu avoit enfin éclaté à Fontainebleau, le jour même qu'il y ariva triomphant de Montauban. Elle s'appercevoit depuis plus d'un an, & les ennemis du Cardinal le lui faiſoient remarquer avec ſoin, que cet homme uniquement redevable de ſa fortune à Marie de Medicis, cherchoit à l'établir indépendamment de ſa bienfaictrice; qu'ingrat au dernier point, il ne parloit plus qu'avec mépris, ou du moins d'un air dédaigneux, des graces reçuës d'une maîtreſſe trop libérale; qu'il entreprenoit de diminuer l'autorité que la qualité de mere donnoit à la Reine dans le Conſeil de ſon fils; que Richelieu régloit ſeul les affaires les plus importantes; qu'on les communiquoit ſeulement à la Reine Mere par façon, & lors que le Cardinal le jugeoit à propos; qu'il ſe mettoit ſur le pied de contredire hautement celle qui l'avoit mis en place, & de

Brouillerie du Cardinal de Richelieu avec la Reine Mere.

Journal de Baſſompierre, Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Auberi.

1629. *L. IV. Chap. 1. 2. 3. 4.* de ſe declarer ouvertement contr'elle ; enfin qu'il affectoit de défendre & d'appuier tous ceux que Marie de Medicis n'aimoit pas. Ces choſes entrérent fort avant dans l'eſprit de l'impérieuſe Princeſſe durant l'abſence du Cardinal occupé au ſiége de la Rochelle : Et dez ce temps-là, elle forma le deſſein d'éloigner celui qu'elle avoit trop avancé. Le Cardinal de la Valette ami ſincére & conſtant de Richelieu, lui écrivit alors avec beaucoup de franchiſe, qu'il ne répondoit pas de la continuation du crédit, ni de la ſolidité de la fortune d'un Miniſtre ſi peu aſſidu auprès du Prince, que d'autres obſédoient ſans ceſſe.

Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du méme. La Verité défenduë, & Réponſe à la lettre de Balzac dans le Recueil des piéces pour la défenſe de la Reine Mere.

Le mécontentement de Marie de Medicis redoubla cette année. Après avoir tout bien concerté, à ſon avis, avec le Duc d'Orleans & avec quelques confidens ſecrets, elle prend la reſolution de ne garder plus de meſures, & d'attaquer Richelieu, dez qu'il ſera revenu de Languedoc. Mais la bonne Princeſſe entreprenoit de perdre un homme infiniment plus habile & plus délié qu'elle & tous ſes Conſeillers. Il eut la precaution de ſe bien établir auprès du Roi durant le ſiége de la Rochelle, & encore plus durant l'expedition en Italie & en Languedoc. *Le 13. Septembre*, dit le Maréchal de Baſſompierre, *nous dinâmes à Némours. Les Cardinaux de la Valette & de Berulle, les Ducs de Longueville, de Chevreuſe & de Montbazon, les Comtes de S. Pol & de la Rochefoucaut, en un mot preſque toute la Cour y vint au devant de M. le Cardinal. Il arive avec cette compagnie à Fontainebleau, & décend chez la Reine Mere, où étoient la Reine ſa belle-fille & les Princeſſes.*

On

On le reçut froidement. M. le Cardinal nous aiant preſentez enſuite à la Reine Mere, M. de Schomberg & moi, elle ne nous dit pas un mot. Le Marechal de Marillac fut le ſeul auquel on parla. Le Roi arive incontinent après, & fait un fort bon accueil à M. le Cardinal. Ils entrent dans le cabinet. M. le Cardinal ſe plaint de la mauvaiſe reception de la Reine Mere, & demande la permiſſion de ſe retirer de la Cour. Je veux vous racommoder enſemble, *dit le Roi.* 1629.

Baſſompierre omet ici pluſieurs circonſtances remarquables. Nous les trouvons dans un Apologiſte de Marie de Medicis; mais un peu trop envenimé contre Richelieu. Ce qu'il dit en cette rencontre paroit ſincere, quoi qu'il brouille l'ordre du temps dans ſon récit: Et les Hiſtoriens du Cardinal conviennent des choſes principales que cet Auteur raconte. Il avoit de l'eſprit, & une aſſez grande connoiſſance des belles lettres. Son ſtile eſt vif, pur, & elégant. On ne peut nier qu'en pluſieurs rencontres, il ne réfute ſolidement Balzac, du Chatelet, & les autres plumes flateuſes & venales que Richelieu avoit à ſes gages. Voici ce que nous apprend un homme louable d'avoir conſacré la ſienne à la défenſe d'une Reine cruellement perſécutée par ſon domeſtique. *Le Cardinal*, dit-il, *entra dans la chambre de la Reine Mere pour lui faire la reverence. Sa Majeſté lui demande s'il ſe porte bien. Il répond enflammé de colére, le front ridé, le nez affilé, & les levres tremblantes; cela lui arive ordinairement lors qu'il eſt en deſordre:* je me porte mieux que beaucoup de gens qui ſont ici, ne voudroient. *La Reine Mere rougit ſelon ſa coutume. Et cherchant* *Mathieu de Morgues de S. Germain.*

1629. *à le détourner de ſa mauvaiſe humeur, ſourit lors que le Cardinal de Berulle entra en habit court & avec des botines blanches.* Le bon homme devenoit Courtiſan, & s'acoutumoit inſenſiblement aux maniéres des Cardinaux qui s'imaginent que leur dignité les exempte de porter ordinairement l'habit Eccléſiaſtique, & qu'une calotte rouge les diſtingue aſſez des laïques. *Le Cardinal de Richelieu s'approcha pour lors entre les deux Reines, & dit à la Reine Mere d'un air plein de colere:* je voudrois être auſſi avant dans vos bonnes graces, que celui dont vous vous mocquez. *Diſſimulant cette ſeconde picoterie, la Reine Mere repondit que l'eſtime qu'elle faiſoit du Cardinal de Berulle, ne diminuoit point les ſentimens avantageux qu'elle avoit toûjours eus du Cardinal de Richelieu, & que ſon ſouris venoit de la ſurpriſe que l'habit extraordinaire du Cardinal de Berulle lui avoit cauſée. Richelieu ſe met à dire des choſes étranges contre deux Princeſſes qui avoient l'honneur d'approcher la Reine Mere. Ne pouvant plus ſouffrir cette inſolence, ſur tout en preſence de la Reine ſa belle-fille, la Reine Mere témoigne quelque reſſentiment, & dit au Cardinal qu'il ſe rend inſupportable. Le Roi arrive ſur ces entrefaites. Le Cardinal s'avance au devant de lui & le prie d'entrer dans le cabinet. Son deſſein, c'étoit de prévenir ſa Majeſté. Mais il fit trop paroitre que la paſſion le tranſportoit. Il reprocha ſes derniers ſervices, & menaça de ſe retirer. La Reine Mere raconte enſuite au Roi comment tout s'étoit paſſé. L'inſolence du Cardinal fut blâmée. Sa bile ſe modére durant la nuit, & réflechiſſant de ſang froid ſur ce qu'il vient de faire, il reconnoit*

ſa

Digitized by Google

ſa faute. Peut-être que ſa niéce Combalet & ſes confidens l'obligérent à rentrer dans lui même. Ils craignirent d'être tous perdus, ſi le Cardinal étoit pris au mot. Baſſompierre rapporte que Richelieu envoia querir la Combalet, la Meilleraïe ſon proche parent & toutes les créatures qu'il avoit dans la maiſon de Marie de Medicis, pour les avertir de ſe préparer à quitter le ſervice de la Reine Mere, & qu'il leur declara ſa reſolution de ſortir au plûtôt de la Cour. 1629.

Soit que revenu de ſon emportement, le Cardinal ſe condamnât véritablement lui même; ſoit qu'il ne trouvât pas encore Louïs diſpoſé à lui ſacrifier la Reine ſa mere, Richelieu écrivit une lettre à Marie de Medicis, dans laquelle il lui demandoit pardon de ce qui s'étoit paſſé. *Le Confeſſeur de leurs Majeſtez*, pourſuit l'Auteur dont j'ai tiré ces circonſtances, *n'aiant pû preſenter la lettre parce qu'il étoit malade, le Cardinal la porta lui même, & la rendit les larmes aux yeux. Il pleure facilement, & ſur tout quand il veut tromper. Sa douleur appaiſa la Reine Mere, qui le rétablit dans ſes bonnes graces. Mais il ne les conſerva pas long-temps. Après ſept ou huit jours, le Cardinal la ſupplia en preſence de la Reine ſa belle-fille d'ordonner que la penſion du Vicomte de Sardigni fût paiée.* Je l'ai fait arrêter, *répondit la Reine Mere*, ſur les plaintes que vous m'avez faites de lui. Si vous étes content de ſa conduite, je veux bien qu'on lui donne ſatisfaction. Vous pouviez auſſi bien le faire paier de vôtre tête, *réprit Richelieu*, comme vous avez donné de vôtre mouvement & ſans me conſulter, une Abbaïe à Vaultier

1629. vôtre Medecin. Je trouve fort étrange, *dit la Reine Mere outrée de cette réponſe inſolente*, que vous prétendiez vous rendre le maître de tout ce qui eſt à ma diſpoſition. Je vous ai conſulté ſur la diſpoſition de mes bienfaits quand je l'ai jugé à propos. Vous vous trompez fort, ſi vous croiez que je vueille être vôtre eſclave, & me priver de la liberté de gratifier mes ſerviteurs.

La Reine Mere prit alors la reſolution d'ôter l'adminiſtration de ſes affaires au Cardinal. Un valet de chambre porta la lettre qui lui donnoit ſon congé. Richelieu la montre au Roi, & proteſte qu'il ne peut quitter la charge de Surintendant de la maiſon de la Reine Mere, ſans abandonner la Cour, & qu'il ne veut pas y demeurer avec la flétriſſure d'avoir été chaſſé par ſa maitreſſe. Le Roi promit de s'emploier pour le remettre dans les bonnes graces de la Reine Mere. Il l'entreprit en effet, quoique ſa Majeſté blamât fort la conduite de Richelieu. La Reine Mere aſſura le Roi qu'elle n'avoit point intention de le prier, d'ôter la connoiſſance des affaires de ſon Etat au Cardinal, ſi ſa Majeſté le croioit propre à la ſervir utilement. Je demande ſeulement, *ajouta la Reine Mere*, que vous me permettiez de renvoier le Cardinal de ma maiſon, afin que je ne ſois pas obligée de traiter ailleurs avec cet inſolent, que dans vôtre Conſeil & en vôtre preſence. *Le Roi perſuadé des raiſons de la Reine ſa mere alloit plus loin qu'elle ne deſiroit. Et ſi le Cardinal n'eût fait jouër tous les reſſorts, ſans épargner même celui de la Religion, le Roi, ou plûtôt le bon génie de la France renvoioit cet homme chercher le repos qu'il a été depuis à la Mai-*

Maiſon Roiale, à la France & à toute l'Europe. 1629.

Je doute que Louïs ait propoſé ſérieuſement de ſe défaire de ſon Miniſtre. Les mouvemens ſurvenus depuis quelques mois en Italie, rendoient Richelieu trop néceſſaire. Peut-être que le Roi dit quelque choſe d'approchant par déference à la Reine ſa mere juſtement irritée contr'un domeſtique inſolent. Mais elle reconnut fort bien que Louïs vouloit continuer de ſe ſervir d'un homme, dont il ne croioit pas ſe pouvoir paſſer. Si elle eût jugé que ſon fils étoit veritablement dans la diſpoſition d'éloigner Richelieu, elle n'auroit pas manqué ſon coup. Trop de gens la ſollicitoient de faire envoier à Rome, ou ailleurs celui qui vouloit lui enlever toute ſon autorité. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & les émiſſaires du Duc de Savoie entroient ſecretement dans l'intrigue. On eſperoit de faire abandonner à Louïs la protection du Duc de Mantouë, & ſon intelligence avec le Roi de Suede, ſi Richelieu étoit une fois hors des affaires. La Reine Anne d'Autriche n'étoit guéres moins animée que ſa belle-mere à la ruine du Miniſtre. Si nous en voulons croire le Cardinal, Anne s'imaginoit qu'il vouloit l'empoiſonner, & engager le Roi à épouſer la Combalet. Les flatteurs de Richelieu diſent que Marie de Medicis demanda l'éloignement du Cardinal avec inſtance. Mais elle proteſta depuis, qu'elle ne parla point au Roi de chaſſer Richelieu, ni de lui ôter la connoiſſance des affaires d'Etat, & que ſon intention fut ſeulement de ne ſe ſervir plus d'un domeſtique ingrat & arrogant, ni des parens du Cardinal dont elle étoit aſſiégée.

Journal du Cardinal de Richelieu.

1629. Quoi qu'il en ſoit, la Reine Mere fut obligée de pardonner en apparence à Richelieu. Elle ne penſa plus qu'à ménager le retour du Duc d'Orleans, & à lui obtenir une augmentation de ſon apennage & quelques autres gratifications. La partie de ruiner le Cardinal fut remiſe à une autre fois. Il fallut même que Marie de Medicis conſentît à l'expédition des lettres patentes, par leſquelles Richelieu fut fait *principal Miniſtre d'Etat*. Il en exerçoit les fonctions; mais il n'en avoit pas le titre dans les formes. Sa dignité de Cardinal lui donnoit ſeulement la preſéance ſur les autres Miniſtres dans le Conſeil du Roi. Les lettres furent expediées le 21. Novembre de cette année. Il les fit dreſſer de la maniere la plus avantageuſe à ſa réputation. *Conſiderant vos éminentes qualitez*, diſoit le Roi au Cardinal même; *que vous avez ſecondé nos deſirs & exécuté nos deſſeins; que Dieu qui reſervoit à vôtre regne l'extirpation de l'hereſie & de la rebellion, a voulu que ce fût par vôtre ſoin, par vôtre valeur, & par vôtre magnanimité; enfin que par vôtre prudence les affaires d'Italie ont eu l'heureux ſuccès dont Dieu a béni nos armes, nous n'avons pas dû choiſir aucune perſonne pour être admiſe à la participation de nos plus importantes affaires; que préalablement nous ne vous y euſſions donné le rang & la place que vôtre condition & vos vertus meritent.* Les gens d'eſprit ſe mocquérent de la ridicule vanité d'un Prêtre qui faiſoit louër ainſi ſa bravoure & *ſa valeur*. Pierre Cardinal de Berulle que Marie de Medicis prétendit mettre à la place de Richelieu, étoit mort ſubitement en diſant la Meſſe un mois avant l'expédition de ces lettres

lettres magnifiques. Un pareil accident fit croire à plusieurs personnes que Richelieu l'avoit empoisonné. Le Duc d'Orleans l'insinuë dans une lettre au Roi. *En me reconciliant avec la Reine Madame ma mere*, dit Gaston, *mon cousin le Cardinal de Berulle me rendit un fort bon office. Mais il lui fut funeste, puis que sa mort le suivit de si près.* N'est-ce pas pousser la malignité trop loin? Berulle languissoit depuis plus d'un an. On lui trouva les parties nobles gatées & corrompuës. Peut-être que les malins s'imaginérent que c'étoit un effet du poison lent que Richelieu qui vid l'élévation de Berulle avec chagrin, lui avoit fait donner. Quoi qu'il en soit, tout le monde reconnoit que Berulle étoit parfaitement homme de bien. S'il eut des travers dans la Politique, cela vint de la tendresse de sa conscience, & de ce que trompé par un zele mal entendu de Religion, & par certains préjugez de dévotion, il s'imaginoit bonnement que son opinion étoit plus avantageuse au bien de l'Etat, & au rétablissement du culte Romain en France & ailleurs. 1629. Lettre du Duc d'Orleans au Roi. 1631.

Incontinent après l'arivée du Cardinal de Richelieu à Fontainebleau, Louis ne pensa plus qu'aux affaires d'Italie. Elles avoient changé de face depuis son départ de Suze. Le Duc de Savoie ennemi du repos dans un âge où les autres le cherchent, forma bien-tôt de nouveaux projets. L'occupation du Roi en Languedoc reveille les espérances de l'ambitieux vieillard. On represente de sa part à Vienne que la violence que le Roi de France lui a faite à Suze, est moins préjudiciable & moins honteuse au Duc qu'à Ferdinand; que son Altesse n'a disputé le Les troupes de l'Empereur se saisissent du païs des Grisons afin de passer en Italie.

1629. passage à Louïs, que pour soutenir les droits de l'Empire en Italie; & que le secours de Cazal est un attentat manifeste contre l'autorité de l'Empereur, puisque la place étoit uniquement assiégée dans le dessein d'obliger le Duc de Nevers intrus dans un fief de l'Empire, à rendre l'obeïssance légitimement duë à sa Majesté Impériale. L'Abbé Scaglia Ambassadeur de Charles Emmanuël à Madrid, remontroit encore plus vivement à Philippe & au Comte Duc d'Olivarez, que l'affront fait aux armes d'Espagne devant Cazal, rendroit l'autorité de sa Majesté Catholique mépriſable en Italie, s'il demeuroit impuni; que Louïs excité par son Ministre méditoit de chasser les Espagnols d'Italie; que les Génois gagnez par la France étoient dans la disposition de se soulever contre le Roi d'Espagne à la premiére occasion favorable; que le projet d'envahir le Duché de Milan se concertoit dans le Senat de Venise & à la Cour de France; qu'on avoit tenté d'y engager le Savoiard par des propositions avantageuses; que Louïs lui offroit une somme considerable d'argent pour ravoir le Marquisat de Saluces par lequel il pretendoit entrer en Italie; enfin que la perte du Roiaume de Naples suivroit de près celle du Milanois.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629. Histoire du Cardinal Mazarin par Aubery. L. I. Chap. 2. Mercure François. 1629. Nani Historia Veneta. L. VII. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 673. 679. 680. 681.

Les remontrances recherchées de Charles Emmanuël n'étoient pas fort necessaires à la Cour de Madrid. On n'y avoit nulle envie de s'en tenir au traité de Suze. Si Philippe le ratifia, ce fut seulement pour gagner du temps. Cependant il est bien aise de connoître la disposition du Savoiard, & de s'assurer de lui avant que de rien entreprendre. Irrité du mauvais succès de

son

son entrepriſe dans le Monferrat, le Roi d'Eſ- 1629.
pagne demandoit avec inſtance les meilleures troupes de l'Empereur, & le prioit de les joindre aux ſiennes au plûtôt, afin de dépouiller entiérement le Duc de Mantouë, avant que le Roi de France pût venir une ſeconde fois à ſon ſecours: Don Gonzalez de Cordouë eſt rappellé de Milan. Le Marquis Ambroiſe Spinola reçoit ordre d'aller prendre ſa place & d'aſſiéger Cazal pendant que les Généraux de l'Empereur attaqueront la ville même de Mantouë. Les meſures neceſſaires à l'exécution de ce nouveau deſſein, ſe prirent avec toute la diligence poſſible à Vienne & à Madrid. Ferdinand écrit dez le mois de Mai aux Ligues Griſes & aux Cantons Suiſſes. Il demandoit paſſage pour les troupes qui devoient aller en Italie, & qu'il fût permis à ſes Officiers de garder les endroits par où l'armée Allemande entreroit, & de pourvoir à la ſeureté de ſon retour, quand les ordres de ſa Majeſté Impériale ſeroient exécutez. Ce n'étoit qu'un artifice afin d'amuſer les Suiſſes & les Griſons. Pendant que les Cantons aſſemblez à Bade, cherchent les moiens de refuſer honnêtement la demande de l'Empereur, & de s'oppoſer à l'entrée de ſes troupes dans le païs des Griſons, le Comte de Merode aſſemble à Méminguen dans la Suabe un corps de dix mille hommes de pied, & de quinze cens chevaux, s'empare du Steich paſſage important, & du pont du Rhin, prend Maïenfeld, force la ville de Coire à lui ouvrir ſes portes; & ſans aucun égard au droit des gens, arrête Meſmin Ambaſſadeur de France aux Griſons, met des ſoldats autour de ſa maiſon & le fait garder comme un priſonnier.

Cette

1629. Cette irruption soudaine fut suivie d'une déclaration de Ferdinand dattée du 5. Juin, par laquelle il faisoit savoir que ses troupes marchoient en Italie, non pour y porter la guerre, mais afin de conserver la paix, de maintenir l'autorité legitime de l'Empereur, de defendre les fiefs de l'Empire dont les étrangers prétendoient disposer au préjudice de ses droits. Pour cet effect, Ferdinand ordonne aux Officiers Generaux de l'armée, d'avertir ceux qui commandent les troupes du Roi de France, ou de quelqu'autre Prince que ce soit, de se retirer incessamment des fiefs de l'Empire. Par la même déclaration, l'Empereur *fait*, dit-il, *instance amiable au serenissime Roi d'Espagne, comme à celui qui possede le fief principal de l'Empire en Italie, de pourvoir les troupes Impériales des vivres & des munition necessaires.* Enfin, Ferdinand enjoint aux parties interessées à la succession du feu Duc Vincent de Mantouë, de se rendre à la Cour Imperiale & d'y faire apparoir leur droit & la validité de leurs pretensions, sur quoi on leur promet de les écouter dans un temps prefix, & de prononcer ensuite un jugement définitif. L'invasion du païs des Grisons jetta l'épouvante dans toute l'Italie. L'Ambassadeur d'Espagne & le Resident de l'Empereur à Venise tâchent de rassurer le Sénat effraié. *Sa Majesté Imperiale*, disoient-ils, *ne pense qu'à maintenir son autorité, & le Roi Catholique veut seulement secourir l'Empereur son proche parent.* Ces deux Ministres proposent au Senat de s'unir à leurs maîtres, & lui font esperer de grans avantages. Le piége étoit grossier: d'aussi habiles gens que les Venitiens l'apperçurent bien-tôt. Ils ordonnent promp-

promptement de nouvelles levées, mettent leurs places frontiéres en état de défense, & envoient des vivres, des munitions, du canon, des Ingénieurs & de l'argent au Duc de Mantouë, afin que sa capitale puisse arrêter les Imperiaux, & donner le temps au Roi de France de secourir ses alliez. 1629.

L'Ambassadeur de Venise le pressoit instamment de pourvoir aux besoins de l'Italie menacée d'une inondation prochaine des troupes de l'Empereur. Merode amenoit seulement l'avantgarde. On attendoit le Comte Collalte avec un corps d'armée plus nombreux; Et le bruit couroit que Valstein Duc de Fridland viendroit ensuite à la tête de cinquante mille hommes. Quel remède Louïs occupé contre ses propres sujets pouvoit-il apporter à ce nouvel inconvenient? Abandonnera-t'on le Languedoc où tout plie devant sa Majesté? Ce n'étoit pas le dessein du Cardinal de Richelieu. Les Venitiens & le Duc de Mantouë se flattérent que le Roi reviendroit du moins en Italie après la paix acordée au Duc de Rohan. Mais les troupes de France fatiguées & diminuées avoient besoin de repos & de grandes recruës. Richelieu ne trouve point d'autre expédient, que de gagner du temps, & de proposer à l'Empereur la voie de la négociation. Soit qu'on eût appris devant Privas quelque chose du dessein formé par Ferdinand, de faire passer des troupes en Italie; soit que Louïs crût devoir instruire lui même sa Majesté Impériale des particularitez du traité de Suze, & la prier de donner l'investiture au Duc de Mantouë, & de prevenir par ce moien une guerre funeste & sanglante, il depécha Sabran

Le Roi de France envoie Sabran à l'Empereur. *Histoire du Minimes. Siére du Cardinal de Richelieu.* 1629. *Mercure François.* 1629. *Nani Historia Veneta. L. VII.* 1629. *Vttorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 674. 675. &c.*

1629. bran Gentilhomme ordinaire de ſa chambre à la Cour de Vienne. On lui donna des lettres extrémement civiles pour l'Empereur & pour l'Imperatrice, avec une inſtruction aſſez ample. Voici ce que le Roi écrivoit à Ferdinand.

Très-haut, très-excellent & très-puiſſant Prince, nôtre très-cher frere & couſin. Le deſir ſincére que nous avons de contribuer autant qu'il nous eſt poſſible à la conſervation de la paix dans la Chretienté, & de prevenir tout ce qui eſt capable de la troubler, nous a portez à ſoutenir les interêts de nôtre très-cher & bien aimé couſin le Duc de Mantouë, & à le maintenir par nôtre aſſiſtance en poſſeſſion des Etats qui lui appartiennent legitimement. Nous l'avons confirmé en même temps dans le bon deſſein qu'il a toûjours eu de remplir exactement ſes devoirs, & de vous faire toutes les ſoumiſſions auxquelles il eſt obligé en qualité de Prince feudataire de l'Empire. Il n'y a pas manqué, puis qu'un Evêque & même le Prince de Mantouë ſont allez de ſa part vous demander l'inveſtiture. Le traité conclu depuis peu à Suze, aiant appaiſé les mouvemens excitez à l'occaſion du Monferrat, nous croions ne devoir rien omettre de tout ce qui nous paroit neceſſaire à l'affermiſſement de la paix. C'eſt dans cette vûë que nous avons reſolu d'envoier à vôtre Majeſté le Sieur de Sabran Gentilhomme ordinaire de nôtre chambre. Nous lui ordonnons de vous repreſenter ce qui nous paroit dans l'affaire de nôtre couſin le Duc de Mantouë, regarder particulierement le bien public & le repos de la Chretienté. Nous vous prions de lui acorder l'inveſtiture qu'il vous demande, & nous vous aſſurons que nous prendrons part au bon traitemcnt

tement qu'il recevra de vous, & à la juſtice que vous lui rendrez. Cette action ſera un nouveau témoignage de vôtre équité & de la droiture de vos intentions pour le bien general de la Chretienté. Le Sieur de Sabran vous expliquera plus au long nos ſentimens : nous vous prions de lui donner une entiére creance. 1629.

Comme l'Impératrice étoit de la Maiſon de Gonzague & proche parente du Duc de Mantouë, Louïs la pria en même temps d'appuier la demande qu'on faiſoit à Ferdinand ſon époux. L'inſtruction jointe aux deux lettres, en prouvoit nettement la juſtice. Je donnerai l'extrait de cette piéce, afin qu'on puiſſe mieux juger du mérite d'une affaire qui eut de grandes ſuites. Elle fut comme le prelude de la rupture ouverte entre la France & la Maiſon d'Autriche. On verra que s'il y a de l'interêt dans la generoſité de Louïs, qui marche deux fois lui même au ſecours d'un Prince injuſtement opprimé, cela n'empeche pas que ſon entrepriſe ne ſoit autant louable, que la violence de Ferdinand & de Philippe eſt blamable. L'Empereur pouvoit trouver étrange que le Roi fût entré en Italie à main armée, & qu'il eût enlevé des places au Duc de Savoie ſans communiquer ſon deſſein à ſa Majeſté Impériale. On tâche d'excuſer la hauteur apparente de cette démarche, en remontrant qu'on n'a pas cru devoir faire aucune propoſition à Ferdinand, ſans ſavoir premiérement ſi elle ſeroit bien ou mal reçuë. *Le Roi*, dit l'inſtruction, *a jugé que l'Empereur le renverroit à la réponſe que le Roi d'Eſpagne donneroit par le canal du Gouverneur de Milan, dépoſitaire des intentions de ſa Majeſté Catholique*

que

1629. *que ſur l'affaire du Monferrat. Il a donc fallu s'en éclaircir d'abord. Le Roi d'Eſpagne conſent maintenant que le Duc de Mantouë demeure en poſſeſſion de la ſucceſſion qui lui eſt legitimement échuë. Sa Majeſté Catholique declare même qu'elle n'a jamais pris d'autre interêt dans l'affaire du Monferrat que celui de la conſervation des droits de l'Empereur. Rien n'empêche donc plus ſa Majeſté Imperiale, d'acorder une choſe que le Roi d'Eſpagne reconnoit juſte & raiſonnable. Sa Majeſté Très-Chretienne a ſi bonne opinion de la droiture & de l'équité de l'Empereur, qu'elle n'a jamais pû ſe perſuader qu'il voulût troubler le Duc de Mantouë dans la poſſeſſion d'un bien qui lui appartient inconteſtablement. Les loix de l'Empire ordonnent que l'inveſtiture des fiefs ſe donne au plus proche héritier du dernier Seigneur, ſur tout lors qu'il ſe trouve en poſſeſſion de l'heritage que le droit lui ajuge. Toutes ces qualitez requiſes ſe rencontrent dans la perſonne du Duc de Mantouë, qui a l'honneur d'appartenir de près à l'Imperatrice.*

La moderation du Comte Jean de Naſſau Commiſſaire de l'Empereur, en demandant que les Etats de la Maiſon de Gonzague fuſſent mis en ſéqueſtre & en dépôt, confirme le Roi dans la penſée que ſa Majeſté Impériale prétend que l'affaire ſe termine par les voies ordinaires de la juſtice. Bien loin de ſuivre cet exemple, les Eſpagnols en ont uſé avec une extréme violence. Le ſéqueſtre n'étoit point neceſſaire, puiſque ſelon les loix de l'Empire, lors que celui qui paroit le plus proche heritier, eſt en poſſeſſion du fief qui lui écheoit, y doit être maintenu juſques à ce que le droit de ceux qui le lui diſputent ſoit éclairci.

ci. *Cependant, le Duc de Mantouë a consenti* 1629.
que les armes & les enseignes de l'Empereur fussent mises dans Cazal; Et les Espagnols n'ont pas voulu souffrir qu'on rendit cette déférence à ses ordres & à son autorité. Le Roi veut bien croire que leurs Majestez Imperiale & Catholique n'ont pas de part aux violences commises par les Officiers Espagnols dans le Monferrat. Mais enfin le Roi voiant l'oppression injuste d'un Prince son allié, n'a pû lui refuser son secours & sa protection, en conséquence des traitez de Cambrai & de Vervins. Il étoit même nécessaire que sa Majesté prît les armes, pour arrêter certaines gens, qui abusant de la bonté de l'Empereur cherchent à brouiller l'Italie. La sincerité des intentions du Roi paroit manifestement dans sa conduite. Content de faire acquiescer le Duc de Savoie à des conditions raisonnables, il a pris un soin extrême de n'attaquer point les Etats du Roi d'Espagne & de ne lui donner aucun sujet de plainte. Puis donc que les personnes qui prétendoient avoir le plus grand interêt à empêcher que le Duc de Mantouë ne se mît en possession du Monferrat, consentent maintenant que l'investiture lui soit donnée, sa Majesté espére que l'Empereur voudra bien terminer enfin cette affaire avec honneur. Il y a en tout ceci beaucoup de complimens & de dissimulation. Mais la politesse & la civilité sient bien entre les grans Princes. Dans les demandes les plus justes, il vaut mieux dédommager de la sorte l'amour propre & l'orgueil de ceux avec lesquels on traite, que de les irriter en leur reprochant trop vivement l'injustice de leurs entrepriſes.

Louïs vient au fonds de l'affaire dans la suite de

1629. de l'instruction. *Sa Majesté Imperiale*, dit-il, *n'a pas sujet de se plaindre du Duc de Mantouë. Il s'est mis dans son devoir. Non content d'envoier à Vienne l'Evêque de sa capitale, faire les soumissions duës à l'Empereur, le Duc a voulu que le Prince son fils allât lui même demander l'investiture. La même loi qui prescrit cette demarche aux feudataires de l'Empire, veut que sa Majesté Imperiale acorde l'investiture au plus proche heritier du fief, sur tout lors qu'il se trouve en possession. Que si quelqu'un forme opposition, le droit Impérial déclare que l'investiture se doit donner sans préjudice des prétensions de ceux qui réclament le fief en tout, ou en partie. Bien loin de garder ces formalitez ordonnées par les loix, l'Empereur a rejetté la demande du Duc de Mantouë; Et les Espagnols entrant à main armée dans le Monferrat, ont tenté de lui enlever une partie considérable de ses Etats. Après avoir inutilement emploié ses bons offices à Vienne & à Madrid pour arrêter le cours de cette violence, le Roi s'est vû dans la nécessité d'y opposer la force de ses armes; Et les choses ont été ménagées de telle maniére, que l'Empereur ne se peut pas plaindre qu'on ait donné la moindre atteinte à ses droits. Les Rois de France & d'Espagne sont d'accord que le Duc de Mantouë demeure en possession de ses Etats, & le Duc de Savoie a transigé sur ses prétensions dans le Monferrat; il n'y a donc plus rien qui empêche que l'Empereur n'acorde l'investiture. Le Roi n'entre dans cette affaire, qu'autant que la nécessité de maintenir le repos de l'Italie & de prévenir une guerre funeste l'y engage. C'est dans cette vue qu'il presse sa Majesté Impériale d'acorder*

une

une choſe qu'on lui demande avec juſtice, & laquelle ſeule peut affermir la paix concluë. Lors que le Roi étoit aux portes de l'Italie, on lui a ſouvent propoſé de profiter de l'occaſion & de porter ſes armes plus loin. Mais ſa Majeſté a crû devoir arrêter le cours de ſes conquêtes, dez qu'on parle de paix & d'acommodement. Cette modération lui fait eſpérer que l'Empereur écoutera de ſon côté la raiſon & la juſtice. 1629.

Sabran étoit déja parti lors que Louïs apprit l'irruption des troupes Imperiales dans le païs des Griſons. C'eſt pourquoi on lui envoia une nouvelle inſtruction avec deux articles ſur cette affaire inopinée, & ſur la maniere dont Merode en uſoit au regard de Meſmin Ambaſſadeur de France. Sabran eut ordre de dire à Ferdinand que Louïs ne pouvoit croire que le Général de ſa Majeſté Imperiale eût ordre d'exercer une ſi grande violence, & de la preſſer de retirer ſes troupes du païs des Griſons, & de donner au Roi une ſatisfaction convenable ſur l'injure faite à ſon Ambaſſadeur. Que ſi l'Empereur offroit de rappeller ſes gens & de rendre la ville de Coire & les autres endroits occupez chez les Griſons, lorſque le Roi de France retireroit ſes troupes d'Italie, & reſtitueroit Suze au Duc de Savoie, Sabran devoit répreſenter à ſa Majeſté Impériale que ces deux choſes n'avoient nulle relation l'une à l'autre. *Le Roi*, diſoit-on dans l'inſtruction, *a des troupes dans le Monferrat, parce que le Roi d'Eſpagne demeure armé à la porte du païs. On garde Suze comme un dépôt juſques à l'évaluation des quinze mille écus de rente en terres, promis au Duc de Savoie dans le Monferrat, lequel doit reſtituer enſuite Albe & Mon-*

1629. *Moncalvo. Il eſt raiſonnable que le Roi ait une garantie de l'obſervation d'un traité ſolennellement fait en preſence des Miniſtres de pluſieurs Princes, & qu'on cherche cependant à rompre tous les jours par des voies obliques & indirectes. Sa Majeſté doit enfin s'aſſurer d'un paſſage pour les troupes qu'elle eſt obligée de laiſſer en Italie, en attendant l'exécution du traité. Or l'Empereur n'a pas les mêmes raiſons de ſe ſaiſir des paſſages des Griſons & de les garder. Dez que la paix ſera bien établie en Italie par l'inveſtiture donnée au Duc de Mantouë, par le rappel des troupes Impériales qui ſont chez les Griſons, & par l'éloignement de celles du Roi d'Eſpagne qui cauſent de l'ombrage & de la jalouſie aux Princes voiſins du Milanois, ſa Majeſté retirera volontiers les ſiennes, & reſtituera Suze au Duc de Savoie.* Les Miniſtres de Ferdinand aiant temoigné que les négociations du Baron de Charnaſſé en Allemagne & dans le Nord donnoient de l'inquiétude à ſa Majeſté Impériale, Sabran eut ordre de répondre à ceux qui lui parleroient de cette affaire, que Charnaſſé avoit ſeulement commiſſion d'informer les Princes alliez du Roi, des juſtes raiſons du voiage de ſa Majeſté en Italie. Defaite groſſiére & ridicule, dont l'Empereur & ſes Miniſtres ne ſe paiérent pas.

Inutilité des remontrances de Sabran à l'Empereur.

Il ſeroit inutile de rapporter ici le mémoire que Sabran fit preſenter à Ferdinand. C'eſt une copie éxacte & ſeulement plus étenduë de l'inſtruction. Sa Majeſté Impériale y répondit qu'elle avoit envoié divers Commiſſaires en Italie dans le deſſein d'arrêter les mouvemens qui s'y élevoient, de prévenir les voies de fait & la

priſe

prise d'armes, d'obliger les divers prétendans à la succession du feu Duc Vincent de Mantouë à remettre leur différend au jugement du Seigneur souverain des fiefs contestez, & à souffrir que l'affaire fût terminée selon le cours ordinaire de la justice: *choses que l'Empereur*, ajoutoit-on, *devoit d'autant plus espérer, que le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie promettoient de s'en tenir à ce que sa Majesté Impériale ordonneroit. Mais le Duc de Nevers a usé de divers subterfuges afin de gagner du temps, & a mieux aimé recourir à l'appui d'une Puissance étrangere, qu'à l'Empereur qui lui offroit sa protection & toute sorte de justice. Il est arrivé de là que le Roi de France venant en Italie avec une puissante armée, sans aucune déclaration précedente, s'est rendu maître par les armes, ou par composition de quelques endroits soumis à la jurisdiction de l'Empereur, s'est attribué la connoissance de plusieurs choses au préjudice des droits de sa Majesté Imperiale, & a causé de grans dommages aux feudataires de l'Empire dans le Monferrat & ailleurs. L'Empereur étant obligé de rendre justice à toutes sortes de personnes sans aucune exception, attend de l'équité du Roi Très-Chrétien qu'il rappellera ses troupes d'Italie, & qu'il souffrira que l'affaire soit décidée selon le droit commun. Par ce moien, on évitera une guerre funeste, la paix se maintiendra entre les premiéres Puissances de la Chretienté, & chacun des prétendans à la succession du feu Duc de Mantouë obtiendra ce qui lui appartient légitimement. Quant aux passages des Grisons occupez, sa Majesté Impériale ne voit pas quel sujet le Roi de France peut avoir de se plaindre, & de prétendre qu'elle doit retirer ses trou-* 1629.

Mercure François. 1629. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag.* 698. 699. 700.

1629. *troupes. On a demandé paſſage aux Griſons qui l'ont reſpectueuſement acordé : Et l'Empereur engagé à protéger ſes vaſſaux en Italie & à maintenir ſon autorité, ne peut ſe diſpenſer de garder les endroits que ſes troupes occupent maintenant. Dez qu'on a reconnu que le Sieur Meſmin étoit Miniſtre du Roi Très-Chrétien, l'Empereur a ordonné qu'on ne le moleſtât en aucune maniére, & que ſes papiers lui fuſſent rendus avec le reſpect dû au Roi ſon maître.*

La défaite de Ferdinand ne valoit gueres mieux que celle de Louïs ſur l'envoi de Charnaſſé en Allemagne & en Suéde. Mais il faut bien uſer d'équivoques & chercher des prétextes éloignez, quand on ſe met en tête de ſoutenir une mauvaiſe cauſe. Sabran donna incontinent une replique par articles à la réponſe de l'Empereur. *Puiſque ſa Majeſté Impériale*, diſoit-il, *ordonne le ſequeſtre des Etats du feu Duc Vincent de Mantouë, pour empécher qu'on ne prene les armes, & pour faire juſtice aux divers prétendans à la ſucceſſion, d'où vient que les Eſpagnols ont fait irruption dans le Monferrat ? Si le Roi Catholique y prétend quelque choſe, on doit produire ſes titres au Seigneur ſouverain du fief. S'il n'y demande rien, pourquoi a-t'on uſé de voies de fait ? Le ſequeſtre regarde uniquement les parties prétendantes, & non point ceux qui viennent attaquer par quelque raiſon d'Etat, ou de leur pure volonté. Les loix de l'Empire n'ordonnent le ſéqueſtre & le dépôt qu'en cas de ſucceſſion vacante, ou de race finie. Or M. le Duc de Mantouë ne ſe trouve ni dans l'un ni dans l'autre cas. Il eſt le plus proche & l'inconteſtable héritier du Duc Vincent. Le Commiſſaire Imperial*

ne

ne ſe peut pas plaindre de lui. On ſait que ce Prince n'a refuſé aucun des partis raiſonnables qui lui ont été propoſez, qu'il a conſenti d'entrer en négociation, & qu'il a même envoié les enſeignes Impériales à Cazal, au lieu que les Eſpagnols n'ont voulu entendre parler ni de ſéqueſtre ni d'acommodement. Si ſa Majeſté Impériale a offert ſa protection à M. de Mantouë, il y a eu recours de ſon côté. Il a demandé juſtice à l'Empereur par la bouche de l'Evêque & du Prince même de Mantouë. Bien loin de ſentir les effets de la bonté de l'Empereur, il a vû Cazal plus preſſé qu'auparavant par les Eſpagnols. Dans cette extrémité, M. de Mantouë a levé par le moien de ſes amis & à ſes dépens des troupes en France, pour défendre ſes Etats attaquez. Mais cet effort n'aiant pas eu le ſuccés qu'on eſperoit, ſa Majeſté Très-Chrétienne a cru que conformément aux traitez de Cambrai & de Vervins, elle pouvoit aller au ſecours d'un Prince allié de la Couronne de France. 1629.

Elle ne s'eſt point avancée vers l'Italie ſans aucune déclaration précedente. On ſait les inſtances que M. le Commandeur de Valancé a faites à M. le Duc de Savoie de ſe déſiſter de ſon entrepriſe & d'acorder paſſage au Roi mon maître. M. Bautru eſt encore allé de ſa part en Eſpagne prier ſa Majeſté Catholique de laiſſer M. le Duc de Mantouë en poſſeſſion des Etats qui lui ſont legitimement échûs; enfin l'Empereur a été prié plus d'une fois d'interpoſer ſon autorité pour la levée du ſiége de Cazal, & de rendre juſtice à M. le Duc de Mantouë. Comment peut-on reprocher encore au Roi mon maître d'avoir voulu étendre ſon autorité au préjudice de la juriſdiction de l'Em-

1629. *pereur ? Toute l'Europe a vû avec admiration que ſans écouter ceux qui lui remontroient avec quelle facilité on pouvoit faire des conquêtes en Italie, ſa Majeſté n'a rien entrepris, dez qu'on a parlé d'acommodement, & s'eſt contentée de laiſſer quelques troupes à Suze, afin d'aſſurer l'exécution d'un traité conclu en préſence du Nonce du Pape & des Miniſtres de pluſieurs Souverains d'Italie. Le Roi mon maître n'a pas prétendu non plus ſe faire l'arbitre des differends mus entre des Princes de l'Empire : il les a ſeulement ſollicitez de s'acommoder à l'amiable : action plus louable & plus digne d'un Roi Chrétien, que celle des Miniſtres d'Eſpagne, qui ont partagé le Monferrat entre le Roi leur maître & le Duc de Savoie, ſans aucun égard aux droits de l'Empereur, dont cette ſouveraineté releve.*

Quant à ce que ſa Majeſté Impériale demande que le Roi Très-Chrétien retire ſes troupes d'Italie, je la ſupplie de conſiderer combien l'honneur du Roi mon maître eſt engagé dans l'affaire de Cazal. Le ſecours donné à cette place deviendroit inutile, ſi après l'avoir delivrée, on la laiſſoit expoſée à un danger encore plus grand d'être promptement envahie. Sa Majeſté Très-Chrétienne a pris un ſoin extrême que l'autorité de l'Empereur ne reçût aucune atteinte. Cette précaution lui donne lieu d'eſperer que l'Empereur aura quelqu'égard à la reputation d'un Prince qui ſait garder de ſi grans ménagemens avec lui. Comment le Roi peut-il rappeller ſes troupes d'Italie, lors que les Griſons ſes alliez ſont menacez d'une prochaine oppreſſion ; lors que les Eſpagnols renforcent leur armée & ont auprès d'eux un grand nombre d'Allemans paiez & nouris par le Gouver-

verneur de Milan? J'ai déclaré dans ma précedente propoſition, & je le repéte encore: ſa Majeſté Très-Chrétienne n'eſt point entrée en Italie dans le deſſein de diminuer l'autorité de l'Empereur, mais de la maintenir. Bien loin de vouloir uſurper le bien d'autrui, elle prétend le défendre contre ceux qui cherchent à l'envahir, lever les obſtacles mis au cours ordinaire de la juriſdiction Impériale, & rappeller ſes troupes dez que la paix ſera bien affermie, & qu'il n'y aura plus ſujet de craindre que les Eſpagnols acoutumez à violer les traitez les plus ſolennels quand leur interêt le demande, ne rompent celui de Suze. 1629.

Comme l'Empereur ne paroit pas aſſez éxactement informé des raiſons que le Roi mon maître a de preſſer l'évacuation des endroits occupez chez les Griſons, j'ajouterai avec le reſpect dû à ſa Majeſté Imperiale, que la demande que je fais, eſt fondée ſur l'ancienne confedération des Griſons avec la Couronne de France. Elle eſt obligée à maintenir la liberté procurée avec beaucoup de peine à ces peuples. S'ils ont conſenti que les troupes Imperiales ſe ſaiſiſſent des paſſages de leur païs, c'eſt qu'ils ne ſe ſont pas trouvez en état de s'y oppoſer, les endroits aiant été occupez dans le temps même qu'on demandoit d'y entrer. Les Griſons ont donné leur agrément par écrit, lors qu'on les y a contraints & mis hors d'état de reſiſter à la violence. Je finis en remontrant à ſa Majeſté Imperiale que l'ordre envoié de remettre en liberté le Sieur Meſmin & de lui rendre ſes papiers, n'eſt pas une ſatisfaction convenable à l'injure faite à un Roi dans la perſonne de ſon Ambaſſadeur. Il étoit encore priſonnier le 14. du préſent mois de Juin: Et ſon neveu qui lui ap-

1629. *portoit un pacquet de la part du Roi mon maître & le ſien, a été arrêté nonobſtant un paſſeport, afin d'ouvrir le pacquet de ſa Majeſté Très-Chrétienne. Sur quoi je demande que l'offenſe faite à la dignité du Roi, ſoit duëment réparée.*

Les inſtances de Sabran parurent fortes. Ferdinand y répondit que les diverſes parties qui prétendoient à la ſucceſſion du feu Duc Vincent de Mantouë, aiant demandé un ſequeſtre au ſouverain Seigneur des fiefs conteſtez, il l'avoit ordonné, afin de prévenir une guerre ouverte, & de maintenir le repos de l'Italie; que l'Empereur Charles-Quint mit ainſi le Monterrat en ſequeſtre, lors que cette ſouveraineté fut diſputée à la derniére Princeſſe de la Maiſon Paleologue, & que Frederic Marquis de Mantouë ſon époux conſentit à cette formalité, nonobſtant l'inveſtiture déja donnée & la poſſeſſion dans laquelle il ſe trouvoit. Qu'il ſeroit à ſouhaiter que le Duc de Nevers ſuivît l'exemple de ſes ancêtres, & qu'il eût accepté de bonne grace le ſéqueſtre que l'Empereur vouloit bien modifier; au lieu de faire ſeulement la façon de reconnoitre l'autorité Impériale en mettant les enſeignes de l'Empire dans Cazal. Que par ſes divers ſubterfuges, le Duc de Nevers affectoit d'embrouiller une affaire qui ne ſouffroit aucune difficulté. Qu'il étoit cauſe de l'irruption du Roi de France en Italie, de la priſe de pluſieurs fiefs de l'Empire dont elle a été ſuivie. Qu'on avoit tranſigé ſur des Principautez qui relevent de l'Empereur, ſans ſtipuler ſeulement la ratification de ſa Majeſté Imperiale, & que le Duc de Mantouë continuoit de commettre pluſieurs énormitez dont Ferdinand ſe croioit obligé de pour-

pourſuivre la réparation. C'eſt ainſi qu'on s'ef- 1629.
forçoit de rendre un Prince coupable du crime de felonnie, afin d'avoir un prétexte de le dépouiller de ſon bien, en cas que les armes Imperiales fuſſent ſuperieures. Mais Ferdinand qui les veut emploier aujourd'hui à contenter l'ambition demeſurée du Roi d'Eſpagne, ſe mettra par cette diverſion en danger de perdre bientôt lui même ſes Etats héréditaires.

A la verité, diſoit-on encore dans la replique donnée à Sabran, *c'eſt une action digne d'un Prince Chrétien, que de travailler à la réconciliation de ceux qui ſont en conteſtation. Mais enfin il y a des meſures à garder. Le Roi de France & quelqu'autre Souverain que ce ſoit, ſouffriroient-ils qu'un Prince étranger qui n'a nulle juriſdiction dans leurs Etats, y vînt à la tête d'une armée, commander à des vaſſaux en differend ſur une ſucceſſion, de s'accommoder, & qu'il diſpoſât des fiefs relevans de la Couronne d'un autre? Tel eſt le cas dont il s'agit maintenant. L'Empereur & le corps de l'Empire ne peuvent pas permettre que le Roi de France entre à main armée dans les fiefs de l'Empire, & qu'il en diſpoſe comme il lui plaît. L'autorité de l'Empereur n'eſt-elle donc plus reconnuë en Italie? L'Empire a-t'il beſoin du ſecours d'un Prince étranger pour faire valoir ſes droits? Sa Majeſté Imperiale a déja déclaré, & elle déclare encore que ſon intention eſt de rendre juſtice à qui il appartient; mais avec une entiére liberté, & ſans qu'aucune Puiſſance paroiſſe l'y contraindre. On diroit que le Roi de France entreprend avec hauteur d'obliger l'Empereur à donner une inveſtiture malgré lui.*

1629. *La choſe parle d'elle même. Le Roi Très-Chrétien doit premiérement rappeller ſes troupes d'Italie. C'eſt par là qu'on jugera s'il a veritablement, comme il le publie, les égards dus à l'autorité de l'Empereur, qui ſeul a droit de diſpoſer des fiefs de l'Empire, & d'en proteger & les vaſſaux & les ſujets.* Louïs n'auroit pu donner une réponſe raiſonnable à cette inſtance de Ferdinand, ſi les Eſpagnols ne ſe fuſſent pas tant preſſez de partager le Monferrat avec le Duc de Savoie, & s'ils n'y fuſſent point entrez à main armée. C'eſt peut-être la raiſon pourquoi ſa Majeſté Impériale condamna d'abord l'entrepriſe du Gouverneur de Milan. Elle vouloit qu'on la laiſsât faire. Le procès mû ſur le Monferrat ſe ſeroit plus embrouillé par la procédure, & l'Empereur eſperoit de trouver avec le temps l'occaſion d'en diſpoſer auſſi bien que du Duché de Mantouë. Les Eſpagnols gatérent tout par leur précipitation. En témoignant trop d'avidité, ils ſoulevérent tout le monde contr'eux.

Propoſitions inutiles d'acommodement ſur l'affaire de Mantouë.

Je ſuis obligé de m'étendre ſur les négociations ou propoſées, ou entamées ſur l'affaire de Mantouë, dans laquelle trois des premieres Puiſſances de l'Europe, la Republique de Veniſe & le Duc de Savoie entrérent, par ce qu'au milieu du bruit des armes & durant la plus grande chaleur des ſiéges, on mit ſur le tapis tantôt une ſuſpenſion d'armes & tantôt un traité d'acommodement. Cela ne manque preſque jamais d'ariver dans les guerres d'Italie. Le Pape qui s'en rend l'arbitre, envoie un Nonce, quelquesfois un Legat; & ces Meſſieurs rafinez & habiles à trouver des expediens, propoſent diverſes

ſes choſes ſelon les occaſions, afin d'éloigner les armes étrangéres de leur païs. L'affaire de Mantouë ſe termina de la ſorte après pluſieurs négociations entamées & interrompuës à la tête des armées & durant le fort de la guerre. Ce fut alors que le *Giulio Mazarini*, ſi connu depuis dans le monde ſous le nom *du Cardinal Mazarin*, commença de donner des preuves de ſa ſoupleſſe & de ſa dextérité dans le maniement des plus grandes affaires. Tout le monde ſe mêloit de négocier en ce temps-ci. Les Capucins s'intriguoient par tout autant que les Jéſuites; Joſeph en France, Jacinte à la Cour de Baviére, & Valerien à celle de Vienne. Celui-ci alla de la part du Prince d'Ekemberg Miniſtre de l'Empereur, faire ces propoſitions à Sabran Envoié extraordinaire de France; que le Nonce du Pape demanderoit au nom d'Urbain ſon maître à Ferdinand, de n'envoier plus de troupes en Italie, & de n'y faire pas même entrer celles qui étoient déja dans le païs des Griſons; que ſa Majeſté Imperiale ſe contenteroit de prendre ce qu'on nomme *la poſſeſſion civile* de Mantouë & de Cazal, c'eſt-à-dire que le Commiſſaire de l'Empereur iroit ſans troupes recevoir le dépôt de ces deux villes, & que Ferdinand promettroit de juger le differend mû ſur la ſucceſſion du feu Duc Vincent dans un temps préfix & le plûtôt qu'il ſe pouroit. Le Capucin portoit encore parole, que ſi le Roi de France vouloit à la requête du Pape retirer ſes troupes du Monferrat, le Roi d'Eſpagne enverroit les ſiennes du Milanois dans les Païs-bas. La Cour de France n'agrea point ces conditions. Outre que Louïs ne pouvoit abandonner le Monferrat après l'a-

1629. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 696. 697. &c. 716.*

1629. voir si glorieusement délivré, les Etats du Duc de Mantouë démeuroient trop exposez à une invasion à cause du voisinage des troupes Imperiales dans le païs des Grisons. Il importoit peu au Roi d'Espagne de garder les siennes dans le Duché de Milan, puis que l'Empereur demeuroit maître d'y faire passer une armée nombreuse en peu de jours.

Urbain effraié de l'inondation d'Allemans & de François dont l'Italie étoit menacée, ordonnoit à ses Nonces d'exhorter l'Empereur & les Rois de France & d'Espagne à convenir de quelques voies d'acommodement, & de proposer divers expediens à Vienne, à Paris, & à Madrid. Le Pape offre sa mediation, & tache d'attirer la négociation à Rome. Mais la lenteur ordinaire de cette Cour, n'acommode pas la France, qui demande une prompte conclusion de l'affaire. Je trouve que Richelieu envoia de Montpellier un mémoire à Bagni Nonce du Pape, où le Cardinal assure, que si Urbain veut promettre que le Duc de Mantouë obtiendra l'investiture après l'avoir demandée dans les formes, & que le Roi d'Espagne ratifiera plus précisément le traité de Suze, Louïs à la consideration du Pape, rappellera ses troupes du Monferrat, avant que Ferdinand retire les siennes du païs des Grisons, & que les Imperiaux n'abandonneront les passages occupez qu'après que les François auront evacué le Monferrat. Pour ce qui est de la restitution de Suze au Duc de Savoie, Richelieu déclare que Louïs donnera sa parole de rendre la place dez que les troupes de l'Empereur quitteront le païs des Grisons & la Valteline. Par une delicatesse ordinaire des Rois

au

au regard des Princes inférieurs, Louïs demandoit que cet article ne fût point inſeré dans un traité public. Sa Majeſté Très-Chretienne pretendoit qu'on ſe repoſât ſur ſa parole Roiale, & que le Duc de Savoie lui parût uniquement redevable de la reſtitution de Suze. L'Empereur & le Roi d'Eſpagne rejettérent les propoſitions du Cardinal de Richelieu, comme la Cour de France refuſa celles du Prince d'Ekemberg faites à Sabran par le Capucin Valerien. L'affaire de Mantouë étoit la plus claire & la plus facile du monde, mais le point d'honneur l'embrouilla tellement du côté des grandes Puiſſances qui y entrérent, que l'acommodement en fut long & difficile. Cependant pour une pareille vetille des Provinces ſont deſolées, & il y a beaucoup de ſang répandu. 1629.

Durant ces diverſes négociations, le Mareſchal de Crequi eut ordre d'aller à Turin, & de preſſer Charles Emmanuël de ſe déclarer au plûtôt: l'irruption des Imperiaux dans le païs des Grigons, étant un ſigne manifeſte du projet formé de rompre le traité de Suze, que ſon Alteſſe avoit promis de faire exécuter, & de joindre en cas de refus ſes troupes à celles du Roi de France. Le diſſimulé Savoiard n'ignore pas les veritables deſſeins de ſa Majeſté Impériale. Il l'a même ſollicitée d'envoier ſes meilleures troupes en Italie, & donné de grandes eſpérances qu'il favoriſera de tout ſon pouvoir les entrepriſes de Ferdinand & du Roi d'Eſpagne. Cependant le Duc de Savoie fait l'étonné, temoigne n'avoir rien appris des raiſons pourquoi l'Empereur ſe ſaiſit des paſſages des Griſons, & demande du temps pour s'informer des intenLe Roi preſſe le Duc de Savoie de ſe déclarer.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.

1629.

Vie du

1629. même par Aubery. L. III. Chap. 12. Hiſtoire du Cardinal Mazarin par le même. L. I. Chap. 2. Mercure François. 1629.

tions de Ferdinand. On lui donne quelques jours de délai, & il répond enfin aux nouvelles inſtances du Maréchal, que le mouvement des Impériaux n'a point de rapport à ce qui s'eſt fait dans le traité de Suze; que le Roi d'Eſpagne ſouhaite à la verité que les François ſortent de l'Italie, & que Suze ſoit promptement reſtituée, & que ſi Louïs veut donner cette ſatisfaction à Philippe, ſon Alteſſe obtiendra de Ferdinand qu'il retire ſes troupes du païs des Griſons; *quoique ſa Majeſté Impériale*, ajoute le Savoiard, *ſoit extrémement offenſée de ce que le Roi Très-Chrétien apris connoiſſance d'un différend mû entre des feudataires de l'Empire.* Crequi aiant fait ſavoir cette réponſe à la Cour, on lui ordonna de dire à Charles Emmanuël qu'il n'étoit point queſtion de ce que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne deſiroient, mais de ſavoir ſi ſon Alteſſe vouloit tenir ſa parole donnée, de joindre ſes forces à celles du Roi pour maintenir l'exécution du traité de Suze. Cependant le Maréchal eut commiſſion de promettre de la part de Louïs à Charles Emmanuël, que ſa Majeſté rendroit Suze & rappelleroit ſes troupes d'Italie, dez que le Duc de Mantouë ſeroit inveſti dans les formes; le Roi n'aiant jamais eu d'autre intention que de prévenir l'invaſion des Etats du Duc de Mantouë, dont le feu Roi ſon pere s'eſt reſervé la protection dans le traité de Vervins.

L'Empereur, reprit le Savoiard, *ne pretend point dépouiller M. de Mantouë. Il ſe plaint ſeulement de l'offenſe que le Roi de France lui a faite, en prenant connoiſſance du differend de ſa Majeſté Impériale avec un vaſſal, à raiſon d'un fief*

fief qui releve d'elle. On prétend que cet attentat ne ſe peut reparer qu'en rendant l'Empereur dépoſitaire du Duché de Mantouë & du Monferrat, & qu'en permettant qu'il juge la conteſtation mue avec une entiére liberté. Cela n'a rien de commun avec le traité de Suze; les troupes Imperiales s'avancent vers l'Italie, pour y maintenir les droits de l'Empire. Je demeurerai neutre dans cette nouvelle conteſtation, & me contenterai d'exhorter l'Empereur & les Rois de France & d'Eſpagne à la paix. Tel étoit le nouveau tour que la Cour de Vienne donnoit à l'affaire de Mantouë. Le Savoiard s'en acommode afin de ſe diſpenſer des conditions qu'on l'a obligé de ſubir dans le traité de Suze. Crequi lui remontra qu'il n'étoit point raiſonnable de remettre les Etats du Duc de Mantouë entre les mains de l'Empereur, qui cherchoit un prétexte de les uſurper; que Ferdinand aiant deſſein de faire valoir les prétenſions mal fondées de l'Impératrice ſon épouſe ſur la ſucceſſion du feu Duc Vincent de Mantouë frere de cette Princeſſe, l'Empereur ne pouvoit être Juge & partie; enfin, que Charles Duc de Mantouë heritier legitime de la Maiſon de Gonſague tant de ſon chef que de celui de la Princeſſe Marie ſa belle-fille, aiant obtenu la poſſeſſion par ordre du feu Duc Vincent, & du conſentement de tous les ordres des deux Principautez, l'Empereur n'avoit pas droit de la lui ôter ſous prétexte d'un ſequeſtre, ou d'un dépôt. Le Marechal de Crequi revient encore à ſa premiere inſtance, que ſon Alteſſe ait à déclarer nettement, ſi elle joindra ſes troupes à celles de France, en cas que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne pretendent 1629.

1629. rompre le traité de Suze: mais c'eſt toujours inutilement. Charles Emmanuël évita de s'expliquer ſur cet article. La Cour de France ne doute plus alors des mauvaiſes intentions du Savoiard; & le Cardinal de Richelieu différe à le preſſer plus vivement juſques à ce que le Roi ait une bonne armée en Savoie & à l'entrée du Piémont. Ce n'eſt pas que Charles Emmanuël ſoit déterminé à ſe déclarer plûtôt pour l'Eſpagne que pour la France. Mais il projette d'engager les deux Couronnes à une rupture ouverte, & de ſe vendre enſuite à celle qui lui offrira de meilleures conditions, & dont les forces paroitront ſupérieures.

Intrigues des Miniſtres de France & d'Eſpagne chez les Suiſſes.

Bachelier qui avoit porté au Maréchal de Crequi l'ordre de tirer une déclaration du Savoiard, paſſa enſuite à Mantouë & à Veniſe. Il devoit avertir le Duc de pourvoir aux choſes néceſſaires à la défenſe de ſes places, & exhorter le Sénat à lui donner promptement du ſecours, comme le plus proche voiſin de celui des confederez qui ſe trouveroit attaqué, y étoit obligé par le traité de ligue conclu l'année precedente, & à prendre des meſures pour empêcher, s'il étoit poſſible, que les Impériaux n'entraſſent en Italie. Louis propoſoit au Sénat de faire avancer les troupes Venitiennes dans la Valteline & dans le Comté de Chiavenne afin de diſputer le paſſage aux Allemans. Sa Majeſté promettoit d'agir cependant auprès des Cantons Suiſſes, de leur diſtribuer une ſomme conſidérable d'argent, & de les porter à s'unir tous enſemble, & à chaſſer les Imperiaux du païs des Griſons. Le Sénat remontra qu'il ſeroit inutile d'entrer dans la Valteline, parce que les Allemans

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1629. *Mercure François.* 1629.

mans maîtres des paſſages des Griſons, pouvoient penetrer dans le Milanois par d'autres endroits ; & que le moien le plus ſûr d'arrêter le torrent qui menaçoit l'Italie d'une inondation prochaine, c'étoit d'occuper les Impériaux dans le païs même des Griſons, en attaquant les poſtes ſaiſis. Dans un conſeil tenu à Paris en preſence de Soranzo Ambaſſadeur de Veniſe, il fut reſolu de lever quatre mille Suiſſes, & de les joindre à un corps de quatre autres mille hommes de pied & de cinq cens chevaux, afin de reprendre Coire, Mayenfeldt & les autres endroits occupez par les troupes de l'Empereur. Le deſſein étoit bon, s'il eût été promptement exécuté. En empêchant les Allemans de paſſer outre, on déconcertoit les Eſpagnols incapables de rien entreprendre ſans le ſecours des autres. Mais le Conſeil de France laiſſa perdre l'occaſion par ſa lenteur. Le Maréchal de Baſſompierre Officier agreable aux Suiſſes, fut d'abord deſtiné à commander le corps d'armée qu'on prétendoit oppoſer aux Imperiaux. Mais Baſſompierre qui ſe défioit du Cardinal de Richelieu ſon ennemi ſecret, refuſa cet emploi. Le Maréchal ne vouloit ſervir que ſous le Roi, de peur que ſes ennemis profitans de ſon abſence, ne le perdiſſent dans l'eſprit de ſa Majeſté. Au refus de Baſſompierre, on nomme le Maréchal d'Etrées: Et les Suiſſes mécontens de ſa conduite dans l'affaire de la Valteline, prient Louïs de donner le commandement à un autre. Cependant la ſaiſon s'avance, & les Allemans paſſent en Italie. 1629.

Nani Hiſtoria Veneta. L. VII. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 681. 706.

Les treize Cantons ne purent pas même prendre une reſolution certaine & unanime, à cauſe

1629. cauſe des intrigues des Miniſtres d'Eſpagne parmi les Catholiques. L'entrée des Imperiaux dans le païs des Griſons cauſa d'abord une allarme generale dans tous les Cantons. La Diete convoquée à Bade auroit pris une reſolution vigoureuſe, ſi le Gouverneur de Milan n'eût pas dépéché promptement le Comte Caſati aux Cantons Catholiques aſſemblez à Lucerne, afin de les gagner, & de diſſiper l'ombrage & la jalouſie qu'une ſi ſoudaine irruption donnoit. *Magnifiques Seigneurs*, leur dit Caſati, *Don Gonzalez de Cordoue Capitaine General & Gouverneur du Duché de Milan, aiant appris que l'entrée des troupes de l'Empereur dans le païs des Griſons, vous eſt ſuſpecte, & que le bruit qui court de la marche d'un plus grand nombre de gens vers la Suabe vous allarme, ſon Excellence m'a chargé de vous aſſurer que ces mouvemens ne doivent vous donner aucune inquiétude. L'Empereur veut ſeulement ſe ſervir du paſſage des Griſons, en cas que le Duc de Nevers s'opiniâtre à refuſer de rendre à ſa Majeſté Impériale les ſoumiſſions dues au Seigneur ſouverain des fiefs de Mantouë & du Monferrat, ou que le Roi de France ſoutienne encore la deſobeïſſance de M. de Nevers, & ſe faſſe au préjudice des droits de ſa Majeſté Imperiale arbitre d'un différend mû ſur des Principautez qui relévent de l'Empire. Si le Roi Très-Chretien veut ſe deſiſter de ſon entrepriſe & rappeller ſes troupes d'Italie, la paix ſera bien-tôt rétablie, & l'Empereur retirera les ſiennes du païs des Griſons. Don Gonzalez de Cordoue m'enjoint encore de vous dire qu'il eſt averti, que les Miniſtres du Roi de France & de quelques autres Princes travaillent à vous perſua-*

der

der de joindre vos armes à celles de leurs maîtres contre l'Empereur. Son Excellence a ſi bonne opinion de vôtre ſageſſe, qu'elle ne peut croire que vous penſiez à entrer dans une affaire ſi dangereuſe. Les François, & d'autres gens tacheront de vous y engager par des preſens & par des promeſſes ſpécieuſes. Mais ce qui eſt arrivé dans la derniére affaire de la Valteline, doit vous avoir appris quel fonds vous pouvez faire ſur les paroles de la France. 1629.

Louïs informé des intrigues du Gouverneur de Milan afin de gagner les Suiſſes Catholiques, & de les ſeparer de l'interêt commun de la nation Helvetique, envoie Leon Brulart Conſeiller d'Etat, en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire à la Diéte generale des treize Cantons convoquée à Soleurre dans le mois d'Août. Il avoit ordre de leur propoſer de reſiſter ouvertement à la nouvelle entrepriſe de la Maiſon d'Autriche ſur les Griſons. *Magnifiques Seigneurs*, dit l'Ambaſſadeur à l'Aſſemblée, *je viens vous aſſurer de la part du Roi Très-Chrétien vôtre bon ami & ancien allié, qu'il apprend avec un extréme déplaiſir, que les Miniſtres d'Eſpagne appellent les troupes de l'Empereur en Italie, dans le deſſein de rompre la paix que ſa Majeſté y a établie par la délivrance de Cazal, par la reſtitution des autres places envahies dans le Monferrat, & par l'accommodement conclu entre les Ducs de Savoie & de Mantouë. Je ne vous puis exprimer quelle a été la ſurpriſe de ſa Majeſté, quand on lui a rapporté que contre le droit des gens, contre la foi publique, contre le ſerment de pluſieurs traitez, les paſſages des Griſons ſes anciens amis & alliez, ont été non ſeulement*

1629. *ment envahis, fortifiez de bastions, & remplis de soldats & de toutes sortes de munitions de guerre; mais encore que par une demande préjudiciable à vôtre souveraineté, on vous a pressez d'ouvrir vos passages, & d'aider le Roi d'Espagne à étendre sa puissance déja trop formidable à la Chretienté, en lui donnant le moien de joindre les forces de l'Allemagne à celles de l'Italie. Ce projet tend à vous envelopper de tous côtez, à diminuer le credit & la consideration de vôtre Republique dans le monde, qui se trouveroit privée des avantages qu'elle tire de ses passages & de ceux des Grisons, & à s'ouvrir une porte dans vôtre païs, quand la Maison d'Autriche voudra y penetrer plus avant, & reveiller les vieilles prétensions d'une souveraineté dont elle se croit injustement privée.*

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Empereur & le Roi d'Espagne ont formé le dessein de vous ruiner insensiblement. Souffrez, Magnifiques Seigneurs, que je vous represente les artifices emploiez par les Espagnols, afin de mettre la division entre vous & les Grisons, & afoiblir premiérement ceux-ci, en les retirant de l'union du corps Helvetique. On inséra finement cette clause dans le traité de Madrid sur l'affaire de la Valteline, que les treize Cantons promettroient la garantie du traité. Au lieu de vous laisser tous agir selon les véritables interêts de vôtre République, les Espagnols détournérent Mrs. des Cantons Catholiques de consentir à la garantie. Quel étoit leur dessein? De faire croire aux Grisons que vous les abandonniez en empéchant l'exécution du traitté de Madrid, de les détacher de vôtre confederation, de l'affoiblir par la perte d'un de ses membres, & de s'assurer la possession de ce qu'ils avoient

voient usurpé dans la Valteline. Les Espagnols ne furent pas moins subtils à inspirer aux Grisons de la défiance des bonnes intentions du Roi mon maître, & à leur insinuer que dans le traité de Monçon, sa Majesté ne se mit pas en peine de leur conserver la souveraineté de la Valteline. Après avoir exécuté ce premier projet, ne doutez pas, Magnifiques Seigneurs, que la Maison d'Autriche ne forme tous les jours quelque nouvelle entreprise sur vôtre liberté, & qu'elle ne s'efforce de profiter de la division de vos Cantons, aussi-bien que de la mesintelligence mise entre vous & les Grisons. L'usurpation du passage du Steich & du pont du Rhin est d'une dangéreuse conséquence pour vôtre Republique. L'entreprise ne la regarde pas moins que ses voisins & ses alliez. Il y a seulement cette différence entre vous & les autres, que vous serez les derniers assujettis. Les lettres écrites de même datte & en mêmes termes aux uns & aux autres, prouvent manifestement le dessein de se saisir de vos passages, aussi-bien que de ceux des Grisons. Si on a commencé par eux, c'est que l'entreprise a paru plus facile & plus sure. On seroit entré de même chez vous, si on ne vous avoit pas trouvez en état de résister. 1629.

Supposons, si vous le voulez, qu'on ne pense point à se saisir de vos passages. N'avez-vous pas un interêt considérable à vous opposer à l'invasion d'un païs voisin? Laisserez-vous fortifier paisiblement des places sur vos frontieres? Ne demanderez-vous point qu'elles soient remises dans leur premier état & renduës à vos alliez? Si vous souffrez cette injure faite à un membre de vôtre confedération, sans en témoigner le ressentiment qu'on attend de vôtre sagesse & de vôtre courage,

1629. *ge, ne devez-vous pas craindre que l'audace de vos ennemis n'augmente, & qu'à la faveur des passages occupez dans vôtre voisinage, on n'attaque un jour le corps entier de vôtre République? Les Grisons, je l'avouë, n'implorent pas vôtre secours. Ils paroissent insensibles au joug qu'on leur impose. Regardons les comme un malade tellement abattu, qu'il n'a pas la force de recourir au Medecin. Si quelqu'un entreprend de le guerir, il lui rendra mille actions de graces; il publiera par tout la grandeur du bienfait inespéré. Ne doutons point qu'il n'y ait encore du courage & de la vertu chez vos voisins opprimez. Plusieurs se releveront, dez que vous leur tendrez la main; ils viendront à vous, si vous temoignez avoir envie de les reünir à vôtre confederation. Pour vous, Magnifiques Seigneurs, qui sentez qu'un ennemi dangereux sappe les fondemens de vôtre liberté, il est de vôtre sagesse de rechercher les moiens d'arrêter son entrepriſe, & de réparer promptement la breche faite, avant que l'édifice soit prêt à s'écrouler. Le plus utile & le plus efficace de tous, c'est de vous reünir, Catholiques & Protestans, & de travailler de concert à l'affermissement de vôtre Republique. Sa puissance & sa force consiſte dans l'étroite union des divers membres qui la composent. Par ce moien vous ferez rechercher vôtre alliance, & vous serez toûjours redoutables à vos ennemis. Le Roi mon maître fut extremement consolé, quand il apprit la brave resolution que vous aviez unanimement priſe dans vôtre derniére assemblée generale, de defendre vos Etats, de disputer vos passages, & de protéger vos alliez. Sa Majesté vous exhorte à poursuivre ce dessein digne de vôtre pru-*

prudence & de vôtre courage. Soiez perſuadez que ſes armes victorieuſes viendront à vôtre ſecours, dez qu'il faudra combattre pour vôtre liberté. 1629.

Leon Brulart avoit ſi bien ménagé les eſprits, que tous les Cantons reſolurent de demeurer étroitement unis, & d'écrire à l'Empereur, que s'il ne retiroit ſes troupes du païs des Griſons, le corps Helvetique ſe joindroit au Roi Très-Chretien pour venger l'atteinte donnée à leur liberté, & pour les tirer d'oppreſſion. La Diéte propoſa encore de renforcer les garniſons, & d'avoir un corps de ſix mille hommes, pour être emploié ſelon qu'il ſeroit jugé convenable à la ſeureté de la République. Le Gouverneur de Milan allarmé de la delibération de la Diéte de Soleurre, renvoie inceſſamment Caſati à l'aſſemblée particuliére des Cantons Catholiques à Woggio. L'Agent d'Eſpagne fit un diſcours, ou plûtôt une déclamation de College, afin d'effraier les gens. *On vous a tendu un piége*, crioit-il: *on prétend engager tout le corps Helvétique à ſe déclarer contre ſa Majeſté Impériale en faveur des Proteſtans.* Soit que les Suiſſes Catholiques ſe laiſſaſſent étourdir par les exclamations de Caſati; ſoit que le parti Eſpagnol prévalût chez des gens qui menagent fort la Cour de Madrid, à cauſe du voiſinage & du commerce du Duché de Milan, l'aſſemblée de Woggio refuſa d'accepter le decret de la Diéte de Soleurre. L'Ambaſſadeur de France s'efforça de détromper les Cantons Catholiques dans une autre Diete genérale qui ſe tint à Bade. Mais ils ne firent aucune attention à la ſolidité de ſes raiſons. *Vous reconnoitrez ſans peine, Magnifiques Sei-*

1629. *Seigneurs, l'illuſion que les Eſpagnols vous veulent faire,* diſoit Leon Brulart de fort bon ſens, *ſi vous comparez la propoſition qui vous a été faite dans la Diéte generale de Soleurre, avec le mémoire preſenté à l'aſſemblée de Woggio. L'un inſinuë aux Catholiques de ſe deſunir des Proteſtans leurs alliez, ſous un faux prétexte de Religion, de laquelle il ne s'agit point dans l'affaire preſente : l'autre vous exhorte tous charitablement à l'union & à la paix. L'un vous détourne de penſer à la ſeureté de vôtre République afin qu'on puiſſe vous ſurprendre plus facilement : l'autre vous avertit d'être ſur vos gardes, & de pourvoir ſerieuſement à la conſervation de vôtre liberté. L'un veut que vous demeuriez ſans défenſe & expoſez aux entrepriſes d'un ennemi ſubtil & vigilant, armé de toutes parts, & qui opprime ſous vos yeux vos voiſins & vos alliez : l'autre vous conſeille de vous préparer à une juſte & néceſſaire reſiſtance. L'un vous menace imperieuſement de l'indignation de l'Empereur, en cas que vous preniez les armes, comme ſi vous étiez ſes ſujets : l'autre vous convie à lever des troupes, à vous tenir prêts à tout evénement, & à temoigner que vous étes des Souverains libres & indépendans. Et vous doutez encore, Magnifiques Seigneurs, lequel des deux partis vous embraſſerez?* L'Ambaſſadeur de France épuiſoit en vain ſon éloquence. La reſolution de la Diéte de Soleurre eſt changée. On ſe contente de lever quelques troupes pour défendre l'entrée du païs, en cas que les Impériaux entreprenent de forcer des paſſages, qui leur ſont deſormais inutiles.

Cependant l'armée de Ferdinand groſſit tous les

les jours; & le Comte Collalte qui la commande, paſſe en Italie avec trente mille hommes de pied & cinq mille chevaux. Ambroiſe Spinola Marquis *de los Balbazez* étoit arrivé à Genes dez le mois de Juillet. Le Roi d'Eſpagne l'avoit fait Gouverneur de Milan à la place de Don Gonzalez de Cordouë, dont la Cour de Madrid étoit fort mécontente. On crut dans le monde que ſa Majeſté Catholique envoioit ſon meilleur Genéral en Italie, afin d'y rétablir la réputation des armes Eſpagnoles entiérement perduë par la malhabileté de ceux qui les commandérent dans le Milanois depuis le fameux Comte de Fuentes. Cependant les plus clairvoians jugérent que le favori de Philippe bienaiſe d'éloigner de Madrid un homme, dont l'experience & la capacité lui cauſoient de l'ombrage & de la jalouſie, procuroit cet emploi à Spinola, & que le Comte Duc avoit engagé le Roi ſon maître à preſſer tellement le Marquis de l'accepter, qu'il ne pût pas le refuſer. Quoi qu'il en ſoit, on s'apperçut que Spinola obéïſſoit par devoir & non par inclination. Blamoit-il l'entrepriſe d'une guerre qui attirôit les Allemans en Italie? Ne craignoit-il point auſſi que ſa derniére expedition ne répondît pas à ſa grande réputation, ſi les Eſpagnols malins & jaloux de la gloire qu'il avoit acquiſe dans les Païs-bas, venoient à ne lui fournir pas les choſes néceſſaires à ſoutenir la guerre avec avantage? Spinola differa ſon départ juſques à ce qu'on lui eût donné l'argent & les autres choſes qu'il demandoit. Sa Majeſté Catholique lui fit un preſent d'environ quarante mille écus, & la jouïſſance d'une riche Commanderie qu'il poſſedoit, fut aſſurée pour

1629. Le Roi d'Eſpagne envoie Spinola en Italie. *Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu.* 1629. *Hiſtoire du Cardinal Mazarin. L. I. Chap. 2. Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II. Mercure François.* 1629. *Nani Hiſtoria Veneta. L. VII.* 1629. *Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VI. pag. 719. 721.*

1629. pour vingt-ſix ans après ſa mort à Philippe Spinola ſon fils aîné. Avant que de s'embarquer, le Marquis écrivit une lettre au Roi par laquelle il demandoit la permiſſion de revenir paſſer le reſte de ſes jours dans une ſolitude en Eſpagne, où renonçant abſolument aux choſes de ce monde périſſable, il ne s'occuperoit plus que des biens celeſtes & éternels, après avoir terminé l'affaire de Mantouë par la négociation, ou par les armes. Philippe répondit que bien loin de vouloir acorder une pareille demande, il attendroit avec impatience le retour d'un ſi habile homme, afin de profiter de ſes conſeils & de ſes inſtructions. Ce furent les derniéres douceurs que Spinola reçut d'un Roi qu'il avoit utilement ſervi. On le rendit ſuſpect à ſa Majeſté Catholique, & ce grand homme mourut peu de temps après extrémement chagrin contre les Eſpagnols qu'il accuſoit de lui avoir fait perdre ſa réputation.

Spinola vint débarquer à Génes ſa patrie. Il la trouva fort aigrie contre les Eſpagnols & dans la diſpoſition de ſe tirer au plûtôt de leur dépendance. Mais il ſut ménager les Genois & diſſiper les ombrages qu'on leur avoit donnez. Cependant il mande une grande quantité de blés de Sicile & de Naples, & après avoir fait les proviſions néceſſaires à l'entretien des armées, il ſe rend à Milan. Le nouveau Gouverneur publioit que ſa Majeſté Catholique ſouhaitoit la paix, & témoignoit dans toutes les occaſions que ſa plus grande paſſion, c'étoit de la conclure. Pancirole Nonce du Pape qui négocioit à Turin & ailleurs pour diſpoſer les eſprits à un acommodement, en attendant que le Cardinal An-

Digitized by Google

Antoine Barberin vint de la part d'Urbain ſon oncle en qualité de Légat & de Médiateur; Pancirole, dis-je, envoia Jules Mazarin faire des propoſitions à Spinola. Ce Gentilhomme Romain qui portoit alors l'epée, fut toûjours adroit & inſinuant au dernier point. Il remontre au Gouverneur de Milan, qu'il ne doit pas perdre une ſi belle occaſion de rendre un ſervice conſiderable à la Chretienté & particuliérement à l'Italie menacée d'une guerre ruineuſe & ſanglante; qu'en empéchant les deux Couronnes d'en venir à une rupture ouverte à l'occaſion de l'affaire de Mantouë, il fera une action vraiment digne d'un Heros Chrétien; qu'il delivre ſa patrie de l'épouvante & de la deſolation que les Allemans & les François y vont portér également; qu'au lieu de commander dans ſon Gouvernement, il ſera lui même dans la neceſſité d'obéïr à Collalte Genéral de l'Empereur; que les Eſpagnols travailleront à l'augmentation de la puiſſance de Ferdinand bien loin d'établir celle du Roi Catholique, & qu'il ne faut pas eſperer que les Princes d'Italie, ni le Duc de Savoie même, favoriſent jamais l'agrandiſſement de la Monarchie d'Eſpagne contre leurs interêts particuliers, ni qu'ils ſouffrent que l'Empereur faſſe valoir avec tant de hauteur ſes droits de Souverain ſur les fiefs qui relévent de l'Empire. *Si le Duc de Nevers*, repartit Spinola, *veut accepter certaines conditions préliminaires qui ſauveront l'honneur du Roi mon maître & de l'Empereur, je ne deſeſpere pas d'une prompte concluſion de la paix. Allez à Mantouë & propoſez à M. de Nevers de la part du Pape de recevoir deux mille Imperiaux dans le Man-* 1629.

1629. *touan, & deux mille Eſpagnols dans le Monferrat, ſans les placer dans les villes principales qui demeureront dans une entiere ſeureté. Après cette déference renduë à l'autorité de l'Empereur, on entamera la negociation de la paix, & l'affaire ſera bien-tôt terminée au contentement de toutes les parties.* Mazarin va faire la propoſition. Charles la rejette avec beaucoup de hauteur, ſoit qu'il craigne quelque ſurpriſe, ſoit qu'il n'oſe faire aucune demarche ſans le conſentement du Roi de France qui le protége. L'expedient n'étoit pas même praticable. Comment pouvoit-on introduire des Eſpagnols dans le Monferrat, ſans en faire ſortir les François, choſe dont Louïs ne vouloit pas entendre parler. Spinola irrité en apparence d'un refus auquel il s'attendoit, ne penſe plus qu'à executer les ordres qu'on lui a donnez, d'inveſtir Cazal, pendant que les Imperiaux aſſiegeront la ville de Mantouë.

Les Imperiaux aſſiégent Mantouë.

Ils étoient déja dans le Milanois, où ils étendoient leurs quartiers le long des riviéres d'Adda & d'Oglio, ſur les confins de la Republique de Veniſe. Quelques uns blamérent le Senat de l'expoſer au danger d'attirer contr'elle les forces de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, en ſe déclarant trop librement pour le Duc de Mantouë, que la France ne pouvoit ſecourir ſi-tôt. Mais ces habiles & prévoians Politiques laiſſérent dire le monde. Ils connoiſſoient trop combien il étoit important à leur propre ſeureté, de s'oppoſer vigoureuſement à l'agrandiſſement de la Maiſon d'Autriche dans le voiſinage de la République. Non contens de renforcer leurs troupes par les nouvelles levées que les Ducs de Rohan

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1629.

han & de Candale, & le Chevalier de la Valette frere naturel de celui-ci, amenérent de France, ils envoient quatre mille hommes à Mantouë, & fourniſſent au Duc de quoi en lever autant, & de quoi armer des galiottes & des barques ſur le lac dont cette ville eſt environnée. Un camp volant de l'armée Venitienne commandé par le Provediteur Juſtiniani & par le Colonel Milander, côtoioit les Allemans, & couvroit le païs de la Republique. Le reſte de ſes troupes qui montoit à dix-huit mille hommes demeuroit ſous la conduite du Genéral Erizzo dans un poſte avantageux, où il couvroit Verone & Peſchiera, & duquel on pouvoit facilement envoier du ſecours au Duc de Mantouë. Collalte né ſujet de la Republique eut d'autant plus de ſoin d'épargner ſes compatriotes, qu'il ſavoit bien que l'Empereur menageoit les Venitiens, & ne vouloit pas rompre avec eux. La Cour de Vienne eſperoit de les détacher de la ligue concluë avec la Couronne de France, quand le Sénat verroit de près la ſupériorité des forces de la Maiſon d'Autriche. Les Impériaux n'eurent pas les mêmes égards pour les ſujets du Roi d'Eſpagne qui les avoit appellez. Tous les endroits du Milanois par où les Allemans paſſérent, furent preſqu'entierement deſolez.

1629. *Mercure François.* 1629. *Nani Hiſtoria Veneta. L. VII.* 1629. *Vittorio Siri Memorie reconlite. Tom. VI. Pag.* 742. 746. 748. 749. 754. 755. *&c.*

Leurs Generaux doutérent d'abord s'ils entreroient dans le Duché de Mantouë avant l'hiver. Ils ne connoiſſoient pas aſſez le païs, & craignoient que les Venitiens & quelques Princes d'Italie ne leur coupaſſent les vivres. Mais d'un autre côté leurs ſoldats mal païez & mal entretenus, ne trouvant pas grand butin à faire, deſertoient en foule. Cela faiſoit apprehender que

1629. l'armée Imperiale trop affoiblie à la fin de l'hiver, ne ſe trouvât pas en état d'entreprendre quelque choſe de conſidérable. On conſulte Spinola. Il fut d'avis que Collalte aſſiegeât incontinent Mantouë, de peur que le Duc n'eût le temps de ſe fortifier davantage, & de retirer dans ſes places les proviſions qui ſe trouvoient encore à la campagne. Le Gouverneur de Milan offrit même aux Imperiaux une ſomme d'argent, s'ils prenoient ce parti. La propoſition eſt acceptée. Collalte publie à Milan une Edit par lequel il défend de la part de l'Empereur à tous les habitans du Duché de Mantouë & du Monferrat de reconnoitre Charles, & de lui obéïr comme à leur Seigneur. Le Prince de Bozzolo fut ſommé de remettre Oſtiano entre les mains des Officiers de ſa Majeſté Imperiale; & ſans attendre ſa réponſe on ſe ſaiſit de la place. Collalte voiant que les ſujets de Charles ne déferoient pas à l'Edit ſous prétexte qu'il n'emanoit pas directement de l'Empereur, en publie un autre en latin au nom de Ferdinand. On y déclaroit rebelles tous les Seigneurs des fiefs & arriere-fiefs de l'Empire, qui aſſiſteroient le Duc de Nevers. Sa Majeſté Imperiale proteſtoit qu'elle n'envoioit ſes troupes en Italie que pour y ſoutenir les droits de l'Empire, & pour s'oppoſer aux entrepriſes du Roi de France ſur la juriſdiction de l'Empereur.

L'invaſion de pluſieurs places importantes du Duché de Mantouë ſuivit de près l'Edit de Ferdinand. Viadana, Caneto & quelques autres villes ſont emportées ſans réſiſtance. Un des plus agreables païs de l'Italie eſt detruit en peu de jours. On n'épargne pas même les choſes ſain-

saintes. Tout est pillé & réduit en cendres. 1629.
Collalte malade à Cremone, ordonne à Galas & à Aldringhen ses Officiers subalternes de marcher droit à Mantouë, quoique les chemins fussent presqu'impraticables à cause des pluies extraordinaires, & d'investir la place. Charles s'y enferme avec ce qu'il a de meilleures troupes dans le dessein de se défendre jusques à l'extremité & d'attendre le secours que la France promettoit. Les troupes de Venise devoient agir alors & faire une diversion en attaquant le Milanois. Il n'étoit pas si facile de prendre Mantouë entourée de bonnes murailles, & située au milieu d'un lac. Le canon ne la bat que de loin, & le secours y entre sans peine par plus d'un endroit. Elle arrêta l'impetuosité des Allemans. Ils manquerent bien-tôt de vivres, & leurs soldats mouroient de maladies & de misere. Ces accidens auroient contraint les Officiers de l'Empereur à lever le siége & à s'en retourner peut-être en Allemagne, si le Pape ne leur eût pas permis de tirer des vivres de l'Etat Ecclésiastique. Le Senat de Venise se plaignit hautement de la condescendance d'Urbain. On lui reprocha que l'avidité de gagner un peu d'argent en fournissant du blé aux Allemans, le portoit à vendre la liberté de l'Italie. La vigilance & l'activité des Venitiens sauvérent cette année la ville de Mantouë. Ils la pourvurent de blé, ils y jetterent du renfort, des rafraichissemens, & des munitions; ils fournirent de l'argent au Duc; ils coupérent les vivres aux assiégeans; en un mot, ils n'omirent rien de tout ce qui pouvoit ruiner l'armée Imperiale dans un siége long & difficile. La conduite de Charles ne ré-

1629. pondoit point à ce qu'on attendoit de lui. Etonné des grandes affaires qu'il avoit sur les bras, il se deconcerte, manque de prevoiance, & se laisse surprendre par les propositions insidieuses que les Impériaux lui envoient faire; quoique d'ailleurs il ne manquât ni de courage, ni de fermeté.

Le dessein formé dans le Senat de Venise de ruiner l'armée Imperiale au siege de Mantouë, où le brave S. André Monbrun & quelques autres Officiers François entrérent avec un convoi que les Venitiens firent passer; ce dessein, dis-je, auroit été heureusement exécuté, si Charles trompé par Mazarin que les Imperiaux lui depêcherent, n'eût pas consenti à une espéce de suspension d'armes, qui leur donna le temps de lever le siége à leur aise le jour de Noël, & d'envoier leur armée fatiguée & fort affoiblie se rafraichir en divers endroits voisins & dépendans de l'Empire, où elle tenoit encore la ville de Mantouë comme bloquée. L'Empereur voiant que le succés de ses armes en Italie ne répondoit pas à ses espérances, fit faire par le Nonce Pancirole & même par le Cardinal Antoine Barberin Légat du Pape son oncle, diverses propositions, tantôt d'une suspension d'armes pendant laquelle on negocieroit un acommodement, & tantôt d'une reconciliation entiere avec sa Majesté Imperiale. Mais comme tout cela ne tendoit qu'à détacher Charles de la France, & à l'engager à recevoir garnison dans Mantouë & dans Cazal, le Duc ne voulut jamais accepter aucune condition que de concert avec Louis & le Sénat de Venise. On dit que l'Evêque de Mantouë qui étoit encore à Vienne, en-

envoia ſon Secretaire à Charles pour l'aſſurer, qu'en écrivant une lettre dans laquelle il demanderoit pardon à l'Empereur, il obtiendroit l'inveſtiture du Duché de Mantouë, & peu de temps après celle du Monferrat. Le Duc conſentit d'écrire une lettre honnête & reſpectueuſe à l'Empereur ; mais il refuſa de demander pardon. *Mon honneur & ma conſcience*, dit-il, *ne me permettent pas de reconnoitre que j'aie commis une faute en défendant mon bien, & en implorant le ſecours du Roi de France dont j'ai l'honneur d'être allié.* 1629.

Spinola entra dans le Monferrat en même temps que les Impériaux dans le Duché de Mantouë. Son armée étoit de ſix mille hommes de pied & de trois mille chevaux. Philippe fils aîné de Spinola étoit à la tête de la cavalerie Eſpagnole, & le Duc de Nocera de celle de Naples. Toiras qui commandoit les troupes Françoiſes dans le Monferrat, y avoit pris le chateau de *l'Altare* & Roque-Vignal fiefs du Marquis de Grana qui s'étoit déclaré pour l'Empereur contre le Duc de Mantouë. A la nouvelle de l'irruption des Imperiaux & du deſſein de Spinola ſur le Monferrat, le Roi envoia ordre à Toiras d'abandonner pluſieurs places, de ſe renfermer dans Cazal, & de garder ſeulement Roſignan, Pontdeſture, & quelques autres endroits néceſſaires à la conſervation & à la défenſe de Cazal. Spinola ne penſoit point encore à former le ſiége de cette place, mais ſeulement à la bloquer, & à l'incommoder. Son deſſein, c'étoit de ſe tenir prêt à s'oppoſer aux François, en cas qu'ils vinſſent au ſecours du Duc de Mantouë, & de laiſſer aux Imperiaux le temps de pren- Spinola entre dans le Monferrat. *Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II. Mercure François. 1629. Nani Hiſtoria Veneta. L. VII. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite.*

1629. prendre ſa capitale. Après cela, Spinola devoit
Tom. VI. aſſiéger Cazal, pendant que l'armée Alleman-
pag. 730. de diſputeroit l'entrée du Monferrat à celle de
731.732. France.
746. *&c.* Au commencement de ces mouvemens, le
809,810. Roi d'Eſpagne écrivit au Pape une lettre en forme d'Apologie & de Manifeſte. *Très-ſaint Pere*, diſoit Philippe, *ſi je conſentis l'année derniére que mes forces fuſſent emploiées dans le Monferrat, ce fut dans le deſſein d'empécher qu'on n'appellât les étrangers en Italie. Le ſiége de Cazal ne fut point preſſé, par ce que je voulois donner le temps aux parties intereſſées de s'acommoder, & diſſiper l'ombrage & la jalouſie qu'on prend mal à propos de mes armes en Italie. La neceſſité des affaires a quelquesfois obligé les Rois mes predeceſſeurs à ſe ſaiſir de pluſieurs places plus importantes que Cazal. Mais ils les ont genereuſement reſtituées à leurs maîtres après les avoir défenduës contre d'autres qui prétendoient s'en emparer. Le Duc de Nevers abuſant de ma modération a perſiſté dans ſa desobéiſſance aux ordres de l'Empereur mon oncle. A l'inſtigation de quelques Princes & du méme Duc de Nevers, le Roi de France s'eſt approché de l'Italie. Non content d'exécuter le deſſein qu'il publioit de vouloir ſeulement appaiſer le different mû ſur le Monferrat, le Roi Très-Chrétien y a laiſſé des troupes, auſſi bien qu'à Suze & a fait fortifier des places. Son entrepriſe a donné occaſion à l'Empereur mon oncle d'envoier une armée en Italie pour y ſoutenir les droits & la juriſdiction de l'Empire. La proximité du ſang, l'étroite alliance qui eſt entre nous, & les fiefs Imperiaux que je poſſéde en Italie, m'obligent de me joindre à l'Em-*

pe-

pereur, & d'appuier la juſtice de ſes prétenſions. 1629.
C'eſt le ſeul interêt que je prens dans l'affaire préſente, comme mes Ambaſſadeurs l'ont déclaré plus d'une fois à vôtre Sainteté.

La paix que les Rois mes predeceſſeurs ont eu le ſoin d'établir & de conſerver en Italie, ſe trouvant ainſi en danger d'être troublée, je croi, Très-ſaint Pere, devoir vous repreſenter que la reſiſtance aux ordres de l'Empereur & les entrepriſes faites ſur ſa juriſdiction & ſur ſon autorité, expoſent l'Italie à une deſolation prochaine par les armées étrangéres, & que ſi on n'y remedie promptement, elle ſouffrira infailliblement les maux que nous voulons détourner. Le moien le plus ſûr de l'en garantir, c'eſt que vôtre Sainteté exhorte puiſſamment le Duc de Nevers à ſe ſoumettre à la juriſdiction de l'Empereur, que vous preſſiez le Roi de France de rappeller ſes troupes, que vous perſuadiez à quelques autres Princes qui appuient le Duc de Nevers, de ne ſe mêler plus de cette affaire. En permettant qu'elle ſe décide par les regles du droit & de la juſtice, toutes les parties intereſſées ſauveront leur honneur & leur reputation. Chacun pourra prier l'Empereur de ne ſuivre pas les mouvemens de ſa juſte indignation contre le Duc de Nevers. En mon particulier j'emploierai mes bons offices, afin que ſa Majeſté Imperiale lui rende prompte juſtice. Je la prierai même de faire éclater en cette occaſion ſa clemence & ſa generoſité. Ma plus forte paſſion, c'eſt de prévenir l'effuſion du ſang Chrétien, & de faire en ſorte qu'on ne prêne les armes que pour la défenſe de la Religion. Tels ſont mes veritables ſentimens. Je vous les déclare, Très-ſaint Pere, & vous prie d'uſer de

1629. *l'autorité que vous donne le poſte éminent où Dieu vous a mis, afin de detourner les maux dont la Chretienté eſt menacée. Que ſi Dieu juſtement irrité contre nous, permet qu'elle ſoit affligée d'une guerre ſanglante, j'aurai du moins la conſolation d'avoir taché de la prévenir, & de m'être mis dans la diſpoſition d'embraſſer tout ce qui pouvoit établir une paix ſolide.*

Quelle diſſimulation! quelle hypocriſie! Les Princes croient-ils en impoſer de la ſorte au monde? En liſant cette lettre, on croiroit que Philippe n'avoit que des intentions droites, & qu'il ne penſoit nullement à uſurper le bien d'autrui. Cependant en partageant contre toutes les regles de la juſtice le Monferrat avec le Duc de Savoie, il alluma lui même la guerre qu'il feint aujourd'hui de vouloir prevenir. Confus de ce que ſon entrepriſe blamée de tout le monde a honteuſement échoué, le Roi d'Eſpagne ne penſe, dit-il, qu'à ſoutenir les droits & la juriſdiction de l'Empereur, afin que Ferdinand devenant maître de la déciſion du differend, trouve un pretexte de dépouiller l'heritier legitime des Etats de Mantouë, & d'en diſpoſer de la maniére la plus avantageuſe à la Maiſon d'Autriche. Urbain répondit civilement à la lettre du Roi d'Eſpagne, que ſa Majeſté Catholique ne pouvoit pas ignorer les inſtances qu'il faiſoit à toutes les parties intereſſées de terminer l'affaire par la voie de la negociation. Le Pape promit de continuer ſes bons offices. Mais il ne s'engagea pas à preſſer le Duc de Mantouë de ſe mettre à la diſcrétion de l'Empereur, ni le Roi de France d'abandonner ſon allié. La Cour de Rome étoit trop bien informée du pro-

projet de s'emparer du moins de la meilleure partie des Etats de la Maiſon de Mantouë. 1629.

Je trouve que le Cardinal Antoine Barberin fit en ce temps-ci propoſer de la part du Pape à Charles, de demander pardon à l'Empereur, qui lui feroit volontiers juſtice après cette ſoumiſſion. Ferme dans ſa reſolution de n'accepter rien que de concert avec le Roi de France & le Senat de Veniſe, le Duc répondit à peu près de la même maniere, qu'il avoit déja fait à une pareille propoſition de l'Evêque de Mantouë. *En me conſeillant de demander pardon*, dit-il, *le Pape devroit me marquer la faute que j'ai commiſe depuis mon avenement à la ſucceſſion des Etats de mes ancêtres. Bien loin d'avoir attiré l'indignation de l'Empereur, je mérite qu'il ſe ſouvienne des ſervices ſignalez que j'ai rendus à ſa Maiſon. Avouër que je ſuis coupable, c'eſt reconnoître que ſa Majeſté Impériale a droit de me priver de mes Etats, & que je ne puis plus les tenir que de ſa clemence & de ſa libéralité. J'ai toûjours imploré la juſtice de l'Empereur. Mais ſes Miniſtres l'ont rendu ſourd à mes juſtes demandes. J'offre de ſubir tout ce que les loix & les conſtitutions de l'Empire ordonnent. Au lieu de s'y conformer, on me propoſe un ſequeſtre afin de m'ôter la poſſeſſion de ce qui m'apartient légitimement.*

Le Roi de France ſe prepare à ſecourir puiſſamment le Duc de Mantouë.

Le Sénat de Veniſe faiſoit repreſenter vivement à la Cour de France le mauvais état des affaires du Duc de Mantouë, & le danger auquel la République même ſe trouvoit expoſée. Richelieu donnoit les meilleures eſpérances du monde. Il juroit que le Roi ſon maître emploieroit toutes ſes forces à maintenir la liberté

1629. de l'Italie, & que ſa Majeſté ſauroit bien empêcher que la République ne ſouffrît le moindre dommage. Navas Secretaire du Marquis de Mirabel Ambaſſadeur d'Eſpagne, que ſon maître envoioit à Madrid, alla prendre congé du Cardinal. On charge l'Eſpagnol de déclarer aux Miniſtres de ſa Majeſté Catholique & particuliérement au Comte Duc d'Olivarez que Louïs veut bien vivre en bonne intelligence avec Philippe, & terminer à l'amiable les affaires d'Italie. Mais que ſi ſa Majeſté Catholique n'a pas égard aux offres que Louïs lui fait de ſon amitié, elle peut compter que la France eſt en état d'entrer en guerre contre toute autre puiſſance, & que le Roi ne la fuira jamais. *En un mot, Monſieur*, ajoute Richelieu, *on donne la carte blance à l'Eſpagne. Le Roi vôtre maître peut choiſir de la paix ou de la guerre.* Le Cardinal parloit ſérieuſement. Il amaſſoit les fonds néceſſaires pour l'entretien de ſoixante mille hommes que Louïs prétendoit avoir en Italie, en Champagne, & dans quelques Provinces voiſines des Etats de la Maiſon d'Autriche. Le Maréchal de la Force ancien & habile Officier, eut ordre dez le mois d'Octobre de marcher avec dix-huit mille hommes, & de joindre le Maréchal de Crequi à Suze. Louïs ſe prépare à entrer lui même en Italie à la tête de quarante mille hommes. Richelieu devoit prendre les devants, afin d'obliger le Duc de Savoie à ſe déclarer enfin avant l'arivée du Roi.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Auberi. L. III. chap. XV. Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II. Nani Hiſtoria Veneta. L. VII. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 729. 788. 799.

Marie de Medicis veut être du voiage & ſuivre ſon fils. Outre que la Reine Mere avoit en tête de s'oppoſer hautement à Richelieu en cas qu'il voulût engager le Roi à rompre avec l'Eſpagne,

pagne, & de faire épargner les terres du Duc de Savoie que cette Princeſſe favoriſoit ſous main, elle s'étoit apperçuë que le Cardinal profitoit trop des expéditions de Louis, & qu'aiant ſeul l'oreille de ſon credule & ſoupçonneux maître, il l'entretenoit dans ſa défiance & dans ſes préjugez contre ſa mere & contre ſon frére. On reſolut que Richelieu partiroit pour le Piémont avant la fin de l'année. Les Maréchaux de Crequi & de Baſſompierre ſont nommez d'abord pour commander l'armée ſous lui. Mais Schomberg qui cherche toutes les occaſions de ſe rendre encore plus agreable au Cardinal & de ſervir ſous lui, fait adroitement inſinuer par les Miniſtres de la Republique de Veniſe & du Duc de Mantouë, que Baſſompierre étant plus propre qu'aucun autre à ménager les Suiſſes, il eſt à propos de le leur envoier, pour obtenir de puiſſantes levées, pour exciter les Cantons à la delivrance des Griſons leurs alliez en chaſſant les Impériaux des poſtes qu'ils ont occupez, & pour empécher qu'on n'accorde à l'Empereur un renfort de Suiſſes pour ſon armée d'Italie. Baſſompierre eut ainſi ordre de ſe preparer à une ſeconde ambaſſade en Suiſſe; après quoi il lui étoit permis de revenir prendre ſa place à l'armée. On crut que Richelieu retardoit exprès juſques à la fin de l'année le ſecours deſtiné au Duc de Mantouë. Le Cardinal ne vouloit pas que le Roi s'engageât dans une ſi grande entrepriſe, avant que d'avoir menagé le retour du Duc d'Orleans en France. Il étoit bien aiſe encore que l'armée Imperiale s'affoiblît au ſiege de Mantouë, & que les choſes ſe diſpoſaſſent tellement que les ennemis & les 1629.

1629. alliez du Roi déja las de la guerre, conſentiſſent facilement aux conditions de paix que Louïs jugeroit convenables au bien de ſes affaires.

Acommodement du Duc d'Orleans avec le Roi.

Dez que la Reine Mere vid, que bien loin de reüſſir dans ſon projet d'éloigner Richelieu, il falloit ſe racommoder du moins en apparence avec un Miniſtre, dont Louïs croioit ne ſe pouvoir paſſer dans le nouvel embaras que lui cauſoient les affaires d'Italie, elle ne penſa plus qu'à la reconciliation de ſes deux fils, & à faire obtenir quelque ſatisfaction au Duc d'Orleans. Marie de Medicis projettoit que Gaſton demeurât en France, & qu'il commandât à Paris & dans les Provinces voiſines durant l'abſence du Roi, puis qu'elle étoit obligée de le ſuivre, de peur que le Cardinal qui ſe trouveroit encore ſeul auprès de lui durant trois ou quatre mois, n'achevât de la perdre entiérement auſſi bien que Gaſton. Les Ducs de Loraine & de Savoie travailloient également à entretenir le mécontentement de celui-ci. Ils offroient l'un & l'autre leurs troupes & tout ce qui dependoit d'eux, en cas que le Duc d'Orleans voulût ſe déclarer contr'un Miniſtre qui cherchoit à l'humilier & à le reduire à la condition d'un ſimple particulier. On dit que Charles Emmanuël fit à ſon Alteſſe Roiale des reproches honnêtes & obligeans de ce qu'elle ne s'étoit pas retirée plûtôt à Turin qu'à Nanci. On aſſura Gaſton que s'il vouloit y aller, toutes choſes & les troupes du Savoiard ſeroient à la diſpoſition de ſon Alteſſe Roiale, & que le pere & les enfans lui étoient parfaitement dévouez. Marie de Medicis detourna le Duc d'Orleans d'écouter ces propoſitions. Mais il la pria qu'en le racommodant

Memoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans.
Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.
1629.
Mercure François.
1630.
Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 789. 792.

modant avec le Roi, on n'exigeât point de lui d'oublier les injures de Richelieu ſon plus dangereux ennemi, dont il le puniroit tôt ou tard. La Reine Mere bien aiſe de voir Gaſton dans des ſentimens ſi conformes aux ſiens, lui conſeille de les diſſimuler par complaiſance pour le Roi, & de ſe reconcilier avec ſa Majeſté qui lui acorde de nouveaux avantages. C'étoit le Duché de Valois avec une augmentation de cent mille livres de penſion par an; le gouvernement d'Orleans, de Blois, de Vendome, & de Chartres, dont le Comte de S. Pol ſe demettroit; le chateau d'Amboiſe que Toiras ceda de bonne grace; le commandement de l'armée de Champagne, & la commiſſion de Lieutenant general à Paris & dans les Provinces voiſines durant l'abſence du Roi, en cas que Marie de Medicis perſiſtât dans la reſolution de le ſuivre. 1629.

Le Maréchal de Marillac & Boutillier Secretaire d'Etat allérent à Nanci ménager l'acommodement des deux freres à ces conditions. Qu'il me ſoit permis de rapporter ici ce qu'un Hiſtorien du Cardinal de Richelieu raconte de la negociation de Marillac, qui rendit ce Miniſtre ſon ennemi irreconciliable. Il peut bien y avoir quelque choſe de véritable dans le récit. *M. le Cardinal*, dit l'Auteur, *ordonna au Maréchal de dire à ſon Alteſſe Roiale, que le Roi avoit toûjours pour elle la même affection, qu'il imputoit ſon éloignement aux mauvais conſeils de certaines gens, & que ſi ſa Majeſté ſe trouvoit dans la neceſſité d'attendre plus long-temps à Paris le retour de Monſieur en France, les armes de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne feroient des progrés conſiderables en Italie; malheur auquel*

ſon

1629. *ſon Alteſſe Roiale ſeroit fachée d'avoir donné occaſion. Ne pouvant pas s'imaginer qu'un homme qui lui étoit redevable du bâton de Marechal de France oubliât ſi tôt ce bienfait ſignalé, M. le Cardinal recommanda encore à Marillac d'appaiſer ſon Alteſſe Roiale, & de l'aſſurer que M. le Cardinal ſouhaitoit ardemment d'obtenir ſes bonnes graces qu'il eſtimoit plus que toute autre choſe, après celles du Roi. Au lieu de s'acquitter fidélement de cette commiſſion, le Maréchal affecte d'entretenir ſon Alteſſe Roiale du pouvoir de M. le Cardinal auprès du Roi, des places fortes qui ſont à ſa diſpoſition, de la depenſe de ſa maiſon, des nouveaux bienfaits dont le Roi le comble tous les jours. Le Marechal ſavoit bien que ce recit irriteroit le jeune Prince & lui rendroit M. le Cardinal plus odieux & plus ſuſpect. On n'omit pas à la verité, de couler que M. le Cardinal avoit recommandé d'aſſurer ſon Alteſſe Roiale, qu'il ſouhaitoit de la ſervir & de meriter ſa bienveillance. Mais Monſieur aiant demandé au Maréchal, s'il vouloit repondre de la ſincérité de celui au nom duquel il parloit, on n'héſita pas de repondre que non. Les diſcours de Marillac jettérent tant de défiance dans l'eſprit de ſon Alteſſe Roiale, qu'il ne fut pas poſſible de lui perſuader de venir auprès du Roi avant que M. le Cardinal eût paſſé les Monts.*

Le Cardinal de Richelieu eſt fait Generaliſſime de l'armée du Roi en Italie.

Il partit de Paris le 29. Decembre après avoir donné au Roi & aux deux Reines une fête magnifique. Il y eut comedie, ballet, muſique excellente, & tout ce qui peut contribuer au divertiſſement d'une Cour galante & polie. N'inſultoit-il point aux vains efforts de ſes ennemis ſecrets & declarez, en les régalant de ces ſpecta-

ſpectacles au temps de ſon triomphe? Baſſompierre dit que le Roi fit Richelieu ſon *Vicaire général en Italie avec une puiſſante armée.* Nous avons la copie des pouvoirs que ſa Majeſté lui donna. Ils ſont ſi amples que les Courtiſans dirent, qu'elle ne ſe reſervoit que celui *de guerir les écrouëlles.* A cela près le Miniſtre étoit auſſi puiſſant que ſon maître. Les lettres patentes le nomment ſeulement, *Lieutenant général.* Le mot paroit n'exprimer pas aſſez la grande autorité dont le Cardinal eſt revêtu. Ses adulateurs en cherchent un dans les païs étrangers. La langue Françoiſe eſt trop pauvre à leur avis. On appelle Richelieu *le Generaliſſime* des armées du Roi. Rien ne flata plus la ſote vanité d'un Prêtre, qui ſous cette nouvelle qualité faiſoit les fonctions de Connétable, ou plûtôt de *Maire du Palais*, comme le Duc d'Orleans le reprocha peu de temps après au Roi ſon frere. *Le Cardinal*, dit-il, *uſurpe les deux principales charges de vôtre Etat, dont celle des anciens Maires du Palais étoit compoſée. Il a fait ſupprimer la charge d'Amiral ſous prétexte d'épargner je ne ſai quelle dépenſe, & de la tirer des mains d'un homme déja trop puiſſant par ſes grans biens, par ſes alliances, & par un des plus grans gouvernemens qu'il poſſédoit. Mais la charge ſupprimée en apparence fut bien-tôt rétablie ſous le nom du Cardinal, avec un pouvoir beaucoup plus étendu, & avec un plus grand nombre d'Officiers qui dépendent de lui. Par un ſemblable artifice il fait encore les fonctions de Connétable ſous le titre de Generaliſſime de vos armées. Et parce qu'il ne les peut commander que dans vôtre abſence & la mienne, on nous en chaſſe l'un & l'autre.* Le Cardi-

1629.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1629. *Vie du même par Aubery. L. III. chap. 15. Journal de Baſſompierre. Tom. II. Mercure François.* 1629. *Lettre du Duc d'Orleans au Roi en* 1631. *Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VI. pag. 800. & 801.*

Digitized by Google

1629. *Cardinal garde ſeulement un peu plus de meſures avec vous.*

Le nouveau Généraliſſime ſort de Paris en grande pompe, acompagné du Duc de Montmorenci, du Cardinal de la Valette, & du Maréchal de Schomberg. *Un gros de cent cavaliers tous gens d'élite*, dit-on, le joignit à la porte du Louvre, & le conduiſit une demi-lieuë hors de la ville. Ses gardes & ſon équippage l'attendoient là. Huit compagnies du régiment des gardes du Roi, dont chacune étoit compoſée de trois cens hommes, eurent ordre de partir trois jours avant le Cardinal, & de ſe trouver l'une après l'autre ſur la route, dans les endroits où il devoit coucher ou ſejourner. Alphonſe ſon frere avoit été transferé de l'Archevêché d'Aix à celui de Lion. Le Pape à la nomination du Roi de France, le fit Cardinal dans les derniers jours de cette année. Bagni & Pamphilio Nonce en France & en Eſpagne obtinrent la même dignité à cette promotion. Le mérite de l'Archevêque de Lion étoit au deſſous du mediocre. Son frere ne l'eſtima jamais : il ne le ſouffroit même qu'avec peine auprès de lui. Mais Richelieu vouloit illuſtrer encore ſa famille, & avancer ſes plus proches parens autant qu'il lui ſeroit poſſible. L'élevation de ſon frere aîné ne lui cauſa guéres moins de joie que ſa qualité de *Généraliſſime*.

1630. Reflexions ſur l'Etat de l'Europe.

Puiſque j'entre dans une année fameuſe par un grand changement arivé à la Cour de France, & par les commencemens d'une révolution qui jetta l'épouvante dans toute l'Allemagne, & que les autres nations regardérent avec une extrême ſurpriſe, je croi devoir donner l'extrait d'un

d'un Ecrit publié en ce temps-ci, à l'occaſion de la harangue faſtueuſe que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne fit au Sénat de Veniſe, afin de perſuader aux ſages de cette auguſte compagnie, qui avoit pour lors à ſa tête Nicolas Contarini ſucceſſeur de Jean Cornaro mort à la fin de l'année precedente, de ſe ſeparer de l'alliance contractée avec la Couronne de France, & de ne s'oppoſer point à l'entrepriſe de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne. La piéces me paroit être de la facon du Duc de Rohan. Les interêts de l'Europe y ſont admirablement bien expliquez. Nous y verrons combien la face des affaires eſt changée depuis le Miniſtére du Cardinal de Richelieu. Ce que les Politiques éclairez diſoient de l'Eſpagne, il y a 70. ans, & de la neceſſité de s'oppoſer à l'agrandiſſement de la Maiſon d'Autriche, ceux de ce temps-ci l'inculquent avec ſoin dans toutes les Cours intereſſées à maintenir la liberté de l'Europe contre les ambitieux projets de Louïs XIV. 1630. Mercure François. 1629.

La Maiſon de France & celle d'Autriche, dit l'Auteur, *ſont les deux grandes puiſſances de la Chrétienté. Elles ſeules peuvent entreprendre & ſoutenir une longue guerre, par ce que leurs Etats fourniſſent abondamment des hommes & de l'argent. La premiére qui ſe trouve ſituée entre l'Allemagne, l'Italie, l'Eſpagne & l'Angleterre, peut attaquer ou ſecourir fortement ſes voiſins. La ſeconde dont les Etats ſont diviſez, n'eſt capable d'attaquer & de ſecourir que foiblement. L'une n'eſt ni ſi étenduë, ni compoſée de ſi puiſſantes nations que l'autre. Mais c'eſt un Roiaume hereditaire & d'une longue ſucceſſion, dont les ſujets ſont acoutumez à l'obeïſſance & aſujettis*

1630. *tis à des loix anciennes & bien établies: au lieu que dans les Etats de la Maiſon d'Autriche, il y a beaucoup de nouvelles uſurpations & des peuples las de leur ſervitude. La Maiſon de France a pour alliez fidéles tous ceux qui redoutent la puiſſance de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne. Et celle d'Autriche n'en peut compter d'autres que ceux qui n'oſent ſe déclarer contr'elle. Ils ne lui ſeront attachez, qu'autant que le Roi d'Eſpagne demeurera l'arbitre de la guerre & de la paix dans l'Europe. La premiére des deux Maiſons ne penſe qu'à ſe maintenir, la ſeconde cherche à s'agrandir. Celle-ci a toûjours les armes à la main pour uſurper quelque choſe; Et celle-là ne les prend que dans la néceſſité de ſe défendre ou de protéger ſes alliez. L'une s'applique à conſerver l'union entre ſes voïſins, afin de ſe ſoutenir elle même: l'autre ſéme par tout la diviſion pour en profiter. Celle-là juſtifie ſes démarches, avant que de rien entreprendre hors de ſes limites: celle-ci uſurpe tout ce qu'elle peut, & trouve enſuite un prétexte de s'approprier ce qu'elle tient. En un mot, la Maiſon de France eſt contente de conſerver ſes Etats, & celle d'Autriche aſpire à la Monarchie univerſelle.*

Des vuës ſi differentes produiſent une politique entiérement oppoſée. Durant la minorité du Roi qui regne maintenant en France, on a voulu conſerver la paix au dedans de l'Etat par la profuſion des finances, & au dehors en achetant l'amitié de la Maiſon d'Autriche aux dépens des alliez de la Couronne. La maxime du Conſeil de France en ce temps-là, c'étoit de maintenir la grandeur de la branche d'Autriche en Allemagne. Cela paroiſſoit un moien ſubtil de la di-

viſer

viſer de celle d'Eſpagne, d'arrêter le progrès des Turcs dans la Chretienté, d'abaiſſer les Princes Proteſtans, & d'affermir la Religion Catholique Romaine. Pour ce qui eſt du Roi d'Eſpagne, il a ſon projet formé depuis long-temps. On ne l'abandonne point; on met tout en œuvre pour l'exécuter. De là cet argent repandu afin de corrompre les Miniſtres des autres Princes, ces diviſions ſemées ou entretenuës par tout, ces uſurpations nouvelles à la premiére occaſion qui ſe preſente. Comme la France eſt le plus grand obſtacle que le Roi d'Eſpagne trouve en ſon chemin, ſes plus puiſſans efforts tendent à le renverſer. Les diviſions de la ligue fomentées par Philippe II. en ſont une preuve manifeſte. Acharné à la ruine de la France, il ne ſe mit pas en peine de perdre de belles Provinces dans les Païs-bas. Les deux Maiſons ſe réconciliérent enſuite. Mais celle d'Autriche a fait encore plus de mal à la France durant la paix. Pour obtenir l'amitié de la Maiſon d'Autriche, le Conſeil de France a permis qu'elle conſervât l'Empire comme un bien héréditaire. Et peu s'en eſt fallu qu'on n'ait ſouffert encore qu'elle s'emparât du Duché de Mantouë & du Monferrat. En dix ou douze années de paix, la Maiſon d'Autriche a fait de plus grans progrez que durant les guerres ſanglantes de Charles-Quint & de François I. On s'eſt enfin reveillé en France & ailleurs; on a ſecouru le Duc de Mantouë, on a donné du courage aux Princes d'Allemagne. Ces premiers coups d'eſſai font voir que le mal n'eſt pas incurable, pourvû qu'on ait autant de conſtance à maintenir ſa liberté que la Maiſon d'Autriche à pourſuivre ſon projet de la Monarchie univerſelle. 1630.

Commen-

1630. *Commencer bien, c'eſt quelque choſe: mais un ſimple effort ne ſuffit pas. Il vaudroit mieux ne former aucune oppoſition, que d'entreprendre & ſe deſiſter enſuite. La crainte de voir ſes projets déconcertez, rendra la Maiſon d'Autriche plus active. En abandonnant ceux que vous avez voulu défendre contr'elle, vous découragez tous les autres Princes. Les émiſſaires d'Eſpagne leur perſuaderont qu'on s'efforce inutilement de reſiſter à une puiſſance trop ſupérieure. Si la France eût ſoutenu ceux qui ont tenté d'enlever la Boheme à l'Empereur, cela étoit capable d'abaiſſer ſon orgueilleuſe Maiſon. En ne ſecourant pas les Princes de l'union Proteſtante d'Allemagne, on les a laiſſez à la diſcrétion de ceux qui cherchent à les ſubjuger. L'effort fait pour conſerver les Etats du Duc de Mantouë, ne rompt pas les deſſeins de la Maiſon d'Autriche ſur l'Italie: cela ne lui ôte point l'eſpérance de l'aſſujettir. Si on l'a déconcertée pour cette fois, elle prendra mieux ſes meſures à la premiére occaſion. Tant qu'elle aura l'avantage de pouvoir attaquer ceux qu'il lui plaît, & que ſon pis aller ſera de faire la paix, en attendant un temps plus favorable, il faut qu'elle exécute enfin ſes projets. Les Etats reünis contr'elle ne ſont pas toûjours dans la même diſpoſition de s'acorder. Il arive tant de changemens & de revolutions, qu'il eſt rare & difficile que tous conſpirent également dans le deſſein de travailler à leur mutuelle conſervation. Ne perdez donc pas une ſi heureuſe conjoncture, profitez des fautes paſſées, & ne vivez plus au jour la journée. Formez un deſſein entre vous, & pourſuivez en l'exécution avec conſtance. Vous voiez d'où vient le mal: portez le reméde juſques à ſa racine*

racine, afin de l'éteindre. Que le travail & la dépense ne vous rebutent point. Il vaut mieux faire un bon effort que de s'amuser à ces remédes palliatifs qui prolongent la maladie & ne la guérissent pas. 1630.

Pour reüssir dans cette noble entreprise, n'attaquez point l'ancien patrimoine de la Maison d'Autriche. Pensez seulement à la chasser de ce qu'elle a usurpé. Chacun sait à quel titre elle possede l'Empire & de grans Etats en Italie & en Allemagne. Ces deux puissantes nations doivent être mises en liberté. Les Princes Protestans d'Allemagne ont plûtôt manqué de conduite que de force. La persecution qu'ils souffrent, les irrite plus qu'elle ne les affoiblit. Ils ont encore des hommes, de l'argent, de bonnes villes. Dieu leur suscite un protecteur. Si le Roi de Suéde est aidé par la France, par l'Angleterre, & par les Provinces-Unies, on peut espérer de voir bientôt une grande revolution. Pour ce qui est de l'Italie, elle doit succomber, à moins que la Couronne de France ne la secoure puissamment. Le Roi d'Espagne en tient la moitié, & le reste est divisé en plusieurs Etats dont la plûpart dépendent de lui. Il faut que la France y possede quelque chose, ou que les Espagnols en soient chassez. Si la France y met le pied, ce sera un obstacle à la servitude: mais les guerres seront frequentes. Le plus sûr, c'est de faire sortir les étrangers, & que les Princes Italiens partagent entr'eux ce que les Espagnols ont usurpé. La chose est d'autant plus faisable, que l'Allemagne occupée chez elle, ne pourra fournir des soldats; secours absolument necessaire au Roi d'Espagne pour conserver l'Italie. Les Suisses ne lui donneront pas des hommes.

Digitized by Google

1630. *mes. Jaloux de leur liberté & bien informez des prétensions de la Maison d'Autriche sur leur païs, ils ne se déclareront pas en sa faveur, quand on s'y prendra de la bonne maniére pour l'abaisser. Je croi méme que cette nation contribuera volontiers à la délivrance du Duché de Milan.* Dans la situation des affaires de l'Europe au temps dont j'écris l'Histoire, pouvoit-on rien dire de plus juste, de mieux pensé? Nous trouvons encore dans cet extrait des instructions merveilleuses par rapport à ce qui se passe maintenant, & à ce qui occupe nos habiles Politiques depuis l'ouverture du nouveau siécle.

Le Cardinal de Richelieu refuse une entrevuë sur les confins de la France & de la Savoie proposée par le Prince de Piémont.

Dez que Richelieu fut arrivé à Lion, il depêcha Servient Intendant de l'armée à Turin, & lui ordonna de dire au Duc de Savoie, que le Cardinal s'approchoit avec quarante mille hommes, dans le dessein de secourir le Duc de Mantouë, & de maintenir la liberté de l'Italie; qu'on espéroit que Charles Emmanuël, conformement à ce qu'il avoit promis dans le traité de Suze, joindroit ses troupes à celles du Roi; & que le Président de Monfalcon Ministre de son Alteſſe avoit donné depuis peu de nouvelles assurances qu'elle fourniroit dix mille hommes, & que l'armée du Roi qui marcheroit au secours du Duc de Mantouë auroit le passage libre & des étappes. Le Savoiard répondit froidement qu'il desavouoit Monfalcon, au quel il n'avoit jamais commandé de promettre rien de semblable. *M. le Prince de Piémont*, ajouta-t'il sans s'expliquer davantage, *ira jusques au pont Beauvoisin conférer avec M. le Cardinal.* Cette réponse fait juger à Richelieu que l'avis donné depuis peu par le Maréchal d'Etrées,

Journal de Bas-

crées, peut bien être veritable. Ce Seigneur que le Roi envoioit à Veniſe & à Mantouë, ſe perſuada en paſſant par Turin que Charles Emmanuël amuſoit le Maréchal de Crequi, & que bien loin de vouloir joindre ſes troupes à celles de France, ſon Alteſſe prenoit de nouveaux engagemens avec les Eſpagnols; & qu'elle ne conſentiroit aux demandes du Roi, qu'à la derniére extrémité, & après y avoir été contrainte par la force des armes. Etrées avertit incontinent Richelieu & ſon Capucin Joſeph de la diſpoſition qu'il croioit remarquer dans le Duc de Savoie. 1630. *ſompierre. Tom. II. Relation du ſiége de Mantouë faite par le Maréchal d'Etrées. Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu.*

Le Comte de S. Maurice vient enſuite à Lion & offre au Cardinal de la part du Prince de Piémont le paſſage & des étapes dans les Etats du Duc de Savoie, & prie Richelieu que Victor Amédée puiſſe s'aboucher avec lui au Pont Beauvoiſin, où il eſt arrivé de Turin en poſte par le mauvais temps, & avec danger de ſe perdre dans les montagnes. Le Cardinal reçut fort bien S. Maurice, & dit qu'il confereroit avec les Maréchaux de la Force, de Baſſompierre, & de Schomberg ſes Lieutenans généraux ſur la propoſition du Prince de Piémont. *J'étois preſent à cette premiere entrevuë du Comte de S. Maurice & de M. le Cardinal,* dit Baſſompierre. *Il me ſembla que celui-ci étoit bien aiſe de s'aboucher avec M. le Prince de Piémont, dans l'eſperance que cette conference contribueroit à un prompt acommodement. M. le Cardinal le ſouhaitoit, afin de retourner bien-tôt à la Cour, où ſes ennemis lui rendoient de mauvais offices. Je l'y exhortai.* Le Maréchal ne penetroit pas bien les veritables ſentimens de Richelieu. Il avoit en 1630. *Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 16. Examen des lettres, manifeſtes & declarations du Duc de Savoie, dans le recueil de diverſes pieces pour ſervir à l'Hiſtoire. Mercure François.*

1630. tête de faire le Connétable & de ſe venger du Duc de Savoie, qu'il regardoit comme un de ſes plus dangereux ennemis. Le Cardinal eſpéroit que ce Prince uſant de ſes artifices ordinaires, pour engager le Roi à lui acorder des conditions avantageuſes, ou pour ſervir les Eſpagnols auxquels ſa haine contre Richelieu le rendoit extrémement favorable, donneroit enfin occaſion à Louïs de l'attaquer à force ouverte. Le Cardinal ne ſe mettoit point en peine de retourner ſi-tôt à la Cour. Il ſavoit bien que le Roi s'approcheroit de l'Italie dez que la guerre commenceroit, & que ſi Marie de Medicis vouloit ſuivre ſon fils, elle ne feroit pas grand mal à un Miniſtre, ſans lequel Louïs croioit ne ſe pouvoir demêler de ſes grandes affaires avec l'Empereur & le Roi d'Eſpagne. La ſuite du récit de Baſſompierre montre aſſez quelles étoient les intentions du Cardinal.

Le Duc de Montmorenci, les Maréchaux de la Force & de Schomberg, & le Marquis d'Alincourt Gouverneur de Lion, s'étant rendus à l'Abbaïe d'Aiſnai, où Richelieu & Baſſompierre les attendoient, le Cardinal leur demanda ce qu'ils penſoient de l'entrevuë propoſée par le Prince de Piémont. Alincourt dit rondement qu'il n'y trouvoit pas d'inconvénient. *Soit que M. de Schomberg*, pourſuit Baſſompierre, *voulût montrer ſon bel eſprit en appuiant de raiſons un mauvais ſentiment; ſoit qu'il eût ſeulement envie de contredire M. d'Alincourt, il declara qu'il n'étoit point d'avis que M. le Cardinal allât au Pont Beauvoiſin. Voici ſes raiſons. Que M. le Cardinal ſembleroit chercher M. le Prince de Piémont, & témoigner un grand empreſſement de*

de conclure la paix. Que les Eſpagnols fiers de cette avance, demanderoient des conditions trop avantageuſes. Que l'entrevuë propoſée n'étoit qu'un amuſement, afin de retarder l'exécution des deſſeins & le progrés des armes du Roi. Que les Eſpagnols ſouhaitoient la paix autant que nous, & que par une vanité affectée, ils vouloient la negocier avant que l'armée du Roi entrât en Italie, de peur que ſa Majeſté ne parût les contraindre à l'accepter. Qu'il étoit de l'interêt du Roi d'obliger M. de Savoie à ſe déclarer. Que ce Prince voulant faire le neutre entre les deux Couronnes, propoſoit une entrevuë ſur un pont qui ſéparoit ſes Etats de ceux de France; choſe à laquelle M. le Cardinal ne devoit point condeſcendre. Enfin, qu'on pouvoit répondre au Comte de S. Maurice, que les affaires du Roi & l'indiſpoſition de M. le Cardinal l'arrêtoient encore pour huit jours à Lion; que ſi M. le Prince de Piemont vouloit ſe donner la peine d'y venir, on le recevroit avec les honneurs dûs au beaufrere du Roi: ſinon que M. le Cardinal allant en Italie conféreroit avec ſon Alteſſe à Chamberi, en cas qu'il lui plût de l'y attendre. M. le Mareſchal de la Force approuva l'opinion de M. de Schomberg, & M. de Montmorenci la confirma inconſiderément. 1630.

Baſſompierre ſe trompoit étrangement dans ſes conjectures. Schomberg n'avoit nulle envie *de montrer ſon bel eſprit*, & ne contrediſoit point le Marquis d'Alincourt par caprice. Il parloit ſelon le cœur d'un Miniſtre, dont il connoiſſoit la diſpoſition, & duquel il dépendoit entiérement. Baſſompierre fut mauvais Courtiſan en cette rencontre.

1630. *Pour moi*, ajoute-t'il, *je voulus contredire ouvertement M. de Schomberg. Je dis qu'à moins que le Roi & M. le Cardinal n'euſſent quelque raiſon ſecrete de n'entendre à aucune propoſition de paix, je ne voiois pas pourquoi on refuſeroit l'offre faite par M. le Prince de Piémont de s'aboucher avec M. le Cardinal. Que c'étoit un Prince affectionné à la France & beaufrere du Roi. Qu'il venoit de cinquante lieuës au milieu de l'hiver, & qu'il avoit même expoſé ſa perſonne en cherchant M. le Cardinal, afin de propoſer des choſes peut-être utiles au ſervice de ſa Majeſté. Que ſi les propoſitions de M. le Prince de Piémont n'étoient pas de cette qualité, M. le Cardinal ne les accepteroit point. Qu'on devoit témoigner au dehors que M. le Cardinal étoit également prêt à recevoir des conditions honorables, & à rejetter celles qu'il ne jugeroit pas avantageuſes au Roi. Que les Eſpagnols faiſoient paroître plus que nous leur empreſſement à conclure la paix, puis qu'ils engageoient M. le Prince de Piémont à venir de cinquante lieuës au devant du Général de l'armée du Roi, & à l'arrêter par [illegible]quieſcement aux volontez de ſa Majeſté. Que l'entrevuë ne retardoit ni le voiage de M. le Cardinal, ni la marche de l'armée, puis qu'il ne ſe détournoit pas de ſa route, en allant au Pont Beauvoiſin, & qu'il n'y demeureroit qu'autant qu'il ſeroit néceſſaire pour écouter les propoſitions de M. le Prince de Piémont, & pour y répondre. Qu'on offroit la paix par l'entremiſe d'un Prince le plus proche allié du Roi. Que je n'appercevois pas cette vanité Eſpagnole tant exaggerée par M. de Schomberg. Qu'il étoit au contraire fort glorieux au Roi qu'on lui vînt préſen-*

ſenter ſur la frontiere de ſes Etats tout ce qu'il pouroit demander à la tête d'une puiſſante armée au milieu du Duché de Milan. Qu'il y avoit plus de prudence que de vanité dans la démarche des Eſpagnols, qui prenoient ſoin d'appaiſer & d'arrêter leurs ennemis par des propoſitions juſtes & raiſonnables. Que bien loin de croire que les Eſpagnols ne ſouhaitoient pas la paix autant que nous, je jugeois que des gens qui l'envoioient demander au Roi juſques dans ſes propres Etats, avoient une extréme impatience de l'obtenir. Que ſa Majeſté s'étant contentée de la condition offerte par M. de Savoie, de ſe joindre à elle avec dix mille hommes de pied & deux mille chevaux, en cas qu'il y eût une rupture entre les deux Couronnes, on ne devoit pas éxiger de lui une autre déclaration. Que ſi nous ne voulions pas faire la guerre à l'Eſpagne, il n'étoit pas de l'interêt d'un Prince voiſin du Duché de Milan & oncle de ſa Majeſté Catholique, de ſe déclarer contr'elle. Que le Pont Beauvoiſin ſeparoit à la vérité les Etats du Roi de ceux de M. de Savoie; mais que M. le Prince de Piémont franchiroit le pas & entreroit ſur les terres de France pour traiter avec M. le Cardinal, qui ne feroit rien de contraire à ſa dignité, ni de prejudiciable à la grandeur du Roi, en allant écouter les propoſitions d'un Prince beaufrere de ſa Majeſté. Qu'il étoit même important que la concluſion, ou la rupture de la paix ſe fit par l'entremiſe de M. le Prince de Piémont, puis que ſi elle s'achevoit, le monde jugeroit que le Roi ſe relachoit en conſidération de ſon beaufrere, & que ſi on en venoit à la guerre, les étrangers croiroient que les Eſpagnols avoient pro- 1630.

1630. *posé des choſes ſi déraiſonnables que M. le Prince de Piémont n'a pas été capable d'obtenir le conſentement du Roi.* Baſſompierre parloit plus juſte que Schomberg. Cependant l'avis de celui-ci l'emporta, il flattoit trop l'arrogance du Miniſtre.

Nouvelle aigreur entre le Duc de Savoie & le Cardinal de Richelieu.

Fier de ſa qualité de Generaliſſime, Richelieu vouloit que le beaufrere de ſon Roi, fît de plus grandes avances; qu'il vînt juſques à Lion demander la paix, ou du moins qu'il attendît que le Cardinal fût à la tête d'une armée en Savoie. Le diſcours de Baſſompierre le rendit encore plus ſuſpect au Miniſtre. On s'imagina que le Maréchal donnoit aveuglément dans les ſentimens de Marie de Medicis, qui vouloit qu'on ménageât le Duc de Savoie, non ſeulement en conſidération de la Princeſſe de Piémont ſœur du Roi, mais encore de peur qu'en attaquant les Etats de Charles Emmanuël, on ne s'expoſât à rompre avec le Roi d'Eſpagne, qui ne ſe pouroit diſpenſer de les défendre. La Reine Mere apprehendoit tellement la guerre entre les deux Couronnes, qu'elle déclara nettement au Cardinal avant ſon départ de Paris, que s'il y donnoit occaſion, elle le priveroit à jamais de l'honneur de ſes bonnes graces. Voila pourquoi Richelieu affecta de garder quelques ménagemens au regard du Duc de Savoie. Il paroiſſoit ne rien faire, ſans avoir premiérement conſulté les principaux Officiers de ſon armée. Mais ces Meſſieurs eſclaves de la faveur, opinoient comme il plaiſoit au Cardinal, qui ſe ſervoit de leur nom pour ſe mettre à couvert du reproche d'avoir trop pouſſé le Duc de Savoie. La ſoupleſſe & les artifices de Richelieu n'empéche-

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1630. *Hiſtoire du Cardinal Mazarin. L. I. Chap. 2. Nani Hiſtoria Veneta. L. VII.* 1629. *Vittorio Siri Me-*

rent

rent pas que Marie de Medicis & ſes creatures ne criaſſent que la hauteur du Cardinal, & les divers piéges qu'il tendit à ce Prince, l'avoient porté malgré lui à la reſolution deſeſperée de ſe jetter dans le parti du Roi d'Eſpagne & de l'Empereur. Richelieu & ſes gens publioient de leur côté qu'on avoit eu tous les ménagemens imaginables pour Charles Emmanuël. *Quoique la conduite de M. de Savoie*, dit le Cardinal dans une lettre à Bethune Ambaſſadeur de France à Rome, *donnât ſujet de penſer qu'il ſe déclareroit enfin contre nous, j'ai jugé toutesfois qu'il étoit à propos de fermer les yeux & d'uſer de patience en pluſieurs choſes, afin de ne rien omettre de ce qui pouvoit l'engager à ſuivre les juſtes intentions du Roi pour la défenſe des Etats de M. de Mantouë, ſelon ce qui eſt ſtipulé dans le traité de Suze, où ſa Majeſté s'eſt uniquement propoſée de maintenir la paix dans la Chretienté, & la liberté de l'Italie en particulier.* 1630. *morie recondite. Tom. VII. pag. 12. 14. 15.*

Richelieu diſſimule ici la verité. S'il *ferma* quelque temps *les yeux*, s'il eut *de la patience* en certaines rencontres; c'eſt qu'il craignoit que Charles Emmanuël irrité à contretemps, ne l'empéchât de jetter des vivres & des munitions dans Cazal qui en manquoit. Le Savoiard n'étoit pas aſſez fort pour réſiſter lui ſeul à la France. Mais il pouvoit diſputer le paſſage dans le Monferrat, & faire en ſorte qu'on ne pût mettre Cazal en état de ſoutenir le ſiége dont Spinola le menaçoit. Dez qu'on eût pourvû à la ſeureté de la place, le Cardinal impatient de ſe venger & d'humilier le Duc de Savoie, ne garda plus de meſures avec lui. Ces deux hommes qui ſe haïrent toûjours, & dont l'un

1630. cherchoit à tromper celui avec lequel il traitoit, ſemblent prendre plaiſir à ſe donner réciproquement des ſujets de plainte. L'un ne veut point ſe déclarer pour la France à moins qu'elle ne rompe avec l'Eſpagne, & qu'on n'attaque le Milanois ou les Etats de la Republique de Genes, dont il eſpere d'atrapper quelque débris. L'autre demande abſolument que Charles Emmanuël joigne ſes troupes à celles du Roi pour ſecourir le Duc de Mantouë, ſans exiger que ſa Majeſté déclare la guerre au Roi Catholique, ou bien à la Republique de Genes. Tous deux avoient leurs raiſons & leurs vuës ſecretes: tous deux paroiſſoient fondez ſur des traitez, ou ſur des paroles données. Ils pouvoient s'acorder facilement. Mais leur animoſité & leur opiniatreté allumérent enfin une guerre qui deſola les Etats de la Maiſon de Savoie, pendant que les Allemans & les Eſpagnols ruinoient ceux du Duc de Mantouë. Charles Emmanuël n'en vid pas la fin, non plus que Spinola. Louïs fut en danger de mourir de la peſte, & d'une maladie qui le ſurprit à Lion. Enfin Richelieu ſe trouva lui même à la veille d'être perdu ſans reſſource, & de reſter à la diſcretion de l'heritier préſomptif du Roi mourant & de la Reine Mere qui attendoient l'un & l'autre l'occaſion de ſe venger des infidelitez & de l'arrogance du Cardinal. Ceci ſe developpera dans la ſuite de cette année.

Le Prince de Piémont aiant refuſé d'attendre Richelieu à Chamberi, depeur, dit-on, qu'il n'y vînt trop bien acompagné, le Cardinal remit l'entrevuë à Suze. Charles Emmanuël fit grand bruit ſur la hauteur de Richelieu. Son

Alteſſe

Alteſſe ſe plaignit du refus d'aller trouver ſon fils venu en poſte juſques au Pont Beauvoiſin, comme d'un affront & d'un outrage fait de gaieté de cœur à la Maiſon de Savoie. Il faut avouër que la conduite du Cardinal n'eſt pas ſoutenable en cette rencontre. Le Marechal de Baſſompierre avoit raiſon de dire que M. le Généraliſſime ne s'abaiſſeroit pas trop en allant conférer avec le fils aîné d'un Prince ſouverain & beaufrére de ſa Majeſté. Cependant elle aprouva la réponſe de ſon Miniſtre à la propoſition de Victor Amédée. Le Roi écrivit à Richelieu de ne conſentir point à une ſuſpenſion d'armes, & d'éviter les longues négociations, parce que les Eſpagnols ne cherchoient qu'à gagner du temps, & à faire afoiblir l'armée de France par les déſertions & par l'incommodité de la ſaiſon, avant qu'elle paſsât les Alpes. Louïs vouloit une prompte paix ou la guerre, & profiter du moins de la grande diminution & du mauvais état des troupes de l'Empereur près qu'entiérement ruinées au ſiége de Mantouë. Richelieu avoit ſes creatures auprès du Roi qui le faiſoient écrire au gré de ſon Miniſtre. Pour ce qui eſt des plaintes de Charles Emmanuël, on répondit que le Prince de Piémont prétendoit traiter d'égal à égal avec le Roi de France; que ſon Alteſſe demandoit une conférence ſur les confins des deux Etats, avec une barriere entr'elle & le Cardinal, & que l'un ne fût pas plus eſcorté que l'autre. Que ces ſortes de précautions ne ſe prénent que dans une guerre déclarée; que bien loin qu'il y eût aucune rupture entre le Roi de France & le Duc de Savoie, celui-ci offroit le paſſage, des étapes, & des vivres dans ſes 1630.

1630. Etats à l'armée de Louïs. Que Richelieu avoit répondu à la civilité du Prince de Piémont, en offrant d'aller trouver ſon Alteſſe à Chamberi. Enfin que dans toute entrevuë avant l'arivée du Cardinal à Suze, on n'auroit pû rien conclure, parce qu'il ne lui étoit pas permis d'ouvrir plûtôt les pacquets cachetez que le Roi lui donna en partant de Paris.

Mazarin vient trouver le Cardinal de Richelieu à Lion.

Le Pape avoit deux Miniſtres occupez à moienner la paix de l'Italie, ou du moins une ſuſpenſion d'armes juſques à ce que l'affaire de Mantouë fût ajuſtée, le Cardinal Antoine Barberin Legat, & Pancirole Nonce extraordinaire à Turin. Jules Mazarin étoit adjoint à celui-ci, comme un Gentilhomme propre à être envoié de côté & d'autre, faire des propoſitions, & entamer uñe négociation. Mazarin arive à Lion ſept ou huit jours après le Comte de S. Maurice. On ne ſait pas bien ce qu'il venoit offrir. Nous voions ſeulement qu'il s'en retourna dez le lendemain ſans rien conclure. L'Auteur de l'hiſtoire d'un homme qui jetta cette année les premiers fondemens de ſa prodigieuſe fortune, dit qu'il demanda ſans façon à Richelieu, que le Roi de France retirât ſes troupes du Piémont & du Monferrat, comme celles de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne ſortiroient des Etats de la Maiſon de Mantouë. *Monſieur*, repartit le Cardinal ſurpris de ce début, *vous étes mal informé des intentions du Pape pour lequel vous traitez. Les Miniſtres de ſa Sainteté ont toûjours preſſé le Roi de paſſer les monts, & de marcher au ſecours du Duc de Mantouë. Cela étoit bon, Monſeigneur*, reprit Mazarin, *pendant que la paix, ou la ſuſpenſion d'armes étoit deſeſperée, &*

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Hiſtoire du Cardinal Mazarin. L. I. Chap. 2.

& qu'il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que celui de la guerre. Mais aujourd'hui que la concluſion de l'une ou de l'autre eſt fort avancée, le Pape ſouhaite que les Souverains intereſſez dans l'affaire de Mantouë, retirent leurs troupes qui ruinent l'Italie. Mazarin parloit en avanturier, s'il croioit qu'on fût ſur le point de faire la paix, ou du moins de conſentir à une ſuſpenſion d'armes. La France ne vouloit point entendre parler de ce ſecond article: Et les propoſitions de paix que les parties intereſſées ſe faiſoient reciproquement, étoient ſi contraires, qu'on ne pouvoit pas eſpérer de rapprocher bien-tôt des gens, qui demandoient des choſes entierement oppoſées. Il y a plus d'apparence que Mazarin venoit faire quelque meſſage ſecret à Richelieu de la part du Cardinal Antoine Barberin. Par une politique aſſez ordinaire à Rome, Antoine favoriſoit la France; & le Cardinal François ſon aîné ſe déclaroit ami de l'Eſpagne. Mazarin étoit fort bien auprès du Cardinal Antoine ſon patron à la Cour de Rome. On rapporte que le Gentilhomme Romain fut enfermé trois heures avec Richelieu, & que le Cardinal dit enſuite à Baſſompierre & à quelques autres perſonnes de qualité, qu'il n'avoit point encore vû de plus beau génie que Mazarin, ni d'homme qui entrât plus heureuſement dans les négociations & dans les affaires. Il eſt certain que depuis celle de Mantouë, dans laquelle Mazarin s'intrigua beaucoup, Richelieu conçut une eſtime & une amitié particuliere pour lui. L'Italien délié ſaura bien profiter de cet avantage. 1630.

Le Cardinal part de Lion le 28. Janvier, continuë ſa route vers le Piémont, & depéche de Gre- Diverſes propoſi-

1630. tions de paix faites inutilement.

Grenoble Emeri au Maréchal de Crequi à Turin, avec ordre de faire conjointement diverſes propoſitions au Duc de Savoie. On vouloit l'amuſer depeur qu'il ne ſe jettât trop tôt dans le parti de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne: contretemps qui auroit cauſé la perte de Cazal, & mis l'armée de France en danger de mourir de faim avant que de paſſer dans le Monferrat.

Voici les conditions que Richelieu offroit pour la paix generale de l'Italie. Que le Duc de Mantouë demanderoit l'inveſtiture à l'Empereur, & le prieroit de l'excuſer s'il l'avoit offenſé, quoique le Duc n'en eût jamais eu l'intention. Que ſa Majeſté Impériale acorderoit l'inveſtiture à la priére du Pape & du Roi Très-Chrétien. Que Ferdinand & Louïs jugeroient les différends des Ducs de Savoie & de Mantouë. Que l'armée Impériale & celles des Rois de France & d'Eſpagne ſe retireroient du Mantouan & du Monferrat dans un temps préfix. Que les paſſages des Griſons & celui de Suze ſeroient rendus en même temps par l'Empereur & par le Roi de France. Que Cazal ſeroit ſuffiſamment pourvû de vivres & de munitions. Que le Duc de Savoie ſeroit obligé de donner paſſage par ſes Etats quand il en ſeroit requis. Que pour plus grande ſeureté tous les Princes d'Italie s'engageroient par un traité de ligue à la défenſe des Etats du Duc de Mantouë & de ceux des confederez. Que ce Souverain retiendroit telle garniſon qu'il voudroit pour garder ſes places; qu'elle n'excéderoit pas le nombre neceſſaire, afin d'ôter toute jalouſie au regard du Milanois, & que le Roi Catholique n'auroit auſſi dans ce Duché que les garniſons ordinaires. Que les

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Rich. lieu. 1630. Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 16. Examen des lettres, declarations & manifeſtes du Duc de Savoie. Relation fidele de ce qui s'eſt paſſé en Italie l'an 1630. dans le Recueil

les contraventions faites au traité de Monçon ſur la Valteline ſeroient réparées. Que le Duc de Savoie auroit la ville de Trino & quinze mille écus de rente pour ſes prétenſions ſur le Monferrat, & que le Prince de Guaſtalla ſeroit dédommagé des ſiennes ſur quelques endroits du Duché de Mantouë, par une ſomme d'argent une fois paiée. Le Maréchal de Crequi & Emeri devoient encore faire des offres particuliéres à Charles Emmanuël, afin de l'engager à joindre ſes troupes à celles du Roi, & à fournir du blé pour Cazal & des vivres à l'armée de France. Richelieu leur recommandoit expreſſément de ne rompre point avec le Savoiard, quelque ſujet qu'il en pût donner, afin qu'on eût le temps de mettre Cazal en état de ſoutenir un ſiége. Il répondit à Crequi & à Emeri avec ſes artifices ordinaires, & ne donnoit aucune parole poſitive. 1630.

de diverſes pièces pour ſervir à l'Hiſtoire. Mercure François. 1630. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 13. 14. &c. 22. 23.

Durant cette incertitude où Charles Emmanuël tenoit Richelieu, l'armée de France n'oſoit s'approcher de Suze, de peur de conſumer ſes vivres, ni attaquer les Etats du Savoiard qu'il falloit ménager, juſques à ce que Cazal fût bien pourvû. Le Cardinal s'arrête quelque temps à Embrun. Pancirole Nonce du Pape & le Comte de Scarnafis l'y vinrent trouver. Celui-ci étoit ſeulement chargé de faire des civilitez genérales à Richelieu de la part du Duc de Savoie. Spinola, Collalte, & l'Abbé Scaglia Miniſtre de Charles Emmanuël revenu d'Eſpagne avec le nouveau Gouverneur de Milan détachoient Pancirole afin d'amuſer le Cardinal en feignant d'entamer une négociation. Mais il étoit plus délié que le Nonce. Richelieu lui demande d'abord

1630. s'il a pouvoir de conclure quelque choſe: Et Pancirole avouë bonnement qu'il n'en apporte aucun. C'étoit dire aſſez clairement qu'il ne venoit que pour arrêter la marche de l'armée de France, & pour tromper le Cardinal. On lui met alors entre les mains en préſence de Soranzo Ambaſſadeur de Veniſe, un mémoire qui contenoit les conditions de la paix envoiées au Duc de Savoie, & Richelieu demande au Nonce ſi Charles Emmanuël & les Generaux de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne ſont dans la diſpoſition de les accepter. Pancirole fut obligé de déclarer alors que l'Empereur ne permettroit jamais que les Princes d'Italie ſe liguaſſent pour défendre les Etats du Duc de Mantouë *envers tous & contre tous*; que le Roi d'Eſpagne ne ſouffriroit pas non plus que le Duc de Mantouë eût garniſon Françoiſe dans aucune de ſes places; que le Duc de Savoie ne vouloit pas s'obliger à donner paſſage en tout temps pour le ſecours du Monferrat; enfin que Spinola & Collalte ne pouvoient traiter des prétenduës contraventions au traité de Monçon, ni de ce qui concernoit les Griſons, par ce que leur commiſſion ne leur permettoit de négocier & de conclure que ſur l'affaire de Mantouë. Des pretenſions ſi contraires de part & d'autre & ſur leſquelles aucune des parties intereſſées ne vouloit ſe relâcher, rendirent l'acommodement fort difficile. Chacun jugea dez lors qu'on n'y penſeroit ſerieuſement qu'après que le ſort des armes obligeroit les uns ou les autres à céder au vainqueur.

Richelieu laiſſe là toutes les conditions de paix que les Miniſtres du Pape propoſent deſormais, les écoute tout au plus par bienſeance, & s'appli-

plique uniquement à réduire Charles Emmanuël à la neceſſité de ſe déclarer pour la France, ou de ſouffrir que ſon païs devienne le theatre de la guerre, & qu'on lui enleve la Savoie & peut-être le Piémont. Comme le Cardinal devoit garder quelques meſures non ſeulement à cauſe de Cazal, mais encore pour empêcher ſes ennemis & ſur tout la Reine Mere de crier qu'on prenoit plaiſir à pouſſer le Duc de Savoie, & à le mettre au deſeſpoir, Richelieu lui fait des offres avantageuſes afin de l'engager à joindre ſes forces à celles du Roi, ou du moins à donner de bonnes étapes & à fournir des vivres autant qu'il ſera néceſſaire. Mais Charles Emmanuël trouvoit tous les jours quelque nouvelle défaite. Quand on lui acordoit une choſe, il en demandoit une autre. *La diſette eſt dans mes Etats*, diſoit il, *affamerai-je mes ſujets pour nourir la garniſon de Cazal & l'armée de France?* On promet de lui livrer vingt mille ſacs de blé à Nice à condition qu'il en donnera la même quantité. Le Savoiard accepte la propoſition, & la France l'execute de bonne foi. Mais il ne rend pas la moitié de ce qu'on lui remet. Le Duc forme des difficultez ſur le prix des étapes: le Cardinal conſent à ce que le Savoiard demande. Le lendemain il propoſe que le Roi lui rende le Pont de Grezin où ſa Majeſté a mis garniſon: cela eſt accordé. Le voila qui veut encore que Louis lui entretienne un plus grand nombre de gens de guerre que celui qui eſt porté dans le traité de Suze. Richelieu qui prétend mettre abſolument le Duc dans ſon tort, en cas qu'il refuſe de ſe déclarer pour la France, conſent au nom du Roi à entretenir cinq mille hommes de 1630.

pied

1630. pied & cinq cens chevaux à Charles Emmanuël. Une ſi grande condeſcendance ne le contente pas. Il exige quelque choſe de nouveau. Le Cardinal promet preſque tout & amuſe le Duc juſques à ce qu'on puiſſe rompre ſeurement avec lui. Durant cette négociation que le François & le Savoiard trainent exprès en longueur par des vuës differentes, l'un pour obtenir du Roi des conditions fort avantageuſes, ou pour ſervir ſourdement les Imperiaux & les Eſpagnols, en faiſant patir les troupes de France dans une ſaiſon incommode; & Richelieu afin de ne rien hazarder mal à propos par une rupture precipitée; celui-ci part d'Embrun, s'avance à Oux près de Suze, & y demeure juſques aux premiers jours du mois de Mars.

Ambaſſade du Maréchal d'Etrées à Veniſe.

On négocioit dans toute l'Europe ſur l'affaire de Mantouë, à Rome, à Vienne, à Madrid, à la Cour de France, à Turin, à Veniſe, chez les Suiſſes. Bethune Ambaſſadeur de Louïs auprès du Pape, le preſſoit de déclarer aux Miniſtres du Roi d'Eſpagne que ſi leur maître s'opiniatroit plus long-temps à tourmenter le Duc de Mantouë, le S. Siége ne pouroit ſe diſpenſer d'appuier les efforts du Roi de France pour la conſervation de la liberté de l'Italie. *Ce ſeroit une choſe fort étrange, Très-ſaint Pere,* diſoit Bethune à Urbain, *que vous témoignaſſiez de la froideur & de l'indifference à ſoutenir le Roi mon maître dans une affaire où vous l'avez embarqué vous même. Il ne s'eſt porté avec tant d'ardeur à cette entrepriſe qu'en conſequence des exhortations de vôtre Sainteté, qui la lui a repreſentée comme juſte & néceſſaire. Vous êtes le pere commun des Chretiens. En cette qualité vous devez*

Relation du ſiége de Mantouë. Hiſtoire du Miniſtére

uſer

uſer de vôtre autorité contre celui de vos enfans, qui met le trouble & la diviſion dans la famille, bien loin de l'aider dans ſes mauvais deſſeins. Vos Miniſtres ont commis cette faute en permettant que les Allemans achetaſſent du blé dans l'Etat Eccleſiaſtique, & en donnant paſſage aux régimens Eſpagnols en voiez de Naples dans le Milanois. Le Roi mon maître a droit d'eſpérer que vôtre Sainteté aura encore plus d'égards pour lui, & que les vaiſſeaux de France qui ameneront du ſecours au Duc de Mantouë & à la Republique de Veniſe, ſeront reçus dans vos ports. Sa Majeſté a de la peine à croire une choſe qu'on lui aſſure de bonne part; que M. le Cardinal Antoine neveu & Legat de vôtre Sainteté, exhorte le Duc de Mantouë à demander pardon à l'Empereur & à s'acommoder avec lui indépendamment du Roi mon maître. Veut-on que M. de Mantouë reconnoiſſe tout publiquement que ſa Majeſté l'a injuſtement ſoutenu dans une révolte contre l'Empereur? Richelieu préſcrivit lui même à l'Ambaſſadeur de faire ces remontrances au Pape. Elles ne le touchérent pas. Bethune répondit au Cardinal qu'il ne falloit pas compter ſur Urbain; qu'il ne ſe déclareroit point en faveur de la France; mais qu'il n'emploieroit jamais ſon autorité contre les Eſpagnols, à moins qu'il ne vît un ſoulevement genéral des Princes d'Italie; que le Pape mou & timide, n'étoit capable d'aucune reſolution vigoureuſe, & que la peur de s'expoſer au reſſentiment du Roi d'Eſpagne, l'emportoit ſur tous les bons ſentimens du Pontife au regard de ſa Majeſté Très-Chrétienne. Voici la peinture qu'Avaux Ambaſſadeur de France à Veniſe,

1630. *du Cardinal de Richelieu.*

1630. *Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII.*

1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 774. 775. Tom. VII. pag. 29. 30. 34. 35. &c.*

1630. niſe, faiſoit des Souverains d'Italie. *Le Senat*, diſoit-il, *a de bonnes intentions, mais il eſt ſi circonſpect & ſi meſuré dans toutes ſes démarches, qu'il ne veut rien hazarder. Les autres Souverains d'Italie ſont tout de glace, & n'ont point de courage. Des gens ſi laches mériteroient que le Roi les abandonnât, mais ſon interêt l'empêche de ſouffrir que les Eſpagnols achévent de ſubjuguer l'Italie.*

Le Duc de Mantouë aiant beſoin d'un bon Général pour commander ſes troupes, & pour l'aider à défendre ſa capitale, en cas que les Imperiaux qui la tenoient toûjours comme bloquée par *Goito* & par *Governolo*, places qu'ils occupoient au deſſus & au deſſous de Mantouë, l'aſſiégeaſſent une ſeconde fois dans les formes, le Roi de France envoia le Marechal d'Etrées. On lui donna encore la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire. Il avoit ordre d'aller premiérement à Veniſe, & d'y appuier les exhortations qu'Avaux Ambaſſadeur ordinaire faiſoit de ſon mieux au Senat, de défendre vigoureuſement la ville & le Duché de Mantouë, & de commencer la diverſion projettée du côté du Milanois, pendant que l'armée de France entreroit dans le Monferrat. Voici la lettre de creance que le Maréchal rendit de la part de Louïs au Senat. *Très-chers, grans amis, alliez & confédérez. Pluſieurs motifs importans nous excitent à ſecourir nôtre très-cher & bien aimé couſin le Duc de Mantouë; la conſideration particuliere que nous avons pour lui, & nos bonnes intentions pour la conſervation de vôtre Republique & de tous les Princes d'Italie extrémement intereſſez au bon ſuccès de nôtre entrepriſe. Nous avons*

vons mis ſur pied pluſieurs armées, dont l'une entrera bien-tôt, moiennant la grace de Dieu, en Italie ſous la conduite de nôtre très-cher & bien aimé couſin le Cardinal de Richelieu, en attendant que nous y allions nous mêmes avec des forces encore plus nombreuſes. Les avis que nous recevons de l'état de la ville de Mantouë, & du beſoin que le Duc nôtre couſin a d'être aſſiſté de quelque perſonne d'experience & d'autorité, nous obligent à lui envoier nôtre cher & bien aimé couſin le Maréchal d'Etrées, perſonne ornée de toutes les qualitez néceſſaires pour ſervir utilement dans la conjoncture preſente, & que nous eſtimons particuliérement. Nôtre intention eſt que ſous nôtre couſin le Duc de Mantouë, & dans l'abſence du même, il commande en chef toutes les troupes d'infanterie & de cavalerie qui ſont tant hors que dans la ville de Mantouë, à la ſolde du Duc nôtre couſin, & celles qui ſeront envoiées à ſon ſecours, de quelque qualité qu'elles ſoient, comme il appartient à un Maréchal de France. Nous lui avons ordonné de vous aller premiérement trouver en qualité de nôtre Ambaſſadeur extraordinaire, de vous informer des reſolutions que nous avons priſes ſur les affaires preſentes, de traiter avec vous de ce qui ſera neceſſaire à la conſervation de la ville & de l'Etat de Mantouë, & de concerter toutes les autres choſes qui regardent le bien public. Sur quoi nous vous prions de lui donner une creance entiére, & de l'écouter comme une perſonne en qui nous avons une parfaite confiance, & que nous conſiderons beaucoup. 1630.

Etrées & Avaux preſſérent vivement le Senat de faire irruption au plûtôt dans le Milanois. Ils

1630. Ils exaltoient tellement les bonnes intentions de Louïs, la prudence de ſon Miniſtre, le grand ſuccès de armes de France, le nombre & la force des troupes levées, qu'à les entendre parler, la conquête du Duché de Milan étoit certaine. Les Venitiens devoient ſe preparer à partager inceſſamment les dépouilles des Eſpagnols avec les autres Princes d'Italie. *L'armée Imperiale*, diſoient les deux Miniſtres de Louïs, *eſt preſqu'entiérement conſumée de miſére & de maladies. Les troupes du Gouverneur de Milan diminuënt tous les jours. Le Duc de Savoie eſt réduit à la néceſſité de ſe déclarer pour la France, ou d'appeller au ſecours de ſes Etats les armes de la Maiſon d'Autriche, qui ne les deſoleront pas moins que les François. La République n'a plus rien à craindre. L'ennemi va s'éloigner de ſes frontiéres. Trouvera-t'on jamais une plus belle occaſion de délivrer l'Italie & de rompre les chaînes que pluſieurs de ſes Princes portent à regret? Nos forces ſont ſupérieures & la conjoncture eſt la plus belle du monde. Le Senat peut en toute ſeureté mettre ſes troupes en action. De nouveaux délais, de plus longues délibérations gâteront tout. Avec un peu de diligence le Senat aſſurera pour jamais la liberté de l'Italie, & fera des aquiſitions conſidérables. Le Roi nôtre maître abandonne toutes les conquêtes à ſes alliez. Content de ſes Etats, il ſe reſerve uniquement le titre glorieux de Liberateur de l'Italie.*

La vivacité Françoiſe n'échauffe point encore le phlegme Venitien. Les ſages du Senat penétrans & attentifs à tout, remarquoient fort bien que la France n'avoit nulle envie de rompre avec l'Eſpagne, & que Louïs ne penſoit qu'à

qu'à engager la Republique à la guerre, afin de ſe rendre enſuite arbitre de la paix. Le Senat demeure ferme dans ſa reſolution de n'attaquer le Milanois, que dans le temps que l'armée de France aiant paſſé les Alpes, y fera irruption d'un autre côté. La ligue des Venitiens avec Louïs étant ſeulement defenſive, ils auroient été fort imprudens d'en venir à l'offenſive, avant que le Roi de France leur en eût donné l'exemple. On s'excuſa ſur la néceſſité de ſe tenir ſur ſes gardes contr'une ſeconde irruption des Allemans, & ſur le danger auquel on expoſeroit la Republique, en éloignant les troupes de la frontiére, & du voiſinage de Mantouë qui n'étoit pas encore delivrée. Les choſes en demeurérent là juſques à ce que la France eût rompu ouvertement avec le Duc de Savoie. 1630.

Le Maréchal de Baſſompierre agiſſoit en même temps de toute ſa force chez les Suiſſes, auprès deſquels ſa charge de Colonel genéral de ceux de la même nation qui étoient au ſervice de la France, lui donnoit beaucoup de credit & d'autorité. Il demanda ſelon la contume la convocation d'une Diéte genérale à Soleurre. Le Chancelier d'Alſace y arive peu de temps avant l'ouverture. Il venoit en apparence de la part de l'Archiduc Leopold: mais il avoit des ordres ſecrets de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, de traverſer la négociation du Maréchal. Irrité de ce que l'Envoié de la Maiſon d'Autriche ne lui fait pas la moindre civilité Baſſompierre ſe met en tête d'empécher que la Diéte ne donne audience à un homme qui en uſe avec tant de hauteur. Leon Brulart faiſoit encore les fonctions d'Ambaſſadeur ordinaire en Suiſſe. Ce Miniſtre

Arivée du Maréchal de Baſſompierre en Suiſſe.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Mercure François. 1630.

Digitized by Google

1630. Miniſtre & quelques uns des principaux du païs voulurent detourner le Maréchal de cette entrepriſe, dans laquelle on ne croioit pas qu'il pût reüſſir. Sûr de ſon credit dans le païs, Baſſompierre ménage ſi bien les eſprits, qu'il gagne la pluralité des voix avant que de ſe déclarer hautement. Le 5. Mars jour marqué pour l'ouverture de l'aſſemblée, le Maréchal envoie Molondin dire de ſa part aux Deputez, qu'il eſt ſurpris d'apprendre que le Chancelier d'Alſace vient à une Diéte convoquée au nom & pour les affaires du Roi de France, afin d'y traverſer la négociation de l'Ambaſſadeur de ſa Majeſté Très-Chretienne; que ſon Excellence demande que le Miniſtre de la Maiſon d'Autriche ne ſoit point admis; que ſi les Députez veulent lui donner audience, Baſſompierre ne paroitra point dans l'aſſemblée, & qu'il remettra ſa propoſition à une autre Diéte; enfin que le Maréchal prie les Deputez de délibérer là deſſus, & de lui rendre une reponſe poſitive, afin qu'il prêne ſes meſures.

Les partiſans de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne crient qu'il eſt inouï qu'aucun Ambaſſadeur ait été exclus d'une Diéte generale, encore plus un Ambaſſadeur de la Maiſon d'Autriche, avec laquelle on a non ſeulement une alliance ancienne & heréditaire, mais encore pluſieurs autres nouvelles & particuliéres: qu'il eſt dangereux d'offenſer de ſi puiſſans Princes, & ſur tout l'Empereur qui a des troupes, & occupe des places importantes dans le païs des Griſons: que les Miniſtres de France cherchent à brouiller les Cantons avec la Maiſon d'Autriche, & à les mettre dans la neceſſité de ſe jetter

ter entre les bras de Louïs: enfin qu'il eſt de la derniére conſequence à la République de garder une parfaite neutralité entre les deux Couronnes. Les Suiſſes affectionnez à la France répondent que lors que les Miniſtres d'Eſpagne demandent la convocation d'une Diéte à Fribourg, les François ne les y vont point troubler: que la Maiſon d'Autriche n'a pas d'autre affaire preſente avec les Suiſſes, que de reſtituer ce qu'elle a uſurpé chez les Griſons leurs alliez: que la Diéte n'eſt convoquée ni pour l'Empereur, ni pour le Roi d'Eſpagne, & que le Maréchal a raiſon de ne ſouffrir pas que leurs Miniſtres y ſoient écoutez: qu'il parle d'une maniére à laquelle il n'y pas de replique, puiſqu'il offre de ceder la place au Chancelier d'Alſace, & de remettre les propoſitions du Roi ſon maître à une autre aſſemblée: enfin que c'eſt à la Diéte de déclarer quel parti elle veut prendre. 1630.

On opine après de grandes conteſtations: Et la France l'emporte à la pluralité des voix. Les partiſans d'Eſpagne propoſent alors de prier Baſſompierre, de trouver bon que la Diéte donne audience au Chancelier d'Alſace, qui reparera ſa faute en allant voir ſon Excellence, & témoignera lui être redevable de la condeſcendance de la Diéte. Quelques Deputez vont trouver le Maréchal, & lui font la propoſition. *J'ai demandé*, répond-il, *l'excluſion du Miniſtre de la Maiſon d'Autriche de la part du Roi mon maître; & je ne puis plus me retracter ſans le conſentement de ſa Majeſté. Si M. le Chancelier d'Alſace veut demeurer ici juſques à ce que j'aie reçu réponſe à la lettre que j'écrirai, je lui promets qu'elle viendra dans huit jours.*

Les

1630. Les Deputez voient bien que Baſſompierre ſe mocque à ſon tour de celui qui avoit prétendu le braver. On prie honnétement le Miniſtre de l'Archiduc Leopold de ſe retirer. La Diéte déclare qu'elle ne peut l'écoutèr; puiſque l'aſſemblée eſt convoquée au nom & pour les affaires du Roi Très-Chretien; & que ſi le Chancelier en demande une autre de la part de l'Empereur ou du Roi d'Eſpagne, on eſt diſpoſé à la tenir, à moins qu'il n'aime mieux remettre ſa propoſition à celle qui eſt indiquée à Bade dans quelques mois. Déchu de ſes eſperances, le Chancelier ſe retire en couroux, & menace les Cantons de l'indignation de tous les Princes de la Maiſon d'Autriche.

Propoſition de Baſſompierre à la Diete de Soleurre.

Baſſompierre va enſuite d'un aír triomphant faire ſa propoſition à la Diéte. *Magnifiques Seigneurs*, dit-il, *vôtre Republique a été troublée depuis quelques années par pluſieurs intrigues & par quelques invaſions, que la ſageſſe & la puiſſance du Roi mon maître, ont ou diſſipées, ou repouſſées. Attentif à ſecourir ſes anciens & fideles alliez, il vous a prévenus dans vos beſoins. Sa Majeſté vous témoigne qu'elle ſe ſouvient des ſervices importans que vous avez rendus aux Rois ſes prédeceſſeurs, & qu'elle en conſerve une juſte reconnoiſſance. Je ne vous repeterai point ici les avis différens que le Roi mon maître vous a fait donner par ſes Ambaſſadeurs ordinaires, de veiller ſoigneuſement à vôtre conſervation, lors qu'il a prévû les pernicieux deſſeins qui ſe formoient contre vôtre liberté. Je ne vous parlerai pas non plus des exhortations que ſes Ambaſſadeurs extraordinaires vous ont faites de ſa part, ni de la maniére dont ils vous ont offert le ſecours*

Mercure François. 1630.

&

& les forces de la Couronne de France. Lors que le mal prévû eſt arivé, & que le païs de vos alliez a été envahi, ſa Majeſté n'a rien épargné pour le reconquérir. Je vous dirai ſeulement qu'elle eſt vivement touchée de vos malheurs, & que ſon cœur vraiment Roial, ne peut ſouffrir l'injuſte & tirannique oppreſſion de ſes alliez, ni même d'aucun autre Souverain. Le Roi mon maître fit aſſez connoître l'année derniére ſes nobles & genéreux ſentimens. Fatigué d'un long & pénible ſiége, il part dans la ſaiſon la plus rigoureuſe de l'année, laiſſe des provinces de ſon Roiaume en proie à ſes ſujets rebelles, traverſe les montagnes couvertes de neige, & force des paſſages diſputez par un puiſſant & courageux Prince pour aller ſecourir M. le Duc de Mantouë injuſtement troublé dans la poſſeſſion d'une ſucceſſion légitime qui lui étoit nouvellement échuë. 1630.

Jugez, Magnifiques Seigneurs, de ce que ſa Majeſté eſt capable de tenter & d'entrebrendre pour vous, qui êtes les plus anciens alliez de la Couronne, & qui avez dans toutes les occaſions ſi librement expoſé vos perſonnes pour la conſervation de la France. Penſez auſſi à la douleur avec laquelle un Prince ſi juſte voit les Griſons ſes alliez & les vôtres, reduits à une dure ſervitude, leur païs envahi, & vos frontiéres fermées par des forts & par des retranchemens. Cette puiſſante conſidération, & le pitoiable état de l'Italie l'ont animé à lever de puiſſantes armées. Son intention n'eſt pas d'uſurper avec violence le bien d'autrui, ni de dépouiller des Princes plus foibles que lui. Vous ſavez qu'étant l'année derniére avec plus de ſoixante mille hommes, tant de ſes troupes que de celles de ſes alliez aux por-

1630. *tes de l'Italie dénuée de forces, & que pouvant conquérir ſans nulle réſiſtance une grande partie des Etats de ceux qui lui avoient donné de juſtes ſujets de leur faire la guerre, le Roi mon maître ſe contenta de rendre la liberté à l'Italie. Il n'emploiera jamais ſes armes à l'exécution d'un projet ambitieux. Elles ſont conſacrées à repouſſer les invaſions tiranniques des autres & à défendre la cauſe commune. Sa Majeſté n'entreprend pas ſeulement de protéger M. le Duc de Mantouë inquiété ſans raiſon, & de retablir les Griſons dépouillez dans leur bien. Elle veut encore que toute la Chretienté, dans laquelle les Rois de France tiennent un rang ſi éminent, ſoit libre, & que chaque Souverain jouïſſe en paix de ſes Etats. En un mot, le Roi mon maître ſe declare l'ennemi de quiconque voudra injuſtement opprimer les autres. Voila, Magnifiques Seigneurs, pourquoi ſa Majeſté m'envoie vers vous. Je viens vous témoigner que ſi elle emploie maintenant ſes armées en Italie, cette juſte occupation ne la détourne pas de penſer à vôtre conſervation, & à la délivrance des Griſons vos communs alliez.*

Arrêtons nous en cet endroit. Il merite quelques reflexions. Si tels ont été les ſentimens du Prince dont j'écris l'hiſtoire, il ne peut être aſſez dignement loué. Son fils ne s'eſt pas mis en peine de marcher ſur les traces d'un pere ſi genéreux. Bien loin de ſuivre ces nobles & Chretiennes maximes, il a pris celles de Philippe IV. ſon beau-pere & de l'Empereur Ferdinand II. que Louis XIII. déteſtoit hautement. Non content d'uſurper contre la bonne foi des traitez les plus ſolennels, une grande partie du patrimoine de la Maiſon d'Autriche rivale & enne-

ennemie trop maligne & trop opiniâtre de celle de France, Louïs XIV. a emploié la violence, la ſupercherie, & la fraude la plus honteuſe pour opprimer les anciens alliez de ſa Couronne, & pour dépouiller ſes voiſins *plus foibles que lui.* Le pere s'eſt fait un mérite de conſerver Cazal & le Monferrat à l'héritier legitime de la Maiſon de Gonzague: Et le fils a tenté de s'en aſſurer la poſſeſſion après la mort du dernier de la poſtérité maſculine de Charles Duc de Mantouë, que Louïs XIII. protégea ſi glorieuſement. Guſtave Roi de Suede conduit par la main de Dieu comme un autre Cyrus, déconcerta les ambitieux projets de la Maiſon d'Autriche en Allemagne. Il eſt arivé quelque choſe de ſemblable en nos jours. Quand la Maiſon de France ſupérieure à ſa rivale a voulu ſe régler ſur la politique de Charles-Quint & de ſon fils, Guillaume Roi d'Angleterre, Guerrier d'immortelle mémoire, & qui mérite mieux que Louïs XIII. le bel éloge d'avoir conſacré ſa valeur & la puiſſance *de ſes armes à repouſſer les invaſions tiranniques des autres, & à la défenſe de la cauſe commune, & de s'être déclaré l'ennemi de quiconque a tenté d'opprimer injuſtement les plus foibles:* Guillaume, dis-je, a eu la gloire d'arrêter les uſurpations de Louïs XIV. Dieu a privé l'Europe de ſon vaillant & infatigable défenſeur, lors qu'il étoit plus néceſſaire que jamais. Les jugemens du Seigneur ſont impenétrables, & ſes voies ſont infiniment élevées au deſſus de celles des hommes. Que ſavons-nous ſi l'arriere-petit-fils de Philippe II. Roi d'Eſpagne, & l'heritier des ſentimens de ce Prince ambitieux & ſanguinaire, ne trouvera point 1630.

1630. en Angleterre une nouvelle Elizabeth? Ce que j'apprens des nouvelles publiques en faisant ces reflexions, semble nous permettre d'esperer quelque chose de pareil. Je reviens à la suite du discours de Bassompierre, dont j'ai rapporté l'exorde.

Le Roi mon maître, continua-t'il, *m'ordonne de vous informer, Magnifiques Seigneurs, des raisons qui le portent à entreprendre la guerre, afin que vous aprouviez ses justes intentions, de vous remontrer le deplorable état de la nation Helvetique, & de vous exhorter à prendre une genéreuse resolution dans un danger si évident. Sa Majesté les secondera puissamment & avec une dépense Roiale. Je vous offre ses forces; & je viens pour les commander. C'est le sujet véritable de mon ambassade. M. de Leon plus habile & plus versé que moi dans la négociation, n'avoit pas besoin d'un collégue à la direction & au maniment des affaires du Roi en ce païs. Je vous dirai donc, Magnifiques Seigneurs, que par la mort du feu Duc Vincent de Mantouë, M. le Duc Charles son cousin & son héritier légitime, fut, à proprement parler, investi du Duché de Mantouë & du Monferrat, puisque les Empereurs en ont acordé l'investiture à toute la race masculine de la Maison de Gonzague. M. le Duc envoia incontinent faire les soumissions dues à sa Majesté Impériale, & fut reçu dans les Etats de sa nouvelle succession, sans aucune contradiction & avec l'aplaudissement de tous les sujets. Ce bonheur ne dura pas long-temps. Les Espagnols s'emparérent de plusieurs places dans le Monferrat, & assiegérent Cazal. Par quel droit? sous quel pretexte? Nous n'en appercevons pas d'autre que celui de bienséance. L'adjonction du Monferrat semble con-*

convenir au Duché de Milan. Telle eſt la violence du deſir inſatiable de s'agrandir. Une longue & légitime ſucceſſion, une poſſeſſion de temps immémorial ne ſont pas capables de l'arrêter. Le ſiége de la Rochelle finit plûtôt, & Caſal fut mieux défendu que les Eſpagnols ne croioient. Le Roi acourt avec une puiſſante armée au ſecours de M. le Duc de Mantouë opprimé. La rigueur de la ſaiſon, la neige dont les Alpes ſont couvertes, l'oppoſition faite au paſſage de ſes troupes, ne l'empêchent pas de penétrer en Italie. On offre la paix & la ſeureté de M. de Mantouë. Sa Majeſté s'en contente & ne va pas plus avant. Dez qu'elle s'eſt retirée, les Eſpagnols qui la voient occupée à une guerre domeſtique, recommencent de perſécuter M. de Mantouë. Une armée nombreuſe d'Allemans paiée par les Officiers & de l'argent du Roi d'Eſpagne, paſſe ſous le nom de l'Empereur en Italie. On achéve de ruiner le Monferrat, le Mantouan eſt deſolé, M. le Duc ſe voit aſſiegé dans ſa capitale. Après cela, doit-on trouver étrange que le Roi mon maître envoie ſes troupes ſous le commandement de M. le Cardinal de Richelieu ſon Lieutenant genéral en Italie, pour delivrer M. de Mantouë & les autres Princes de l'oppreſſion des Eſpagnols, & pour venger par un genereux reſſentiment tant de traitez rompus & de promeſſes violées? 1630.

Ce qui offenſe davantage & touche plus vivement ſa Majeſté, c'eſt, Magnifiques Seigneurs, l'injuſte uſurpation du païs des Griſons ſes anciens alliez & les vôtres: entrepriſe d'une dangereuſe conſequence à vôtre République, à moins que vous n'y pourvoiez promptement. Le Roi mon maître eſt tout prêt à vous aider. Mais il eſt extréme-

1630. *ment ſurpris que vous aiez arrêté vôtre juſte reſſentiment, ſur la remontrance que certaines gens vous ont artificieuſement faite, que l'Empereur veut ſeulement avoir un paſſage en Italie, & que les Griſons ſeront remis en liberté, dez que la guerre finira. Ne vous y trompez pas. La Maiſon d'Autriche s'eſt ſaiſie des paſſages pour les garder éternellement, en cas qu'elle n'y trouve pas d'oppoſition. A-t'elle jamais rendu ſes uſurpations, à moins qu'elle n'y ait été contrainte? Les derniéres paroles qu'on vous a données ſont auſſi peu ſincéres que les premieres. On vous aſſuroit que les troupes de l'Empereur demeuroient dans vôtre voiſinage, afin de contenir la Suabe & de faciliter l'exécution du nouvel Edit qui enjoint la reſtitution des biens Eccléſiaſtiques poſſedez par les Proteſtans. Trompez par ces prétextes ſpécieux, vous n'avez pas prévenu l'invaſion. Les Griſons amuſez comme vous, ont fait la même faute. Et avec quelle indignité vous a-t'on traitez les uns & les autres dans cette affaire? L'Empereur a-t'il demandé paſſage ſelon la coutume établie entre les Souverains? Les Griſons l'ont-ils refuſé, ou acordé à des conditions trop dures? Ont-ils voulu ſe diſpenſer de fournir des vivres & les autres choſes neceſſaires? Rien de tout cela. Les Imperiaux n'ont pas fait le moindre compliment. L'outrage eſt tout entier. On veut voir juſques où va vôtre patience. Vous n'avez rien dit: Et vôtre ſilence a donné occaſion aux Impériaux & l'audace de s'établir chez les Griſons, & de conſtruire des forts ſur toutes les avenuës de la Suiſſe. N'eſt-ce pas vous déclarer ouvertement, qu'après avoir envahi le païs des Griſons ſur vous, on prétend s'y maintenir contre vous?*

Ne

Ne croiez pas, Magnifiques Seigneurs, que je vous parle de la sorte pour vous animer à prendre les interêts du Roi mon maître. Il s'agit ici des vôtres. Sa Majesté n'entre dans cette affaire que comme vôtre allié. C'est à vôtre porte qu'on frappe. Les Grisons ne sont nos voisins que parce qu'ils sont les vôtres. Nous n'allons point en Italie par leur païs. Le fort du Steich & le pont du Rhin ne touchent aucune de nos provinces. Ils n'implorent pas vôtre assistance dans leur extrémité. N'en soiez pas surpris. Ce sont des malheureux qui n'ont plus de voix, ni de parole. Les plaintes leur sont interdites. Mais l'oppression qu'ils soufrent, parle assez haut pour vous émouvoir. Permettez moi d'ajouter quelques considerations qui vous feront sentir combien vous êtes interessez à les delivrer promptement. Pourquoi vôtre alliance est-elle si fort recherchée par les Princes vos voisins, qu'ils n'épargnent ni soin, ni dépense pour l'obtenir? Par ce qu'on craint vos armes victorieuses; parce que vôtre nation se fait estimer par tout; parce que vos passages sont necessaires en plusieurs rencontres. Qui redoutera desormais la nation Helvetique, si elle soufre patiemment que le païs de ses alliez soit envahi? Les Princes l'appelleront-ils à la défense de leurs Etats, si elle ne sait pas conserver les siens? De quelle utilité seront desormais ſee passages, si les plus importans & les plus commodes sont enlevez? 1630.

Je ne m'apperçois pas, Magnifiques Seigneurs, qu'un homme de ma profession ne doit pas tant parler aux personnes de la vôtre. La conſequenque de l'affaire se fait assez sentir d'elle même. Ce que vous voiez doit plus vous ébranler, que tou-

1630. *toutes les raisons que je pourois alléguer. Je finis en vous offrant de la part du Roi mon maître, en cas que vous vouliez entrer dans sa juste entreprise de la délivrance des Grisons, & fournir au prix qui sera paié par sa Majesté, les vivres, les canons, & les munitions necessaires, de faire une levée de six mille hommes de vôtre nation, & d'y joindre cinq mille hommes de pied & cinq cens chevaux des troupes du Roi pour l'exécution du dessein.*

Abscheid, ou Resolution de la Diéte de Soleurre.

Après quelque déliberation sur la proposition de l'Ambassadeur, on resolut d'acorder au Roi de France la levée des six mille hommes demandez. *Quant au recouvrement de la Valteline*, dit la Diete, *& au rétablissement de nos alliez des trois Ligues Grises dans leur ancienne liberté, nous aurions véritablement sujet de suivre les bons conseils de son Excellence. Mais étant avertis qu'on négocie une paix entre les Potentats interessez, nous voulons espérer qu'elle sera heureusement concluë, & que la Valteline & nos alliez des trois Ligues Grises y seront compris. Que si cela n'arive pas contre toute espérance, nous ne croions devoir abandonner ni la Valteline, ni nos alliez, dans l'état miserable auquel leur païs se trouve reduit. Mais nous jugeons qu'il est nécessaire d'aviser aux moiens de remettre les Ligues Grises & la Valteline dans leur premier état.* Voila comme les partisans de la Maison d'Autriche en Suisse, firent adroitement échouër le projet formé par Richelieu d'attaquer les forts occupez chez les Grisons, d'en chasser les Impériaux, de fermer le passage aux nouvelles troupes que l'Empereur voudroit envoier en Italie, & d'empêcher

Journal de Bassompierre. Tom. II. Mercure François. 1630.

que

que celles qu'il y avoit encore, ne puſſent retourner en Allemagne. Les Eſpagnols furent habiles dans cette occaſion. Ils étoient en grand danger de perdre le Milanois, ſi les Suiſſes euſſent entiérement accepté la propoſition de Baſſompierre, & ſi Louis & les Venitiens euſſent attaqué ce Duché en même temps, comme le Senat en preſſoit le Roi. Peut-être que les Suiſſes s'apperçurent de la conſéquence de l'entrepriſe dans laquelle ſa Majeſté Très-Chrétienne les ſolicitoit d'entrer, & qu'ils craignirent de ſe priver des grans avantages de leur alliance avec le Roi d'Eſpagne, qui n'auroit plus eu beſoin d'eux, après avoir perdu le Duché de Milan. Baſſompierre fit ſes levées en Suiſſe, & en partit après que Richelieu ſe fut ſignalé par la priſe de Pignerol. C'eſt l'affaire dont je dois parler maintenant. 1630.

Diverſes entrevuës du Prince de Piémont & du Cardinal de Richelieu.

Le Cardinal ſe rend enfin à Suze, & y attend encore quelque temps la derniére reſolution du Duc de Savoie & la nouvelle de l'entrée des vivres & des rafraichiſſemens deſtinez à Cazal. Le Duc de Montmorenci alla durant cet intervalle faire un tour à Turin. Fut-ce ſeulement un voiage de plaiſir & de curioſité? Ne ſe fit-il point auſſi de concert avec Richelieu, pour inviter Charles Emmanuël à ſe déclarer en faveur de la France? Quoi qu'il en ſoit, le delié Savoiard qui n'ignoroit pas que le Cardinal n'aimoit point Montmorenci, & que celui-ci avoit de grans ſujets de haïr le Miniſtre, reçût le Seigneur François avec tous les honneurs imaginables, & fit ſes efforts pour le mettre dans ſes interêts. Montmorenci aimoit les Dames: du moins il cherchoit à ſe faire aimer d'elles.

1630. Charles Emmanuël flate ſa vanité. *Monſieur*, lui dit le Savoiard qui dans un âge avancé ſe pique encore de galanterie, *depuis que vous êtes ici, nos Dames ont grand ſoin de paroitre belles, & les maris deviennent inquiets & melancoliques.* Ce fut Montmorenci, dit-on, qui moienna que le Prince de Piémont & le Cardinal de Richelieu ſe verroient & confereroient enſemble. D'autres aſſurent que cela fut ménagé par le Maréchal de Crequi. Tous deux purent y travailler. Ces deux Seigneurs attachez à la Reine Mere, étoient bien aiſes de prévenir la rupture entre la France & la Savoie. On ſe vid prémiérement à Rivol. Mais tout ſe paſſa en complimens réciproques. L'un attendoit que l'autre commençât de parler d'affaires, & ne vouloit point faire la premiére avance. Après que le Prince & le Cardinal ſe furent ſeparez, Emeri négocie une ſeconde entrevuë à Buſſolin près de Suze, où chacun mettra ſes propoſitions ſur le tapis. On y parle d'abord de la paix générale. Les conditions offertes par Victor Amédée de la part de ſon pere, n'agréent pas à Richelieu. Elles n'étoient avantageuſes qu'au Savoiard. Le Cardinal n'en fut pas ſurpris. Il ſavoit bien que Charles Emmanuël ſouhaitoit moins la paix, qu'une guerre bien allumée entre la France & la Maiſon d'Autriche, pendant laquelle il demeureroit neutre, juſques à ce qu'il trouvât l'occaſion d'obtenir de grans avantages, en ſe déclarant pour l'une des deux Couronnes.

Examen des lettres, declarations & manifeſtes du Duc de Savoie. Relation fidéle de ce qui s'eſt paſſé en Italie l'an 1630. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1630. Vie du même par Aubery. L. III. chap. 17. Vie de Montmorenci. L. II. chap. 17. Hiſtoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2.

On en vient donc aux conditions particuliéres que le Duc de Savoie demande, afin d'embraſſer le parti de celle de France à l'heure preſente. Victor Amedée éxige diverſes choſes.

Ri-

Digitized by Google

Richelieu les lui passe. Mais quand il est question de conclure, le Prince de Piémont déclare que le Duc son pere veut bien donner des places de seureté, fournir dix mille hommes au Roi, & contribuer tout ce qu'on poura trouver dans ses Etats; mais à condition que la France attaquera le Duché de Milan, & les Etats de la République de Génes, avec laquelle Charles Emmanuël n'avoit point encore fait la paix, & que Louïs promettra de n'écouter aucune proposition d'accommodement de la part de la Maison d'Autriche avant la conquéte du Milanois & la ruine entiére des Genois. *Comment*, dit le Cardinal surpris d'une pareille demande, *le Roi envoie ici son armée pour assurer la liberté de l'Italie: Et M. le Duc veut l'engager à détruire la Republique de Génes, dont sa Majesté n'a nul sujet de se plaindre? Elle emploiera volontiers ses bons offices & son autorité, afin que les Genois donnent satisfaction à M. de Savoie sur ses pretensions contr'eux: mais il n'est point question de leur faire maintenant la guerre. Si les Espagnols mettent le Roi dans la necessité d'attaquer le Milanois, on le fera sans doute, & le plus vigoureusement qu'il sera possible. M. le Duc peut compter que sa Majesté ne rendra jamais ce qui se prendra pour lors. La resolution en est formée.* Victor Amedée demande quelques jours de délai & promet de rapporter la réponse de son pere. Il revient à Busolin, & dit que Charles Emmanuël aiant grand sujet de craindre que Louïs ne s'accommode avec le Roi d'Espagne, dez que la guerre sera commencée, la prudence ne permet pas au Savoiard de se déclarer pour la France, à moins qu'on ne lui promette

1630. *Nani Historia Veneta. L. VIII.* 1630.

1630. mette de ne poſer les armes qu'après avoir chaſſé les Eſpagnols du Milanois. On parle alors du paſſage des troupes du Roi & des étapes promiſes dans le traité de Suze. Victor Amédée répond que ſon pere ne peut pas permettre que l'armée du Roi paſſe par Veillane, quoique ce ſoit le chemin ordinaire des troupes qui marchent en Italie; mais qu'il acorde volontiers le paſſage à gauche par Condouë, qui n'eſt pas moins commode, & que les étapes y ſeront éxactement données.

Richelieu bien averti que les vivres & les munitions ſe portent actuellement dans Cazal & dans quelques autres places du Monferrat, fait mine d'accepter la propoſition pour gagner encore du temps. L'avantgarde de l'armée Françoiſe s'avance vers le Monferrat ſous la conduite du Maréchal de Crequi. Le Cardinal marche enſuite avec le reſte des troupes, & s'arrête quelque temps à Cazelette. On ſoufrit infiniment de l'incommodité des chemins & de la diſette, quoiqu'on eût remis à Nice les vingt mille ſacs de blé promis, & cinquante mille écus à Suze pour les étapes. De maniere que Richelieu & les principaux Officiers de l'armée crurent alors que le Duc de Savoie penſoit ſérieuſement à la faire perir, ou du moins à la reduire à de ſi grandes extrémitez, que le Roi fût dans la néceſſité de conſentir à toutes les demandes du Savoiard. On dit même que ce Prince toujours fourbe & perfide, envoia demander de la cavalerie au Marquis Spinola, dans le deſſein d'enlever à l'improviſte un des quartiers de l'armée Françoiſe. Mazarin en donne promptement avis au Cardinal. Il y avoit je ne ſai quel-

le

le jalousie entre le Nonce Pancirole & Mazarin. 1630.
Le premier s'étoit livré aux Espagnols. L'autre qui cherche à supplanter son rival, & à s'avancer plûtôt que lui, embrasse d'autant plus volontiers le parti de la France, que Richelieu lui fait des avances. On sut bon gré à Mazarin de ce service.

Charles Emmanuël étoit alors à Rivol. Par une ostentation qu'elle affecta toujours, son Alteſſe s'y occupoit à des parties de divertissement, & ne paroissoit point embaraſſée du danger qui la menaçoit. Mais le Duc avoit affaire à un homme plus profond encore & plus fin que lui. Le Maréchal de Crequi & Emeri le vont trouver à Rivol, & lui disent que le Cardinal a reçu de nouvelles depêches du Roi, & que ſa Majeſté consent de retirer la garnison qui est au Pont de Grezin, & d'entretenir cinq mille hommes de pied & cinq cens chevaux au Duc, & de l'aider à recouvrer ce que les Génois lui retiennent, pourvû qu'il ſe déclare pour la France. Son Alteſſe demande du temps pour conferer avec le Prince de Piémont. Il étoit à Veillane où l'armée Savoiarde compoſée de dix mille hommes de pied & de trois mille chevaux s'aſſembloit. Victor Amédée vient trouver Richelieu à Cazelette, & témoigne que ſon pere & lui agréent les nouvelles offres. Mais ils demandent qu'elles ſoient exécutées de la part de la France, avant que le Duc de Savoie ſoit obligé d'acomplir ce qu'il promet. Le Cardinal acorde tout, pourvû que ſon Alteſſe ſe déclare en faveur du Roi. Quand il eſt queſtion de franchir le pas, le Prince de Piemont dit que ſon pere fournira volontiers dix mille hommes de

1630. pied & mille chevaux comme il eſt porté dans le traité de Suze: mais que Charles Emmanuël & lui veulent aller en perſonne attaquer la République de Genes avec laquelle ils ſont en guerre, & terminer cette affaire avant que de s'engager dans une autre. Richelieu jugea que la nouvelle propoſition qui paroiſſoit concertée avec les Eſpagnols, tendoit à éviter une déclaration ouverte contr'eux. Il craignit encore que les troupes offertes ne ſe debandaſſent inſenſiblement par un ordre ſecret de l'artificieux Duc, & qu'on ne tendît un piége à l'armée de France afin de l'envelopper, quand elle ſeroit plus avancée vers le Monferrat. Le Cardinal offre des troupes du Roi pour attaquer la Republique de Genes, & demande que Charles Emmanuël, ou ſon fils, vienne à l'armée de France, & agiſſe de concert avec elle. On ne put ainſi convenir d'aucune choſe. Les Savoiards & Richelieu avoient des vuës trop oppoſées. Celui-ci vouloit que les autres ſe déclaraſſent pour la France; & le Duc de Savoie prétendoit éviter cette démarche.

Rupture ouverte de la France avec la Savoie.

Immédiatement après le départ du Prince de Piémont, le Cardinal aſſemble les Marechaux de Crequi, de la Force & de Schomberg, le Duc de Montmorenci, Toiras, Feuquieres, d'Auriac, Servient & Emeri, raconte ce qui s'eſt paſſé entre Victor Amédée & lui, tant ſur la paix générale, qu'au regard du traité particulier avec le Duc de Savoie, & demande à ces Meſſieurs ce qu'ils penſent des meſures qu'on doit prendre dans la conjoncture preſente. Richelieu avoit eu l'adreſſe de mettre les choſes en tel état, que ceux qui lui étoient moins dévouez, furent obligez

Hiſtoire du Miniſtere du

gez de dire comme les autres, que s'agiſſant de ſauver Cazal, il falloit abſolument avoir un paſſage aſſuré & pour l'entrée des troupes en Italie, & pour leur retraite; que la plus grande difficulté n'étoit pas d'entrer, puis que les troupes nombreuſes & aguerries, renverſeroient celles qui entreprendroient de leur faire tête; mais d'avoir des recruës de temps en temps pour les rafraichir, de l'argent pour les paier, & des vivres pour les nourir. Que la prudence vouloit qu'on s'aſſurât d'une bonne retraite, en cas que l'armée reçût quelqu'échec. Qu'on ne ſe devoit point fier aux paroles du Duc de Savoie après tant de fuites & de ſupercheries. Que ſi on laiſſoit derriére ſoi l'armée de ce Prince habile & vigilant, elle pouroit aiſément fermer les paſſages aux recruës, aux vivres, & à l'argent. *Enfin*, dirent ceux qui vouloient faire leur cour au vindicatif Richelieu, *il eſt de la gloire du Roi, de punir l'injure que M. de Savoie fait à ſa Majeſté, en lui manquant ſi ſouvent de parole, & en faiſant ſoufrir à l'armée Françoiſe des incommoditez capables de la ruiner.*

1630. *Cardinal de Richelieu.* 1630. *Vie du même par Aubery. L. III. chap. 17. & 18. Examen des lettres, declarations & manifeſtes du Duc de Savoie. Relation fidele de ce qui s'eſt paſſé en Italie l'an 1630. Hiſtoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II. Memoires de Pontis & de Puyſégur.*

C'étoit opiner au gré du Cardinal. Impatient de mortifier Charles Emmanuël, & encore plus de ſe venger de lui avec éclat, il prend la reſolution de l'attaquer, puis que Cazal ſe trouve enfin pourvû. De peur que Soranzo Ambaſſadeur de Veniſe ne s'oppoſe à la rupture avec la Savoie, & ne remontre une choſe qui ſautoit aux yeux, que les Imperiaux & les Eſpagnols auroient le temps de prendre Cazal & Mantouë, pendant que l'armée de France ſeroit occupée à dépouiller le Duc de Savoie, Richelieu prie l'Ambaſſadeur d'aller trouver Charles Emmanuël,

1630. *Mercure François.* 1630. *Nani Historia Veneta. L. VIII.* 1630. *Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VIII. pag. 64.*

nuël, de le presser encore d'entrer dans la ligue, & de lui faire même espérer qu'on attaqueroit le Milanois. Cependant le Cardinal envoie des ordres secrets à l'avantgarde qui s'avançoit vers le Monferrat, de revenir sur ses pas, & dépeche Toiras & Emeri au Duc de Savoie à Veillane. Il leur ordonne de lui déclarer que l'armée du Roi ne peut pas aller plus avant comme son Alteſſe le demande, à moins qu'elle ne ceſſe de lui cauſer de la jalouſie. Que Richelieu en ſon particulier ſe fie à la parole de Charles Emmanuël; mais qu'un Genéral ſeroit juſtement blâmé de laiſſer derriere lui des places & une armée. Qu'on prie ſon Alteſſe de remettre Veillane dans l'état où ſe trouvoit la place au temps du traité de Suze, parce que les nouvelles fortifications qu'on y a faites, ſont un obſtacle au paſſage promis aux troupes du Roi. Que le Duc eſt encore prié de remettre dix mille ſacs de blé à Cazal, dont le prix ſera exactement paié; n'étant pas à propos de commettre l'armée de ſa Majeſté, ſans avoir des vivres pour trois mois. Que le Prince de Piémont l'a promis dans ſes derniéres conferences avec le Cardinal. Ces remontrances finirent par une ſommation à Charles Emmanuël, qu'il eût à joindre ſes troupes à celles de France, comme ſon Alteſſe y étoit obligée, & à ſe déclarer pour le Roi. *Démolir nos places*, répondit fiérement le Duc de Savoie. *Nous prend-on pour des Huguenots? Et bien, il faudra les égratigner un peu pour faire honneur à l'armée du Roi.* Il donnoit à entendre qu'afin d'ôter tout ſujet d'ombrage, on pouroit abattre quelques ouvrages nouvellement faits. *La diſette dont mes Etats ſont affligez*, pourſuit Charles

les Emmanuel, *ne me permet pas de fournir une si grande quantité de blé, & me dispense de tenir la parole que mon fils a donnée. Je relève de l'Empire & j'honore sa Majesté Imperiale. On ne doit pas attendre que je lui fasse jamais la guerre. M. le Cardinal veut me forcer à me déclarer, il verra quel parti je prendrai.* 1630.

Feignant de vouloir garder encore quelques mesures, le Savoiard fait sortir de Veillane six à sept mille hommes de pied & quinze cens chevaux. *M. le Cardinal*, disoit-il, *ne veut pas voir une armée derriere lui, ôtons lui ce sujet d'inquietude.* Cependant les troupes de Savoie se postent aux ponts d'Arpignan & de Coligni. On se saisit de tous les guez & de tous les passages de la Douaire, afin que les François ne puissent aller à Charles Emmanuël. Il retire même les Commissaires établis pour fournir les vivres à l'armée du Roi pendant son passage, fait emprisonner les Marchans qui ont traité des étapes, retient l'argent avancé, décrie la monnoie de France afin d'empécher qu'on ne vende aux François qui n'en ont pas d'autre, paroit de l'autre côté de la riviére, côtoie l'armée du Roi, & fait faire les mêmes mouvemens à la sienne. Pendant que le Cardinal se dispose à passer la Douaire malgré la résistance de Charles Emmanuël, le Prince de Piémont arive acompagné du Nonce Pancirole, sous prétexte de parler encore de la paix. Mais le but principal de Victor Amédée, c'étoit d'examiner la contenance de l'armée de France, & de penetrer, s'il étoit possible, l'intention de Richelieu. Le Prince fut reçu avec les honneurs dus à son rang. On fait quelques propositions de paix: mais.

Digitized by Google

1630. mais c'eſt inutilement: aucune des parties ne relâchoit rien de ſes prétenſions. Victor Amédée finit en demandant de la part du Duc ſon pere, pourquoi l'avantgarde de l'armée du Roi s'éloignoit de Cazal, & ſe rapprochoit de Cazelette. *Ce mouvement donne de la jalouſie*, dit le Prince avec un ſouris mocqueur. *Monſieur*, repliqua froidement le Cardinal, *je n'ai pas eu la curioſité de ſavoir la raiſon pourquoi vôtre armée a quitté Veillane, & s'eſt ſaiſie des ponts d'Arpignan & de Coligni, & de tous les paſſages de la Douaire. Si le mouvement de nôtre avantgarde vous donne de l'ombrage, vous pouvez vous tenir ſur vos gardes.*

Richelieu envoie ſecretement ſur l'heure défendre aux Officiers & aux ſoldats de faire aucun honneur à Victor Amédée qui ſort. Ils laiſſérent tous leurs armes bas quand ſon Alteſſe parut. On ſe promena, on s'entretint les uns avec les autres ſans faire ſemblant de la voir. Elle s'en retournoit effraiée & contente. On l'avoit avertie ſous main que le Cardinal projettoit de paſſer la riviere, & de ſurprendre dans Rivol le Duc de Savoie, ſon fils, & toute leur Cour. Le Duc de Montmorenci fut ſoupçonné d'avoir donné l'avis en reconnoiſſance des marques d'honneur & de diſtinction qu'il avoit reçues de Charles Emmanuël à Turin. Richelieu accuſa hautement Montmorenci de ce ſecret revelé: mais ce ne fut qu'après la diſgrace de ce Seigneur. Le Duc de Savoie ſe retire dez le lendemain à Turin, emméne ſon armée, & laiſſe la campagne libre à celle de France. Une autre choſe l'inquiétoit. Durant les allées & les venuës du Prince de Piémont & de ceux que le Cardinal

nal depéchoit à Charles Emmanuël, pluſieurs Officiers & un aſſez grand nombre de ſoldats François allérent par curioſité à Turin; peut-être avec des ordres ſecrets d'examiner s'il n'y auroit pas moien de ſurprendre la ville. Quoi qu'il en ſoit, le Duc s'allarme encore là deſſus, & penſe à mettre ſa capitale en ſeureté. 1630.

Le 18. Mars les Officiers de l'armée Françoiſe furent étonnez de ne voir plus les Savoiards, & d'aprendre qu'ils s'étoient tous retirez avec le Duc & le Prince ſon fils. Richelieu paſſe un gué de la Douaire à la tête de la cavalerie, & l'infanterie fait un detour afin de paſſer ſur un pont. *Ce que je trouvai de plus remarquable dans cette rencontre*, dit un Officier dont nous avons les Memoires, *ce fut de voir un Cardinal Evêque revêtu d'une cuiraſſe, par deſſus un habit de couleur de feuille-morte, enrichi d'une petite broderie d'or. Il avoit une belle plume autour de ſon chapeau. Deux pages marchoient devant lui à cheval. L'un portoit les gantelets & l'autre le caſque du Prélat guerrier. A ſes côtez, deux autres pages tenoient chacun par la bride un coureur de grand prix. Le Capitaine de ſes gardes marchoit derriére lui. Dans cet équippage il entre dans l'eau aiant l'épée au côté, & deux piſtolets à l'arçon de la ſelle, & paſſe la riviere. Quand il eſt à l'autre bord, ſon cheval voltige cent fois, & le Cavalier ſe vante d'avoir bien appris ſes exercices. On marcha par un des plus cruels temps de pluie, qui ait jamais été*, raconte un autre Officier dans ſes Mémoires. *Les ſoldats étoient mouillez d'une façon ſi extraordinaire, qu'ils donnoient le Cardinal & tous ſes gens au Diable. Me voiant paſſer, il m'appelle,*

ſe

Digitized by Google

1630. *ſe plaint de la grande inſolence des ſoldats des gardes, & me demande, ſi j'entens le bien qu'on dit de lui.* Ouï, Monſeigneur, *lui répondis-je.* C'eſt la coutume du ſoldat. Quand l'armée ſouffre, il ne manque jamais de donner au Diable ceux qu'on en croit la cauſe. Mais dez que le ſoldat eſt à ſon aiſe, il dit du bien du Général, & s'enivre en beuvant à ſa ſanté. Il faudroit pourtant, *réprit M. le Cardinal,* les empêcher de dire tant de ſotiſes. Monſeigneur, *repartis-je,* en donnant l'ordre je ne manquerai pas de leur recommander d'être plus ſages. *Nous arrivâmes avec toute l'armée à Rivol. M. le Cardinal logea dans le château, & toutes les troupes furent miſes dans le bourg que nous trouvâmes rempli de vivres. Il entendit bien-tôt les ſoldats contens qui beuvoient à la ſanté du grand Cardinal de Richelieu.* Vos gens ont bien changé de langage, *me dit-il quand j'allai recevoir l'ordre de lui.* Les avez-vous avertis? Non, Monſeigneur, *répondis-je.* Ne leur parlez de rien, *ajouta-t'il.* Aiez ſeulement ſoin que le regiment des gardes ſoit prêt à marcher de grand matin.

Charles Emmanuël s'emportoit alors de la plus étrange maniere contre Richelieu qui avoit projetté de le faire ſon priſonnier; & le Cardinal enrageoit ſecretement d'avoir manqué ſon coup. Servient va de ſa part à Turin, ſous prétexte de rendre compte à la Princeſſe ſœur du Roi, de tout ce qui s'eſt paſſé, & de conférer avec le Nonce Pancirole, & avec Soranzo Ambaſſadeur de Veniſe. Le Duc irrité au dernier point, ne voulut pas permettre à Servient de parler au Nonce ni à Soranzo. Lors que celui-ci prit congé de ſon Alteſſe, elle lui proteſta qu'il

n'étoit

n'étoit plus temps de parler d'acommodement, & qu'elle n'en vouloit pas écouter la moindre propoſition. Prevenu encore que le Senat de Veniſe eſt d'intelligence contre lui avec la France, Charles Emmanuël ordonne à Cornaro Ambaſſadeur ordinaire de la Republique, de ſe retirer inceſſamment. Tous les François qui ſe trouvérent à Turin furent arrêtez en même temps, & le Duc voulut qu'on s'aſſurât de ceux qui étoient au ſervice de la Princeſſe de Piémont. Il craignoit que le Cardinal ne le vînt aſſiéger dans ſa capitale. Perſuadé que la France va lui faire la guerre tout de bon, Charles Emmanuël prépare une Déclaration pour ſes ſujets, & dreſſe un Manifeſte pour tous les Princes d'Italie. Il ſe plaignoit dans l'un & dans l'autre de la violence, de la hauteur, & des artifices de Richelieu, des grans deſordres commis à Rivol, & de l'injuſtice du Roi de France au regard de la Princeſſe de Piémont ſa ſœur & de toute la Maiſon de Savoie; ſoutenoit que le refus de ſe déclarer contre l'Empereur, dont le Duc de Savoie eſt le Vicaire en Italie, & contre le Roi d'Eſpagne, duquel la Maiſon de Savoie n'avoit reçu aucun déplaiſir, étoit la ſeule raiſon pourquoi Louïs commençoit de ſi grandes hoſtilitez dans le Piémont; prétendoit enfin que pluſieurs François entre leſquels il nommoit malignement le Capucin Joſeph, blamoient la conduite du Cardinal de Richelieu. 1630.

Dez que l'armée Françoiſe fut à Rivol, on reſolut d'ouvrir le paſſage du Dauphiné en Piémont, par la priſe de Pignerol, place importante, dont la France étoit autrefois en poſſeſſion, auſſi bien que du fort de la Perouze & de Savillan. Priſe de Pignerol.

Le

1630. *Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.* 1630. *Vie du même par Auberi. L. III. chap. 19. Examen des lettres, declarations & manifeſtes du Duc de Savoie. Relation fidele de ce qui s'eſt paſſé en Italie l'an 1630. Mémoires de Pontis & de Puyſegur. Hiſtoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Mercure François. 1630.*

Le foible Henri III. les aliena en faveur du Duc de Savoie. Gonzague Duc de Nevers pere de Charles Duc de Mantouë, Gouverneur de Pignerol & General des armées de France en Italie, emploia inutilement ſon eſprit & ſon éloquence à détourner Henri III. d'une reſolution ſi prejudiciable à ſa Couronne. Nous avons encore les fortes & ſages remontrances de Gonzague au Roi en cette occaſion. Il y inſiſte particuliérement, ſur la néceſſité de conſerver un paſſage aux armes de France en Italie, quand les Princes de cette nation auront beſoin de leur ſecours. Ne diroit-on pas que le prudent & brave Duc de Nevers, prévoioit que ſon fils devenu Duc de Mantouë, ſe trouveroit en danger d'être dépouillé de ſes Etats, faute d'un paſſage ouvert aux troupes de France? Voiant qu'Henri demeuroit inſenſible à ſes remontrances, Gonzague demanda d'être déchargé du gouvernement de Pignerol avant le traité d'aliénation. Il ne vouloit pas que la poſterité le pût ſoupçonner d'avoir conſenti, ou pris quelque part à une choſe ſi contraire au bien de l'Etat. Richelieu eut l'honneur de reünir à la Couronne du Roi ſon maître ce qu'un de ſes predeceſſeurs en avoit honteuſement démembré. Le Cardinal aiant fait avancer du canon & quelques troupes vers Turin, Charles Emmanuël trompé par cette feinte, contremande mille hommes qu'il envoioit pour renforcer la garniſon de Pignerol. Les troupes de France font incontinent un demi tour à droit, & le Maréchal de Crequi va inveſtir Pignerol avec ſix mille hommes. Le Cardinal arive le lendemain acompagné des Maréchaux de la Force & de

Schom-

Schomberg. La ville ne tint qu'un jour. Le Comte Urbain d'Eſcalange Gouverneur ſe retire avec huit cens hommes dans la citadelle. Il pouvoit s'y défendre aſſez long-temps, & donner le loiſir à Charles Emmanuël de venir à ſon ſecours. Mais, ou peu brave, ou gagné par l'argent de France, Eſcalange capitule peu de jours après. *La garniſon*, dit un Officier, *fut rencontrée à deux lieuës de Turin par le Duc de Savoie, qui s'avançoit au ſecours de Pignerol. Irritée de ce que la place a été ſi-tôt renduë, ſon Alteſſe ordonne à ſa cavalerie de charger la garniſon, & de faire main baſſe. Ils furent preſque tous tuez. Le Gouverneur n'y étoit pas heureuſement. Il demeura derriere pour quelques affaires qu'il avoit dans la ville, & ſe donna bien garde enſuite de retourner à Turin.* Eſcalange étoit le plus coupable, & méritoit ſeul d'être puni. La violence & l'inhumanité de Charles Emmanuël ſont une tâche aux derniers jours de ſa vie inquiéte, malheureuſe, & déja noircie de pluſieurs crimes. Devoit-il ſacrifier à ſa colére, quoique juſte, tant de ſoldats innocens, & perdre par un emportement barbare, ſix ou ſept cens hommes dans un ſi grand beſoin?

1630. *Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 63. 64. 65. 66.*

Cominges Capitaine aux gardes, Gentilhomme d'un merite diſtingué, ſe fit tuër par ſa faute dez le premier jour du ſiége. Voici ce que Pontis ſon ami raconte de cet accident. Je le rapporte volontiers, par ce que les gens d'épée y trouveront des reflexions utiles & judicieuſes. *Comme j'étois allé reconnoitre deux ou trois fois un travail avancé*, dit Pontis, *pour voir ſi on ne le pouroit pas pouſſer encore plus avant, &*

1630. *& ſe faire un logement plus près de la ville, M. de Cominges voulut l'aller reconnoitre auſſi & en demanda la permiſſion à M. le Maréchal de Crequi.* Je ne vous conſeille pas de vous aller faire tuër ſans néceſſité, *lui dit M. le Maréchal.* Pontis a vû tout ce qui ſe peut voir. *M. de Cominges ne ſe rend pas, & preſſe tant M. de Crequi, qu'on lui donne enfin la permiſſion de s'aller faire caſſer la tête. Aveugle & entêté de ſignaler mal à propos ſa bravoure, il ne s'appercevoit pas, que Dieu punit aſſez ſouvent l'oſtentation & la témerité de ceux qui recherchent le peril. M. de Cominges me pria de lui montrer le chemin. Je ne pus le lui refuſer, & il s'avança plus que moi. En revenant il ariva je ne ſai comment, que je demeurai derriére lui. M. de Cominges marchoit aſſez doucement dans un lieu fort découvert. Je l'avertis de doubler le pas, de ne faire pas tant le brave, & que je voiois un homme qui le couchoit en joüe. Par une vaine affectation de ne témoigner aucune crainte, il va ſon pas ordinaire, brave la mort qui le menace, & tombe dans le moment par terre, percé d'un coup de mouſquet qui lui paſſoit au travers du corps. Le pauvre homme vécut aſſez pour reconnoitre qu'il avoit eu tort de ne ſuivre pas le conſeil de M. le Maréchal de Crequi & le mien. Je ne vis jamais un effet plus ſenſible du jugement de Dieu dans la punition des préſomptueux & des teméraires. C'eſt à regret que je condamne une conduite ſi peu ſage dans un brave* Officier, *mon ami. Il eſt juſte & méme néceſſaire de ne craindre pas la mort, lors qu'il s'agit d'être fidéle à ſon devoir. Mais la braver à contretemps, c'eſt la derniére folie.*

J'ai

J'ai toûjours mépriſé cette ridicule intrépidité, 1630.
& n'ai jamais fait gloire de m'expoſer à un coup de mouſquet ſans néceſſité. Il n'y a rien de plus ſot que d'être tué de la ſorte. En voulant acquerir une fauſſe gloire, on s'attire le blame & le mépris des perſonnes ſages & judicieuſes.

La priſe de Pignerol fut incontinent ſuivie de celle du fort de la Perouze & de quelques autres endroits qui donnoient une entiére & libre communication avec le Dauphiné. Quels furent alors le chagrin & le dépit de Charles Emmanuël! Rempli depuis ſa premiére jeuneſſe de vaſtes projets d'agrandiſſement & de conquêtes, il voit toutes ſes eſpérances renverſées à la fin de ſa vie. Un fier & implacable ennemi lui inſulte au cœur de ſes Etats devenus le theatre d'une ſanglante guerre. Il ne lui reſte plus d'autre reſſource que d'implorer humblement le ſecours des Eſpagnols & des Allemans qui ne deſoleront pas moins ſon païs que les François. L'Abbé Scaglia ſon fidéle Miniſtre va promptement trouver Spinola, qui témoigne plus de joie de l'occupation que l'armée de France aura deſormais dans le Piémont, que de déplaiſir de la diſgrace du Savoiard déconcerté. Pour ne le décourager pas entiérement, Spinola & Collalte s'abouchent avec lui à Carmagnole. On offre au Duc une partie du renfort nouvellement arivé d'Allemagne. Il inſiſte en vain ſur un plus puiſſant ſecours. Le Gouverneur de Milan ne veut pas affoiblir ſon armée, dont il a beſoin pour l'exécution de ſes projets dans le Monferrat. Bien loin de plaindre Charles Emmanuël, on le blame d'avoir confié la clef de ſes Etats à des gens incapables de la garder. Tout le mon-

1630. de eſt étonné que ce Prince attentif & prévoiant ait commis une faute ſi groſſiére.

Dez que la nouvelle de la rupture ouverte entre la France & la Savoie fut arivée à Veniſe, on envoia ordre aux Miniſtres de la République, de remontrer à Louïs & au Cardinal de Richelieu que le Sénat étoit ſurpris de ce que l'armée de France deſtinée à la delivrance de l'Italie, s'occupoit à ruiner un Prince de la même nation. Que Cazal & Mantouë ſe perdroient par cette diverſion. Qu'il étoit plus à propos d'attaquer la Maiſon d'Autriche, afin de l'obliger à ſe déſiſter de ſes entrepriſes. Que la République ſeroit deſormais dans la neceſſité de ſoutenir ſeule tous les efforts des Impériaux, & de pourvoir à la défenſe de la ville de Mantouë. Enfin, qu'en s'attachant aux Etats du Duc de Savoie, on prolongeoit une guerre ruineuſe qu'il étoit important de finir au plûtôt, & que la Republique n'en pouroit pas ſoutenir la dépenſe. On tâcha d'amuſer les Venitiens en leur répondant que la paix ſe feroit, dez que la Maiſon d'Autriche offriroit des conditions raiſonnables, & que Louïs ne pouvoit ni ſecourir l'Italie, ni réduire l'Empereur & le Roi Catholique à faire juſtice au Duc de Mantouë, ſans s'ouvrir un paſſage libre & aſſuré en Italie.

Deux jours après la priſe de Pignerol, Mazarin arive de la part du Cardinal Antoine Barberin Légat, prie Richelieu de rendre la place au Duc de Savoie, qui ſera deſormais plus traitable, & lui remontre que ſi le Roi Très-Chrétien veut avoir cette généroſité, en conſideration de la Princeſſe de Piémont ſa ſœur, la concluſion de la paix s'avancera beaucoup, au lieu

que

que ce nouvel incident eſt capable de la reculer pour long-temps. Mais Richelieu ne penſoit à rien moins qu'à la reſtitution de Pignerol. Glorieux d'avoir ſignalé ſon Miniſtére par la conquête d'une place importante, dont l'aliénation fut généralement blamée ſous le regne d'Henri III. le Cardinal prétendoit la garder comme un monument éternel de ſon Généralat & de ſon expédition en Italie. Le Légat vint lui même acompagné du Nonce Pancirole faire la même propoſition. Richelieu répondit civilement, qu'il avoit à la verité un plein pouvoir de conclure la paix & de faire la guerre: mais que dans cette rencontre que le Roi ſon maître ne prevoioit pas, un Miniſtre ne devoit prendre aucune reſolution, ſans ſavoir auparavant les intentions du Prince. *Sa Majeſté*, ajouta le Cardinal, *n'a pas encore apris la conquête de Pignerol. Je ne puis rien faire avant qu'elle m'ait declaré, ſi elle veut garder la place, ou bien ſi elle eſt diſpoſée à en faire une honnêteté à Madame ſa ſœur. On m'écrit que le Roi eſt parti de Paris & qu'il s'approche de l'Italie. Attendons juſques à ce qu'il ſoit arivé à Lion, ou à Grenoble. Alors on pourra entrer ſérieuſement en négociation, & donner des paroles plus poſitives.* 1630.

Je ne ſai comment Barberin s'aviſa de propoſer une pareille choſe à Richelieu. Avoit-il ſi mauvaiſe opinion de l'habileté du plus grand Politique de ſon temps? Par la priſe de Pignerol, la France ouvroit non ſeulement un paſſage aux recruës, aux vivres, aux munitions néceſſaires à ſon armée, mais elle mettoit encore à contribution tout le païs d'alentour extrémement fertile. Suze & Pignerol facilitoient tou-

1630. tes les nouvelles conquêtes que Louïs voudroit faire, & le mettoient en état de reprendre bientôt Cazal s'il arivoit que le Duc de Mantouë le perdît faute de ſecours, ou par quelqu'autre accident. Enfin, la France maitreſſe de Pignerol, pouvoit obtenir deſormais une paix ſi avantageuſe, que le ſecours de Mantouë & de Cazal ne paroiſſoit plus abſolument néceſſaire. Ajoutons à ces raiſons, que Richelieu étoit trop aiſe de faire ſentir à Charles Emmanuël, qu'en perdant Pignerol, il avoit perdu ſa réputation & tout ſon crédit. Bien loin de pouvoir ſe vanter, comme il faiſoit auparavant, qu'il dépendoit de lui de couper les vivres à l'armée de France, d'empécher le ſecours de Cazal, & de tenir les Eſpagnols dans une continuelle jalouſie de ſa reconciliation avec la France, le Savoiard ſe voioit à la diſcretion de Richelieu, qui avoit la liberté de faire de Pignerol des courſes dans tout le Piémont, & dans une ſervile dependance de la hauteur & des caprices des Eſpagnols, ſans le ſecours deſquels il ne pouvoit plus conſerver ſes Etats.

Digitized by Google